



# Document de référence 2012



# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE CRÉDIT AGRICOLE CIB

# 2012

# profil

Le groupe Crédit Agricole est le leader de la banque universelle de proximité en France et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe.

Premier financeur de l'économie française et grand acteur européen, le groupe Crédit Agricole accompagne les projets de ses clients en France et dans le monde, dans tous les métiers de la banque de proximité et les métiers spécialisés qui lui sont associés : assurance, gestion d'actifs, crédit-bail et affacturage, crédit à la consommation, banque de financement et d'investissement.

Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes, de ses 150 000 collaborateurs et de ses 29 000 administrateurs des Caisses régionales et locales, le groupe Crédit Agricole est une banque responsable et utile, au service de 51 millions de clients, 6,9 millions de sociétaires et 1,2 million d'actionnaires.

Au service de l'économie, le Crédit Agricole se distingue également par sa politique de responsabilité sociale et environnementale dynamique et innovante. Le Groupe figure ainsi dans le top 3 du classement établi par Novethic sur la communication responsable des 31 plus grandes banques et compagnies d'assurance européennes.

[www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com)

---

**51** millions  
de clients dans le monde

---

**150 000**  
collaborateurs

---

**31** Mds€  
Produit net bancaire

---

**10,6** Mds€  
Résultat brut d'exploitation

---

**71** Mds€  
Capitaux propres part du Groupe

---

**11,8** %\*  
Ratio *Core Tier One*  
\* *pro forma* de la cession d'Emporiki

## Organisation du Groupe

**6,9 millions de sociétaires** sont à la base de l'organisation coopérative du Crédit Agricole. Ils détiennent sous forme de parts sociales le capital des **2 512 Caisses locales** et désignent chaque année leurs représentants : **29 000 administrateurs** qui portent leurs attentes au cœur du Groupe.

Les Caisses locales détiennent l'essentiel du capital des **39 Caisses régionales**. Les Caisses régionales sont des banques régionales coopératives qui offrent à leurs clients une gamme complète de produits et services. L'instance de réflexion des Caisses régionales est la Fédération Nationale du Crédit Agricole, lieu où sont débattues les grandes orientations du Groupe.

**Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital des Caisses régionales** (sauf la Corse). Il coordonne, en liaison avec ses filiales spécialisées, les stratégies des différents métiers en France et à l'international.

### RÉPARTITION DU CAPITAL DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

**56,3%**

du capital détenu par les 39 Caisses régionales, via la holding SAS Rue La Boétie

**43,4%**

du capital détenu par le public

01 Investisseurs institutionnels : 27,9 %

02 Actionnaires individuels : 11,1 %

03 Salariés via les fonds d'épargne salariale : 4,4 %

**0,3%**

du capital en autocontrôle

## La banque universelle de proximité

**Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales** forment le périmètre du groupe Crédit Agricole et développent le modèle de la banque universelle de proximité. Ce modèle s'appuie sur les synergies entre les banques de proximité et les métiers spécialisés qui leur sont associés.

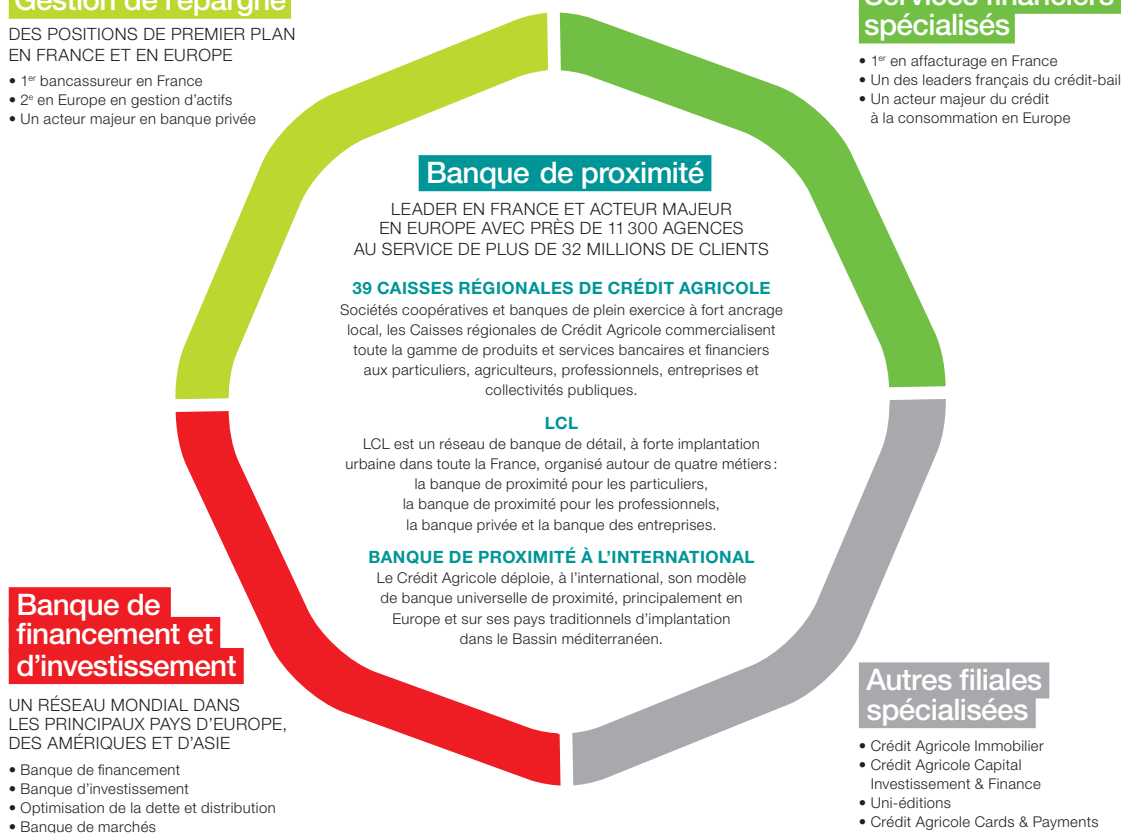
### Gestion de l'épargne

DES POSITIONS DE PREMIER PLAN EN FRANCE ET EN EUROPE

- 1<sup>er</sup> bancassureur en France
- 2<sup>e</sup> en Europe en gestion d'actifs
- Un acteur majeur en banque privée

### Services financiers spécialisés

- 1<sup>er</sup> en affacturage en France
- Un des leaders français du crédit-bail
- Un acteur majeur du crédit à la consommation en Europe



# Sommaire

<b>Présentation de Crédit Agricole CIB .....</b>	<b>7</b>
Message du Président et du Directeur général .....	9
Chiffres clés 2012 .....	10
Faits marquants de l'année 2012 .....	11
Historique .....	12
Schéma simplifié des principales filiales et participations du groupe Crédit Agricole CIB.....	13
Les métiers de Crédit Agricole CIB .....	14
<b>Informations économiques, sociales et environnementales .....</b>	<b>19</b>
Responsabilité économique.....	20
Responsabilité sociale.....	23
Responsabilité environnementale .....	37
Table de correspondance.....	42
Attestation de présence et rapport d'assurance modérée d'un des commis- saires aux comptes portant sur une sélection d'informations sociales, envi- ronnementales et sociétales.....	44
<b>Gouvernement d'entreprise.....</b>	<b>47</b>
Rapport du Président du Conseil d'administration .....	48
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration .....	69
Rémunérations des mandataires sociaux .....	70
Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux .....	77
Composition du Comité exécutif.....	92
<b>Examen de la situation financière et du résultat 2012 .....</b>	<b>93</b>
Activité et informations financières sur le groupe Crédit Agricole CIB.....	94
Informations sur les comptes de Crédit Agricole CIB (S.A.) .....	105

<b>Facteurs de risque et Pilier 3 .....</b>	<b>111</b>
Facteurs de risque.....	112
Informations au titre du Pilier 3 de Bâle II .....	138
<b>Etats financiers consolidés .....</b>	<b>159</b>
Cadre général.....	160
États financiers consolidés.....	162
Notes annexes aux états financiers consolidés .....	168
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	241
<b>Etats financiers individuels.....</b>	<b>243</b>
États financiers individuels de Crédit Agricole CIB (S.A.) .....	244
Notes annexes aux états financiers individuels .....	248
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels .....	279
<b>Informations générales .....</b>	<b>281</b>
Renseignements concernant la société .....	282
Renseignements complémentaires .....	284
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	285
Personne responsable du document de référence et du contrôle des comptes .....	289
Table de concordance .....	291





# 1

## PRÉSENTATION DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Message du Président et du Directeur général .....	9
Chiffres clés 2012.....	10
Faits marquants de l'année 2012 .....	11
Historique .....	12
Schéma simplifié des principales filiales et participations du groupe Crédit Agricole CIB. ....	13
Les métiers de Crédit Agricole CIB .....	14

# 1

## Présentation de Crédit Agricole CIB

---

## Message du Président et du Directeur général



Dans un contexte particulièrement difficile, Crédit Agricole S.A. a su prendre en 2012 les mesures structurantes d'adaptation au nouvel environnement économique et réglementaire.

Si le résultat net part du Groupe 2012 ressort à - 6 471 millions d'euros, ce chiffre ne doit pourtant pas masquer la solidité de notre modèle, la banque universelle de proximité. Notre activité de banque de proximité et celle des métiers qui lui sont associés sont parmi les plus performantes en Europe.

En banque de financement et d'investissement, nous avons repensé le modèle économique de Crédit Agricole CIB, pour en faire une banque de grande clientèle, non spéculative, avec un profil de risque très réduit.

Ce changement de modèle a été entrepris tout en maintenant l'activité commerciale à un bon niveau.

En 2012, Crédit Agricole CIB a aussi atteint et même dépassé tous les objectifs qui lui avaient été fixés dans le cadre du plan d'adaptation lancé fin 2011.

Cet effort s'est accompagné de l'arrêt de certaines activités non prioritaires telles que le métier de courtage. Ainsi, le rapprochement de Cheuvreux et Kepler Capital Markets et la cession de CLSA à CITICS par Crédit Agricole CIB sont maintenant finalisés.

Tous ces efforts ont été entrepris pour que Crédit Agricole CIB continue à mettre son expertise au service du Groupe et soit toujours présent aux côtés de ses clients pour les accompagner dans leurs projets de financement de l'économie.

Je suis conscient que 2012 restera, pour les collaborateurs de Crédit Agricole CIB, une année exigeante voire difficile. Je tiens à saluer leur mobilisation et à les remercier pour leur engagement.

**Jean-Paul CHIFFLET**

**Président de Crédit Agricole CIB  
Directeur général de Crédit Agricole S.A.**

Nous venons de clore l'exercice 2012 avec un résultat négatif de 880 millions d'euros.

Ce chiffre, qui traduit l'impact de la crise financière et des coûts de restructuration sur nos comptes, ne doit pas dissimuler ce qu'a été la dynamique commerciale de Crédit Agricole CIB tout au long de cette année.

À l'échelon de Crédit Agricole CIB, 2012 est une année de satisfaction pour au moins trois raisons. Tout d'abord, nous avons réalisé avec succès notre programme de *deleveraging*, la baisse significative de nos risques pondérés et la diminution de la liquidité consommée.

Crédit Agricole CIB a su se recentrer sur ses métiers d'excellence, sur son portefeuille de clients stratégiques, grandes entreprises et institutions financières, ainsi que sur un réseau géographique resserré.

Enfin, satisfaction car, en 2012, l'activité a été bonne sur les marchés. En même temps, notre nouveau modèle de distribution-origination a commencé à apporter la preuve de sa pertinence.

Crédit Agricole CIB a su maintenir ses classements dans ses métiers d'excellence, que ce soit dans les financements de projets – 3e rang mondial des chefs de file sur les financements de projets dans la zone EMEA, les émissions obligataires en euros – 4e place mondiale, les émissions des institutions financières en euros – 2e rang mondial – ou encore en syndication de crédits – 3e teneur de livre sur la zone EMEA (source Thomson Reuters).

Je crois en notre capacité à construire l'avenir de Crédit Agricole CIB et à poursuivre son développement. En 2013, nous renforcerons nos efforts et ferons en sorte, grâce à notre engagement commercial et à la rigueur de notre gestion, d'accompagner nos clients dans leurs projets et de jouer pleinement notre rôle au sein du Groupe.

**Jean-Yves HOCHER**

**Directeur général  
de Crédit Agricole CIB**

## Chiffres clés 2012

### Compte de résultat résumé

en millions d'euros	31.12.2012		31.12.2011 <sup>(2)</sup>	
	Crédit Agricole CIB	dont activités pérennes <sup>(1)</sup>	Crédit Agricole CIB	dont activités pérennes <sup>(1)</sup>
Produit net bancaire	4 061	4 359	5 309	4 387
Résultat brut d'exploitation	722	1 823	1 847	2 007
Résultat net part du Groupe	(389)	1 263	682	1 267

<sup>(1)</sup> Hors gestion financière (réévaluation de la dette et couverture de prêts) et hors impacts du plan d'adaptation - cf. page 100.

<sup>(2)</sup> Données proforma en tenant compte de la nouvelle organisation de la banque (cf page 11) et du traitement IFRS 5 de CA Cheuvreux et de CLSA.

### Bilan

en milliards d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Total du bilan	905,3	826,0
Prêts bruts à la clientèle	126,0	172,2
Actifs gérés (en banque privée)	71,8	69,1

### Effectifs fin de période

ETP : Equivalent Temps Plein	2012	2011
France	4 778	4 938
International	7 376	9 925
Total <sup>(1)</sup>	12 154	14 863

<sup>(1)</sup> La Banque privée contribue pour 2 715 en 2012 et 2 340 en 2011.

### Structure financière

en milliards d'euros ou %	31.12.2012 <sup>(*)</sup>	31.12.2011
Capitaux Propres (y compris résultat)	15,7	16,1
Fonds Propres Tier one	16,7	16,6
Emplois pondérés Bâle II	111,9	144,8 <sup>(*)</sup>
Ratio de solvabilité Tier one	14,9%	11,5% <sup>(*)</sup>
Ratio de solvabilité global	14,9%	12,5% <sup>(*)</sup>

<sup>(\*)</sup> Le seuil ne s'applique plus pour l'année 2012 conformément à la réglementation définie par l'ACP.

<sup>(\*)</sup> Données comparables hors seuil (cf. p139).

### Note des agences de notation

	Notation court terme	Notation long terme	Dernier changement de notation
Moody's	Prime-1	A2 [perspective stable]	1 mars 2013
Standard & Poor's	A-1	A [perspective négative]	25 octobre 2012
Fitch Ratings	F1+	A+ [perspective négative]	09 octobre 2012

## Faits marquants de l'année 2012

L'année 2012 a constitué une année de transition et d'adaptation : Crédit Agricole CIB a dû repenser sa stratégie et son organisation dans un environnement toujours contraint.

Pour faire face aux contraintes réglementaires toujours importantes, Crédit Agricole CIB a allégé son bilan et recentré ses activités et son réseau. La Banque s'est ainsi recentrée sur ses métiers d'excellence, sur un portefeuille de clients stratégiques, grandes entreprises et institutions financières, ainsi que sur les principales places financières représentant 85% du PIB mondial.

L'année 2012 a vu la complète réalisation du plan d'adaptation annoncé en septembre 2011 : les objectifs de désendettement et d'optimisation de la consommation de fonds propres ont été dépassés. Les besoins de financement du Groupe ont été réduits de 33 milliards d'euros à change courant et les emplois pondérés de 51 milliards d'euros à change constant, y compris impact Bâle III.

L'exercice 2012 est marqué par des mesures structurantes pour le Groupe, mises en œuvre à partir d'un travail approfondi d'adaptation au nouvel environnement financier et réglementaire : cession en cours des courtiers ; dépréciation des écarts d'acquisition (- 368 millions d'euros sur Newedge et - 115 millions d'euros sur celui de la BFI) tenant compte principalement de l'impact du renforcement des exigences prudentielles et donc de la réduction de valeur d'utilité des entités concernées ; renforcement de l'efficacité opérationnelle ; opération Marylebone ayant généré une baisse des emplois pondérés de 14 milliards d'euros.

Pour s'adapter à son nouvel environnement, Crédit Agricole CIB a mis en place un nouveau modèle « distribution-origination », adaptation stratégique à un nouveau paradigme économique (exigences réglementaires toujours croissantes, marchés moins porteurs, pression concurrentielle accrue...). Crédit Agricole CIB s'attache à maintenir ses capacités d'origination tout en conservant le moins possible d'actifs au bilan et développe les relations de proximité avec ses clients. La mise en place de ce modèle s'est faite conformément au respect de nos engagements en matière de RSE (démarche FreD lancée en juin dernier).

L'adaptation de l'organisation s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie de la banque.

La contribution des sous-métiers de la Banque de financement et d'investissement (banque de financement, banque de marché et d'investissement, activités en cours d'arrêt) a été modifiée à compter du troisième trimestre 2012 pour refléter au mieux la mise en place récente de cette nouvelle organisation liée au plan.

Les transferts effectués ont ainsi concerné :

1. Transfert depuis la banque de financement vers les activités en cours d'arrêt
  - Portefeuilles dépréciés à sous-jacents résidentiels immobiliers désormais en gestion extinctive
2. Transfert depuis la banque de marché et d'investissement vers les activités en cours d'arrêt
  - Dérivés actions hors corporates et convertibles comme annoncé dans le plan d'adaptation
  - Trading de commodities comme annoncé dans le plan d'adaptation
  - Dérivés exotiques de taux qui étaient déjà gérés en extinction.

## Historique

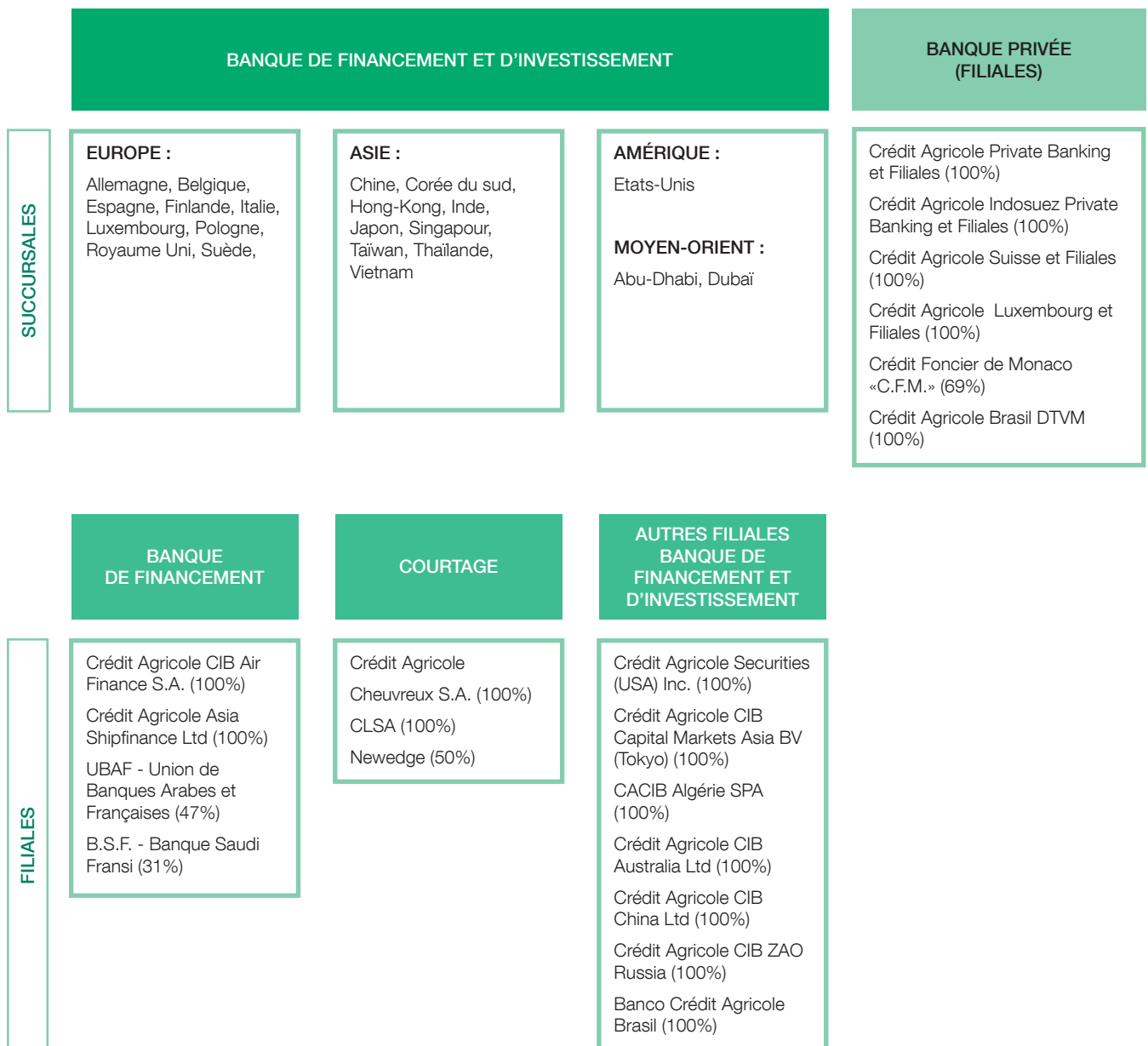
1863	Création du <b>Crédit Lyonnais</b>
1875	Création de la <b>Banque de l'Indochine</b>
1894	Création des premières « Sociétés de Crédit Agricole », dénommées par la suite Caisses Locales
1920	Création de l' <b>Office National de Crédit Agricole, devenue la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA)</b> en 1926
1945	<b>Nationalisation</b> du Crédit Lyonnais
1959	Création de la <b>Banque de Suez</b>
1975	Fusion de la Banque de Suez et de l'Union des Mines avec la Banque d'Indochine pour former la Banque Indosuez
1988	<b>Loi de Mutualisation</b> de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, qui devient société anonyme, propriété des Caisses régionales et des salariés du Groupe
1996	<b>Acquisition de la Banque Indosuez</b> par le Crédit Agricole pour créer la <b>Banque d'Affaires Internationale</b> de l'un des 5 premiers groupes bancaires mondiaux
1997	La Caisse Nationale de Crédit Agricole apporte ses activités internationales, de marchés et de grande clientèle à sa nouvelle filiale, <b>Crédit Agricole Indosuez</b>
1999	<b>Privatisation</b> du Crédit Lyonnais
2001	Transformation de la CNCA en <b>Crédit Agricole S.A.</b> introduit en bourse le 14 décembre 2001
2003	Succès de l' <b>Offre Publique d'Achat Mixte</b> du Crédit Agricole sur le Crédit Lyonnais
2004	Naissance de <b>Calyon</b> , nouvelle marque et dénomination sociale du pôle Banque de financement et d'investissement du groupe Crédit Agricole, par apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez
6 février 2010	Calyon change de nom et devient <b>Crédit Agricole Corporate and Investment Bank</b>

# Schéma simplifié

## des principales filiales et participations

### du groupe Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2012

Cette présentation classe les différentes unités en fonction de leur activité principale en mentionnant leur taux de détention dans le groupe Crédit Agricole CIB.



## Les métiers de Crédit Agricole CIB

Les métiers de Crédit Agricole CIB se répartissent entre la Banque de Financement, la Banque de Marché et d'Investissement, la Banque Privée et les activités en extinction.

### ➤ BANQUE DE FINANCEMENT

La Banque de Financement regroupe les financements structurés et la Banque Commerciale.

#### Financements Structurés

Le métier des Financements Structurés (SFI) consiste à initier, structurer et financer, en France et à l'étranger, des opérations de grande exportation, d'investissement, reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés.

Le métier des Financements Structurés, qui s'est réorganisé fin 2012 dans le cadre du nouveau business model de Crédit Agricole CIB, a adapté son organisation pour faire face à trois enjeux majeurs :

- Le maintien de l'excellence dans la qualité des prestations délivrées et le renforcement de la proximité relationnelle avec ses clients afin de maximiser les revenus associés aux financements. L'intensification du cross sell et la sélection d'opérations à valeur ajoutée génératrices de commissions restent donc primordiales,
- L'optimisation, dans un environnement contraint, de la gestion de ressources rares en maintenant les positions de leadership existantes. L'accélération de la rotation des actifs doit être mise en œuvre via une amélioration et une diversification des canaux de distribution.
- Une transversalité plus forte entre les différents métiers des Financements Structurés et avec le reste de la banque, grâce à une présence managériale renforcée.

Pour ce faire, l'organisation des front-offices des Financements Structurés a évolué en créant trois pôles d'activités regroupant les différentes filières sectorielles présentes chez SFI.

#### Asset Finance Group

##### ◆ Transports aériens et ferroviaires

Engagé depuis plus de trente-cinq ans dans le secteur aéronautique, et bénéficiant d'une excellente réputation sur les marchés, Crédit Agricole CIB a toujours privilégié le long terme en s'efforçant d'établir des relations durables avec les grandes compagnies aériennes, les aéroports et entreprises de services connexes au transport aérien (maintenance, services au sol, etc.) afin de comprendre leurs priorités, en termes d'activité et de besoins de financement.

Présent depuis plusieurs années dans le secteur du rail à New York et à Paris, Crédit Agricole CIB poursuit l'extension de son offre à l'Europe.

##### ◆ Financements maritimes

Crédit Agricole CIB finance depuis trente ans des navires pour des armateurs français et étrangers et a acquis dans ce domaine une expertise solide et une réputation mondiale.

Cette ligne métier finance une flotte moderne et diversifiée de plus de 1 100 navires pour une clientèle internationale d'armateurs.

##### ◆ Immobilier et Hôtellerie

La Direction de l'Immobilier et de l'Hôtellerie est présente dans 13 pays.

Crédit Agricole CIB conseille les professionnels du secteur en amont de leurs problématiques financières ainsi que les entreprises et institutionnels qui souhaitent valoriser leur immobilier.

#### Energy & Infrastructure Group

##### ◆ Ressources naturelles, infrastructure et électricité

Crédit Agricole CIB intervient en matière de conseil financier et d'arrangement de crédits sans recours dans le cadre de nouveaux projets ou de privatisations. Les financements bancaires ou obligataires mis en place impliquent aussi bien des banques commerciales que des agences de crédit export et/ou des organismes multilatéraux.

Cette activité s'exerce dans les secteurs des ressources naturelles (pétrole, gaz, pétrochimie, mines et métallurgie), de génération et distribution d'électricité, de l'environnement (eau, traitement des déchets), ainsi que dans le secteur des infrastructures (transport, hôpitaux, prisons, écoles, services publics).

Cette ligne métier est répartie au niveau mondial dans les centres d'expertise régionaux situés à Paris, Londres, Madrid, Milan, New York, Houston, Singapour, Hong Kong, Tokyo, Sydney, Moscou, Sao Paulo et Mumbai.



## Leverage & Commodities Finance

### ◆ Transaction commodity finance

Les financements transactionnels de matières premières offrent des solutions de financement et de sécurisation de paiement à court terme liés aux flux des matières premières et de produits semi-finis.

Les clients sont de grands producteurs et négociants internationaux intervenant sur les marchés des matières premières, en particulier dans les domaines de l'énergie (pétrole, produits dérivés, charbon et biocarburants), des métaux et de certaines matières premières agricoles.

### ◆ Financements d'acquisitions

Fruit d'une coopération entre la Banque Commerciale et la Banque d'Investissement, l'équipe de Financements d'acquisitions propose aux fonds de capital-investissement différents services sur mesure, couvrant toutes les étapes de leur développement (levée de fonds, acquisition de sociétés cibles, conseil à l'achat et à la vente, introduction en bourse, produits de taux et de change).

Cette ligne métier est présente en Europe (Paris, Londres, Francfort, Milan et Madrid), et en Asie (Tokyo, Hong Kong et Sydney).

## Banque commerciale

### Client Coverage & International Network (CIN)

Le pôle CIN assure le coverage des grandes entreprises en France et à l'international, et plus spécifiquement sur la France, le coverage des entreprises de taille intermédiaire, des collectivités publiques et des institutionnels régionaux.

En dehors de son rôle de coverage global, CIN est responsable de l'accompagnement des clients dans le suivi de leurs besoins d'exploitation et de commerce international.

Crédit Agricole propose à ses clients importateurs ou exportateurs des solutions sur mesure de financement et de sécurisation de leurs opérations de commerce international.

Le métier Export & Trade Finance s'appuie sur un réseau commercial de spécialistes réparti sur près de 30 pays.

La Banque Commerciale France dispose de produits et services qui s'appuient sur l'expertise des lignes métiers spécialisées de Crédit Agricole CIB ainsi que sur les capacités offertes par les réseaux du groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales, LCL) et ses filiales spécialisées.

Plus précisément la Banque Commerciale propose des produits de cash management domestique et international, de crédits commerciaux courts et moyens termes, de crédits syndiqués, de leasing, d'affacturage, de commerce international (lettres de crédit, encaissements, préfinancements export, crédits acheteurs, forfaiting, etc.), de garanties domestiques et internationales, de cautions de marché, de gestion du risque de change et de taux.

En matière de financement islamique, Crédit Agricole CIB facilite l'accès à des solutions conformes à la Charia dans de nombreux domaines.

### Debt Optimisation & Distribution (DOD)

Debt Optimisation & Distribution est en charge, pour les clients Corporate et Institutions Financières, de l'origination, de la structuration et de l'arrangement des crédits moyens et longs termes.

Les prêts syndiqués font partie intégrante des dispositifs de levées de capitaux pour les grandes entreprises et les institutions financières. Crédit Agricole CIB offre à ses clients une gamme complète de produits tels que les financements de projets ou les financements à levier.

Dans le cadre du modèle « Distribute to Originate », DOD est chargé d'accélérer la rotation des actifs inscrits au bilan de Crédit Agricole CIB et de négocier des partenariats avec des investisseurs intéressés pour souscrire à des crédits Corporate dans le cadre de leur propre diversification d'allocation d'actifs.

### Banque Saudi Fransi (BSF)

La Banque Saudi Fransi est détenue à 69,9 % par des intérêts saoudiens et à 31,1 % par Crédit Agricole CIB. Banque universelle essentiellement active en Arabie, la BSF dispose d'un réseau de 86 succursales réparties sur l'ensemble du pays et regroupées autour de 3 Directions Régionales, situées à Riad, Djedda et Al Khobar. Ses fonds propres atteignent 4,58 milliards d'euros au 31 décembre 2012 et elle a réalisé en 2012 un PNB de 1 milliard d'euros et un résultat net de 609 millions d'euros en progression de 3,6% par rapport à 2011. Elle emploie un total de 2 678 personnes au 31 décembre 2012. Outre sa clientèle de particuliers, la banque dispose d'une expertise reconnue sur le marché des entreprises sur lequel elle détient un leadership avec près de 15% de part de marché offrant une grande expertise sur les activités de trade finance, financements structurés et marchés de capitaux. Elle dispose d'une filiale de banque d'investissement active en courtage actions, gestion d'actifs, émissions obligataires et primaires actions et conseil en fusion et acquisition.

## ➤ BANQUE DE MARCHÉS ET D'INVESTISSEMENT

La Banque de Marché et d'Investissement comprend les activités de marchés de capitaux, de courtage et dérivés actions, ainsi que de Banque d'Investissement.

### Division Global Markets

Ce pôle couvre l'ensemble des activités de trading et de vente de produits de marché à destination des entreprises, institutions financières et grands émetteurs.

Grâce à un réseau de 21 salles de marchés, dont cinq centres de liquidité à Londres, Paris, New York, Hong Kong et Tokyo, Crédit Agricole CIB offre à ses clients un positionnement fort en Europe, en Asie et au Moyen-Orient, une présence ciblée aux Etats-Unis, et des points d'entrée supplémentaires sur les marchés locaux.

Afin d'apporter aux clients des réponses adaptées à leurs problématiques spécifiques, les équipes de la Division Global Markets (GMD) s'organisent autour d'une division client élargie, la division Global Markets Clients ; de deux pôles produits (Crédit et Taux, Change et Trésorerie) et d'un pôle fonctions transverses.

L'ensemble des entités de vente et de trading s'appuie sur des services de recherche dédiée.

### Division Global Markets Clients

La Division Global Markets Clients regroupe l'ensemble des fonctions Global Markets tournées vers le service à la clientèle :

- la Direction du Coverage des Institutions Financières,
- la Direction Corporate and Investor Clients,
- le département de l'Origination,
- le département de la Titrisation.

La Direction du Coverage des Institutions Financières est centrée sur les activités de Global Markets, mais elle reste au service de l'ensemble des métiers de Crédit Agricole CIB en relation avec ce segment de clientèle.

Le regroupement de l'ensemble de ces activités au sein d'une Division Clients unique assure un meilleur alignement entre les activités de coverage des institutions financières et les activités des ventes de marché, qui sont un enjeu primordial dans le développement de Global Markets.

En outre, y sont aussi intégrées les activités d'origination obligataire et de titrisation qui sont au cœur du dispositif de Crédit Agricole CIB auprès des grands clients de la Banque, en vue de leur faciliter l'accès aux différents secteurs du marché de la dette

### Division Taux et Crédit

La Division Taux et Crédit regroupe :

- les activités de Global Debt Markets,
- les activités des dérivés de taux linéaires,
- les activités des dérivés de taux non linéaires,
- les activités de structuration et de développement produits.

La ligne métier Crédit intervient sur les instruments de crédits et de dettes destinés aux émetteurs (Etats, organismes publics, établissements financiers et grandes entreprises) et aux investisseurs dans le monde entier. Elle est présente sur les principales places financières et dispose de centres de trading dédiés à Londres, New York et Hong Kong et Tokyo.

La ligne métier Taux intervient sur l'ensemble des produits dérivés de taux, linéaires et non linéaires, couvrant des produits de flux tels que les swaps de taux et de change (supérieurs à 2 ans) et les liquid bonds, principalement sur les marchés G-10 et émergents. Elle propose également des dérivés sur Inflation et Cross Assets.

### Division Change et Trésorerie

La ligne métier Change intervient principalement sur trois catégories d'instruments de change : les Spot et Forward de change, les options de change et les métaux précieux. Les produits proposés vont du change au comptant à des produits plus élaborés comme des produits structurés de change à vocation d'investissement, de couverture de risque de change et d'optimisation de passif de trésorerie. Chaque produit peut être adapté à des besoins spécifiques. Cette ligne intègre désormais la partie Métaux précieux de l'activité « Commodities » (opérations sur or, argent, platinium et palladium).

Les équipes de Crédit Agricole CIB sont très présentes sur les devises émergentes (Europe de l'Est, Asie, Amérique latine, Afrique du Nord et Moyen-Orient) ainsi que sur les principales devises internationales (euro, livre sterling, yen, franc suisse, dollar américain, dollar australien, devises scandinaves).

La ligne métier Trésorerie assure la liquidité des positions de la Banque. Son objectif est d'obtenir des ressources à faible coût et de fournir des financements au prix de marché à ses clients, internes et externes, en respectant les limites de risques de crédit et de marché. Elle est responsable pour la Banque du respect des contraintes réglementaires de liquidité, notamment des ratios prudentiels (Ratio Banque de France et Liquidity Coverage Ratio à l'avenir ainsi que des réserves obligatoires).

La Trésorerie gère de surcroît la réserve de liquidité du groupe Crédit Agricole CIB .

Les activités de la ligne métier Trésorerie s'articulent autour de cinq centres de liquidité situés à Paris, Londres, New York, Tokyo et Hong Kong, avec une présence active dans 15 autres pays, qui assurent la liquidité des principales devises. Les centres de liquidité contrôlent et contribuent à la gestion de la liquidité des succursales et des filiales au sein de chaque région. Cette structure permet une gestion et une vision consolidées de la trésorerie de Crédit Agricole CIB en offrant un accès continu aux marchés monétaires mondiaux.

Crédit Agricole CIB gère des programmes locaux d'émissions multidevises, ce qui lui permet d'élargir sa base d'investisseurs. Des produits conformes à la loi islamique ont également été développés.

### Pôle Fonctions Transverses

Le pôle Fonctions Transverses a pour mission d'accompagner la mise en place des réponses aux nouvelles contraintes réglementaires, d'optimiser l'utilisation des ressources rares de Global Markets et d'assurer, avec les fonctions support, l'évolution du dispositif opérationnel nécessaire au développement du business. Il regroupe le département Contrôles et Opérations ainsi que le département de Gestion des Ressources Rares, en charge en particulier du monitoring, de la gestion et de l'optimisation de la CVA (Credit Value Adjustments), des emplois pondérés et du collatéral.

## Courtage et dérivés actions

### Courtage sur dérivés

#### ◆ Newedge

Newedge a été créé le 2 janvier 2008 à la suite du regroupement de Calyon Financial et de Fimat (Société Générale). Son cœur de métier est le courtage de produits dérivés listés. Il fournit à sa clientèle institutionnelle une gamme complète de services de compensation et d'exécution pour les options et contrats à terme de produits financiers et de matières premières ainsi que pour les produits de taux, de change, les actions et les matières premières traitées de gré à gré (OTC).

Par ailleurs, Newedge propose du courtage interbancaire ainsi qu'un ensemble de services plus spécifiques tels que le prime brokerage, le financement d'actifs, une plateforme électronique de négociation et de routage d'ordres, du cross margining, et le traitement et reporting centralisé des portefeuilles clientèle.

Newedge intervient sur 85 marchés actions et dérivés dans le monde répartis sur 21 implantations dans 15 pays.

### Dérivés actions

La ligne métier Dérivés actions et fonds de Crédit Agricole CIB regroupe les activités de trading, vente, et arbitrage de dérivés actions, indices, et fonds allant des produits de flux, tels que les certificats ou les obligations convertibles, aux solutions d'investissement comme les produits structurés.

Le plan d'adaptation annoncé le 14 décembre 2011 a acté l'arrêt des activités liées aux dérivés actions à l'exception des activités Corporate et Convertibles transférées au métier de la Banque d'Investissement. A fin 2012 les activités d'arbitrage, de flux et de fonds sont éteintes.

## ➤ BANQUE PRIVÉE

La Banque Privée met au service de l'investisseur particulier une approche globale de la gestion patrimoniale, sur les principales places internationales.

Cette activité requiert la mise en œuvre et la coordination rigoureuse de compétences multiples, spécialement adaptées à l'exigence de la clientèle notamment en ingénierie patrimoniale, en gestion d'actifs, et en exécution d'ordres sur l'ensemble des marchés financiers mondiaux.

En 2011 et 2012, les filiales et succursales exerçant le métier de banque privée ont été réunies sous une holding commune (à l'exception de la succursale de Miami qui reste dans le giron de CA CIB) afin de renforcer les synergies entre entités.

### Banque d'Investissement

La Banque d'Investissement rassemble l'ensemble des activités de «haut de bilan» à destination de la clientèle corporate de Crédit Agricole CIB et s'articule autour de trois pôles principaux :

#### ◆ Equity Capital Markets Primaire

La ligne métier Equity Capital Markets Primaire est responsable des activités de conseil et montage d'émissions d'actions et de titres donnant accès au capital.

Elle est notamment en charge des augmentations de capital, des offres secondaires ainsi que des émissions d'obligations convertibles, d'obligations échangeables et autres produits hybrides pour le marché primaire large et mid caps.

#### ◆ Corporate Equity Derivates

La ligne métier Corporate Equity Derivates est en charge des opérations de structuration et de vente qui utilisent des Dérivés Actions pour résoudre les problématiques de haut de bilan de sa clientèle grande entreprise.

L'activité couvre l'épargne salariale à effet de levier, les programmes de rachat d'actions, les equity financing et la couverture des stock-options ou de titres de participation.

#### ◆ Global Corporate Finance

La ligne métier regroupe les activités dédiées aux fusions et acquisitions, allant du conseil stratégique à l'exécution des transactions.

Plus précisément, elle intervient dans les mandats de conseil à l'achat ou à la vente, dans l'ouverture du capital ou les restructurations, dans le conseil financier stratégique ou le conseil en privatisation.

## ➤ ACTIVITÉS EN EXTINCTION

Le périmètre «Activités en Extinction» a été défini lors du plan de recentrage du 10 septembre 2008 et élargi avec le plan d'adaptation annoncé le 14 décembre 2011 (cf. faits marquants de l'année 2012).

Il reprend les activités les plus affectées par la crise en 2008 ainsi que les métiers jugés non stratégiques dans le cadre du plan d'adaptation :

- Portefeuilles de CDO (Collateralized Debt Obligations) et d'ABS (Asset-Backed Securities) à sous-jacents résidentiels hypothécaires américains «subprimes», locaux commerciaux ou «leveraged loans» ;
- Crédits Structurés et produits dits de «corrélation» où le risque sous-jacent est un portefeuille de crédits «corporate» sous forme de CDS (Credit Default Swap) ;
- Dérivés actions (hors corporate et convertibles)
- Trading de commodities
- Dérivés exotiques de taux qui étaient déjà gérés en extinction
- Portefeuilles dépréciés à sous-jacents résidentiels immobiliers.

# 2

## INFORMATIONS ECONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Responsabilité économique.....	20
Responsabilité sociale.....	23
Responsabilité environnementale .....	37
Table de correspondance.....	42
Attestation de présence et rapport d'assurance modérée d'un des commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales.....	44

Les données identifiées par le signe ✓ dans le texte ont été vérifiées par PricewaterhouseCoopers.

# Informations économiques, sociales et environnementales

Les informations en matière de responsabilités économique, sociale et environnementale sont présentées autour de l'acronyme FReD qui recouvre la démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) du groupe Crédit Agricole S.A. FReD recouvre les 3 piliers traditionnels de la RSE au travers de plans d'actions en matière de responsabilité économique (Fides : fraude, intérêt des clients, déontologie, équilibre des marchés, sécurité financière), sociale (Respect : reconnaissance, égalité, sécurité, participation, équité, cohérence, territoire) et environnementale (Demeter : dialogue, externalités, marchés, écosystèmes, transports, énergie, ressources).

Conformément à cette démarche de progrès du groupe Crédit Agricole S.A. qui conditionne la rémunération des cadres dirigeants du Groupe, Crédit Agricole CIB a mis en œuvre fin 2011, 5 plans d'actions pour chacun des piliers Fides, Respect et Demeter.

Un tableau de correspondance entre les axes FReD et les indicateurs de l'Article L 225-102-1 du Code de commerce et du Global Reporting initiative (GRI) est inclus en fin de chapitre 102-1 du Code de commerce et du GRI.

## ➤ RESPONSABILITE ECONOMIQUE

### Renforcer la confiance à travers une démarche engagée de Conformité

Le risque de non-conformité concerne le non respect des dispositions législatives et réglementaires et des règles internes et externes applicables aux activités de Crédit Agricole CIB en matière bancaire et financière, pouvant entraîner des sanctions, judiciaires, administratives ou disciplinaires, des contentieux avec les clients et plus largement un risque de réputation.

La ligne métier Conformité vise à renforcer la confiance des parties prenantes (clients, personnel, investisseurs, régulateurs, fournisseurs) à l'égard de ces règles et de leur mise en œuvre. Ses missions sont doubles :

- protéger le groupe Crédit Agricole CIB contre tout agissement interne ou externe potentiellement néfaste ou illicite. Il s'agit notamment de lutte contre la fraude et la corruption ainsi que de la mission de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gestion du gel des avoirs et des embargos, connaissance des clients).
- veiller aux intérêts de ses clients et à sa réputation sur les marchés en œuvrant contre les violations des règles de déontologie interne (délit d'initié, fraude interne, conflit d'intérêt, défaut de conseil, etc.).

La ligne métier Conformité s'assure par ailleurs de l'efficacité des dispositifs en place. Pour cela, elle :

- traduit les lois et règlements dans les procédures ;
- assure la formation des collaborateurs sur les problématiques de conformité;

- donne un avis sur les opérations ;
- contrôle le bon fonctionnement du dispositif.

La Direction de la Conformité (CPL) s'est résolument engagée dans la démarche de responsabilité sociétale d'entreprise de Crédit Agricole CIB dénommée FReD ( Fides, Respect, Demeter ) en se mobilisant aux côtés de la Direction des Ressources Humaines (DRH) et du secteur Développement Durable via un engagement sur 5 des 15 actions du premier plan RSE lancé début 2012. Ces actions sont des plans de progrès que CPL s'engage à réaliser sur des périodes d'un à deux ans et qui visent à améliorer les façons d'être et d'agir de Crédit Agricole CIB à l'égard de ses clients. A fin 2012, CPL a atteint ses objectifs ambitieux relatifs :

- au déploiement de la cartographie des risques de corruption,
- à la revue des finalités Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) afin de renforcer le dispositif de protection des données personnelles,
- à la formation Fides 2 en présentiel pour une partie de la Direction des Marchés de capitaux
- à l'amélioration du reporting des transactions,

le cinquième projet relatif à l'amélioration du taux de conformité des KYC (Know Your Customer) étant proche de la cible malgré un démarrage plus tardif que prévu.

Le plan 2013 du pilier Fides intégrera un nouveau projet concernant le nouveau rôle de CPL en matière de validation et suivi des mandats sociaux professionnels en remplacement du projet CNIL et poursuivra la réalisation des 4 autres actions 2012.

La ligne métier Conformité travaille notamment sur les axes suivants :

## Axe 1 : Fraude

Crédit Agricole CIB a poursuivi le renforcement de son dispositif de lutte contre la fraude interne et externe et contre la corruption. L'organisation du dispositif de lutte contre la corruption a été ainsi réprécisée en 2011 par des textes de gouvernance faitiers tant au niveau du groupe Crédit Agricole qu'au niveau de Crédit Agricole CIB.

En 2012, la prise en compte du risque de corruption dans les cartographies de risques opérationnels par métier et entité a été affinée, et le respect des normes définies a fait l'objet de contrôles spécifiques.

## Axe 2 : Intérêt du client

La banque dispose d'un processus sécurisé d'entrée en relation avec le client. La protection des clients repose sur un dispositif complet de classification de la clientèle non seulement en application des règles MIF applicables dans l'Espace Economique Européen (protection accrue du client non professionnel à qui est vendue une prestation de service d'investissement), mais plus largement au plan mondial aux termes d'un processus interne nommé « internal suitability rating ».

Il structure le processus d'entrée en relation avec le client afin que seuls des instruments financiers sans risque soient proposés à la clientèle non pourvue d'une connaissance avérée des marchés. Dans le cas contraire, un examen préalable de l'opération par la Conformité est rendu nécessaire et elle dispose d'un droit de veto sur la transaction. Plus largement d'ailleurs, en amont, la Banque a depuis 2009 redéfini sa stratégie commerciale et demeure positionnée sur les segments de marchés les moins risqués.

Ce processus d'entrée en relation fait l'objet de contrôles a priori de la Conformité, mais également a posteriori, avec le développement d'un programme intitulé « Treat Your Customer Fairly ».

Par ailleurs, des Comités nouvelles activités et nouveaux produits (appelés Comités NAC/NAP) propres à chaque métier en France et à l'international dans lesquels siègent des représentants des Directions de la conformité, juridique et des Risques & contrôles permanents, s'assurent que tous les produits et activités proposés dans les réseaux de distribution sont conformes aux dispositions législatives, réglementaires, codes de conduite et procédures internes propres à l'activité bancaire et financière.

Enfin, la Banque a également veillé en 2012 à renforcer les mesures de protection du client non professionnel comme professionnel en structurant encore davantage son système de suivi des réclamations. Celles-ci doivent systématiquement être enregistrées, communiquées à un Correspondant Réclamation nommé dans chaque Direction de la Banque, et faire l'objet d'une réponse sous deux mois. L'ensemble des réclamations est centralisé et suivi sous l'égide des fonctions constitutives du contrôle interne.

## Axe 3 : Déontologie

L'ensemble du dispositif de conformité (organisation, procédures, programmes de formation) crée un environnement propice au renforcement du contrôle ex ante. Néanmoins, lorsque les mesures préventives n'ont pas joué leur rôle et qu'un dysfonctionnement se produit, il importe que celui-ci soit :

- détecté puis analysé aussi rapidement que possible ;
- porté à la connaissance des responsables opérationnels, des fonctions de la conformité au niveau le mieux adapté au sein de chaque ligne métier ;
- suivi et corrigé, et que ses causes soient éliminées.

### La remontée des dysfonctionnements

La centralisation des cas de dysfonctionnements par le processus de remontée, décrit dans le texte de gouvernance spécifique, permet de prendre la mesure, au plus haut niveau de l'entreprise, de l'exposition de la Banque au risque de non-conformité. Ainsi, dès qu'un collaborateur s'interroge raisonnablement ou constate l'existence d'un dysfonctionnement relevant du domaine de la conformité, il doit en faire part à son supérieur hiérarchique qui informe l'un des responsables représentant la fonction (Conformité, Affaires juridiques) selon le sujet. Le dispositif est complété d'une faculté d'alerte, permettant au salarié, s'il constate une anomalie dans le processus normal de la remontée des dysfonctionnements ou s'il estime faire l'objet d'une pression susceptible de le conduire à la réalisation d'un dysfonctionnement, de signaler cet état de fait au responsable conformité de son entité. L'état des dysfonctionnements constatés est remonté par les correspondants Conformité et les unités à la Direction de la Conformité Siège de Crédit Agricole CIB qui est chargée de le présenter au Comité de Management de la Conformité. Ce dernier en prend connaissance et valide les propositions de clôture des dysfonctionnements.

### La protection des données à caractère personnel

Afin d'être conforme à la réglementation et aux recommandations de la CNIL, Crédit Agricole CIB a regroupé les traitements de don-

nées à caractère personnel en huit finalités (l'objectif principal de la mise en place d'une application informatique), lesquelles font l'objet de déclarations distinctes à la CNIL.

Au sein de Crédit Agricole CIB, chaque métier est responsable du respect des obligations relatives aux données à caractère personnel. Le métier désigne un interlocuteur pour le représenter dans ce cadre.

En juin 2012, les responsables conformité européens ont été sensibilisés au respect du texte de gouvernance CNIL au regard des finalités locales qui leur sont propres.

Le maître d'ouvrage d'un projet informatique est responsable du signalement d'un traitement de données à caractère personnel dans le dossier d'analyse.

Les contributeurs métier et maître d'ouvrage sont conseillés par la conformité (2 personnes) qui assure également l'intermédiation avec la CNIL et les personnes qui sollicitent un droit d'accès, de rectification ou d'opposition.

La Conformité suit aussi les différents projets nécessitant son avis en matière de protection de données à caractère personnel ( ex : externalisation de serveurs).

Les systèmes d'information existants font l'objet régulièrement d'une campagne de recensement et, si besoin était, de mise en conformité.

### La formation

La Direction Juridique et Conformité de Crédit Agricole S.A. a entrepris une refonte des formations FIDES existantes. Ce nouveau programme de formation, intitulé « FIDES, le parcours des îles », a été mis à disposition fin 2011 en version française et mars 2012 en version anglaise.

Il a été adapté aux métiers de Crédit Agricole CIB et mis en œuvre par les Ressources humaines sur l'année 2012 auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Parallèlement chaque secteur d'expertise de la Conformité a continué à dispenser des formations en présentiel à des populations ciblées ( Marché des capitaux, Sécurité financière, conflits d'intérêt, personnel sensible, ..).

## Axe 4 : Equilibre des marchés

La Directive Européenne Cadre 2003/06/CE du 28 janvier 2003 définit au niveau européen le cadre réglementaire des abus de marché.

Aussi, l'obligation de vigilance des opérations de marché est au centre des priorités de la Conformité de Crédit Agricole CIB.

La prévention des abus de marché s'articule autour de trois axes principaux, qui sont la formation des collaborateurs concernés, la mise en place d'une organisation et des procédures dédiées, et les contrôles.

Crédit Agricole CIB s'est doté d'un dispositif de suivi spécifique des opérations de marché à l'échelle mondiale. Celui-ci génère des alertes sur la base de critères sélectionnés et permet ainsi un contrôle des opérations soupçonnées d'être liées à une manipulation de cours ou à une utilisation frauduleuse d'information privilégiée.

Les objectifs du dispositif dans son ensemble sont en effet: détecter les opérations suspectes, qualifier les alertes, déclarer au régulateur compétent le cas échéant.

## Axe 5 : Sécurité financière

En matière de sécurité financière, Crédit Agricole CIB décline les textes FIDES II émis par la Direction de la Conformité du Groupe concernant la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la gestion du gel des avoirs et le respect des sanctions internationales. La mise en œuvre des mesures destinées à respecter les sanctions internationales est déléguée à la Direction de la Conformité conformément à la décision du Groupe.

Crédit Agricole CIB a adapté ses procédures et ses outils aux nouvelles exigences liées à la transposition en droit interne de la troisième directive européenne.

Ainsi, lors de toute entrée en relation, les vérifications requises sur l'identification du client sont un premier filtre pour prévenir le blanchiment. Cette prévention repose sur la connaissance des clients et des bénéficiaires effectifs, étayée par des recherches d'informations par l'intermédiaire de bases de données spécialisées. Pendant la relation d'affaires, une vigilance adaptée et proportionnée au niveau

des risques identifiés est exercée. À cet effet, des outils informatiques de détermination du niveau de risque des clients et de détection d'opérations inhabituelles assistent les collaborateurs.

La lutte contre le financement du terrorisme implique aussi un criblage constant des fichiers clients par rapport aux listes de sanctions internationales et de personnes politiquement exposées.

Crédit Agricole CIB a contribué aux travaux de la profession pilotés par le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB), et a déployé le programme de formation de place à la lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Cette formation est complétée par deux programmes : prévention contre la Fraude et, programme Groupe sur les aspects de conformité.



## ➤ RESPONSABILITE SOCIALE

### Indicateurs sociaux

#### Méthodologie

Chaque société du groupe Crédit Agricole S.A. possède sa propre politique sociale animée par un Directeur des Ressources Humaines. La cohérence d'ensemble est assurée par la Direction des Ressources Humaines du groupe Crédit Agricole S.A..

Le périmètre des entités couvertes correspond à celui des entités porteuses d'effectif et consolidées de façon globale ou proportionnelle (les données sont reprises proportionnellement à la participation du Groupe dans leur capital). Conformément à la règle adoptée dans le document de référence 2012, les entités CA Cheuvreux et CLSA ne sont plus consolidées dans les indicateurs présentés ici contrairement à 2011. Sauf indication contraire,

- les données sont traitées en vision employeur et non en vision bénéficiaire. La différence porte sur les effectifs mis à disposition par une entité auprès d'une autre (sans modification du contrat de travail) qui sont rattachés à leur entité d'accueil en vision bénéficiaire et à leur entité contractuelle en vision employeur.

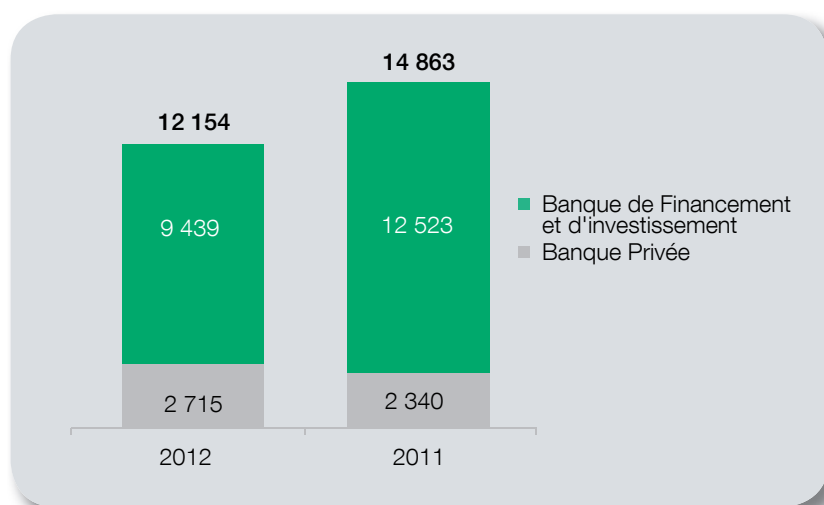
- la population étudiée est celle des effectifs « actifs ». Cette notion d'actif implique :

- un lien juridique via un contrat de travail en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée «standard» (et assimilé pour l'international),
- une présence en paye et sur le poste au dernier jour de la période,
- un temps de travail supérieur ou égal à 50%.

Chaque tableau présenté ci-après sera accompagné d'une indication portant sur le périmètre des effectifs couverts par celui-ci (en % des effectifs en ETP «Equivalent Temps Plein» à fin d'année).

### Chiffres clés

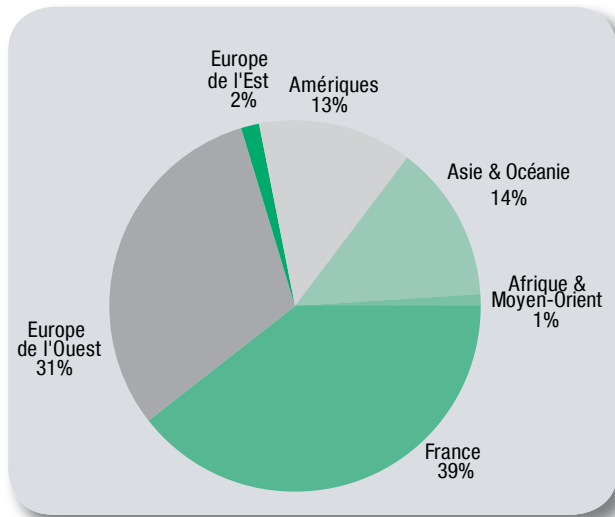
Effectifs par domaine d'activité (en ETP : Equivalent Temps Plein)



# 2

## Informations économiques, sociales et environnementales

### Effectifs par zone géographique ✓



Plus de 2/3 des effectifs du groupe Crédit Agricole CIB sont implantés en Europe.

Outre la France (39% des effectifs), les pays les plus porteurs d'effectifs sont :

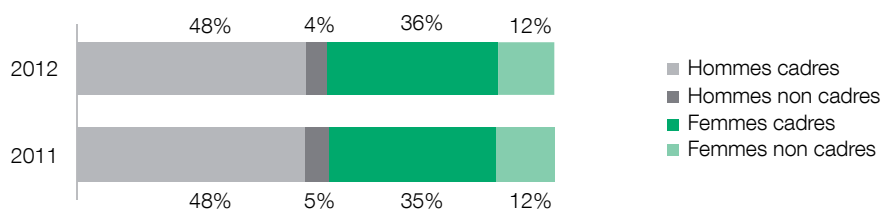
- les USA (12% des effectifs)
- la Suisse (11% des effectifs)
- le Royaume Uni (9% des effectifs)
- Hong Kong (4% des effectifs)

### Effectif par type de contrat (en ETP : Equivalent Temps Plein) ✓

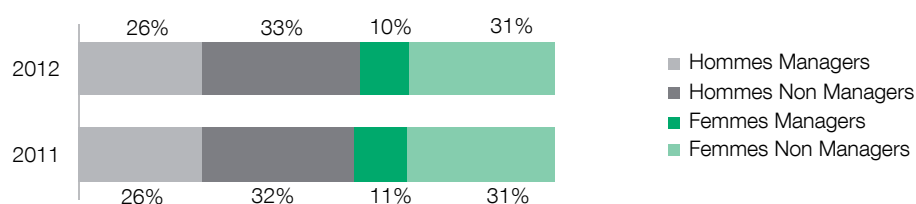
	2012			2011		
	France	International	Total	France	International	Total
Effectif CDI actif en poste	4 737	7 275	12 012	4 868	9 741	14 609
Effectif en CDD	41	101	142	70	184	254
<b>Effectif actif total</b>	<b>4 778</b>	<b>7 376</b>	<b>12 154</b>	<b>4 938</b>	<b>9 925</b>	<b>14 863</b>
Effectif CDI en dispense d'activité	78	ND	78	83	ND	83
<b>Effectif Total</b>	<b>4 856</b>	<b>7 376</b>	<b>12 232</b>	<b>5 021</b>	<b>9 925</b>	<b>14 946</b>

ND : Non Disponible

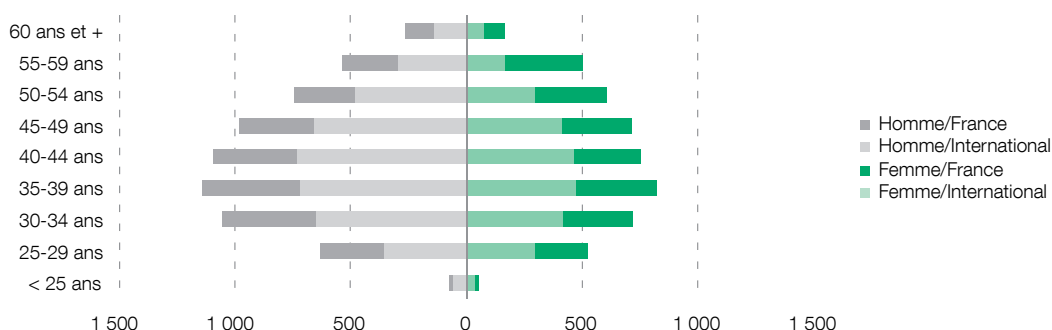
### Répartition par sexe et par statut des effectifs en France ✓



### Répartition par sexe et par statut des effectifs à l'international ✓



## Pyramide des âges au 31 décembre 2012 ✓



L'âge moyen au niveau du groupe Crédit Agricole CIB est de 42 ans soit 43 ans pour la France et 40 ans pour l'international.

## Le recrutement en CDI par zone-géographique ✓

en nombre	2012			2011
	BFI	Banque Privée	Total	Total
France	61	9	70	420
Europe Occidentale	116	85	201	476
Europe Centrale et Orientale	12		12	22
Afrique	3		3	2
Moyen-Orient	7		7	5
Asie et Océanie	79		79	494
Amériques	95	26	121	166
Total	371	120	491	1 585
<b>Périmètre France couvert :</b>			<b>95%</b>	<b>91%</b>

## La part du temps partiel ✓

	2012			2011		
	Cadres	Non Cadres	Total	Cadres	Non Cadres	Total
Effectif à temps partiel	293	169	462	282	156	438
% effectif à temps partiel	7,6%	22,3%	10,0%	7,1%	19,7%	9,2%
<b>Périmètre France couvert :</b>			<b>95%</b>			<b>96%</b>

## Axe 1 : Reconnaissance

Crédit Agricole CIB s'attache à promouvoir un management responsable et respectueux des individus. Le manager est un acteur clé dans l'épanouissement professionnel des collaborateurs. C'est pourquoi, Crédit Agricole CIB a continué en 2012 à développer ses actions visant à professionnaliser les managers et renforcer leur rôle en matière de ressources humaines. Plusieurs dispositifs ont ainsi été poursuivis ou créés pour leur permettre de tenir pleinement leur rôle.

### Management responsable

#### ◆ Accompagner et développer les managers de Crédit Agricole CIB

Dans un environnement en perpétuelle évolution, les managers jouent un rôle central dans la diffusion et la mise en œuvre de la stratégie de Crédit Agricole CIB. Ils sont les premiers acteurs de la mobilisation des équipes tout en accompagnant le développement des compétences de leurs collaborateurs. Pour faire face aux challenges économiques et réglementaires ainsi qu'à ses enjeux de transformation, Crédit Agricole CIB a lancé début 2012 un programme de formation dédié à tous ses managers en France comme à l'international : la Management Academy.

Ce parcours a pour vocation de construire un programme de formations managériales partagé par l'ensemble des managers de Crédit Agricole CIB. Il est bâti sur quatre sphères de compétences : management, leadership, accompagnement du changement et développement personnel. La Management Academy permet de disposer de comportements managériaux communs, de mettre en œuvre les priorités stratégiques au travers d'un engagement individuel et collectif et d'élaborer collectivement des solutions sur des problématiques partagées.

En 2012, la Management Academy a accueilli 727 managers dont 144 en France, 388 dans la région EMEA, 116 en Asie et 79 en Amérique. Le déploiement se poursuivra en 2013.

En parallèle de ce dispositif global, depuis septembre 2012, un nouvel outil de développement personnel est à la disposition de tous les managers dans le monde pour les accompagner dans leur mission de manager. «Develop Yourself» et «Develop Your Team» sont des bibliothèques rassemblant une centaine de thèmes de management et de développement personnel en anglais. Cet outil simple et accessible depuis la plateforme eLearning de Crédit Agricole CIB permet aux managers de disposer d'informations pratiques pour mieux gérer certaines situations. Chaque thématique (développement personnel, leadership, évaluation de la performance, créativité...) comprend une sélection d'articles, d'exercices pratiques et des autodiagnostic.

En 2012, dans le cadre du plan d'adaptation de Crédit Agricole CIB, des ateliers dédiés à la conduite du changement ont également été mis en place. Plus de 200 managers dans le monde en ont bénéficié. L'objectif principal était de favoriser le relais des messages de la Direction Générale et d'aider les managers à diffuser et à mettre en œuvre de façon opérationnelle la stratégie de Crédit Agricole CIB. Ces ateliers d'échange ont également permis aux managers de mieux comprendre les situations et les comportements de leurs équipes face à l'incertitude, de créer des repères au quotidien pour leurs collaborateurs. Les retours sur ces ateliers ont été très positifs, les managers ayant beaucoup apprécié cette démarche.

#### ◆ Entretien annuel d'évaluation

L'entretien annuel d'évaluation est un acte managérial fondamental. Il représente un élément majeur de la gestion des collaborateurs permettant de faire le point sur les performances de l'année, les compétences et la fixation des objectifs. Afin de professionnaliser cette rencontre, Crédit Agricole CIB a proposé 5 ateliers et formations pour accompagner ses managers dans l'exercice annuel d'évaluation et de fixation des objectifs :

- L'entretien annuel : un acte managérial incontournable
- Savoir fixer des objectifs et des indicateurs de réussite SMART
- Piloter la performance tout au long de l'année
- Evaluer les compétences et définir un plan de développement
- Savoir faire face aux situations délicates en entretien

Dans le cadre de la campagne mondiale 2012, 95,5% des entretiens d'évaluations entre collaborateurs et managers ont été réalisés contre 93% en 2011.

### Gestion individualisée des collaborateurs

La priorité est de donner à chaque collaborateur les moyens d'évoluer et d'atteindre ainsi son meilleur niveau de compétences et de responsabilité. Offrir des perspectives d'évolution, faciliter les mobilités, proposer des programmes de formations, mettre en place des outils adaptés, autant d'actions qui doivent contribuer à une gestion performante des collaborateurs.

#### ◆ Management des carrières et des talents

L'évolution de la stratégie de Crédit Agricole CIB et le déploiement de son plan d'adaptation en 2012 renforcent la nécessité d'accompagner et de développer ses collaborateurs. Crédit Agricole CIB s'engage à déployer une politique de gestion des carrières visant à permettre à chaque collaborateur, quel que soit son niveau dans l'organisation, d'élargir ses expériences professionnelles de manière construite.

A ce titre, des actions ont été mises en place pour renforcer le rôle de l'évaluation annuelle dans la gestion de carrière des collaborateurs et le Groupe s'est fixé de privilégier chaque fois que possible la mobilité interne par rapport aux recrutements externes. Les postes à pourvoir font ainsi l'objet d'une publication dans la bourse interne de l'emploi tant en France qu'à l'international. Au-delà des points de rencontres habituels prévus au cours de l'année entre collaborateur, manager et responsable Ressources Humaines, Crédit Agricole CIB a mis en place une approche de gestion de carrière harmonisée et partagée au niveau mondial pour tenir compte du caractère international de ses activités et de sa culture d'entreprise.

#### Processus d'évaluation des collaborateurs par les managers

Afin de faciliter ce processus annuel qui permet de faire un bilan des efforts individuels et collectifs, des réalisations et des besoins de développement nécessaires au succès de la Banque, le calendrier des campagnes d'évaluation et de fixation des objectifs a évolué en 2012. En effet, l'évaluation et la fixation des objectifs se sont faites dans deux campagnes distinctes. Cette nouvelle démarche, plus flexible, a permis aux managers qui le souhaitaient de formaliser l'évaluation et les objectifs futurs en même temps ou bien de décaler dans le temps la fixation des objectifs 2013.

Les objectifs qualitatifs et quantitatifs sont formalisés à travers des critères précis permettant d'évaluer leur réalisation. Le poids de ces critères dans l'évaluation globale dépend de chaque métier. Ils sont définis en cohérence avec les orientations données par le patron de métier qui décline pour son propre métier la stratégie de la Direction Générale.

Le processus d'évaluation de la performance et des compétences peut être précédé pour certaines fonctions par une campagne mondiale de Cross Feedback. Véritable outil d'aide à l'évaluation, le Cross Feedback consiste pour le manager à obtenir le témoignage objectif de collaborateurs travaillant en contact avec la personne à évaluer. Pour le collaborateur, le Cross Feedback permet de bénéficier d'un retour d'expérience concret de la part des personnes avec qui il travaille au quotidien au sein de son département ou d'autres métiers / fonctions support de la Banque.

Cette démarche permet également de promouvoir une meilleure coopération entre les équipes en développant la culture du feedback. Il s'agit d'une approche constructive et qualitative (absence de notations) qui porte sur le travail d'un collaborateur sur l'année écoulée.

Cette année, la campagne de Cross Feedback a eu lieu du 24 septembre au 26 octobre 2012. Plus de 2270 questionnaires ont été remplis par les répondants, permettant à 439 collaborateurs et managers de recevoir un rapport Cross Feedback individualisé.

### Comités de mobilité et de carrière : favoriser la mobilité des collaborateurs

Le dispositif Groupe de management des talents mis en œuvre en 2011 s'est renforcé en 2012 en collaboration avec les différentes entités. Crédit Agricole CIB s'inscrit pleinement dans cette démarche et dispose d'un cadre coordonné de gestion des talents qui répond à un double objectif : élargir les perspectives de carrière et renforcer l'accompagnement des collaborateurs à potentiel.

Les Comités de mobilité visant à animer la mobilité entre les différentes fonctions ont été renforcés au sein de Crédit Agricole CIB pour développer les mouvements inter-métiers. Ils se tiennent sur une base mensuelle afin de contribuer, en lien avec la stratégie du Groupe, au renforcement de la transversalité et du cross-selling. Par ailleurs, une équipe de spécialistes des Ressources Humaines et du reclassement a été créée afin d'accompagner les collaborateurs souhaitant réaliser une mobilité dans le cadre du plan d'adaptation de Crédit Agricole CIB (Espace Conseil Mobilité).

Les Comités de carrière se sont poursuivis tant au niveau Groupe qu'au sein de Crédit Agricole CIB, visant l'identification des ressources clés et des potentiels afin de définir les plans d'action (développement, formation, parcours mobilité) et d'élaborer des plans de succession pour tous les membres des comités de direction métiers et fonctions supports.

### Données chiffrées\* sur la mobilité pour 2012

- 237 Mobilités intra lignes métier
- 289 Mobilités inter lignes métiers
- 91 Mobilités internationales sur un périmètre de 18 pays
- 63 Mobilités vers le groupe Crédit Agricole

\* Périmètre Crédit Agricole CIB

### Politique de Formation

	2012 (11 mois)*		2011 (11 mois)*	
	Nombre de salariés formés	Nombre d'heures de formation	Nombre de salariés formés	Nombre d'heures de formation
France	3 431	83 877	3 643	90 487
International	5 326	103 730	5 556	98 854
<b>Total</b>	<b>8 757</b>	<b>187 607</b>	<b>9 199</b>	<b>189 341</b>
Périmètre couvert	92%	92%	82%	82%

\* A noter la faible représentativité du mois de décembre.

### ◆ Formation

Le plan de formation 2012 a eu pour ambition d'accompagner le plan d'adaptation de Crédit Agricole CIB en veillant à ce que la Banque dispose des compétences collectives et individuelles indispensables à son nouveau business model.

Crédit Agricole CIB a ainsi proposé une offre de formation composée de près de 275 programmes portant sur des compétences techniques et managériales.

Les axes prioritaires du plan de formation 2012:

- Favoriser les actions collectives et transversales de professionnalisation pour répondre aux transformations structurelles des métiers de Crédit Agricole CIB : mise à disposition d'une offre de formation ciblée, création d'actions collectives spécifiques comme par exemple « le socle risques »...
- Déployer mondialement le parcours de formation dédié aux managers, la Management Academy, pour renforcer leur rôle central dans l'application de la stratégie de Crédit Agricole CIB et dans l'accompagnement de leurs équipes.
- Soutenir les projets de formation individuels des collaborateurs tels que les bilans de seconde partie de carrière.
- Maintenir l'engagement de Crédit Agricole CIB dans la prévention des risques psychosociaux avec des actions spécifiques conduites par métier, comme par exemple celle soutenue par le département Global IT & Operations.
- Enrichir l'offre eLearning existante avec des modules en management, en langues et en micro-informatique afin de favoriser l'accès à la formation.
- Poursuivre le déploiement des évolutions réglementaires et bancaires en eLearning.

Cette année encore Crédit Agricole CIB a renforcé son engagement dans la lutte contre les risques psychosociaux. Cette volonté s'est traduite par la validation systématique de toutes les demandes formulées par les collaborateurs et les managers pour suivre ces formations. *Ainsi, 105 participants ont bénéficié en 2012 des séminaires « Savoir équilibrer pression et efficacité » ou « Manager le stress de ses collaborateurs et le sien ».* ✓

Par ailleurs, le département Global IT & Operations a déployé un plan d'accompagnement spécifique de ses managers opérationnels au cours de l'année. Au total, 202 managers ont ainsi suivi la formation « Manager le stress de ses collaborateurs et le sien ». En 2013, cette démarche va s'étendre aux autres directions de Crédit Agricole CIB en France et dans le monde.

Pour 2012, le pourcentage de la masse salariale de Crédit Agricole CIB consacré à la formation est, cette année encore, supérieur au seuil légal requis et témoigne des efforts poursuivis par l'entreprise pour développer et renforcer les compétences de ses équipes.

En France, les dépenses de formation pour Crédit Agricole CIB en 2012 représentent 10,4 millions d'euros (rémunérations des collaborateurs pendant leurs périodes de formation incluses).

Le nombre de salariés formés représente lui plus de 70% des effectifs en contrat à durée indéterminée présents à fin d'année. En moyenne, les salariés formés en 2012 auront pu bénéficier de 24,4 heures de formation.

## Thèmes de formation

en nombre d'heures Thèmes	2012 (11 mois)*				2011 (11 mois)*	
	Total	%	dont France	dont International	Total	%
Connaissance du groupe Crédit Agricole S.A.	8 259	4,4%	4 403	3 856	8 835	4,7%
Management des hommes et des activités	13 693	7,3%	5 350	8 343	6 409	3,4%
Banque, droit, économie	28 940	15,4%	8 870	20 070	26 345	13,9%
Assurance	360	0,2%	0	360	251	0,1%
Gestion Financière (comptabilité, fiscalité, ...)	11 851	6,3%	6 530	5 321	13 196	7,0%
Risques	9 172	4,9%	5 669	3 504	10 808	5,7%
Conformité	11 479	6,1%	1 528	9 952	8 234	4,3%
Méthode, organisation, qualité	8 167	4,4%	5 421	2 747	10 132	5,4%
Achats, marketing, distribution	2 591	1,4%	1 862	729	4 369	2,3%
Informatique, réseaux, télécom	6 013	3,2%	1 906	4 108	7 282	3,8%
Langues	46 478	24,8%	21 607	24 871	55 579	29,4%
Bureautique, logiciel, NTIC	9 916	5,3%	3 781	6 135	11 247	5,90%
Développement personnel, communication	25 264	13,5%	14 598	10 666	21 939	11,6%
Hygiène et sécurité	3 516	1,9%	1 605	1 912	2 544	1,3%
Développement durable	250	0,1%	140	110	294	0,2%
Ressources Humaines	1 659	0,9%	610	1 049	1 877	1,0%
<b>Total</b>	<b>187 607</b>	<b>100%</b>	<b>83 877</b>	<b>103 730</b>	<b>189 341</b>	<b>100%</b>
Périmètre couvert	92%		95%	90%	82%	

\* A noter la faible représentativité du mois de décembre.

Les domaines de formation les plus représentatifs au sein du groupe Crédit Agricole CIB sont :

Les formations bancaires et financières qui détiennent la première place avec 26% des heures du plan de formation ;

Les formations linguistiques se maintiennent en deuxième position avec 25% des heures ;

Les formations comportementales arrivent en troisième position et représentent 21% du plan.

## Axe 2 : Egalité

## Egalité professionnelle hommes/femmes

## Contribution des femmes

%	2012		2011	
	%	Périmètre couvert	%	Périmètre couvert
dans les effectifs	42,8%	96%	42,5%	88%
dans les effectifs recrutés en CDI	35,9%	95%	37,9%	88%
dans le Comité Exécutif du Groupe	3 sur 16	100%	2 sur 14	100%
dans les cercles managériaux 1&2 <sup>(*)</sup>	13,4%	100%	12,7%	100%
dans les 10% des effectifs de chaque filiale ayant les plus hautes rémunérations ✓	15,8%	87%	17,0%	80%

(\*) Les cercles managériaux regroupent au sein de 2 cercles les membres des comités exécutifs, les membres des comités de direction de chaque entité.

### ◆ Promotion de la mixité

Dans le cadre du projet RSE FReD, Crédit Agricole CIB s'est fixé pour objectif d'atteindre 25% de femmes dans ses cercles managériaux d'ici fin 2015. Pour cela, le vivier des hauts potentiels est régulièrement revu avec les managers afin que davantage de femmes y figurent. Des programmes de formation spécifiques leur seront également proposés en 2013 afin d'accompagner ces femmes. Ce dispositif s'accompagne d'indicateurs de mesures quantitatives qui permettront d'évaluer les progrès accomplis.

En 2012, 3 femmes siègent au Comité exécutif de Crédit Agricole CIB (contre 2 en 2011) et 6 femmes siègent au Management Committee (contre 5 en 2011).

Des négociations en vue de la signature d'un accord sur l'égalité professionnelle vont également débuter début 2013. Les champs d'applications couvriront l'embauche, la formation, la gestion des rémunérations et carrières et l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle.

Depuis octobre 2010, PotentiELLES, le réseau de femmes de Crédit Agricole CIB lancé à l'initiative de collaboratrices, propose un lieu d'échanges et de réflexion à la fois sur leur parcours professionnel et pour sensibiliser le management à la mixité. Fin 2012, PotentiELLES comptait plus de 350 adhérentes.

Crédit Agricole CIB soutient également Financi'Elles, la fédération des réseaux de femmes cadres de la banque, de la finance et de l'assurance créée en mars 2011, qui regroupe les grands acteurs de notre secteur (BNP Paribas, Société Générale, Caisse des Dépôts, BPCE, Axa, HSBC, Barclays) pour réfléchir aux questions de la mixité. La Direction Générale de Crédit Agricole CIB a ainsi signé le Livre Blanc de Financi'Elles et pris cinq engagements sur le thème de la mixité hommes/femmes. Dans ce contexte, Crédit Agricole CIB a participé en septembre 2011 à la consultation volontaire de l'ensemble des cadres hommes et femmes de ces entreprises en France (33% de participants). Cette étude pérenne a vocation à être renouvelée tous les deux ans afin d'obtenir des données quantitatives sur la progression de l'égalité hommes/femmes.

### ◆ Leadership au féminin

Crédit Agricole S.A. est partenaire du programme EVE, créé à l'initiative de Danone, pour développer le leadership au féminin dans les entreprises participantes. Destiné aussi bien aux jeunes talents qu'aux managers confirmés, le programme EVE accueille principalement des femmes mais est également ouvert aux hommes. Grâce à ce partenariat, 5 femmes de Crédit Agricole CIB ont pu participer à la 3<sup>ème</sup> édition de ce séminaire qui a rassemblé à Evian en décembre 2012 près de 300 participants issus de secteurs économiques divers.

## Emploi et intégration des personnes handicapées

En France, le groupe Crédit Agricole S.A. engage depuis 2005 une politique volontariste en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Le premier accord Groupe signé en 2005, a été renouvelé en 2008 puis en 2011. Ce troisième accord s'inscrit dans une logique de continuité des efforts entrepris depuis six ans et couvre l'ensemble des entités du Groupe.

Afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées en France, Crédit Agricole CIB a mis en place des mesures d'accompagnement individuel et développé des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs.

### ◆ Maintien dans l'emploi

L'accord prévoit des aménagements de l'environnement de travail à la pointe de l'innovation technologique pour faciliter le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap: prothèses auditives, écrans plus grands, déploiement de l'outil de téléphonie Tadéo et du système Themis d'alarme incendie auprès de tous les collaborateurs sourds, financement de transporteurs, mise en place de télétravail, accessibilité aux malvoyants du rapport d'activité en ligne, développement du recours à la traduction en langue des signes pour des conférences ou des formations.

Cet accompagnement individuel peut également prendre la forme de formations sur-mesure, de suivis psychologiques ou de coachings pour accompagner le développement professionnel des collaborateurs en situation de handicap.

### ◆ Mesures de sensibilisation

Pour améliorer l'intégration de ses collaborateurs sourds, Crédit Agricole CIB propose à tous ses collaborateurs en France pour la deuxième année consécutive de suivre des cours de Langue des Signes Française (LSF). Alors qu'en 2011, 174 personnes avaient suivi des cours pour débutants, plus de la moitié d'entre eux ont souhaité poursuivre leur apprentissage en 2012. De nouveaux cours ont donc été mis en place pour le leur permettre. Par ailleurs, de nouveaux cours pour débutants ont été organisés. C'est ainsi plus de 2 300 heures d'apprentissage qui ont été dispensées en 2012. Afin de pérenniser la démarche, des cours de niveaux 1,2 et 3 seront proposés dès janvier 2013.

Crédit Agricole CIB a également participé pour la deuxième année à « Handigolf », une compétition de golf par équipe, organisée en partenariat avec l'association Hanploi, qui a permis de sensibiliser 5 managers au handicap. En effet, les équipes composées de managers d'entreprise et de golfeurs handicapés de très haut niveau ont pu faire la démonstration que handicap et compétences peuvent aller de pair.

### ◆ Recours aux milieux protégés et adaptés

En complément des actions directes en faveur de l'emploi des personnes handicapées, Crédit Agricole CIB a développé le recours aux prestations des secteurs adaptés et protégés (Entreprises Adaptées et Etablissements et Services d'Aide par le Travail) en signant, en 2012, un contrat avec une entreprise du secteur adapté pour l'impression des cartes de visites en France. La gestion du recyclage des déchets informatiques, l'entretien des espaces verts, 50% des travaux d'impression et les réponses négatives aux candidatures papier sont des prestations pluriannuelles confiées à des ateliers protégés. Ponctuellement, des ateliers protégés sont intervenus en 2012 dans le domaine de la communication et pour la réalisation de buffets et de plateaux déjeuners. Dans le cadre du projet FReD, l'objectif de Crédit Agricole CIB est de confier 2 nouvelles prestations significatives et récurrentes au secteur protégé avant fin 2013.

## Diversité des parcours et emploi des jeunes

### ◆ Politique de pré-recrutement

Crédit Agricole CIB poursuit depuis 2006 une politique de pré-recrutement active dans le cadre de son engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. Cette politique se traduit

par le développement de l'alternance en France et une procédure d'identification des potentiels parmi ses stagiaires, ses alternants et ses VIE (Volontariat International à l'Étranger) afin de constituer un vivier.

En 2012, Crédit Agricole CIB a accueilli 450 nouveaux stagiaires en France, 163 nouveaux alternants en France et 71 VIE dans ses filiales à l'international.

### Pré recrutement ✓

Stagiaires et alternants en France (en ETP moyen mensuel)	2012	2011
Contrats en alternance	220	214
Stagiaires écoles	244	327
% du périmètre couvert	96%	93%

En France, les alternants et les stagiaires représentent plus de 9 % du total des effectifs en contrat à durée indéterminée en poste à fin d'année.

### ◆ Nos quartiers ont des talents

Crédit Agricole CIB a été présent lors des journées nationales de « Nos Quartiers ont des Talents » et a animé plusieurs tables rondes afin d'aider les jeunes diplômés dans leur projet professionnel. L'association « Nos Quartiers ont des Talents », dont le Groupe est partenaire depuis 2007, accompagne vers l'emploi les jeunes diplômés Bac+4 et plus, issus prioritairement des quartiers « sensibles », par le biais d'un parrainage individuel entre managers expérimentés et jeunes diplômés. Crédit Agricole CIB compte environ 20 parrains coachant bénévolement des étudiants et des jeunes diplômés en recherche d'emploi dans le cadre du partenariat avec cette association.

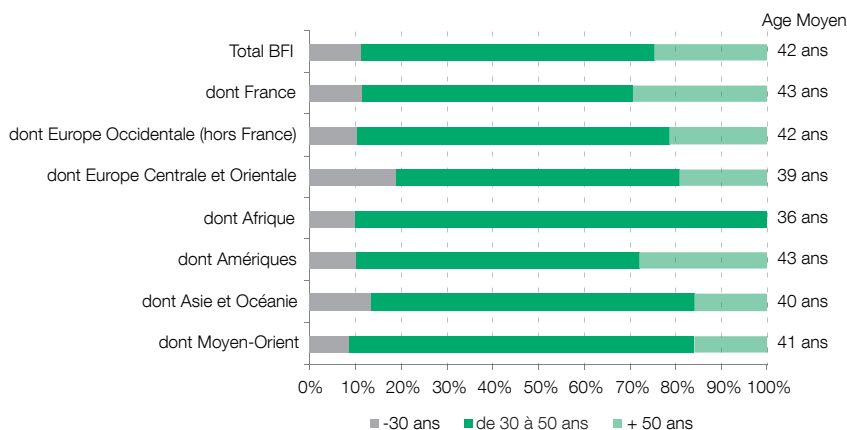
Par ailleurs, en accord avec la politique Diversité du groupe Crédit Agricole, l'équipe recrutement participe à de nombreuses actions favorisant la diversité des profils recrutés (ex. participation à des forums dédiés, coaching CV, entretiens blancs, etc.).

## Egalité des âges

### ◆ Accords/plans seniors

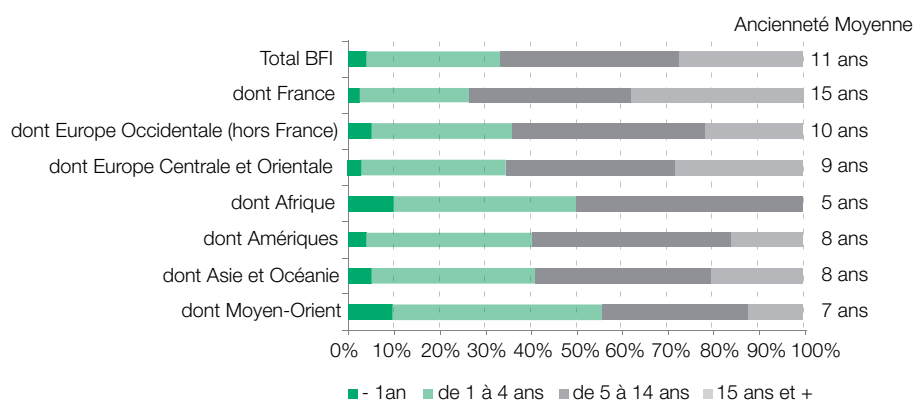
En 2012, Crédit Agricole CIB en France a poursuivi le plan d'action élaboré en 2010 en faveur des seniors. Dans ce cadre et depuis cette signature, 86 collaborateurs volontaires ayant 45 ans et plus ont bénéficié d'un bilan de seconde partie de carrière. Cet entretien est conduit par les gestionnaires de Ressources Humaines pour effectuer un bilan sur le parcours et le projet professionnels des collaborateurs. Il donne l'occasion de réaliser une étude approfondie sur leurs possibilités d'évolution et d'envisager, le cas échéant, les dispositifs de formations correspondants.

### Répartition des effectifs CDI par tranche d'âge





## Répartition des effectifs CDI par tranche d'ancienneté dans le groupe Crédit Agricole CIB



## Départ des salariés à contrat à durée indéterminée par motif ✓

Départ d'effectifs en CDI par motif	2012				2011			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Démissions	67	440	507	45%	163	724	887	69%
Retraites et préretraites	64	44	108	10%	46	42	88	7%
Licenciements	116	336	452	40%	34	186	220	17%
Décès	4	2	6	1%	3	4	7	1%
Autres départs	15	37	52	4%	30	54	84	6%
<b>Total départs CDI</b>	<b>266</b>	<b>859</b>	<b>1 125</b>	<b>100%</b>	<b>276</b>	<b>1 010</b>	<b>1 286</b>	<b>100%</b>
Périmètre couvert	96%	95%	95%		100%	82%	88%	

## Départ en retraite ✓

	2012			2011		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Départs en retraite</b>	<b>64</b>	<b>44</b>	<b>108</b>	<b>46</b>	<b>42</b>	<b>88</b>
Dont cadres	40	ND	ND	29	ND	ND
Dont non cadres	24	ND	ND	17	ND	ND
Périmètre couvert :	96%	95%	<b>95%</b>	100%	82%	<b>88%</b>

## Egalité durant les restructurations

### ◆ Plan d'adaptation de Crédit Agricole CIB

La crise de la dette souveraine, la raréfaction de la liquidité et le renforcement des contraintes réglementaires ont amené Crédit Agricole CIB à faire évoluer sa stratégie dans le cadre d'un plan d'adaptation déployé en France et à l'international au cours de l'année 2012.

Le projet du plan d'adaptation de Crédit Agricole CIB, ses conséquences sur l'emploi ainsi que ses mesures d'accompagnement ont fait l'objet d'une procédure d'information-consultation des représentants du personnel qui s'est achevée le 19 avril 2012.

Ce plan d'adaptation prévoit la suppression de 1550 postes dont 439 en France et la création de 275 postes. Il repose sur les principales orientations stratégiques suivantes :

- le recentrage auprès de ses grands clients et le développement de la clientèle des institutions financières ;
- la concentration du réseau international sur 32 pays représentant 85% du PIB mondial ;
- le développement de la distribution de crédits ;
- l'arrêt des activités de dérivés actions (hors Corporate Equity Derivatives et Exchange Traded Funds) et Commodities manquant de taille critique.

A ce titre, le groupe Crédit Agricole s'est engagé à favoriser le maintien dans l'emploi des collaborateurs dont le poste est impacté en réalisant des mobilités internes ou externes exclusivement sur la base du volontariat et en mettant en place une mesure de temps partiel/réduit incitative.

C'est pourquoi le Groupe a souhaité mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de mettre en place un dispositif d'accompagnement complet et individualisé des collaborateurs qui se sont portés volontaires.

### Accompagnement Espace Conseil Mobilité

Crédit Agricole CIB a mis en place pour tous les salariés éligibles un dispositif d'accueil, d'information et de conseil. L'Espace Conseil Mobilité permet à chacun de bénéficier d'un temps d'échange et de questionnement avant tout engagement et d'être accompagné dans la mise en œuvre de sa mobilité. Les équipes de l'ECM rassemblent des gestionnaires RH et des consultants externes spécialisés dans les questions de mobilité et de reclassement.

L'ECM assure également la coordination avec les équipes RH du groupe Crédit Agricole S.A.

L'avancée du plan en France et à l'international a suivi le calendrier prévu au cours de l'année 2012 et fait l'objet d'une communication régulière à l'attention des collaborateurs.

## Axe 3 : Sécurité

### Absentéisme ✓

	2012							2011		
	Cadres		Non Cadres		Total		Nb moy jours absence /salarié	Total		Nb moy jours absence /salarié
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Nombre jours	%		Nombre jours	%	
Maladie	13 029	6 061	8 247	2 217	29 554	33%	6,2	29 064	42%	6,1
Accident de travail et de trajet	272	108	241	26	647	1%	0,1	1 315	2%	0,3
Maternité/paternité et allaitement	23 193	1 523	4 446	120	29 282	33%	6,2	28 884	42%	6
Congés autorisés	5 122	1 500	1 169	232	8 023	9%	1,7	7 858	12%	1,6
Autres absences	5 873	9 427	5 878	1 253	22 431	24%	4,7	1 514	2%	0,3
<b>Total</b>	<b>47 489</b>	<b>18 619</b>	<b>19 981</b>	<b>3 848</b>	<b>89 937</b>	<b>100%</b>	<b>18,9</b>	<b>68 635</b>	<b>100%</b>	<b>14,3</b>
Périmètre France couvert	95%						96%			

Crédit Agricole CIB a construit en 2012 un module de formation par eLearning destiné à sensibiliser à la sécurité l'ensemble des personnes travaillant dans les locaux de la banque. Les travaux préparatoires ont été effectués en coordination avec le service Sécurité de la banque, les médecins du travail, le secrétaire et la secrétaire adjointe du Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Ce module sera finalisé et mis en œuvre début 2013. Il regroupe des thèmes relatifs à la sécurité/sûreté (contrôle d'accès, prévention des risques accidentels et d'incendie, procédures d'alerte), aux risques psychosociaux, aux gestes, postures et confort au poste de travail et à l'hygiène et à la santé au travail.

## Poursuite de la prévention et sensibilisation aux risques psychosociaux

### ◆ Sensibilisation et formation sur les risques psychosociaux (RPS)

La commission paritaire de prévention du stress au travail a continué de se réunir en 2012 afin de préparer un projet d'accord qui sera soumis à la négociation début 2013. Les travaux de cette commission ont par ailleurs porté sur la mise en place d'un outil de mesure du stress pérenne, en collaboration avec la médecine du travail.

Le 14 juin 2012, un nouveau protocole de fonctionnement de la commission harcèlement moral du CHSCT a également été conclu avec le CHSCT afin d'introduire notamment une phase de conciliation pouvant précéder la saisie officielle de la Commission Paritaire.

Par ailleurs, dans le cadre du projet FReD, 229 managers de proximité ont bénéficié d'une formation de 2 jours afin de générer et subir moins de stress professionnel. Cette démarche a vocation à être étendue en 2013 y compris à l'international.

Pour lutter contre les risques psychosociaux, Crédit Agricole CIB met également à la disposition de ses collaborateurs un service de soutien psychologique anonyme et confidentiel par le biais d'un numéro vert.

## Conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle

Afin de permettre un meilleur équilibre de la vie professionnelle et familiale dans des conditions financières moins contraignantes,

les dispositions relatives au temps partiel/réduit aidé inscrites dans le Plan d'Adaptation à l'Emploi ont été étendues à l'ensemble des salariés de la banque, dans le cadre d'un accord d'entreprise à durée déterminée signé le 27 septembre 2012.

## Axe 4 : participation

Le Groupe favorise l'instauration d'un dialogue actif et constructif avec ses collaborateurs et leurs représentants. Cette participation peut prendre différentes formes : la prise de parole directe, enquêtes, baromètres sociaux, outils collaboratifs et instauration d'un dialogue social de qualité.

### Dialogue Social

Le dialogue social est le reflet de la responsabilité de l'entreprise. Ainsi, le Groupe est attentif au développement d'un dialogue social constructif en vue de conclure des accords structurés et porteurs de véritables engagements.

#### ◆ Exercice du dialogue social au sein des entités de Crédit Agricole CIB France

Au sein de Crédit Agricole CIB, le dialogue social s'exerce par le biais de plusieurs instances : Le Comité d'Entreprise et ses commissions, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et les délégués du personnel.

Le Comité d'Entreprise de Crédit Agricole CIB se compose de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants.

Il est informé et consulté sur les problèmes généraux intéressant les conditions de travail résultant de l'organisation du travail, de la technologie, des conditions d'emploi, de l'organisation du temps de travail, des qualifications et des modes de rémunération. Il bénéficie du concours du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le CHSCT est composé de 12 membres et a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. L'instance a été renouvelée en janvier 2012.

Crédit Agricole CIB dispose de deux délégations du personnel, l'une à Courbevoie et l'autre à Saint-Quentin-en-Yvelines. La délégation de Courbevoie est composée de 25 membres titulaires et de 25 membres suppléants, alors que la délégation du personnel de Saint-Quentin-en-Yvelines est composée de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants. Les délégués du personnel ont pour mission de présenter à la direction de l'entreprise les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires,

à l'application du Code du travail et des dispositions légales concernant la protection sociale, la santé et la sécurité ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise.

Le dialogue social s'exerce également dans le cadre des négociations entre les organisations syndicales représentatives et la direction de Crédit Agricole CIB.

En 2012, ces négociations se sont traduites par la signature de 10 accords :

- 4 au titre des rémunérations et périphériques,
- 1 au titre des institutions représentatives du personnel,
- 2 sur le temps de travail,
- 1 sur l'adaptation des statuts applicables aux salariés de la BFT (Banque Française de Trésorerie) rejoignant Crédit Agricole CIB,
- 1 quant à l'accord de méthode sur le plan d'adaptation de Crédit Agricole CIB et 1 avenant.

Crédit Agricole CIB a accepté l'intégralité des demandes de congés de formation économique et sociale et de formation syndicale présentées par les salariés et organisations syndicales, ce qui a représenté 169 jours en 2012.

Crédit Agricole CIB a conclu le 20 mars 2008 un accord d'entreprise sur les conditions d'exercice du droit social et syndical. Cet accord définit les conditions d'exercice des mandats sociaux, les moyens de fonctionnement des organisations syndicales, les conditions générales d'utilisation des nouveaux moyens de communication, dont l'accès à l'Intranet et à la messagerie électronique, et les modalités d'évolution de carrière des représentants du personnel.

Cet accord initial a été complété par un avenant conclu le 27 septembre 2012 qui a permis de matérialiser les conséquences des évolutions législatives et réglementaires (loi du 20 août 2008 portant sur la rénovation de la démocratie sociale).

### Nombre d'accords d'entreprise signés dans l'année en France par thème ✓

	2012	2011
Rémunérations et périphériques	8	12
Formation	0	
Institutions représentatives du personnel	1	4
Emploi	4	
Temps de travail	2	1
Diversité et égalité professionnelle	0	
Autres	3	2
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>19</b>
Périmètre France couvert	95%	96%

## Axe 5 : Équité

### Politique de rémunération

Dans le cadre des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations pays, le Groupe veille à développer un système de rémunération qui assure aux collaborateurs des rétributions motivantes et compétitives vis-à-vis de ses marchés de référence.

Cette politique de rémunération s'attache à récompenser la performance, qu'elle soit individuelle ou collective, dans le respect des valeurs d'équité et de mérite qui caractérisent le Groupe.

Les compétences et le niveau de responsabilité sont rémunérés par le salaire de base en cohérence avec les spécificités de chaque métier sur leur marché local, en vue d'offrir dans chacun des marchés où le Groupe est présent des rémunérations compétitives et attractives.

Au sein de Crédit Agricole CIB, des plans de rémunération variable liée à la performance individuelle et collective sont mis en place en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et des résultats de l'entité.

Les assiettes de rémunération variable sont fixées en prenant en compte le profil de risque des activités et l'intégralité des coûts y compris le coût des risques, de la liquidité, de la rémunération des fonds propres. La rémunération variable est ainsi basée sur la détermination d'enveloppes par activité et dont la distribution individuelle aux collaborateurs est décidée par la ligne managériale en fonction d'une évaluation globale de leur performance individuelle et collective, en cohérence avec les objectifs financiers et non financiers définis individuellement et collectivement.

#### ◆ Rémunération variable des collaborateurs concernés par CRD III

Les politiques et règles de rémunération variable des collaborateurs preneurs de risques et des fonctions de contrôle ainsi que des membres des organes exécutifs sont en conformité avec les dispositions du règlement 97-02 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2010 qui transpose en droit français la directive européenne dite "CRD III".

Les rémunérations variables de ces collaborateurs sont en partie différées sur plusieurs exercices et ne sont définitivement acquises au terme que sous condition de performance. Au moins 50% de ces rémunérations variables sont versées en actions Crédit Agricole S.A. ou en instruments équivalents.

Crédit Agricole CIB étend le mécanisme de différé à la rémunération variable pour des collaborateurs ne relevant pas des dispositions précitées du règlement 97-02, dans un souci de cohésion et d'alignement sur la performance globale de l'entreprise.

Les informations quantitatives et qualitatives relatives au personnel visé par les dispositions du règlement 97-02 seront détaillées dans un rapport spécifique en conformité avec l'article 43.2 de ce même règlement. Ce rapport sera publié avant l'Assemblée générale 2013 qui statuera sur les comptes 2012.

#### ◆ La gouvernance des politiques de rémunération

Le Comité de rémunération de Crédit Agricole CIB assure la déclinaison au sein de ses activités des principes définis par le comité de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A. :

- Il établit les propositions soumises à la décision du Conseil d'administration relatives à la politique de rémunération dans

le cadre des principes déterminés par le groupe Crédit Agricole S.A. Plus spécifiquement il veille à la prise en compte dans la détermination des enveloppes de rémunérations variables (montant, répartition), de l'impact des risques et des besoins en capitaux inhérents aux activités concernées.

- En matière de rémunération, il s'assure du respect des dispositions réglementaires et des normes professionnelles et en particulier de celles concernant les collaborateurs visés par les dispositions du règlement 97-02.
- Outre la rémunération des mandataires sociaux, il examine les situations individuelles en matière de rémunérations variables des collaborateurs pour les montants les plus significatifs (un million d'euros et plus).

#### ◆ La rémunération des cadres dirigeants du Groupe

La politique de rémunération des cadres dirigeants du Groupe a pour objectif de concilier les exigences d'un marché toujours plus compétitif avec les attentes de l'actionnaire, celles des collaborateurs et des clients afin que le Groupe puisse porter ses aspirations d'acteur de premier plan du marché bancaire sur le plan national et international.

La rémunération directe des cadres dirigeants du Groupe est constituée d'un salaire fixe et d'une rémunération variable annuelle déterminée sur des objectifs économiques pour moitié et non économiques (objectifs managériaux, de satisfaction clients et de création de valeur sociétale) pour l'autre moitié.

Par ailleurs, une rémunération variable long terme en actions de performance viendra inciter à la performance sur des objectifs économiques et sociétaux. Son acquisition progressive sur 3 ans est conditionnée pour un tiers à la performance sociétale du Groupe mesurée par l'indice RSE du Groupe (FReD).

Les cadres dirigeants participent enfin au régime de retraite supplémentaire du groupe Crédit Agricole S.A.

En 2012 et pour la deuxième année consécutive, les rémunérations fixes des dirigeants ont été gelées compte tenu du contexte particulier.

#### ◆ Actionnariat salarié

Depuis 2001, Crédit Agricole S.A. mène une politique d'actionnariat salarié active et a ainsi procédé régulièrement à des augmentations de capital réservées aux salariés en France et dans une vingtaine de pays à l'international. Ces opérations leur ont permis de devenir actionnaires de Crédit Agricole S.A. pour une période minimale de cinq ans en bénéficiant d'une décote sur le prix de souscription.

Compte tenu d'un contexte financier 2012 très incertain, la mise en place d'une opération n'était pas opportune. Toutefois les salariés ont la possibilité d'acquiescer à tout moment des actions Crédit Agricole S.A. dans le cadre de leur Plan d'Épargne Entreprise au travers de parts de FCPE investies en actions Crédit Agricole S.A.

Pour mémoire, fin 2011, Crédit Agricole S.A. a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions à destination de l'ensemble des salariés du Groupe. Ainsi, 60 actions ont été attribuées à chaque salarié en novembre 2011. Le caractère collectif de ce plan est conforme à l'objectif de promotion de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Fin 2012, la part de capital détenue par les salariés et anciens salariés du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 4,43%.

## Rémunération variable collective versée dans l'année (en France) au titre des résultats de l'année précédente

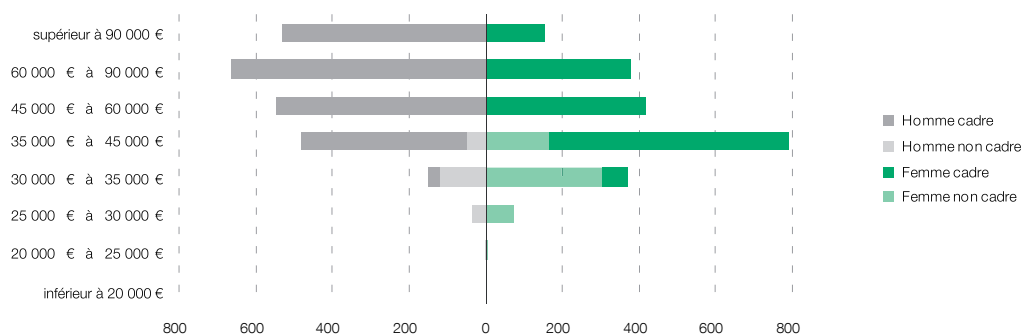
	2012			2011		
	Montant global <i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre bénéficiaires	Montant moyen <i>(en euros)</i>	Montant global <i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre bénéficiaires	Montant moyen <i>(en euros)</i>
Participation	927	584	1 587			
Intéressement	28 772	5 739	5 013	31 767	5 109	6 218
Abondement	10 781	4 996	2 158	9 717	4 463	2 177
<b>Montant total</b>	<b>40 480</b>			<b>41 484</b>		
Périmètre couvert	95%			96%		

## Salaires mensuels bruts moyens de base des effectifs CDI actifs à fin d'année en France ✓

<i>en euros</i>	2012			2011		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	6 265	4 714	5 603	6 363	4 753	5 689
Non Cadres	2 709	2 772	2 755	2 787	2 764	2 771
<b>Global</b>	<b>5 965</b>	<b>4 226</b>	<b>5 136</b>	<b>6 028</b>	<b>4 252</b>	<b>5 201</b>
Périmètre couvert	95%			96%		

Les salaires présentés ici sont les résultats des moyennes pondérées en tenant compte des structures d'effectif constatées en 2011 et 2012. Ils incluent à la fois les mouvements entrant/sortant et les mesures salariales annuelles.

## Grille de salaire fixe annuelle à fin décembre 2012 des effectifs en France



## ♦ Politiques de rémunération variable collective : intéressement et participation

- Accord de participation conclu à durée indéterminée le 30 juin 2004,
- Avenant à l'accord de participation des salariés aux résultats de Crédit Agricole CIB conclu le 24 juin 2010 actualisant les dispositions de l'accord de participation du 30 juin 2004 quant à la faculté de demander le versement immédiat de tout ou partie de la participation et aux modalités d'information des bénéficiaires.
- Accord d'intéressement conclu le 24 juin 2010 pour les années 2010, 2011 et 2012.
- Avenant à l'accord d'intéressement conclu le 26 mai 2011 actualisant les dispositions de l'accord d'intéressement du 24 juin 2010 quant à la faculté d'affecter les primes d'intéressement sur le Plan d'Épargne pour la Retraite Collective (PERCO).
- Avenant à l'accord d'intéressement conclu le 29 juin 2012 actualisant les dispositions de l'accord d'intéressement du 24 juin 2010 quant à la définition de la règle de calcul de la réserve d'intéressement.

## Axe 6 : Cohérence

Crédit Agricole CIB s'attache à favoriser l'implication de ses collaborateurs dans des projets professionnels externes ou des projets extra-professionnels qui soient en cohérence avec ses valeurs.

### Implication des collaborateurs en externe

#### ◆ Implication des collaborateurs dans les écoles

Crédit Agricole CIB encourage ses collaborateurs à s'investir dans les relations avec les écoles afin de partager ses valeurs et ses savoir-faire, notamment à travers le dispositif de « Capitaines d'école » du groupe Crédit Agricole.

De nombreux managers et collaborateurs se mobilisent pour accompagner les équipes RH lors des Forums Ecoles en France et à l'international, afin de partager leur expérience avec des étudiants.

D'autres actions sont également mises en œuvre sous la forme de partenariats pédagogiques (études de cas, cours, présentations de nos métiers) et de participation à des jurys d'admission. Des conférences ainsi que des visites de l'entreprise sont également organisées pour les étudiants.

En 2012, l'équipe de relations écoles a poursuivi ses actions auprès des associations financières des écoles d'ingénieurs, de commerce, et universités, au travers de financement de leurs événements et projets.

Enfin, des rendez-vous ponctuels (tels que des petits-déjeuners) sont organisés en interne afin de permettre aux collaborateurs de partager leur expérience avec les stagiaires et alternants de l'entreprise.

#### ◆ Implication des collaborateurs dans des actions de solidarité

Crédit Agricole CIB entend valoriser et encourager l'implication concrète de ses salariés dans les domaines de la solidarité, de l'assistance aux plus démunis, de l'environnement et de l'intérêt général.

A ce titre, une journée solidaire a été organisée le 26 novembre 2012 au profit du Téléthon de la Communauté Financière. Il s'agissait de vendre les produits de l'association AFM-Téléthon mais aussi d'inciter les coureurs à s'inscrire à la course du 7 décembre.

En effet, cette année Crédit Agricole CIB a organisé le Téléthon de la Communauté Financière, événement solidaire qui réunit depuis près de vingt ans les acteurs du monde de la finance (banques, assurances, intermédiaires financiers, avocats d'affaires, fiscalistes...) lors d'une course le 7 décembre à Paris Bercy. Au total, 284 collaborateurs de Crédit Agricole CIB ont couru près de 4 000 tours permettant d'abonder le don de Crédit Agricole CIB de 12 000 euros supplémentaires, portant le don total de Crédit Agricole CIB au Téléthon à 90 000 euros.

A l'international, les collaborateurs de Crédit Agricole CIB sont également encouragés à participer à des événements caritatifs et sportifs comme par exemple la Coupe du monde de football des sans-abris à Londres ou le challenge « Oxfam trailwalker 2012 » et la course de bateaux « Stanley International Dragon boat race » à Honk Kong.

## Axe 7 : Territoire

Historiquement, le groupe Crédit Agricole S.A., fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, porte une attention particulière aux actions permettant d'améliorer les conditions d'éducation, de santé publique et d'accès à la culture sur le territoire d'implantation des entités du groupe, en France et à l'international.

### Culture

Permettre d'accéder au monde de la culture et contribuer aux grands événements d'aujourd'hui et de demain, voilà l'engagement que mène le Groupe.

Dans ce contexte, Crédit Agricole CIB a soutenu la production du spectacle « West Side Story » dans le cadre de son partenariat avec le Théâtre du Châtelet.

## ➤ RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Crédit Agricole CIB s'efforce de réduire son empreinte écologique directe à travers notamment la réduction des consommations d'énergie et de papier, la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement d'Entreprise et le déploiement de dispositifs de recyclage.

Conscient que les impacts environnementaux et sociaux induits par son activité de financement sont de très loin supérieurs à son

empreinte écologique directe, Crédit Agricole CIB cherche également à accroître les impacts positifs de son activité au travers d'une activité de « Sustainable Banking » tout en réduisant les risques environnementaux et sociaux notamment par l'introduction de politiques sectorielles RSE et l'extension de due diligences basées sur les Principes Equateur.

### Axe 1 : Dialogue

#### Politique générale en matière environnementale

Crédit Agricole CIB veille à limiter son empreinte écologique propre en minimisant ses consommations et rejets en fonction de ses objectifs commerciaux. Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, Crédit Agricole CIB a réalisé en 2012 un bilan carbone portant sur ses activités en France et sur ses principaux sites à l'étranger en 2011 (cf. axe 2).

Crédit Agricole CIB a initié une démarche de certification « HQE Exploitation » pour l'immeuble du siège. L'audit de certification est attendu pour le deuxième trimestre 2013. Sur les 14 cibles visées par cette démarche, 10 sont déjà atteintes (site et environnement-Gestion de l'énergie-Gestion de l'eau-Gestion des déchets-Maintenance-Confort de l'occupant-Confort visuel-Confort Olfactif-Matériaux et Chantier).

Compte tenu de son activité, la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux liés aux financements accordés par la banque constitue néanmoins l'un des principaux enjeux de développement durable pour Crédit Agricole CIB. Le système de gestion de ces risques environnementaux et sociaux liés à l'activité est présenté à l'axe 3.

Ces enjeux sont pris en compte par Crédit Agricole CIB en conformité avec les orientations générales proposées par la Direction du Développement Durable de Crédit Agricole S.A. et validées par le Comité Développement Durable du groupe Crédit Agricole. Ils font l'objet de 2 textes de gouvernance. Un pôle Développement Durable rattaché au Secrétariat Général de Crédit Agricole CIB coordonne la mise en place des actions de développement durable. Un comité ad hoc, le Comité d'Evaluation des opérations présentant un Risque Environnemental ou Social (CERES), présidé par le responsable de la fonction Conformité, valide les notations des transactions au titre des Principes Equateur, émet des avis et recommandations sur les opérations classées en suivi sensible des aspects environnementaux ou sociaux et approuve les politiques sectorielles RSE avant leur validation par le Comité Stratégies et Portefeuilles.

Des formations portant sur les fondamentaux du développement durable, les Principes Equateur et les Principes Climat sont accessibles à l'ensemble des collaborateurs du siège depuis plusieurs années. Des formations ad hoc sont également réalisées avec diverses lignes métiers.

### Axe 2 : Externalités

#### Pollution et gestion des déchets

De par son activité, Crédit Agricole CIB n'est pas responsable d'une pollution significative. La banque a néanmoins réalisé un bilan carbone portant 85% de son activité hors courtiers (en nombre de personnes concernées) (cf. ci-après) et apporte un soin important au recyclage de ses déchets.

Ainsi, à Paris, 100% du papier et carton collectés sont recyclés. Les matériels électroniques, piles et ampoules usagés ainsi que les sty-

los usagés et les cartouches d'encre vides sont également collectés et triés pour être recyclés.

Un effort particulier a été porté à Londres depuis 2011 sur le recyclage des déchets alimentaires et des matériels électroniques. Les déchets alimentaires collectés sont transformés en compost de haute qualité (standard PAS 100) qui est utilisé par des fermes de la région de Kent. Diverses aides au recyclage sont disponibles sur l'intranet.

En 2012, un plan général de sensibilisation des salariés a été lancé dans le cadre de FReD. Cette sensibilisation porte sur les enjeux du développement durable, les engagements du groupe Crédit Agricole et la démarche FReD. L'objectif est de sensibiliser plus de 80% des salariés d'ici fin 2013.

Afin de sensibiliser les collaborateurs franciliens à la consommation de papier, l'évolution de la consommation moyenne par personne et par jour depuis début 2009 est indiquée sous forme de graphe sur le portail intranet. Les statistiques de consommation de chaque centre d'impression sont également affichées.

#### Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

Crédit Agricole CIB est partenaire de la Chaire Finance Quantitative et Développement Durable de l'Université Paris Dauphine et de l'Ecole Polytechnique. La spécificité de ce projet soutenu depuis l'origine par Crédit Agricole CIB est de réunir des spécialistes de la finance quantitative, des mathématiciens et des spécialistes du développement durable. Les travaux sont menés par une équipe d'une vingtaine de chercheurs confirmés en France et en Amérique du Nord et sont supervisés par un Comité scientifique de grande qualité comprenant deux professeurs au Collège de France : Pierre-Louis Lions et Roger Guesnerie.

C'est dans ce cadre qu'ont été initiés en 2010 des travaux portant sur la quantification des émissions de CO2 liés aux financements et investissements de la Banque. Aucune méthodologie éprouvée n'existant pour l'activité d'une banque de financement et d'investissement, les travaux ont d'abord porté sur la définition d'un cadre méthodologique. Une première méthodologie a pu être définie qui éclaire les émissions rapportées officiellement par les pays dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur le réchauffement climatique en fonction de macro-secteurs industriels et attribue les émissions de chaque couple (secteur, pays) aux acteurs financiers en fonction de leur part de financements et d'investissements.

Crédit Agricole CIB a également participé en 2012 à diverses présentations et réunions avec ses parties prenantes (analystes, ONG, étudiants).

## Changement climatique

Le bilan carbone réalisé en 2012 pour les sites français de Crédit Agricole CIB ainsi que sur ses principales implantations à l'étranger, à savoir Allemagne, Espagne, Hong-Kong, Inde, Italie, Londres, New-York, Shanghai, Singapour et Tokyo (couvrant 85% des collaborateurs hors courtiers), aboutit à une valeur de 73 800 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub> sur l'année 2011. Les plus gros postes concernent les déplacements de personnes (39%) et la consommation d'énergie (29%). Ce périmètre étant jugé suffisamment représentatif, il peut être estimé que le bilan carbone global de Crédit Agricole CIB selon la méthodologie ADEME serait, hors activité de courtage, de 86 800 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub> dont 71% non liées à l'Énergie (périmètre dit « scope 3 »).

Diverses actions sont mises en œuvre pour réduire l'empreinte carbone de la banque. Elles vont des économies d'énergies (cf. axe 6) au Plan de Déplacement d'Entreprise développé en 2009 sur la base du précédent bilan carbone (cf. axe 5) en passant par la mise en place d'un affranchissement du courrier en « lettre verte » qui permet une réduction importante des émissions polluantes pour les plis concernés.

Crédit Agricole CIB s'est également engagé dans une démarche de progrès destinée à mieux cerner les enjeux climatiques liés à son portefeuille de crédits. Les travaux réalisés dans le cadre de la Chaire Finance Quantitative et Développement Durable et portant sur la quantification des émissions de CO<sub>2</sub> ont abouti en 2011 au développement d'une méthodologie et à un premier chiffrage des émissions induites par les financements et investissements de la Banque compris entre 100 et 200 Mt de CO<sub>2</sub> équivalent. Ces travaux se sont poursuivis en 2012 et ont permis d'affiner l'ordre de grandeur qui ressort aujourd'hui à environ 100 Mt de CO<sub>2</sub> équivalent d'émissions annuelles induites. Cette valeur reflète l'intensité carbone des activités financées par Crédit Agricole CIB et correspond au rôle actif de la Banque dans le financement de l'économie mondiale.

Une première cartographie élémentaire a également pu être établie et a orienté le choix des politiques sectorielles RSE en cours de développement (cf. axe 3).

Le financement des énergies renouvelables fait partie intégrante de la stratégie de Crédit Agricole CIB qui est un des tous premiers acteurs du financement de ces projets. La banque s'est ainsi engagée sur ce secteur dès 1997 avec le financement de ses premiers parcs éoliens et en 2008 avec le financement d'un projet d'énergie solaire en Espagne. La ligne métier des Financements de Projets a financé au total 270 fermes éoliennes totalisant environ 11 700 MW et 26 centrales solaires totalisant près de 1 000 MW de capacité installée. En nombre de dossiers, les énergies renouvelables ont représenté 69% de l'activité de financement de projets de centrales électriques en 2012.

## Sous-traitance et fournisseurs

Un texte de gouvernance décrit les principes généraux et de fonctionnement des achats chez Crédit Agricole CIB dans le cadre de la ligne Métier du groupe Crédit Agricole SA. Ces règles s'appliquent à tous les achats réalisés par les unités de Crédit Agricole CIB. Ce texte met un point d'attention sur la nécessité d'inclure dans la mesure du possible un atelier protégé dans la liste des soumissionnaires. Selon ces règles, un soumissionnaire doit indiquer sa politique en termes de développement durable et préciser les mesures tendant à mettre en œuvre cette politique, tous domaines confondus, par l'intermédiaire d'un questionnaire Développement Durable auquel il peut annexer toute information supplémentaire jugée utile. La note « développement durable » attribuée à chaque soumissionnaire des appels d'offres fait partie des critères de sélection et donc de la notation finale.

## Axe 3 : Marchés

### Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

En tant que financeur important de l'économie mondiale et acteur majeur des marchés de dette, l'activité de Crédit Agricole CIB a des impacts territoriaux, économiques et sociaux importants, positifs ou négatifs, proportionnels à son activité. Crédit Agricole CIB développe une approche proactive destinée à :

- réduire les risques résultant des impacts environnementaux ou sociaux négatifs éventuels liés aux financements et investissements. Cette prise en compte est basée sur 3 piliers : l'application des Principes Equateur pour les opérations directement liées à un projet, des politiques sectorielles RSE et une analyse de la sensibilité environnementale ou sociale des transactions.
- favoriser les opérations de finance dite « responsable », où les émetteurs et les investisseurs intègrent les composantes sociales et environnementales dans leurs décisions d'investissement. L'équipe « Sustainable Banking » est spécialisée dans cette activité.

### Principes Equateur

Crédit Agricole CIB fait partie du groupe de 10 banques qui ont lancé les Principes Equateur en juin 2003. Ces principes permettent l'évaluation des risques associés aux impacts environnementaux et sociaux générés par les projets de plus de 10 millions de dollars. Ils se traduisent pour la Banque par un processus de due diligence et pour les emprunteurs par l'obligation de développer les projets en conformité aux standards de la Société Financière Internationale (SFI). Ces principes se sont imposés en quelques années comme un standard de marché en financement de projet et leur influence s'étend aujourd'hui à d'autres modes de financement.



## ◆ Evaluation des projets

Le classement des projets est fondé sur la classification de la Société Financière Internationale (SFI) qui comporte 3 niveaux :

- Le niveau A correspond à un projet présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux potentiels significatifs, hétérogènes, irréversibles ou sans précédent ;
- le niveau B correspond à un projet présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation ;
- enfin, le niveau C est attribué aux projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls.

Crédit Agricole CIB procède au classement des projets sur la base d'un outil d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux développé par la banque en 2008. La pertinence de cet outil est continuellement réévaluée en fonction de l'expérience acquise et il a été décidé en 2010 de procéder à quelques améliorations de l'outil.

## ◆ Mise en œuvre des Principes Equateur

Chez Crédit Agricole CIB, la mise en œuvre des Principes Equateur a été développée à l'initiative de la ligne métier Financements de projets. L'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux sont en premier lieu réalisées par les chargés d'affaires sur la base du classement obtenu avec une attention toute particulière pour les projets classés A. Les chargés d'affaires sont assistés d'un réseau de correspondants locaux qui leur apportent le soutien nécessaire dans chaque centre géographique de structuration des Financements de projets et en lien permanent avec une cellule de coordination.

Les Etudes Industrielles et Sectorielles (EIS), partie intégrante de Crédit Agricole S.A, apportent une aide et un éclairage supplémentaire en proposant leurs compétences sur les problématiques environnementales et techniques et permettent ainsi d'affiner l'analyse et l'identification des risques, en fonction des secteurs d'activité. La Cellule de Coordination, composée d'opérationnels de la ligne de métier Financement de projets, coordonne les aspects pratiques de la mise en œuvre des Principes Equateur. Elle anime le réseau des correspondants locaux, met en place des formations spécifiques pour les intervenants.

Le Comité CERES est consulté pour tous les dossiers susceptibles d'être classés en A préalablement à leur passage en comité de crédit. Il valide également la classification des projets en A, B ou C.

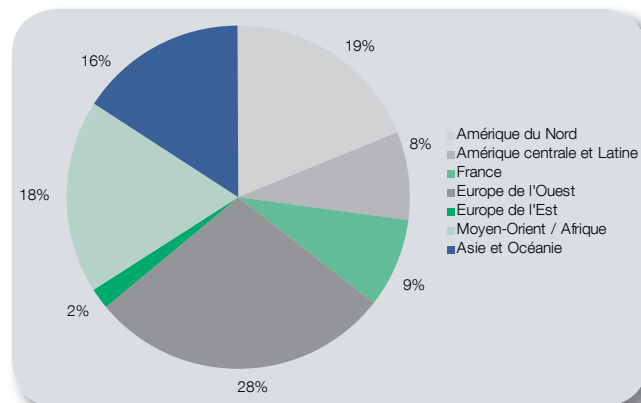
## ◆ Statistiques

Au total, 335 projets en portefeuille ont fait l'objet d'un classement au 31 décembre 2012 dont 36 durant l'année 2012:

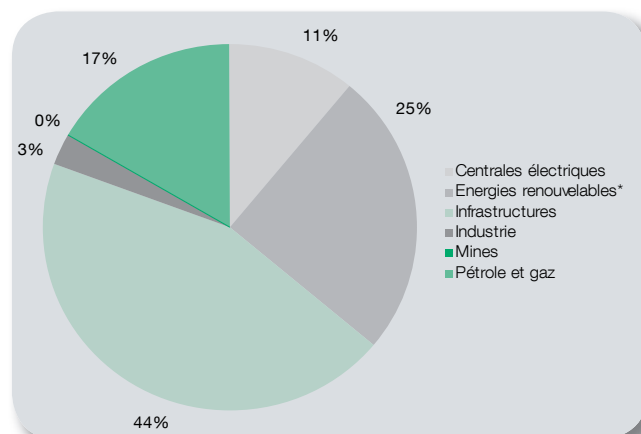
- 24 projets ont été classés A dont 3 en 2012,
- 251 ont été classés B dont 27 en 2012,
- et 60 ont été classés C dont 6 en 2012. ✓

Les répartitions sectorielles et géographiques sont les suivantes :

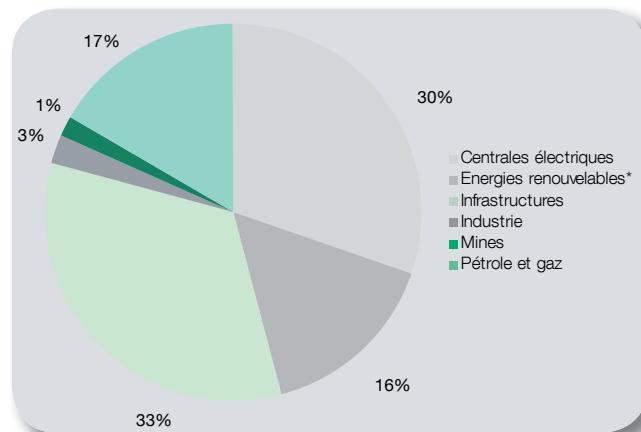
Répartition par zone géographique des projets notés au 31 décembre 2012



Répartition par filière économique des nouveaux projets notés en 2012

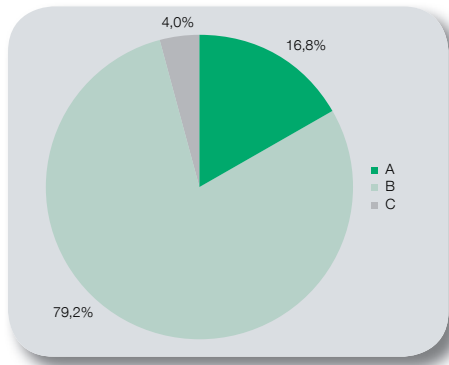


Répartition par filière économique des projets notés au 31 décembre 2012



(\*) Energies renouvelables : Eolien, solaire, biomasse et hydraulique

## Projets dans des pays non high-income OCDE



### ◆ La démarche d'extension des Principes Equateur

Les Principes Equateur ont été développés pour répondre aux contraintes et leviers d'action existant dans le processus de financement de projets au sens du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Même s'ils ne peuvent pas toujours être appliqués en l'état aux autres modes de financements, ils constituent néanmoins un cadre méthodologique utile pour la prise en compte et à la prévention des impacts sociaux et environnementaux dès lors que le financement apparaît lié à la construction d'un actif industriel spécifique (usine, infrastructure de transport, ...).

Crédit Agricole CIB participe activement depuis l'origine à plusieurs des groupes de travail mis en place au sein du groupe des banques qui ont adopté les Principes Equateur. Crédit Agricole CIB a notamment contribué à l'élaboration de codes de bonnes pratiques destinés à promouvoir l'usage de ces principes pour d'autres modes de financement que l'activité de financement de projets. Crédit Agricole CIB, qui applique ses règles sur une base best effort, participe activement depuis 2011 aux réflexions engagées au sein de l'Association des Principes Equateur sur l'élargissement du champ d'application de ces principes, en tant que co-responsable du groupe de travail ad hoc.

### Les politiques sectorielles RSE

Résolument tourné vers le financement de l'économie réelle et l'accompagnement des grands projets qui dynamisent durablement les territoires, Crédit Agricole CIB a souhaité inclure des critères sociaux et environnementaux dans ses politiques de financement. Ces critères reflètent essentiellement les enjeux citoyens qui semblent les plus pertinents pour une banque de financement et d'investissement et notamment en ce qui concerne le respect des droits humains, la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité.

### ◆ Politique sur le financement des équipements militaires et de défense

Crédit Agricole CIB applique la politique sectorielle du groupe Crédit Agricole concernant le domaine de l'armement. Cette politique prévoit notamment l'extinction des dispositifs de crédits au bénéfice de sociétés produisant ou commercialisant des mines anti-personnel ou des bombes à sous-munitions.

## Axe 4 : Ecosystèmes

### Protection de la biodiversité

Les politiques sectorielles développées pour le secteur de l'Énergie comprennent des critères d'analyse et d'exclusion basés sur la protection de la biodiversité. Une attention particulière est ainsi accordée aux zones importantes pour la biodiversité.

Concernant le financement transactionnel des équipements militaires et de défense, de nombreuses conditions sont également imposées sur la nature des transactions, l'identité des parties prenantes et leur validation par les organismes officiels.

### ◆ Politique sur le secteur de l'énergie

Le but de la politique RSE de Crédit Agricole CIB pour le secteur de l'Énergie est de préciser les principes et règles d'interventions généraux concernant les financements et investissements dans ce secteur en cohérence avec la politique du groupe Crédit Agricole S.A.. *Crédit Agricole CIB a recherché quelles étaient les bonnes pratiques reconnues par des instances internationales ou des organisations professionnelles importantes et a formulé des critères d'analyses et d'exclusion à partir de ces références. Les principes et règles définis s'appliquent à tous les financements et investissements de Crédit Agricole CIB et seront révisés en fonction de l'évolution de ses connaissances et de son appréciation des enjeux.* ✓

### Analyse de la sensibilité environnementale ou sociale des transactions

La sensibilité environnementale ou sociale des transactions est appréciée depuis 2009 chez Crédit Agricole CIB. Ainsi, le comité CERES émet des recommandations préalablement au comité de crédit pour toutes les opérations pour lesquelles il juge nécessaire un suivi rapproché des aspects environnementaux ou sociaux.

### Etre la banque d'investissement de référence en finance responsable

Crédit Agricole CIB a créé dès 2009 une équipe spécialisée en finance responsable, qui aide nos clients dans leurs projets à vocation sociale et environnementale (conseil financier, levée de fonds). Gérée comme un métier à part entière, l'équipe Sustainable Banking a connu plusieurs succès en 2012. Elle a notamment joué un rôle déterminant dans le développement du marché des Sustainability Bonds sur lequel la banque s'est hissée au premier rang mondial en 2012. Les caractéristiques de ces opérations sont (1) l'allocation des fonds levés au (re)financement d'activités ou de projets à fort caractère social et/ou environnemental, (2) l'engagement de l'émetteur dans une démarche de progrès et (3) le reporting sur les activités / projets financés. En intervenant sur plus de €1 milliard d'euros de Sustainability Bonds en 2012, la banque a élargi les perspectives d'un marché jusque là confiné aux émetteurs supranationaux en aidant les régions Ile de France, Provence Alpes Côte d'Azur et Nord-Pas de Calais à émettre des obligations responsables. En fin d'année, Crédit Agricole CIB a innové en arrangeant la première émission responsable pour une grande entreprise: le SRI Bond d'Air Liquide. Cette réussite s'accorde avec la volonté du groupe d'être leader du financement de l'économie réelle.

Aujourd'hui, le Crédit Agricole est ainsi l'un des seuls groupes bancaires à disposer d'une telle compétence au sein de sa banque d'investissement. Cette équipe accompagne nos grands clients dans des projets liés à leur responsabilité sociale et environnementale, contribuant ainsi à renforcer notre rôle de banque universelle de proximité.

Ainsi, les impacts négatifs critiques sur les zones protégées les plus sensibles telles que les aires protégées ou les zones humides d'importance internationale couvertes par la convention de Ramsar constituent des critères d'exclusion selon ces politiques.

## Axe 5 : Transports

### Plan de Déplacement d'Entreprise

Un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) a été préparé en 2009 sur le périmètre francilien. Ce plan d'une durée de 5 ans comporte un volet sur 3 ans concernant les déplacements professionnels qui sont à l'origine d'une part prépondérante des émissions liées aux transports. L'objectif est de diminuer les émissions liées au transport de 15% par rapport à la moyenne 2005-2007. Pour se faire, la politique voyage a été plusieurs fois révisée et constitue un élément clef du PDE (par exemple : utilisation de la classe économique pour les trajets aériens de moins de 4 heures,

déplacements de moins de 3 heures effectués en train, limitation de l'utilisation des taxis, service de transfert partagé entre le siège et l'aéroport de Roissy CdG). Le nombre de déplacements a été considérablement réduit (diminution de 39% entre 2007 et 2012). La part du train a progressé constamment par rapport à l'avion et est aujourd'hui majoritaire.

Crédit Agricole CIB Londres a poursuivi en 2012 son soutien au programme « Cycle to work » en faveur du vélo. Ce programme fait écho au projet du gouvernement britannique visant à inciter la population à se rendre au travail à vélo.

## Axe 6 : Energie

### Utilisation durable des ressources : énergie

En cohérence avec le reporting consolidé du groupe Crédit Agricole S.A., les indicateurs choisis concernent les consommations d'électricité.

Le périmètre actuel correspond aux immeubles de Crédit Agricole CIB en Ile-de-France. Les données s'étalent sur une période de 12 mois du 1er décembre de l'année précédente au 30 novembre de l'année considérée.

#### Consommation d'électricité

Energie	Consommations (kWh)	% du périmètre mesuré estimé	Ratio (kWh/m <sup>2</sup> /an)	t éq.CO <sub>2</sub>
Electricité	33 362 394	100	296	1 759

La consommation d'électricité des immeubles franciliens est en baisse de 6% ; cette baisse est expliquée d'une part par la diminution du nombre de machines hébergées dans nos Locaux Techniques Informatique (LTI) et, d'autre part, par les investissements réalisés dans les nouvelles technologies : éclairage à LED, détection de présence dans les parties communes, automatisation des grands consommateurs électriques du Restaurant Entreprise.

25% de l'électricité du siège (et 16% pour le périmètre d'Ile de France) est de source renouvelable.

L'effort de minimisation de la consommation d'énergie porte également sur les sites où Crédit Agricole CIB n'est que locataire. Ainsi, la réduction d'énergie des locaux occupés par Crédit Agricole CIB a atteint 6% à Londres et 10% à Tokyo.

## Axe 7 : Ressources

### Utilisation durable des ressources : autres

En cohérence avec le reporting consolidé du groupe Crédit Agricole S.A., les autres indicateurs choisis concernent les consommations d'eau et de papier à usage bureautique.

#### Consommation d'eau

	Consommations (m <sup>3</sup> )	% du périmètre mesuré estimé
Eau	47 071	66

La mise en place de chasses d'eau à double volume dans les sanitaires et l'installation de robinets automatiques contribuent à une diminution de la consommation d'eau des immeubles franciliens de Crédit Agricole CIB

La consommation de papier bureautique par personne et par jour est en baisse importante depuis 2009, étant passée de 30,1 feuilles au T1 2009 à 19,1 feuilles au T4 2012 sur le pôle Doumer et de 49,2 à 40,4 feuilles sur le pôle Saint-Quentin. La mise en place en 2012 d'un périmètre élargi aux principales places étran-

gères (Londres, New-York, Hong-Kong, Tokyo) pour la mesure de la consommation de papier, dans le cadre d'un plan d'actions FReD, devrait permettre de suivre l'évolution de la consommation de papier sur environ 75% du périmètre BFI Crédit Agricole CIB.

De plus, la quasi totalité du papier d'impression utilisé par Crédit Agricole CIB à Paris, Londres et New York est labellisé (« Forest Stewardship Council » (FSC) ou « Sustainable Forest Initiative »), attestant qu'il provient de forêts gérées durablement.

## ➤ TABLE DE CORRESPONDANCE

Décret n°202-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale - art 225-105-1.

Indicateurs	Où les retrouver ?
<p><b>1) Informations sociales</b></p> <p><b>a) Emploi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge, zone géographique</li> <li>• Les embauches et les licenciements</li> <li>• Les rémunérations et leur évolution</li> </ul> <p><b>b) Organisation du travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation du temps de travail</li> <li>• L'absentéisme</li> </ul> <p><b>c) Relations sociales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation du dialogue sociale, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci</li> <li>• Le bilan des accords collectifs</li> </ul> <p><b>d) Santé et sécurité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conditions de santé et de sécurité au travail</li> <li>• Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail</li> <li>• Les accidents du travail notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles</li> </ul> <p><b>e) Formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les politiques mises en œuvre en matière de formation</li> <li>• Le nombre total d'heures de formation</li> </ul> <p><b>f) Egalité de traitement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes</li> <li>• Les mesures prises en faveur de l'égalité de l'emploi et de l'insertion des handicapés</li> <li>• La politique de lutte contre les discriminations</li> </ul> <p><b>g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'Organisation internationale du travail relatives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective</li> <li>• A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession</li> <li>• A l'élimination du travail forcé ou obligatoire</li> <li>• A l'abolition effective du travail des enfants</li> </ul>	<p>p. 23, 24</p> <p>p. 25, 31, 30</p> <p>p. 35</p> <p>p. 25</p> <p>p. 32</p> <p>p. 33</p> <p>p. 33</p> <p>p. 32</p> <p>p. 33</p> <p>p. 32</p> <p>p. 32</p> <p>p. 27</p> <p>p. 27, 28</p> <p>p. 28, 29</p> <p>p. 29</p> <p>p. 29, 30</p> <p>Nos activités tertiaires / intellectuelles et les pays où nous opérons et respectons la réglementation permettent de limiter les risques sur nos collaborateurs.</p>
<p><b>2) Informations environnementales</b></p> <p><b>a) Politique générale en matière environnementale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement</li> <li>• Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement</li> <li>• Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de pollutions</li> </ul>	<p>p. 37</p> <p>p. 37</p> <p>Données chiffrées non reportées pour CACIB mais actions mises en place sur impacts directs et indirects</p>

Indicateurs	Où les retrouver ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours</li> </ul> <p><b>b) Pollution et gestion des déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement</li> <li>Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets</li> <li>La prise en compte des nuisances sonores et de toute forme de pollution propre à l'activité</li> </ul> <p><b>c) Utilisation durable des ressources</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales</li> <li>La consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation</li> <li>La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables</li> <li>L'utilisation des sols</li> </ul> <p><b>d) Changement climatique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les rejets de gaz à effets de serre</li> <li>L'adaptation aux conséquences du changement climatique</li> </ul> <p><b>e) Protection de la biodiversité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité</li> </ul>	<p>Pas de provisions</p> <p>p. 38</p> <p>p. 38</p> <p>Non pertinent pour les impacts directs ; cf. p. 39 pour les impacts indirects</p> <p>p. 41</p> <p>p. 41</p> <p>p. 41</p> <p>Non pertinent pour les impacts directs ; cf. p. 39 pour les impacts indirects</p> <p>p. 38</p> <p>p. 38</p> <p>p. 40</p>
<p><b>3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable</b></p> <p><b>a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En matière d'emploi et de développement régional</li> <li>Sur les populations riveraines et locales</li> </ul> <p><b>b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organismes</li> <li>Les actions de partenariat ou de mécénat</li> </ul> <p><b>c) Sous-traitance et fournisseurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux</li> <li>L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale</li> </ul> <p><b>d) Loyauté des pratiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions engagées pour prévenir la corruption</li> <li>Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs</li> <li>Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme.</li> </ul>	<p>p. 38</p> <p>p. 38</p> <p>p. 37</p> <p>p. 36, 37</p> <p>p. 38</p> <p>p. 38</p> <p>p. 20</p> <p>p. 20, 21, 22</p> <p>p. 40</p>

## ➤ ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE D'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PORTANT SUR UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

### Exercice clos le 31 décembre 2012

A l'attention de la Direction générale,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole CIB, nous vous présentons notre attestation de présence sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ainsi que notre rapport d'assurance modérée sur une sélection d'entre elles, identifiées par le signe (✓).

### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (le « Référentiel ») par la société et disponibles sur demande au siège de la société.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes d'exercice professionnel et les textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que certaines informations sélectionnées par le groupe Crédit Agricole CIB et identifiées par le signe (✓) ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel (Rapport d'assurance modérée).

<sup>(1)</sup> *Informations quantitatives* : effectifs par zone géographique et par type de contrat, répartition par sexe et par statut des effectifs, pyramide des âges, recrutement en CDI, part du temps partiel, part des femmes dans les 10% des effectifs ayant les plus hautes rémunérations, stagiaires et alternants, départs des salariés à durée indéterminée, départs à la retraite, absentéisme, nombre d'accords d'entreprise signés, salaires mensuels moyens ;

*Informations qualitatives* relatives à la lutte contre les risques psychosociaux, les Principes Equateur et les politiques sectorielles RSE.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

### 1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France:

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce ;
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ;
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

### 2. Rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales consolidées identifiées par le signe (✓)

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les informations sélectionnées par le groupe Crédit Agricole CIB et identifiées par le signe (✓) ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait qu'elles ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, son caractère compréhensible et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le groupe Crédit Agricole CIB d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations sélectionnées. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration de ces informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- Concernant les informations quantitatives consolidées sélectionnées :
  - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
  - au niveau des sites que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
    - ~ mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures
    - ~ mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 54% des effectifs.

- Concernant les informations qualitatives sélectionnées :
  - Nous avons mené des entretiens avec :
    - ~ la personne en charge de la coordination de la politique RSE,
    - ~ les personnes en charge déployement des Principes Equateur et de Politiques sectorielles RSE,
    - ~ les personnes en charge de la mise en œuvre des démarches de lutte contre les risques psychosociaux au sein de la fonction Ressources humaines.
  - Nous avons obtenu des pièces justificatives telles que des procédures internes, des comptes-rendus de comités ou de réunions, des supports de formation permettant d'étayer les informations sélectionnées et d'apprécier leur sincérité.

<sup>(2)</sup> *Crédit Agricole CIB France, Crédit Agricole CIB Etats-Unis, CA Indosuez Private Banking, CA Suisse*

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations sélectionnées identifiées par le signe (✓) ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Neuilly sur Seine, 14 mars 2013,

L'un des commissaires aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Associé responsable du Département  
Développement durable de  
PricewaterhouseCoopers

Catherine Pariset

Sylvain Lambert



# 3

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Président du Conseil d'administration .....	48
✦ <i>Conseil d'administration - Direction générale - Participation aux assemblées générales ...</i>	48
✦ <i>Procédures de contrôle interne et de gestion des risques .....</i>	58
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration .....	69
Rémunérations des mandataires sociaux .....	70
Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux .....	77
Composition du Comité exécutif.....	92

# Rapport du Président du Conseil d'administration

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce et en référence aux principes et normes en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et plus largement du groupe Crédit Agricole en matière de gouvernance et de contrôle interne consolidé, ce rapport vous est présenté, en complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, afin de vous informer sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Le présent rapport a été établi sur la base :

- des travaux des différents responsables du contrôle périodique, du contrôle permanent, de la filière Risques, ainsi que de la conformité et de leurs échanges avec la Direction générale et au sein du Comité d'audit et des risques et du Conseil d'administration, notamment par la présentation du rapport sur le contrôle interne ;

- de la documentation mise en place au sein de la Société sur le contrôle interne ;
- et des travaux notamment du Secrétariat général et de la Direction financière.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation préalable au Comité d'audit et des risques du 12 février 2013 et a été approuvé lors de la séance du Conseil d'administration du 14 février 2013.

## Référence à un code de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Afep/ Medef. Ce code est consultable sur le site internet <http://www.code-afep-medef.com>.

## ➤ CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE - PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Des informations complémentaires relatives à la composition des organes sociaux, aux mandats de leurs membres ainsi que leur rémunération sont présentées en pages 70 à 92 et sont incorporées par référence dans cette partie.

Les conditions de préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, des statuts de la Société, du règlement intérieur du Conseil d'administration et des textes de gouvernance internes.

## Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général

La fonction de Président du Conseil d'administration est dissociée de celle de Directeur général.

Monsieur Jean-Paul Chifflet, Président du Conseil d'administration et Monsieur Jean-Yves Hocher, Directeur général, ont été désignés Dirigeants responsables au sens de la réglementation bancaire.

En sa qualité de Dirigeant responsable, Monsieur Chifflet dispose dans le respect des orientations, décisions et pouvoirs attribués aux organes sociaux de la Société et en concertation avec le Directeur général, des pouvoirs nécessaires pour :

- participer à la détermination effective de l'orientation de l'activité de la Société ;
- s'assurer du respect des articles L.571-4 à L.571-9 du Code monétaire et financier relatifs à l'information financière et comptable ;
- veiller au bon fonctionnement du contrôle interne ;
- participer à la détermination des fonds propres.

Le Conseil d'administration a choisi de dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général en mai 2002, conformément à l'article 13 -alinéa 5- des statuts de la Société et conformément aux dispositions de la loi 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques. Ce choix est intervenu à la suite de la décision de l'Assemblée générale de mai 2002 de modifier le mode d'organisation de la Société, de société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire en société anonyme à Conseil d'administration.

La dissociation de ces fonctions peut permettre de distinguer

pleinement les rôles respectifs attribués au Directeur général et au Président du Conseil d'administration. Le rôle du Président du Conseil est notamment d'organiser et de diriger les travaux de celui-ci, ainsi que de veiller au bon fonctionnement des organes de la Société. Ce choix peut ainsi clarifier et faciliter le bon exercice des rôles respectifs de l'organe délibérant et de l'organe exécutif définis par les dispositions légales et réglementaires applicables à la Société, notamment en matière de contrôle interne et au regard du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière -C.R.B.F.- n°97-02.

## Présentation générale et composition du Conseil d'administration

### Nombre d'Administrateurs

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil d'administration est composé de six à vingt Administrateurs : six au moins nommés par l'Assemblée générale des actionnaires et deux élus par les salariés.

Nombre d'Administrateurs au 31 décembre 2012 : le Conseil d'administration est composé de dix-huit Administrateurs (seize Administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires et deux Administrateurs élus par les salariés).

### Durée des mandats des Administrateurs - Échelonnement des mandats

Conformément à l'article 9 des statuts, la durée des fonctions des Administrateurs est de trois ans. La limite d'âge pour exercer cette fonction est fixée à soixante-cinq ans, le mandat pouvant toutefois être exceptionnellement reconduit d'année en année, dans la limite de cinq fois sans que le nombre d'Administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-cinq ans puisse dépasser le tiers du nombre total des Administrateurs en fonction (article 10 des statuts).

- Au 31 décembre 2012, les dates d'expiration des mandats s'échelonnent comme suit :

Assemblée annuelle se tenant en	2013	2014	2015
<b>Nombre de mandats</b>			
- Administrateurs nommés par l'Assemblée	6 <sup>(1)</sup>	9 <sup>(1)</sup>	5 <sup>(2)</sup>
- Administrateurs élus par les salariés	-	2	-

<sup>(1)</sup> Dont un mandat le cas échéant au titre de l'article 10 des statuts rappelé ci-dessus (renouvelable d'année en année).

<sup>(2)</sup> Dont deux mandats le cas échéant au titre de l'article 10 des statuts rappelé ci-dessus (renouvelable d'année en année).

### Composition du Conseil d'administration :

#### ★ Évolution de la composition du Conseil au cours de l'année 2012 :

Au cours de l'année 2012, sont intervenues les nominations suivantes :

En qualité d'Administrateur	Date de la nomination
Monsieur Michel Mathieu	9 mai 2012
Monsieur Jean-Pierre Paviet	9 mai 2012

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Le Vourch a pris fin à l'issue de l'assemblée du 9 mai 2012.

Les fonctions de Monsieur Philippe Geslin en qualité de Censeur ont pris fin à l'issue du Conseil d'administration du 22 août 2012.

#### ★ Composition du Conseil au 31 décembre 2012 :

##### Dix-huit Administrateurs :

Jean-Paul Chifflet (Président),  
Edmond Alphanéry  
Philippe Brassac  
Frank Dangeard  
Marc Deschamps  
Jean-Frédéric Dreyfus<sup>(1)</sup>  
Denis Gasquet  
François Imbault  
Marc Kyriacou<sup>(1)</sup>  
François Macé  
Michel Mathieu  
Didier Martin  
Mme Stéphane Pallez  
Jean-Pierre Paviet  
Jean Philippe  
Jean-Louis Roveyaz  
François Thibault  
François Veverka

<sup>(1)</sup> Administrateurs représentant les salariés.

L'âge moyen des Administrateurs s'est établi en 2012 à environ 59 ans

#### ★ Administrateurs indépendants au sein du Conseil (au regard des recommandations du code Afep-Medef)

Le Conseil d'administration a réexaminé, en novembre 2012 et février 2013, la liste des Administrateurs qualifiés d'indépendants qui étaient au nombre de six au 31 décembre 2012 : Messieurs Alphanéry, Dangeard, Gasquet, Martin, Madame Pallez et Monsieur Veverka.

La proportion d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration (d'au moins un tiers pour les sociétés dont le capital est détenu par un actionnaire majoritaire, la Société étant détenue par Crédit Agricole S.A. à plus de 97 %) s'est établie durant l'année 2012 à un tiers de la composition du Conseil.

La composition du Conseil reflète le souhait du groupe Crédit Agricole que soient représentés, au Conseil d'administration de certaines filiales de Crédit Agricole S.A., des Présidents ou Directeurs généraux de Caisses Régionales de Crédit Agricole.

Tableau des Administrateurs indépendants :

31 décembre 2012	Critère <sup>(1)</sup>	Critère <sup>(2)</sup>	Critère <sup>(3)</sup>	Critère <sup>(4)</sup>	Critère <sup>(5)</sup>	Critère <sup>(6)</sup>	Possibilités (7) (a) b)
Monsieur Alphandéry	X	X	X	X	X	X	Sans objet
Monsieur Dangeard	X	X	X	X	X	X	Sans objet
Monsieur Gasquet	X	X	X	X	X	X	Sans objet
Monsieur Martin	X	X	X	X	X	X	Sans objet
Madame Pallez	X	X	X	X	X	X	Sans objet
Monsieur Veverka	- (*)	X	X	X	X	X	(*) - Monsieur Veverka est également Administrateur indépendant de Crédit Agricole S.A.

(1) Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.

(2) Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

(3) Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :  
- significatif de la société ou de son groupe,  
- ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

(4) Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

(5) Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

(6) Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

(7) a/ S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou de sa société mère, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la société. Au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, il convient que le conseil, sur rapport du Comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

b/ Le Conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur, bien que remplissant les critères (ci-dessus), ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la société, eu égard à son actionariat ou pour tout autre motif. Inversement, le Conseil peut estimer qu'un administrateur ne remplissant pas les critères ci-dessus est cependant indépendant.

### Evolution de la composition du Conseil :

Le renouvellement des mandats des six administrateurs venant à échéance à l'assemblée générale annuelle 2013 sera proposé à l'approbation de cette assemblée.

### Actions détenues par les Administrateurs :

Un Administrateur doit détenir au minimum une action conformément aux dispositions statutaires.

## Fonctionnement du Conseil d'administration

### Mode et fréquence des réunions du Conseil

Les statuts prévoient que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou de toute personne mandatée à cet effet par le Conseil d'administration. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. En 2012, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois : cinq fois conformément au calendrier préétabli, ainsi que les 28 mars et 4 juillet 2012.

### Pouvoirs du Conseil d'administration

Les pouvoirs du Conseil sont énoncés à l'article L 225-35 du Code de commerce et sont précisés dans le règlement intérieur. Dans le cadre de la mission qui lui est confiée par la loi, compte tenu des pouvoirs conférés à la Direction générale, le Conseil d'administration définit les stratégies, ainsi que les politiques générales de la Société, approuve, le cas échéant, sur proposition du Directeur général et/ou des Directeurs généraux délégués, les moyens, structures et plans destinés à mettre en œuvre les stratégies et politiques générales qu'il a définies. Le Conseil se prononce sur toutes les questions liées à l'administration de la Société qui lui sont soumises par le Président et le Directeur général, ainsi que sur les questions relatives aux rémunérations fixes et variables qui lui sont soumises par le Comité des rémunérations.

Outre les pouvoirs précités et ceux dévolus par la loi, il décide, sur proposition du Directeur général et/ou de chacun des Directeurs généraux délégués :

- de toute opération de :
  - création, acquisition ou cession de toutes filiales ou participations,
  - création ou suppression de toutes succursales à l'étranger,
  - acquisition, cession, échange ou apport de fonds de commerce ou d'éléments de fonds de commerce, susceptible de se traduire par un investissement ou un désinvestissement supérieur à 50 millions d'euros ;
- ainsi que de la constitution de sûretés à la couverture des engagements propres (notamment hors opérations de marché) de la Société dès lors que ces sûretés portent sur des actifs de la Société pour un montant supérieur à 50 millions d'euros.

En outre, le Conseil approuve les propositions du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués portant sur l'achat ou la vente d'immeubles effectué au nom ou pour le compte de la Société pour des montants dépassant 30 millions d'euros.

### Procédure de saisine, d'information et modalités d'intervention du Conseil

Afin de permettre au Secrétaire du Conseil de préparer les séances du Conseil d'administration, un texte de gouvernance interne à la Société décrit les conditions et les modalités d'intervention du Conseil. Ce document prévoit ainsi les conditions dans lesquelles les directions du siège ou les succursales doivent communiquer au Secrétaire, dans le cadre du calendrier des réunions du Conseil, les points susceptibles d'être ajoutés au projet d'ordre du jour des séances, ainsi que les documents d'information requis. Le texte de ce document précise également, selon le type d'information ou de décision, le processus à mettre en œuvre notamment pour les décisions à dominante juridique, ainsi que les éléments de leur contenu (notamment description synthétique de l'opération ; montants en jeu pour la Société et le Groupe ; avantages et perspectives dans le cadre de la stratégie de la Société et du Groupe, texte de la résolution proposée). Le projet d'ordre du jour est ensuite transmis au Président du Conseil d'administration pour approbation.

Les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration précisent les rôles des Comités du Conseil notamment au regard des modifications du règlement CRBF n°97-02 en matière de saisine du Conseil d'administration et de ses Comités. Le règlement intérieur comporte le rappel de principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise qui permettent de favoriser la qualité des travaux du Conseil d'administration, et notamment l'obtention de l'information nécessaire à une intervention utile des Administrateurs sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, sur les obligations de confidentialité, ainsi que sur les obligations et recommandations relatives aux informations privilégiées et aux conflits d'intérêts.

Conventions dites « réglementées » : Le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, autorise préalablement à leur conclusion les conventions dites « réglementées ». Les Administrateurs / Dirigeants communs concernés par les conventions ne prennent pas part au vote. L'information sur les conventions au titre de 2012 (nouvelles conventions ainsi que celles conclues antérieurement et ayant continué à produire leurs effets sur cette période) fait l'objet d'une transmission aux Commissaires aux comptes, qui établissent leur rapport spécial à l'Assemblée générale des actionnaires. Ce rapport est présenté en page 285 du document de référence.

### Activité du Conseil d'administration au cours de l'année 2012

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'administration s'est réuni les 21 février, 9 mai, 22 août, 7 novembre et 20 décembre 2012, ainsi qu'en séance exceptionnelle les 28 mars et 4 juillet 2012.

Préalablement aux séances prévues par le calendrier préétabli, un dossier a été envoyé aux Administrateurs. La majeure partie des points portés à l'ordre du jour de ces séances ont fait l'objet d'un support écrit diffusé quelques jours avant la tenue du Conseil.

Les séances ont été consacrées principalement aux sujets suivants :

- comptes annuels, semestriels et trimestriels - activité commerciale ;
- rapports financiers semestriel et annuel / rapport de gestion inclus dans le document de référence – rapport du Président à l'Assemblée - bilan social ;
- comptes rendus des travaux du Comité d'audit et des risques ;
- avis des Commissaires aux comptes ;
- encadrement des risques et expositions : points trimestriels – rapport annuel 2011 sur le contrôle interne – points sur la conformité et point sur le contrôle de conformité interne – information sur la désignation d'un nouveau Responsable de la conformité prévu par le règlement C.R.B.F. n°97-02 – points sur les risques juridiques – courriers des autorités de tutelle portés à la connaissance du Conseil ;
- points sur le plan d'adaptation de Crédit Agricole CIB présenté en décembre 2011 dans le cadre du plan d'adaptation du groupe Crédit Agricole S.A. au nouvel environnement – organisation du nouveau modèle « distribute to originate » et points réguliers dans ce cadre - décisions relatives à l'adaptation du réseau international et à des projets de cession de filiales du Groupe ;
- points réguliers sur la liquidité – point sur le dispositif de mesure et de suivi du risque de liquidité ;
- composition du Conseil d'administration et de ses Comités ;
- comptes rendus des travaux du Comité des rémunérations ;
- principes et enveloppe de rémunération variable des collaborateurs de la Société ; rapport requis par l'autorité de contrôle prudentiel et présentant les informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération au sein de la Société ;
- rémunérations et objectifs des membres de la Direction générale ;
- délégations de pouvoirs, notamment en matière d'émissions obligataires ;
- approbation de conventions réglementées (les conventions réglementées font l'objet d'une information des Commissaires aux comptes qui établissent un rapport spécifique mis à disposition de l'Assemblée des actionnaires) ;
- propositions relatives au renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes présentées à l'approbation de l'assemblée annuelle des actionnaires de mai 2012.

### Évaluation des performances du Conseil d'administration

Dans le cadre de l'évaluation des performances du Conseil, il a été communiqué aux séances du Conseil de novembre 2011 et novembre 2012 un document retraçant les principaux thèmes abordés lors des Conseils tenus respectivement en 2011 et 2012, ainsi que certains éléments d'organisation du Conseil. Le rappel de principes et de recommandations relatifs au bon fonctionnement du Conseil est intégré aux dispositions du règlement intérieur.

Compte tenu du fait que le capital social de la société est détenu à plus de 97 % par un actionnaire majoritaire, il n'a pas été procédé à une évaluation formalisée, telle que proposée par le code Afep/Medef qui recommande d'en réaliser au moins une tous les trois ans. Le Conseil d'administration suit les recommandations de gouvernance telles qu'elles sont préconisées au sein du groupe Crédit Agricole.

Le taux de présence des membres du Conseil d'administration est proche, pour l'ensemble des séances 2012, de 92%.

Les propositions de nomination des mandataires sociaux résultent d'un processus de sélection mené au niveau du groupe Crédit Agricole.

### Présentation des métiers et secteurs d'activités aux Administrateurs

Des réunions spécifiques de présentation de métiers de la Société (« Monographies par métier ») avaient été précédemment organisées à l'attention des membres du Conseil, afin de leur permettre d'enrichir leurs connaissances sur l'organisation de ces activités et d'en rencontrer les acteurs. Ces séances avaient porté sur la présentation, par les équipes de direction des métiers, d'activités de la Banque de financement et de la Banque de marché et d'investissement, puis sur la présentation des fonctions support.

Dans le cadre de l'approbation et du suivi du plan d'adaptation, l'évolution de l'organisation des métiers et des fonctions support a été régulièrement présentée aux membres du Conseil d'administration.

En 2013, une nouvelle procédure sera définie, notamment à l'attention de nouveaux administrateurs.

## Comités spécialisés du Conseil d'administration et principes et règles en matière de rémunération

Le Conseil d'administration, lors de l'élaboration de son règlement intérieur en 2002, a choisi de créer un Comité d'audit -devenu Comité d'audit et des risques- et un Comité des rémunérations, et a précisé les grandes lignes de leur composition, leur fonctionnement et leurs missions dans son règlement intérieur.

Les membres de ces Comités sont nommés par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de son règlement intérieur. Les propositions de nomination sont directement examinées par le Conseil d'administration, dans le cadre des réflexions menées sur la gouvernance au sein des entités du groupe Crédit Agricole.

### Comité des rémunérations

#### ◆ Présentation générale et composition du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations se réunit en tant que de besoin ou à la demande du Président du Conseil d'administration.

Le Comité s'est réuni trois fois en 2012, ainsi qu'une fois en réunion préparatoire.

#### Missions du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a notamment pour mission d'émettre des recommandations préalablement aux décisions soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

Ses recommandations portent sur :

- les rémunérations ordinaires et exceptionnelles, telles que prévues dans les statuts, versées aux membres du Conseil et à son Président, ainsi que les rémunérations, avantages en nature et droits pécuniaires accordés au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués. Les éléments relatifs à la rémunération des mandataires sociaux mentionnés dans le rapport de gestion relèvent de sa responsabilité ;
- les principes en matière de rémunération variable des collaborateurs de la Société (composition, assiette, forme et date de versement), ainsi que sur le montant de l'enveloppe attribuée dans le cadre de cette rémunération.

Dans le cadre de ses missions, le Comité doit également :

- examiner la déclinaison de l'enveloppe de rémunération variable au niveau individuel pour les montants les plus significatifs ;
- rendre compte au Conseil d'administration de sa revue annuelle de la politique de rémunération, ainsi que de la vérification de sa conformité aux dispositions du Règlement n°97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière et de sa cohérence avec les normes professionnelles applicables.

#### Composition du Comité des rémunérations

Le règlement intérieur précise notamment que le Comité des rémunérations est constitué au moins pour moitié de membres indépendants, compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de rémunération.

Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration.

#### + Composition du Comité des rémunérations au 31 décembre 2012

La composition de ce Comité, qui n'a pas été modifiée en 2012, est de quatre membres désignés au sein du Conseil d'administration :

- Monsieur Jean-Paul Chifflet, Président, nommé le 23 février 2010 ;
- Monsieur Frank Dangeard, Administrateur indépendant, nommé le 14 janvier 2010 ;
- Monsieur Didier Martin, Administrateur indépendant, en fonction depuis le 4 septembre 2002 ;
- Monsieur Jean-Louis Roveyaz, nommé le 24 août 2010.

Ce Comité, présidé par le Président du Conseil, comporte ainsi deux Administrateurs qualifiés d'indépendants sur les quatre membres qui composent ce Comité.

Les missions du Comité des rémunérations s'inscrivent dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe.

Dans un objectif d'harmonisation des politiques de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A., le Directeur des Ressources Humaines Groupe est invité aux séances du Comité des rémunérations. En effet, un suivi global de la politique de rémunération applicable à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole S.A. est effectué depuis 2010 au sein de Crédit Agricole S.A. Ce suivi, présenté au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., comprend notamment des propositions de principes de détermination des enveloppes de rémunérations variables, l'examen de l'impact des risques et des besoins en capitaux inhérents aux activités concernées, ainsi qu'une revue annuelle, par le Comité des rémunérations du Conseil de Crédit Agricole S.A., du respect des dispositions réglementaires et des normes professionnelles sur les rémunérations.

La composition du Comité des rémunérations sera revue en 2013.

## ◆ Activité du Comité des rémunérations en 2012

Le Comité des rémunérations s'est réuni les 6 février, 3 mai et 20 décembre 2012, ainsi que le 14 décembre 2012 pour une réunion préparatoire. Le taux de participation aux séances de ce Comité est de 100 % pour l'année 2012.

Ces séances ont été principalement consacrées aux points suivants :

- Examens complémentaires aux séances de fin 2011 sur les principes de fixation des rémunérations variables au titre de l'exercice 2011 des collaborateurs de la Société dont le montant global de l'enveloppe et les systèmes de différé ;
- rémunération des mandataires sociaux dont la fixation des objectifs 2012 ;
- partie du rapport de gestion relative à la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2011 ;
- revue des rémunérations des opérateurs de marché et du rapport requis par l'Autorité de contrôle prudentiel et présentant les informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération au sein de la Société - Examen de la déclinaison de l'enveloppe au niveau individuel pour les montants les plus significatifs ;
- principes de fixation des rémunérations variables au titre de l'exercice 2012 des collaborateurs de la Société dont le montant global de l'enveloppe et les systèmes de différé.

## ◆ Présentation des principes et règles en matière de rémunération

### Rémunération variable des collaborateurs

Au sein de Crédit Agricole CIB, des plans de rémunération variable liée à la performance individuelle et collective sont mis en place en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et des résultats de l'entité.

Les assiettes de rémunération variable sont fixées en prenant en compte le profil de risque des activités et l'intégralité des coûts y compris le coût des risques, de la liquidité, de la rémunération des fonds propres. La rémunération variable est ainsi basée sur la détermination d'enveloppes par activité dont la distribution individuelle aux collaborateurs est décidée par ligne managériale en fonction d'une évaluation globale de leur performance individuelle et collective, en cohérence avec les objectifs financiers et non financiers définis individuellement et collectivement.

### Mise en œuvre des dispositions de la directive européenne CRD III

Les mécanismes d'attribution et d'acquisition de la rémunération variable des collaborateurs preneurs de risques et des fonctions de contrôle ainsi que des membres des organes exécutifs sont en conformité avec les dispositions du règlement 97-02 du C.R.B.F. modifié par l'arrêté du 13 décembre 2010 qui transpose en droit français la directive européenne dite « CRD III ».

Cette directive fait écho aux recommandations du Conseil de Stabilité Financière adoptées par les Etats membres du G20 lors du sommet de Pittsburgh en septembre 2009 et aux engagements pris par la profession bancaire lors de la réunion du 25 août 2009 avec le Président de la République française, avec la participation active des représentants de Crédit Agricole S.A..

### + Principe de transparence

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010, Crédit Agricole CIB s'engage à :

- fournir annuellement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel un rapport sur la politique de rémunération des personnels visés à l'article 43.1 du règlement CRBF 97-02 relatif aux rémunérations des personnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des établissements de crédit et d'entreprises d'investissement ;
- publier annuellement les informations qualitatives et quantitatives demandées sur les rémunérations de ces personnels conformément à l'article 43.2 de ce même règlement. Les informations demandées seront détaillées dans un rapport spécifique publié avant l'Assemblée générale 2013 qui statuera sur les comptes 2012.

### + Principe de différé de la rémunération variable de la population régulée

Dès l'exercice de rémunération 2009, Crédit Agricole CIB avait mis en place, conformément aux normes professionnelles du 5 novembre 2009, un programme de rémunération variable conditionnelle différée.

L'application de ce principe a été renouvelée et adaptée pour l'exercice de rémunération 2012 en conformité avec l'arrêté du 13 décembre 2010, transposant en droit français la directive européenne dite « CRD III ».

Les rémunérations variables de ces collaborateurs sont en partie différées sur plusieurs exercices et ne sont définitivement acquises au terme que sous condition de performance. Au moins 50% de ces rémunérations variables sont versés en actions Crédit Agricole S.A. ou en instruments équivalents.

Crédit Agricole CIB étend le mécanisme de différé à la rémunération variable de collaborateurs ne relevant pas des dispositions précitées du règlement 97-02, dans un souci de cohésion et d'alignement sur la performance globale de l'entreprise.

### Rémunération des membres de la Direction générale

La rémunération directe des cadres dirigeants du Groupe est constituée d'un salaire fixe et d'une rémunération variable annuelle déterminée en fonction d'objectifs économiques pour moitié et non économiques (objectifs managériaux, de satisfaction client et de création de valeur sociétale) pour l'autre moitié, mais également d'un intéressement long terme attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance:

- la performance économique intrinsèque du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
- la performance sociétale du groupe Crédit Agricole S.A. mesurée par l'indice FReD ;

et à la présence dans le groupe Crédit Agricole S.A..

Sur proposition des Comités des rémunérations de Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, les Conseils d'administration respectifs des deux Sociétés déterminent les différents éléments de rémunération de la Direction générale de Crédit Agricole CIB.

#### + Rémunération de Monsieur Jean-Yves Hocher, Directeur général

Nommé Directeur général de Crédit Agricole CIB le 1er décembre 2010. Il supervisait jusqu'au 19 septembre 2012, les directions Corporate Secretary & Communication (CSE) et Group Internal Audit (GIA).

Depuis le 20 septembre 2012, il supervise les directions Global Compliance (CPL), Credit Portfolio Management (CPM), Corporate Secretary & Communication (CSE), Corporate Support International (CSI), Finance (FIN), Group Internal Audit (GIA), Global IT (GIT), Global Operations (GOP), Global Sourcing & Procurement (GSP), Human Resources (HRE), Institutional Affairs (IAF), Legal (LGL), Risk & Permanent Control (RPC) et Solutions for Process Improvement (SPI).

Il consacre 85% de son activité à Crédit Agricole CIB et exerce également un mandat de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

- La part fixe de la rémunération du Directeur général est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères :
  - des critères économiques, pondérés à 50%,
  - des critères non économiques, pondérés à 50%.
- Un intéressement long terme est attribué sur la base de la performance annuelle.

#### + Rémunération de Monsieur Pierre Cambefort, Directeur général délégué

Nommé Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB le 1er septembre 2010, il supervise les directions Client Coverage & International Network (CIN), Global Investment Banking (GIB) et Structured Finance (SFI).

- La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères :
  - des critères économiques, pondérés à 50%,
  - des critères non économiques, pondérés à 50%.
- Un intéressement long terme est attribué sur la base de la performance annuelle.

#### + Rémunération de Monsieur Régis Monfront, Directeur général délégué

Nommé Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB le 15 décembre 2011, il supervise les directions Distressed Assets (DAS), Debt Optimisation & Distribution (DOD) et Global Market Division (GMD).

- La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères :
  - des critères économiques, pondérés à 50%,
  - des critères non économiques, pondérés à 50%.
- Un intéressement long terme est attribué sur la base de la performance annuelle.

#### + Autres informations

Au titre du mandat social qu'ils exercent chez Crédit Agricole CIB, Messieurs Jean-Yves Hocher, Pierre Cambefort et Régis Monfront ne bénéficient pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonctions.

Des engagements, qui ne seront pas supportés financièrement par Crédit Agricole CIB, ont été pris par Crédit Agricole S.A. dans le cadre du contrat de travail de Monsieur Jean-Yves Hocher avec cette Société. Ce contrat de travail a été suspendu pendant la durée du mandat de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. Ces engagements dont les modalités ont été présentées en tant que de besoin à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole CIB de mai 2012 comportent une obligation de non-concurrence, ainsi qu'une indemnité de rupture.

#### Régime de retraite supplémentaire

Les mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB ne bénéficient pas de régimes spécifiques de retraite et prévoyance liés au mandat social qu'ils exercent chez Crédit Agricole CIB.

Messieurs Jean-Yves Hocher, Directeur général, et Pierre Cambefort, Directeur général délégué, conservent néanmoins le bénéfice d'un régime de retraite supplémentaire constitué d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif. Les droits du régime additif sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies. Les cotisations du régime à cotisations définies sont égales à 8% du salaire brut plafonné à concurrence de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (dont 3% à la charge du bénéficiaire). Les droits additifs du régime à prestations définies sont égaux, sous condition de présence au terme, pour chaque année d'ancienneté, et en fonction du salaire fixe de fin de carrière dit salaire de référence, à 0,90% ou 1,20% de la rémunération fixe plus la rémunération variable (plafonnée à 40% ou 60% de la rémunération fixe). A la liquidation, la rente totale de retraite issue de ces régimes et des régimes de retraites obligatoires sera plafonnée à vingt-trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale à cette date.

Monsieur Régis Monfront, Directeur général délégué, conserve le bénéfice d'un régime de retraite supplémentaire dont les droits issus, de type différentiel, ne sont acquis que lorsque le bénéficiaire achève sa carrière chez Crédit Agricole CIB et sont exprimés en pourcentage d'une assiette appelé salaire de référence qui est égal à la moyenne des trois dernières rémunérations fixes augmentée de la moyenne des bonus bruts attribués au cours des trente-six derniers mois (la moyenne des bonus étant limitée à la moitié du dernier salaire fixe).

Ces engagements sont supportés intégralement par Crédit Agricole CIB pour Messieurs Cambefort et Monfront et à hauteur de 85% pour Monsieur Hocher, et ce durant leur mandat social chez Crédit Agricole CIB.

#### Options de souscription ou d'achat d'actions

Durant l'exercice 2012, il n'y a eu aucune attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux au titre de leur mandat chez Crédit Agricole CIB.



### Répartition des jetons de présence versés aux administrateurs en 2012

L'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a fixé l'enveloppe de jetons de présence alloués annuellement à un montant maximum de 600.000 euros. La répartition des jetons de présence versés aux Administrateurs et au Censeur est établie en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil, ainsi que de leur participation au Comité d'audit et des risques et au Comité des rémunérations. Une rémunération forfaitaire est attribuée au titre de la fonction de Président du Conseil.

Les montants des jetons de présence sont fixés selon les règles suivantes :

- le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil est calculé en fonction de la participation aux réunions du Conseil (3.000 euros par séance) ;
- les membres du Comité des rémunérations et du Comité d'audit et des risques perçoivent une rémunération forfaitaire annuelle de jetons de présence au titre de leur participation à ces comités (respectivement 4.000 euros et 15.000 euros) ;
- les membres du Comité d'audit et des risques perçoivent une rémunération complémentaire de 3.000 euros par séance du Comité, en cas de participation effective à cette séance et dans la limite d'un montant annuel de 15.000 euros par membre ;
- une rémunération forfaitaire annuelle est versée au Président du Conseil au titre de cette fonction pour un montant de 20.000 euros.

#### ✦ Autres informations

Il est rappelé que les éléments sur la rémunération des mandataires sociaux sont détaillés dans le Chapitre « Gouvernance et Contrôle Interne »

## Comité d'audit et des risques

### ◆ Présentation générale et composition du Comité d'audit et des risques

Les dispositions du règlement intérieur prévoient que le Comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par trimestre sur convocation de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'administration. Le Comité d'audit et des risques s'est réuni cinq fois en 2012 selon le calendrier préétabli.

#### Missions du Comité d'audit et des risques

Le rôle du Comité est défini dans le règlement intérieur. Il a été précisé début 2011 au regard notamment de l'évolution des dispositions concernées du règlement CRBF n°97-02.

Ce Comité a pour mission d'examiner et de suivre le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, de suivre tout incident, de fraude ou non, révélé par les procédures de contrôle interne selon les critères et seuils de significativité fixés par le Conseil, de suivre les travaux des Commissaires aux comptes et des équipes des fonctions du contrôle interne, de suivre le processus d'élaboration de l'information financière, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables, d'examiner les projets de

comptes annuels, semestriels, sociaux et consolidés, de donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux comptes et d'examiner toute question de nature financière et comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil ou le Directeur général. Il peut formuler toute recommandation sur ces questions et commander des missions d'audit interne ou externe auprès du Directeur général, après en avoir informé le Président du Conseil d'administration. Le Président du Comité est notamment chargé de présenter au Conseil d'administration la synthèse des travaux du Comité.

#### Composition du Comité d'audit et des risques

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il est composé de quatre personnes au moins, désignées pour la durée de leur mandat, par le Conseil d'administration parmi les administrateurs ou censeurs, et comprend au moins deux membres non liés au groupe Crédit Agricole.

Tous les membres de ce Comité disposent de connaissances comptables, financières et bancaires.

#### ✦ Évolution de la composition du Comité au cours de l'année 2012

Le maintien de Messieurs Alphandéry et Veverka en qualité de membre du Comité d'audit et des risques a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration du 9 mai 2012, dans le cadre du renouvellement de leur mandat d'administrateur par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le même jour. Le Conseil a également renouvelé les fonctions de Président de Monsieur Veverka.

Les fonctions de membre du Comité d'audit et des risques de Monsieur Philippe Geslin ont pris fin à la date de cessation de ses fonctions de Censeur le 22 août 2012 conformément aux dispositions de limite d'âge des statuts. Monsieur Philippe Geslin, nommé en septembre 2002 en qualité d'administrateur, puis désigné dans les fonctions de Censeur le 11 mai 2011, avait été renouvelé à cette date en qualité de membre du Comité d'audit et des risques.

#### ✦ Composition du Comité au 31 décembre 2012

Le Comité est composé de quatre membres :

- M. François Veverka, administrateur indépendant, nommé le 13 mai 2009 et Président du Comité depuis le 11 mai 2010 ;
- M. Edmond Alphandéry, administrateur indépendant, nommé en septembre 2002 ;
- M. Jean Philippe, nommé le 14 mai 2008 ;
- M. François Macé, nommé le 9 novembre 2010 ;

La composition du Comité d'audit et des risques sera revue en 2013.

### ◆ Activité et fonctionnement du Comité d'audit et des risques en 2012

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni les 20 février, 17 avril, 7 mai, 21 août et 5 novembre 2012. Le taux de participation aux séances de ce Comité est de 96 % pour l'année 2012.

Le Comité a examiné les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur présentation au Conseil, ainsi que les rapports établis au titre de l'année 2011 : le rapport sur le contrôle interne et celui sur la mesure et la surveillance des risques qui sont présentés à l'Autorité de contrôle prudentiel.

Ont été également portés à l'ordre du jour du Comité les points sur les sujets suivants :

- budget 2012 ;
- suivi du plan d'adaptation ;
- points sur la liquidité – point sur le dispositif de mesure et de suivi du risque de liquidité ;
- information semestrielle 2012 sur le contrôle interne ;
- présentation du plan d'audit 2013 ;
- le renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes ;

ainsi que des points réguliers sur le contrôle interne et les risques relatifs :

- aux missions du contrôle périodique et à leur synthèse, suivi des recommandations ;
- à l'encadrement des risques et principales expositions (documents trimestriels) ;

- à la conformité.

Les rapports financiers semestriel et annuel, ainsi que le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale de mai 2012 ont été communiqués au Comité préalablement aux séances du Conseil.

Un point sur les principaux dossiers juridiques a également été examiné.

Les Commissaires aux comptes ont présenté au Comité le résultat de leurs travaux lors de chaque examen des comptes.

Le Comité a rencontré notamment les membres de la Direction générale, le Directeur financier et le Directeur financier adjoint, les différents Responsables du contrôle interne (contrôle périodique, filière risques - contrôle permanent et contrôle de la conformité).

Dans l'intervalle des séances, le Président du Comité d'audit et des risques a poursuivi sa mission en rencontrant les membres de la Direction générale, les principaux responsables en charge de la gestion financière, des risques et du contrôle périodique, ainsi que les Commissaires aux comptes. Il a pu prendre connaissance d'une trentaine de notes de l'Inspection générale et a eu dix-huit réunions ou contacts en dehors des séances du Comité : cinq avec la Direction générale ; cinq avec la Direction Finance ; deux avec la Direction des risques ; deux avec l'Inspection générale et quatre avec les Commissaires aux comptes.

Les travaux de chaque séance du Comité ont été présentés par le Président du Comité au Conseil d'administration.

Le Comité peut à tout moment formuler des propositions au Conseil d'administration relatives à l'organisation et la composition du Comité d'audit et des risques.

## Composition de la Direction générale - Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général par le Conseil d'administration -

### Composition de la Direction générale au 31 décembre 2012

Monsieur Jean-Yves Hocher est Directeur général depuis le 1er décembre 2010. Les fonctions de Directeurs généraux délégués sont exercées au 31 décembre 2012 par Messieurs Pierre Cambefort et Régis Monfront.

### Evolution au cours de l'année 2012

Le Conseil d'administration du 22 août 2012 a constaté que le mandat de M. Francis Canterini prenait fin au 19 septembre 2012 conformément aux dispositions relatives à la limite d'âge des Directeurs généraux délégués. M. Canterini exerçait les fonctions de Directeur général délégué depuis le 1er décembre 2010. Monsieur Canterini exerce, depuis la fin de son mandat de Directeur général délégué, des responsabilités de supervision des fonctions support au sein du Comité de Direction générale, en qualité de Directeur général adjoint.

### Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général

Les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général sont précisées ci-après, ainsi que dans la présentation des pouvoirs du Conseil d'administration en page 50.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Directeur général est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, au respect des règles de contrôle interne applicables dans le groupe Crédit Agricole, des orientations définies et des décisions attribuées par la loi ou par ledit règlement, au Conseil d'administration ou à l'Assemblée générale.

Le règlement intérieur précise également que le Directeur général est tenu de saisir le Conseil d'administration et de rechercher ses indications à l'occasion notamment de toutes opérations significatives concernant les orientations stratégiques de la Société ou susceptibles de l'affecter et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité. De plus, comme mentionné au point « Pouvoirs du Conseil d'administration » en page 50, à titre de mesure purement interne inopposable aux tiers, certains actes du Directeur général ne peuvent être accomplis que sur autorisation du Conseil d'administration ou de son Président.

## Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales, sont prévues au titre V des statuts de la Société. La composition, le mode de fonctionnement, les principaux pouvoirs de l'Assemblée générale, la description des droits des actionnaires et des modalités d'exercice de ces droits sont détaillés dans ses « ART. 19 – Composition - Nature des Assemblées », « ART. 20 – Réunions », « ART. 21 – Assemblée générale Ordinaire » et « ART. 22 – Assemblée générale Extraordinaire ».

### « TITRE V - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

#### ART. 19 - Composition - Nature des Assemblées

Les Assemblées Générales sont composées de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les Assemblées Générales, régulièrement constituées, représentent l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des Assemblées, prises conformément aux lois et règlements en vigueur, obligent tous les actionnaires.

Les Assemblées Générales sont extraordinaires lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts et ordinaires dans tous les autres cas.

Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée, s'il en existe, pour statuer sur toutes modifications des droits des actions de cette catégorie.

Ces Assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

#### ART. 20 - Réunions

Les Assemblées sont convoquées conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans la convocation.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Vice-président du Conseil d'administration ou par un Administrateur désigné par le Président du Conseil d'administration à cet effet. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président de séance.

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Il n'y est porté que les propositions émanant de l'auteur de la convocation ou des actionnaires.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a un nombre de voix proportionnel à la fraction du capital social correspondant aux actions qu'il possède ou représente, à la condition que celles-ci ne soient pas privées du droit de vote. Le Conseil d'administration peut décider que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur.

#### ART. 21 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère dans les conditions de quorum et de majorités prévues par les lois et règlements en vigueur.

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle prend connaissance du rapport du Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux Comptes.

Elle discute, approuve ou redresse les comptes annuels et, le cas échéant, consolidés et fixe la répartition des produits de l'exercice.

Elle nomme les Commissaires aux Comptes.

Elle délibère sur toutes autres propositions portées à l'ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En dehors de cette Assemblée annuelle, il peut être convoqué exceptionnellement toute autre Assemblée Générale Ordinaire.

#### ART. 22 - Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère dans les conditions de quorum et de majorités prévues par les lois et les règlements en vigueur.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts. »

## Structure du capital de la Société

Au 31 décembre 2012, le capital de la Société est composé de 268.687.973 actions ordinaires de 27 euros chacune, soit un capital de 7.254.575.271 euros. Ce capital est détenu à plus de 97 % par Crédit Agricole S.A. et à plus de 99 % par le groupe Crédit Agricole.

Les actions de la Société n'ont fait l'objet d'aucune offre au public et ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

## ➤ PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

### Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux textes de référence repris dans le paragraphe ci-dessous. Crédit Agricole CIB, filiale à 100 % du groupe Crédit Agricole, suit les règles imposées par les réglementations françaises et internationales et celles édictées par sa maison-mère.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent donc par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale,
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que par la protection contre les risques de pertes,

- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- conformité avec les règles internes et externes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction générale et au management, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation.

## Textes de référence en matière de contrôle interne

### Cadre législatif et réglementaire

L'exercice du contrôle interne de Crédit Agricole CIB s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire applicable aux établissements de crédit et entreprises d'investissement français, défini notamment par :

- le Code monétaire et financier,
- le règlement 97-02 modifié, relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement,
- l'ensemble des textes relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (recueil établi par la Banque de France et le C.C.L.R.F.),
- le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

S'agissant de références internationales, le contrôle interne prend également en compte :

- les recommandations émises par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire,
- les contraintes des législations et des réglementations locales des pays dans lesquels le Groupe opère.

### Principaux textes de référence interne

Les principaux textes de référence interne sont :

- la Note de procédure 2006-11 sur l'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A.,
- les Notes de procédure dédiées aux risques et contrôles permanents du groupe Crédit Agricole S.A.,
- les communications de Crédit Agricole S.A., relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents,
- la Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole,
- un corpus de textes de gouvernance, publiés sur la base Intranet « Corporate Secretary » de Crédit Agricole CIB, relatifs notamment à la conformité, aux risques et contrôles permanents, et plus particulièrement les textes référencés 3.3.1 sur l'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole CIB, 2.4.7.1 sur l'organisation du contrôle permanent, 1.5.1 sur l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées, 3.6.2.2 sur l'organisation du contrôle permanent comptable et financier chez Crédit Agricole CIB, ainsi que les manuels de conformité de Crédit Agricole CIB et les procédures des différentes directions de Crédit Agricole CIB, de ses filiales et succursales.

## Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

### Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole CIB et communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont :

- l'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées et utilisation de ces limites, activités et résultats du contrôle interne),
- l'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, processus informatiques), risques comptables (y compris qualité de l'information financière et comptable), risques de non-conformité et risques juridiques,
- un système de contrôle s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et des contrôles périodiques (Inspection générale, Audit).

Le système de contrôle interne a également pour objet de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, notamment en ce qui concerne les opérateurs de marché.

Au début de l'année 2009, des travaux ont été lancés au sein de la Banque afin de réviser les conditions du dispositif existant, parallèlement aux travaux de Place. En référence aux recommandations de la Fédération bancaire française (FBF) et au Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Banque a créé le Comité de gouvernance global compensation review, présidé par le Directeur général et dont les membres comprennent, outre les Directeurs généraux délégués, les responsables des directions Risk and permanent control, Finance, Human resources, Global compliance. Son rôle est de s'assurer que les propositions faites au Comité des rémunérations respectent les principes de la politique de rémunération (note circulaire diffusée en septembre 2009).

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne a pour objet de s'assurer de l'exécution, dans des délais raisonnables, des mesures correctrices décidées.

### Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole CIB, trois responsables distincts du Contrôle périodique (Audit-Inspection), du Contrôle permanent des risques et du Contrôle de la conformité ont été désignés.

Le Comité de contrôle interne, présidé par le Directeur général, est chargé de :

- faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre,

- procéder à l'examen des principaux risques auxquels est exposé Crédit Agricole CIB et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques,
- décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit, par les rapports de contrôle interne ou lors de la survenance d'incidents,
- suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes,
- prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne.

Il réunit l'Inspecteur général Groupe (Crédit Agricole S.A.), l'Inspecteur général de Crédit Agricole CIB, le secrétaire général, le directeur financier, le directeur des risques et des contrôles permanents, le responsable du contrôle permanent, le directeur de la conformité, le responsable de la prévention de la fraude, le directeur juridique et, selon les sujets traités, les responsables d'autres unités de la Banque.

Ce Comité s'est réuni quatre fois en 2012.

Il existe également des comités locaux de contrôle interne dans les filiales et succursales, en France et à l'étranger.

### Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne, ainsi que des principaux risques encourus par la Banque. Il approuve l'organisation générale de l'entreprise, ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne.

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit et des risques a notamment pour mission d'examiner et de suivre le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, de prendre connaissance des travaux des responsables des fonctions du Contrôle interne et de suivre tout incident, de fraude ou non, révélé par les procédures de contrôle interne selon les critères et seuils de significativité fixés par le Conseil (la description des missions du « Comité d'audit et des risques » est développée en page 55 - Missions du Comité d'audit et des risques).

Outre les informations qui sont régulièrement transmises au Conseil d'administration, notamment sur les limites globales de risques et les expositions, les documents annuels suivants lui sont systématiquement présentés :

- rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré,
- rapport sur la mesure et la surveillance des risques,

Ces rapports annuels, relatifs à l'exercice 2012, seront présentés au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'administration d'avril 2013. Le rapport semestriel sur le contrôle interne au 30 juin 2012 a été examiné par le Comité d'audit et des risques du 5 novembre 2012.

Les présentations trimestrielles relatives à la situation des risques (encadrement des risques et principales expositions du 4ème trimestre 2011 et des trois premiers trimestres 2012) ont été portées à l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration des 21 février, 9 mai, 22 août et 7 novembre 2012. La présentation du 4ème trimestre 2012 sera faite au Conseil de février 2013.

(cf. page 51 Activité du Conseil d'administration au cours de l'année 2012 et page 56 – Activité et fonctionnement du Comité d'audit et des risques en 2012).

Le Conseil est en outre informé de tout incident significatif de fraude ou non qui serait révélé par les procédures de contrôle interne selon les critères et seuils qu'il a fixés. Le dispositif de remontée de ces informations auprès des organes sociaux est rappelé dans la documentation interne à la Société (texte référencé au chapitre 2.4 du corpus des textes de gouvernance).

Le rapport 2012 du responsable de la conformité pour les services d'investissement qui porte sur l'organisation de cette fonction, ses tâches, les observations formulées, ainsi que les mesures prises, sera présenté au plus tard lors du Conseil du mois d'août 2013.

## Rôle de l'organe exécutif : Direction générale

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes.

Il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats. Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés.

Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement rapportées et s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité.

Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du comité de contrôle interne.

## Périmètre et organisation consolidée des dispositifs de Crédit Agricole CIB

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne de Crédit Agricole CIB s'applique sur un périmètre qui englobe ses succursales et ses filiales, françaises et étrangères, contrôlées de manière exclusive ou conjointe. Il vise à l'encadrement et la maîtrise des activités, à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole CIB à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, Crédit Agricole CIB s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques, de l'identification et de la surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

## Description synthétique des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

Les éléments détaillés sur la gestion des risques de crédit, de marché, opérationnels, de liquidité figurent dans la section « Facteurs de risque et Pilier 3 » et les documents relatifs aux comptes.

Le dispositif de contrôle interne s'articule autour de trois niveaux de contrôle, distinguant le contrôle permanent du contrôle périodique.

Le contrôle permanent est assuré :

- au 1<sup>er</sup> degré : de façon courante, à l'initiation d'une opération et au cours du processus de validation de l'opération, par les opérateurs eux-mêmes, la hiérarchie au sein de l'unité, ou par les systèmes automatisés de traitement des opérations,
- au 2<sup>ème</sup> degré – 1<sup>er</sup> niveau, par des agents distincts de ceux ayant engagé l'opération, pouvant exercer des activités opérationnelles,
- au 2<sup>ème</sup> degré – 2<sup>ème</sup> niveau, par des agents exclusivement dédiés aux fonctions spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau sans pouvoir d'engagement impliquant une prise de risques (contrôle des risques crédit ou marché, contrôle comptable, contrôle de la conformité...)
- Le contrôle périodique (dit de 3<sup>ème</sup> degré), recouvre les vérifications ponctuelles, sur pièces et sur place, de toutes les activités et fonctions de l'entreprise par l'Inspection générale.

### Le premier degré

Le premier degré de contrôle est exercé par chaque collaborateur sur les opérations qu'il traite, et par référence aux procédures en vigueur. Il s'applique aux unités de front-office exerçant leurs activités au sein des directions Métiers suivantes : Client Coverage & International Network, Debt Optimisation & Distribution, Distressed Assets, Global Investment Banking et Global Markets et Structured Finance. Il concerne notamment le contrôle opérationnel des opérateurs ou chargés de relation sur leurs positions et sur leurs limites.

Il s'applique également dans les fonctions supports.

Ce premier degré de contrôle est placé sous la responsabilité du responsable local de l'entité et, de façon centrale, sous celle du responsable de métier.

Les opérationnels doivent ainsi assurer dans le cadre de leur activité une vigilance continue sur les opérations qu'ils traitent. Cette vigilance se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre pour garantir la régularité, la sécurité, la validité et l'exhaustivité des opérations traitées. Chaque responsable, à son niveau, s'assure, pour les activités placées sous sa responsabilité, que les règles et procédures internes de traitement des opérations sont connues et respectées par ses équipes.

## Le second degré - premier niveau

Au-delà de leur mission de traitement administratif de l'ensemble des opérations négociées, les back-offices assurent un contrôle sur le front-office lors de l'enregistrement et de l'exécution des opérations au travers notamment de rapprochements entre les bases des front-offices, celles des back-offices et les états fournis par les contreparties.

Ce contrôle est coordonné localement par le responsable de l'entité par l'intermédiaire du Chief Operating Officer ou du responsable administratif ou financier.

## Le second degré - second niveau

Il est effectué en central par des directions spécialisées :

### ◆ La Direction Risk and Permanent Control

#### Rôle et responsabilités dans la gestion des risques

Le pilotage des risques au sein de Crédit Agricole CIB est assuré par Risk and Permanent Control (RPC).

Cette direction a pour objectif la maîtrise des risques de contrepartie, pays, et de portefeuille, de marché, ainsi que des risques opérationnels et comptables. En revanche, les risques financiers structurels sont gérés par la direction financière.

Elle assure également l'animation et le contrôle relatifs à la sécurité des systèmes d'information et à l'organisation des plans de continuité des activités.

Pour ce faire, elle encadre le développement commercial du Groupe afin de minimiser le coût du risque induit par les activités des différents métiers et entités ou implantations.

De plus, RPC est responsable de la surveillance du dispositif de Contrôle permanent des risques sur l'ensemble du périmètre Crédit Agricole CIB.

L'organisation de la fonction risques et contrôles permanents chez Crédit Agricole CIB s'intègre dans la ligne métier risques et contrôles permanents mise en place au sein du groupe Crédit Agricole S.A..

Parallèlement, Crédit Agricole CIB bénéficie d'une délégation dans la gestion de ses risques et fait valider par le « Comité des Risques Groupe » les dossiers dépassant ses pouvoirs ainsi que certaines stratégies risques significatives.

Le directeur de Risk and Permanent Control est rattaché hiérarchiquement au directeur des risques groupe de Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement à la direction générale de Crédit Agricole CIB. Il fait partie du comité exécutif (Comex) de la banque. Le directeur de RPC est responsable de la filière risques et du contrôle permanent au sens du règlement CRBF 97-02 modifié.

Au sein de Crédit Agricole CIB, RPC est organisée en ligne métier mondiale indépendante. Elle regroupe l'ensemble des fonctions et métiers de risques du siège ainsi que les responsables locaux et régionaux du réseau international et des principales filiales. Au 31 décembre 2012, RPC dispose d'un effectif de 1 253 collaborateurs (ETP – y compris ceux de Newedge à 100%).

Crédit Agricole CIB a mis en place un corps procédural qui détermine les modalités de suivi et de contrôle des risques et des contrôles permanents. Il fait l'objet d'une actualisation régulière afin d'améliorer la mesure et la surveillance des risques.

### Gouvernance

Les organes de gouvernance de Crédit Agricole CIB (Comité d'audit et des risques et Conseil d'administration) reçoivent trimestriellement un Rapport sur l'Encadrement des Risques et les principales expositions, semestriellement un rapport sur la situation des Risques et ponctuellement des monographies spécifiques.

L'encadrement des activités est assuré par le Comité Stratégies et Portefeuille (CSP). Il assure l'adéquation des orientations stratégiques de la banque avec sa capacité de prise de risques et définit les lignes directrices. Elles sont ensuite déclinées sous forme de stratégies risques spécifiques qui encadrent chaque périmètre significatif (pays, métier, secteur). Le CSP examine également les sujets de veille et d'alerte.

La sélection des affaires est assurée par des comités pour la prise de décision :

- les financements individuels sont présentés à des Comités Métier et implantation dans la limite des délégations accordées à leurs responsables,
- les affaires plus importantes sont examinées par le Comité des Risques de Crédit (CRC),
- les positions de marché sont présentées chaque quinzaine au Comité des Risques de Marché (CRM).

Outre les Comités dédiés aux risques (CSP, CRC, CRM) la gestion des risques est également évoquée dans les instances de Direction générale suivantes :

- Comité exécutif (Comex) de Crédit Agricole CIB,
- Comité de Contrôle Interne,
- Comité de Contrôle permanent faïtier qui valide les missions assignées au contrôle permanent et examine les dispositifs de contrôle permanent des métiers, des filiales ou des succursales ainsi que des problématiques transverses.

L'anticipation de la dégradation partielle des contreparties est assurée par le Comité Early Warning qui a pour mission d'identifier des signaux de détérioration des contreparties saines ainsi que par la fonction veille.

Enfin, Crédit Agricole CIB s'intègre dans le processus de gestion des risques de Crédit Agricole S.A. qui est encadré par les instances suivantes :

- le Comité des Risques Groupe (CRG) auquel Crédit Agricole CIB présente des demandes d'autorisations, ses principales stratégies-risques ponctuelles, les enveloppes pays, les autorisations corporate de montant élevé, les affaires sensibles ainsi que l'état des risques de marché ;
- le Comité de Surveillance des Risques qui examine les contreparties montrant des signes de détérioration ou des demandes d'arbitrage entre entités du Groupe;
- le Comité des Normes et des Méthodologies (CNM) auquel Crédit Agricole CIB soumet toute proposition de méthode en matière de qualification bâloise avant application au sein de Crédit Agricole CIB ;
- le Comité de Suivi Métier BFI qui examine les états de risques de Crédit Agricole CIB ainsi que l'état d'avancement de certains de ces process.

### Schéma Directeur des Risques

Le schéma directeur est piloté par une équipe rattachée à la direction « Risk and Permanent Control » de Crédit Agricole CIB.

Lancé fin 2007, dans un contexte de crise financière, le schéma directeur répond à la nécessité d'inscrire le dispositif risques dans une vision à moyen terme. Il vise à piloter et mettre en cohérence les principaux axes d'amélioration permettant à Crédit Agricole CIB d'appréhender ses risques de façon à la fois plus fine et plus rapide en intégrant les décisions stratégiques du Groupe.

Le schéma directeur couvre trois grandes natures de sujets : réglementaires, applicatifs et organisationnels. Il traite des grands types de risques que sont les risques de contrepartie (y compris sur opérations de marché), les risques de marché et les risques opérationnels. Il comprend également des projets connexes, ne relevant pas directement des Risques, mais dont la maîtrise des risques est dépendante.

Un Comité de pilotage, présidé par un membre de la Direction générale, réunit les représentants des directions des risques et de l'informatique et, assure le suivi de la vingtaine de projets ou programmes qui ont été sélectionnés.

Les réalisations ont permis d'atteindre les principaux objectifs fixés au départ. Le fonctionnement de la direction des risques est ainsi plus transverse. Par ailleurs, le dispositif d'encadrement et de surveillance des risques de marché et de contrepartie sur opérations de marché a été renforcé.

Désormais, les principaux volets du schéma directeur portent, d'une part, sur le projet BMA, qui vise à rationaliser le système d'information et les processus associés de gestion des autorisations, et, d'autre part, sur les exigences réglementaires Bâle III relatives à la liquidité et au risque de contrepartie sur opérations de marché (projet EPE-CVA et desk CVA). Par ailleurs, des actions sur la prévention de la fraude sont également conduites.

### Programme Marly

Le dispositif de contrôle des risques opérationnels est régulièrement renforcé via le « Programme Marly », lancé en septembre 2007. Il s'agit d'une structure pérenne d'amélioration permanente du dispositif de contrôle des risques opérationnels sur les activités de marché de la banque. Marly prend notamment en compte les recommandations du rapport Lagarde. Les différents travaux menés visent à mieux identifier les comportements anormaux et frauduleux en renforçant le dispositif de contrôle. En 2012, les efforts ont plus particulièrement porté sur le renforcement de la sécurité informatique, du contrôle des comportements atypiques ainsi que le suivi resserré des flux de trésorerie interne résiduels. Ce programme est intégré dans la gouvernance de Crédit Agricole CIB avec un Comité de Pilotage présidé par un membre de la Direction générale et associant à la fois les front-offices de marché ainsi que l'ensemble des fonctions support.

### Risques de contrepartie

Toute contrepartie ou groupe de contreparties fait l'objet de limites accordées dans le cadre de procédures spécifiques.

Le processus de décision repose sur deux signatures habilitées de front-office (l'une en tant que responsable de la demande, l'autre étant celle du Délégué président du comité compétent) ainsi que sur un avis indépendant de RPC émis par un Signataire Autorisé.

Dans l'hypothèse où l'avis de RPC est négatif, le pouvoir de décision revient au président du comité immédiatement supérieur.

Les décisions de crédit sont encadrées par des stratégies-risques définies pour chaque périmètre significatif (pays, métier, secteur) précisant les grandes lignes directrices (cible de clientèle visée, types de produits autorisés, enveloppes globales et montants

unitaires envisagés, etc.) à l'intérieur desquelles chaque entité géographique ou chaque métier doit inscrire son activité.

Lorsqu'une affaire est considérée en dehors du cadre de la stratégie-risque en vigueur, les délégations intermédiaires ne sont pas applicables, seul le comité de niveau direction générale (CRC) pouvant alors décider.

En outre, RPC identifie le plus en amont possible les actifs susceptibles de se dégrader et lance les actions les plus appropriées afin de protéger les intérêts de la banque.

Le processus de suivi des créances est complété par un dispositif d'analyse de portefeuille et sous-portefeuille selon des visions transversales métier, géographique ou sectorielle. L'analyse des concentrations et, le cas échéant des recommandations de recomposition du portefeuille, est partie intégrante de cet exercice.

De plus, des revues de portefeuille sont organisées de façon périodique sur chaque périmètre afin de vérifier l'adéquation du portefeuille constitué en regard de la stratégie risque en vigueur.

A cette occasion, la notation de certaines contreparties sous revue peut être ajustée.

Les affaires sensibles et les grands risques font l'objet d'une surveillance trimestrielle ; les autres risques font l'objet d'une revue annuelle.

L'adéquation du niveau de provisionnement par rapport aux risques est évaluée trimestriellement par la direction générale sur proposition de RPC.

Cette approche est complétée par des stress tests qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques défavorables et de quantifier les risques auxquels la banque pourrait être exposée dans un environnement dégradé.

### Risques pays

Le risque pays fait l'objet d'une analyse et d'une surveillance basées sur une méthodologie de notation spécifique. La notation pays, qui est revue au minimum trimestriellement, a une incidence directe sur les limites fixées aux pays dans le cadre de la validation de leur stratégie risque.

### Risques de marché

L'encadrement préalable des risques de marché s'organise autour du fonctionnement de plusieurs comités qui évaluent les risques associés aux activités, produits et stratégies avant que ceux-ci soient mis en œuvre ou utilisés :

- les Comités Nouvelle Activité ou Nouveau Produit, organisés par le contrôle permanent des Métiers, permettent aux équipes de Risques de Marché de valider préalablement les développements d'activité ;
- le Comité des Risques de marché assure le pilotage de l'ensemble du dispositif de contrôle des risques de marché ; il approuve les limites de risque de marché ;
- le Comité de Validation des Pricers permet d'approuver les nouveaux modèles utilisés pour les produits de marché avant leur utilisation.

L'encadrement des risques s'effectue avec des mesures de risque diversifiées :

- mesures globales avec la Value at Risk (VaR) ou les stress scenarii ; les mesures de Value at Risk sont établies avec une probabilité d'occurrence quotidienne de 1% ; les mesures de stress scenarii comprennent des stress globaux (historiques, hypothétiques ou adverses) ainsi que des stress spécifiques pour chaque activité ;



- mesures spécifiques avec les indicateurs de sensibilités, mesures en notionnel, seuils de pertes maximales (stop loss).

Enfin, les Comités de Valorisation et de Pricing définissent et suivent l'application des règles de valorisation des portefeuilles pour chaque ligne produit.

Avec l'accord du Comité de Risque Groupe, le Département des Risques de Marché de RPC commence en 2013 une surveillance des indicateurs de risque de l'ALM. Ces indicateurs (Liquidité, taux d'échange, risque de GAP...) sont encadrés par des limites proposées par l'ALM et validées par le DRM en Comité des Risques de Marché.

### Risques opérationnels

La gestion du risque opérationnel repose sur un ensemble de correspondants du contrôle permanent dont l'action est animée par RPC.

Le suivi des risques opérationnels relève de chaque métier et de chaque entité géographique qui assure la remontée des pertes et des dysfonctionnements ainsi que leur analyse dans le cadre des comités de contrôle Interne.

Chaque trimestre, RPC produit un tableau de bord des risques opérationnels mettant en évidence l'évolution du coût des risques opérationnels et soulignant les faits marquants associés.

Les incidents significatifs font l'objet d'un suivi rapproché des mesures correctives, en liaison avec les métiers et les fonctions supports.

La cartographie des risques opérationnels couvrant l'ensemble des métiers du siège, du réseau international et des filiales fait l'objet d'une révision annuelle. En relation avec les fonctions Compliance et Legal, elle intègre les risques de non-conformité et les risques juridiques.

### Sécurité des systèmes d'information et plan de continuité des activités

La protection du système d'information et l'aptitude à surmonter un sinistre de grande ampleur relèvent de la défense des intérêts de Crédit Agricole CIB. Dans ce cadre, deux unités dédiées au traitement des questions relatives à la sécurité de l'information et à la continuité des activités sont constituées au sein de la Direction Risk and Permanent Control (RPC) : ISS (Information Systems Security) et BCP (Business Continuity Plan).

Afin d'assurer leurs missions de contrôle permanent, elles s'appuient sur un réseau de correspondants en France et à l'international.

En matière de sécurité de l'information, ISS définit les règles et coordonne le maintien du niveau de sécurité adéquat, au travers en particulier de la seconde lecture des analyses de risque informatique. En outre, les dispositifs Internet et les serveurs internes critiques sont couverts par des vérifications spécifiques, de grande ampleur. Par ailleurs, ISS coordonne des revues périodiques des droits d'accès des collaborateurs aux applications sensibles.

Les réalisations majeures de l'année 2012 ont été :

- L'achèvement de la campagne de détermination des applications sensibles de Crédit Agricole CIB (en parallèle, développement d'une application permettant la maîtrise de la mise à jour des cotations et implémentation d'un comité de validation des applications sensibles).
- la poursuite du déploiement du workflow de gestion des habilitations (GRANT) à l'International

- la déclaration de toutes les applications sensibles dans le workflow de gestion des habilitations (GRANT),
- la mise à disposition et le déploiement d'un e-learning permettant la sensibilisation des collaborateurs à la sécurité des systèmes d'information
- le renforcement de l'évaluation du niveau de sécurité du système d'information du groupe Crédit Agricole CIB (refonte du questionnaire d'évaluation annuelle EASI et implémentation du tableau de bord RSSI),
- la définition d'une méthodologie permettant la définition des profils types applicatifs et la revue de droits fins associée (sur les applications les plus sensibles de la Banque),
- La définition du concept d'industrialisation d'analyses de risques permettant la couverture rapide des applications sensibles de la Banque par une analyse de risque complète, à jour et validée (campagne pilote coordonnée en 2012 à Londres, New York et Paris).

Pour 2013, les objectifs majeurs seront :

- la poursuite de la gestion et la coordination des projets, permettant de suivre les recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel en lien avec la sécurité informatique dans le cadre d'un chantier unique,
- la poursuite du déploiement de l'e-learning permettant la sensibilisation des collaborateurs à la sécurité des systèmes d'information,
- le déploiement du concept d'industrialisation des analyses de risques au sein des entités de Crédit Agricole CIB,
- l'achèvement du déploiement du workflow de gestion des habilitations à l'International,
- le renforcement de la protection des données de la Banque, contre la fuite d'informations,
- la révision de l'ensemble des politiques de sécurité des systèmes d'information de Crédit Agricole CIB,
- l'accompagnement de l'équipe de la sécurité informatique dans la mise en œuvre des projets sécuritaires (mise en place d'un centre de supervision des consoles de sécurité, déploiement du Single Sign-on sur des postes du Back Office paiement et du Front Office, etc.).

En matière de continuité des activités, des moyens conséquents sont alloués en vue d'assurer la reprise des activités dans les délais impartis par les métiers en cas de sinistre. Des tests annuels permettent de vérifier la capacité de reprise de Crédit Agricole CIB tant en France qu'à l'international. Un Plan de Continuité d'Activité spécifique est élaboré afin de faire face à un risque de pandémie. Les objectifs de ce plan sont de garantir la sécurité des collaborateurs, en se dotant de moyens spécifiques de protection, et d'assurer la continuité des activités vitales de la Banque. Une évaluation annuelle permet de vérifier l'efficacité du dispositif de sécurité de l'information et de continuité des activités. La division rend compte du niveau de sécurité de Crédit Agricole CIB à un comité bimestriel présidé par un membre du Comité exécutif.

Les réalisations majeures de l'année 2012 ont été :

- la revue des dispositifs de repli utilisateurs de Londres, Tokyo et Hong Kong,
- la mise en place d'un comité visant à valider le caractère essentiel des applications demandées par les métiers,
- les tests des dispositifs de secours informatique (simulant la perte d'un data center),
- les tests transverses impliquant la participation de LCL et Crédit Agricole S.A. (services fournis par Crédit Agricole CIB en cas de perte d'un data center hébergeant des systèmes utilisés par ces entités),
- la participation au test du dispositif national de gestion de crise de Crédit Agricole S.A. via le test de place organisée par la Banque de France.

Pour 2013, les principaux objectifs seront :

- de poursuivre la revue et l'amélioration de la résilience des dispositifs PRU (repli utilisateurs) de Paris,
- de poursuivre le renforcement du contrôle des BCP du Groupe par la mise en place de nouveaux indicateurs,
- de poursuivre le renforcement du contrôle du Plan de Secours Informatique
- de poursuivre la validation / qualification des applications essentielles
- de réaliser un exercice de simulation de crise sur Paris et Londres.

### Prestations de Services Essentielles Externalisées

Toute prestation de services ou de tâches opérationnelles qualifiées d'essentielles fait l'objet d'un dispositif d'encadrement défini dans le cadre d'une procédure qui précise notamment le processus de décision d'externalisation, les dispositions contractuelles et les modalités de surveillance permettant de garantir une maîtrise satisfaisante des risques associés et de s'assurer du bon déroulement des prestations.

De plus, une revue des prestations essentielles incluant un reporting sur la qualité des prestations et la conformité des contrats est présentée en Comité de Contrôle permanent faitier.

### Exigences de fonds propres réglementaires

Dans le cadre de la réglementation Bâle II, Crédit Agricole CIB utilise une approche fondée sur des modèles internes validés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel pour le calcul des besoins en fonds propres au titre du risque de crédit et également au titre du risque opérationnel. Ces modèles font partie intégrante du dispositif de gestion des risques de Crédit Agricole CIB, ils font l'objet d'une surveillance régulière pour s'assurer tant de leur performance que de leur utilisation effective. Ils font l'objet de révisions en tant que de besoin.

Concernant le risque de crédit, certains modèles de crédit devaient être présentés en 2013 à l'ACP. L'objectif de ces évolutions et nouveaux modèles est d'assurer une gestion plus précise de nos risques. La bonne application du dispositif Bâle II fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité qualité des données Bâle II.

Concernant le risque opérationnel, Crédit Agricole CIB utilise une approche fondée sur le modèle interne du groupe Crédit Agricole, basé sur l'historique des pertes et complété par des scénarii de risques, révisés annuellement.

Concernant les nouvelles exigences réglementaires en fonds propres au titre du risque de marché (CRD III), le dispositif qui a été construit en 2010-2011, dans le cadre du projet CAP 2010, audité par le Contrôle périodique en 2011 a fait l'objet d'une mission d'inspection par l'ACP au premier semestre 2012. Les déclarations de fonds propres au 31.12.2012 ont été faites sur la base de ce nouveau dispositif en commençant à intégrer les préconisations de l'ACP.

Par ailleurs, les nouvelles exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie sur opérations de marché contenues dans Bâle III (CRD IV) sont en cours d'implémentation par le biais du projet EPE-CVA. L'ACP a initié en Décembre 2012 l'audit du dispositif après un premier examen par le Contrôle périodique. Les sujets essentiels sont le passage en modèle interne pour le calcul des fonds propres au titre du risque de contrepartie sur opérations de marché (EPE) ainsi que les nouveaux calculs au titre du risque de CVA.

## ◆ La Direction financière : dispositif de contrôle de l'information comptable et financière, risques de taux d'intérêt global et de liquidité

### Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

Au sein de la Direction financière de Crédit Agricole CIB, le département du Contrôle Financier Groupe est en charge de l'élaboration des états financiers (comptes individuels de Crédit Agricole CIB Paris, comptes consolidés comptables et de gestion du groupe Crédit Agricole CIB, états réglementaires sur base sociale et consolidée) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les Directions financières des entités appartenant au périmètre de consolidation sont responsables de l'élaboration de leurs états financiers.

Crédit Agricole CIB se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

La Direction financière assure la surveillance de 2ème degré 1er niveau du dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière sur un périmètre mondial. Pour ce faire, une équipe dédiée est constituée.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière (contrôle 2ème degré 2nd niveau) est assuré par RPC.

La directive sur l'organisation du contrôle permanent comptable et financier, remaniée en mai 2011, définit le périmètre et le dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière mis en place de niveau Groupe et dans les entités.

### Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

L'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est documentée dans des notes descriptives et dans des cartographies des processus et des risques comptables.

L'information financière publiée par Crédit Agricole CIB s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

### Données comptables

Crédit Agricole CIB établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la comptabilité et de la consolidation de Crédit Agricole S.A.. Le traitement comptable des instruments financiers et les opérations complexes font l'objet d'une analyse approfondie préalable par le département des Normes comptables de la Direction financière de Crédit Agricole CIB.

Chaque entité du groupe Crédit Agricole CIB produit une liasse de consolidation qui alimente le système commun du groupe Crédit Agricole dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A.. Trimestriellement, des instructions d'arrêté sont diffu-

sées par le Contrôle Financier Groupe aux Directions financières des entités afin de définir les délais de remontée, préciser certains traitements comptables et la nature des informations à collecter sur la période en vue notamment de l'élaboration des notes annexes aux comptes consolidés.

Début octobre 2012, la nouvelle plate-forme comptable de Crédit Agricole CIB Paris a été mise en production. La Direction financière a adapté en conséquence ses procédures opérationnelles et ses contrôles. Les systèmes avals qui utilisent les données comptables ont également été adaptés (données quotidiennes et mensuelles de suivi des risques de contrepartie et de marché, outils de surveillance du risque de taux, du risque de change et du risque de liquidité). La Direction financière de Crédit Agricole CIB a tenu l'Autorité de contrôle prudentielle informée de cette évolution majeure de son système d'information comptable et financier.

### Données de gestion

Les données de gestion publiées par Crédit Agricole CIB font l'objet de contrôles permettant de s'assurer de la qualité de leur réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Dans ce cadre, chaque entité rapproche les agrégats du résultat de gestion avec les soldes intermédiaires de gestion issus de la comptabilité. Le Contrôle Financier Groupe s'assure de ce même équilibre au niveau du palier de consolidation Crédit Agricole CIB et contrôle que la somme des résultats par métier est égale à la somme des résultats des entités, elle-même égale aux résultats consolidés comptables du palier. Ce contrôle est facilité par le fait que l'axe analytique (centre de profit) est intégré au système d'information comptable des entités. Ce principe a été conservé dans le nouvel outil comptable de Crédit Agricole Paris.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer leur comparabilité dans le temps. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

### Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de restituer une image fidèle des résultats et de la situation financière de Crédit Agricole CIB et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de Crédit Agricole CIB sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, Crédit Agricole CIB a décliné les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière.

Les actions menées en 2012 ont été doubles : poursuite des travaux initiés en 2011 autour de la thématique de la maîtrise du risque comptable d'une part et suivi particulier du projet de refonte de la plateforme comptable de Crédit Agricole CIB Paris, en lien avec les Commissaires aux comptes, afin de s'assurer de la prise en compte des exigences de contrôle interne, d'autre part.

Concernant la thématique de la maîtrise du risque comptable les travaux ont concerné notamment :

- la mise à jour des cartographies des risques comptables et des risques opérationnels du Contrôle Financier Groupe ;
- la poursuite d'un suivi proactif des recommandations émises par le régulateur et les corps d'Inspection générale ;
- l'adaptation des tableaux de bord opérationnels diffusés sur une base trimestrielle.

Cette évaluation doit permettre au Responsable du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctrices, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

### Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB les conclusions de leurs travaux.

### Risque de Taux d'Intérêt Global

Pour mesurer son risque de taux d'intérêt global (« RTIG »), Crédit Agricole CIB utilise la méthode des gaps statiques, en calculant une impasse de taux, et produit des stress scenarii. Les impasses de taux et résultats des stress tests sont présentées en Comité ALM qui décide des mesures de gestion / couverture à prendre.

Les principales avancées intervenues au cours de 2012 ont notamment porté sur la réalisation des recommandations de la mission 2010 de l'Inspection générale non encore satisfaites, recommandations nécessitant la validation de DRM et portant sur le processus d'établissement de stress tests et sur la validation formelle de la méthode de calcul du Fonds de roulement. Il reste à obtenir en 2013 de Newedge la production d'une mesure mensuelle de son impasse de taux (trimestrielle pour l'heure). Une demande en ce sens a été effectuée.

Par ailleurs, l'amélioration des conditions de production de l'impasse de taux de Paris (en termes d'automatisation, de fiabilisation et de contrôle) et de New York s'est poursuivie tout au long de 2012.

Enfin, conformément à la demande émanant du CRG de CASA, un état des lieux du risque de base a été présenté en Comité ALM Groupe de juin 2012 ; les expositions identifiées à ce titre sur le Haut de bilan et les activités de titrisation ont depuis lors été intégrées à la mesure du risque.

La révision du modèle d'écoulement des dépôts à vue de la Banque Privée en taux, prévue initialement en 2012, a été reportée à 2013.

### Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité dans le groupe Crédit Agricole CIB est placée sous la responsabilité du Département de la Gestion Actif-Passif de la Direction financière (« ALM »), qui rend compte au Comité Actif Passif.

Le risque de liquidité est géré en utilisant les indicateurs de pilotage suivants :

- les gaps stressés de liquidité prévisionnels à un horizon de 1 mois, 3 mois et 1 an, dont les résultats sont diffusés quotidiennement, et la Limite Court Terme, qui vise à encadrer le montant des financements de marché « courts » utilisés par Crédit Agricole CIB,
- l'échéancier à 20 ans des ressources de marché long terme et le plan de financement long terme,
- l'impasse de transformation globale de liquidité moyen / long terme en contre valeur euro et en dollar US et les ratios de transformation moyen / long terme en devises non liquides.

En 2012, le dispositif de surveillance s'est notamment appuyé sur la réalisation de plusieurs contrôles effectués à différents niveaux sur les processus clés existants. La tenue des Comités ALM locaux a également fait l'objet d'un suivi rapproché par le Siège.

Le projet de plateforme de liquidité a été lancé par Crédit Agricole CIB en avril 2012, en lien avec le projet du groupe Crédit Agricole. Ce projet vise à disposer des éléments nécessaires au calcul des ratios Bâle III liquidité sur le périmètre consolidé. A l'occasion de ce projet, Crédit Agricole CIB, en lien avec le Groupe, a prévu de procéder à une revue des indicateurs du Modèle Interne de Liquidité.

Concernant la liquidité, le dispositif normatif de Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB est similaire au dispositif Groupe. Les indicateurs minimums de contrôle sont les mêmes et s'appliquent aux grands processus de la même façon.

### ◆ La Direction « Global compliance »

Organisée en ligne métier, la direction « Global Compliance » (CPL) au sein du groupe Crédit Agricole CIB a pour mission d'assurer la conformité des opérations de la Banque avec les dispositions législatives et réglementaires ainsi que l'ensemble des règles internes et externes applicables aux activités de Crédit Agricole CIB en matière bancaire et financière, dont le non respect est susceptible d'entraîner des sanctions pénales, des sanctions des régulateurs, des contentieux avec les clients ou plus largement un risque de réputation.

« Global Compliance » veille au respect des dispositions ci-dessus et vise à renforcer la confiance des parties prenantes (clients, personnel, investisseurs, régulateurs, fournisseurs) à l'égard de ces règles et de leur mise en œuvre.

Ses missions sont doubles :

- protéger Crédit Agricole CIB et ses collaborateurs contre tout agissement interne ou externe potentiellement néfaste ou illicite : lutte contre la fraude et la corruption, mais aussi prévention du blanchiment des capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gestion du gel des avoirs et des embargos, connaissance des clients, au travers de la mission de la Sécurité Financière ;
- veiller aux intérêts de ses clients et à sa réputation sur les marchés en œuvrant contre les violations des règles de déontologie interne (délit d'initié, fraude interne, conflit d'intérêt, défaut de conseil...).

Dans cet objectif, CPL :

- définit et organise le dispositif de contrôle de conformité (dispositif de gouvernance, cartographie des risques de conformité, textes de gouvernance, outils de surveillance et de pilotage tant pour le Siège que pour les entités du périmètre de contrôle interne en France et à l'international)
- réalise ou fait réaliser les contrôles a priori ou a posteriori nécessaires, selon les activités, et en particulier surveille les transactions réalisées par la Banque en compte propre ou d'ordre de la clientèle
- apporte tout conseil utile aux collaborateurs de la Banque, leur fournit avis et formation en matière de conformité
- organise, en liaison avec RPC, la remontée d'informations sur les incidents éventuels de conformité et veille à la mise en œuvre rapide des actions correctrices nécessaires
- gère les relations avec les autorités de régulation et de surveillance des marchés
- assure le reporting nécessaire sur la qualité du dispositif et le niveau des risques de conformité, auprès de la Direction Générale et du Conseil d'administration, de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A., et auprès des autorités et régulateurs français et étrangers.

Le Directeur de Global Compliance est rattaché hiérarchiquement au Directeur général de Crédit Agricole CIB et fonctionnellement au Directeur de la Conformité de Crédit Agricole S.A..

Il est assisté :

- d'un responsable de la Sécurité financière,
- d'un responsable de la Conformité des activités de Marchés de Capitaux,
- d'un responsable de la prévention de la fraude
- d'un responsable de la Conformité des activités de Coverage et de Banque d'Investissement, notamment en charge de l'identification et la prévention des conflits d'intérêts,
- d'un responsable de l'équipe Centrale, en charge notamment du Secrétariat Général, des contrôles de conformité (équipe centralisée de contrôleurs permanents), ainsi que de la conformité des activités de Financements et de Banque Commerciale.

Global Compliance exerce en outre un rôle d'animation des correspondants Conformité délocalisés au sein des métiers et fonctions de supports de Crédit Agricole CIB ainsi qu'une tutelle fonctionnelle sur :

- les responsables Conformité des entités de Crédit Agricole CIB dans le réseau international (LCO, Local Compliance Officers),
- les responsables Conformité des filiales appartenant au périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole CIB.
- Les effectifs totaux de Global Compliance, à fin 2012, s'élèvent à 353 ETP.

La fonction de Conformité participe systématiquement à tous les Comités de Contrôle Interne de Crédit Agricole CIB, ainsi qu'aux Comités de Contrôle Permanent. Elle est également impliquée dans les instances en charge du développement durable ; à ce titre, son directeur préside le Comité d'Éthique des Opérations Présentant un Risque Environnemental ou Social.

La principale instance de gouvernance est le Comité de Management de la Conformité, auquel participent les fonctions juridique (LGL), contrôle permanent (RPC), et Contrôle périodique de Crédit Agricole CIB (IGL). La Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. est également membre permanent de ce Comité. Par ailleurs, la Direction de la Conformité anime le Comité NAP Faïtier de Crédit Agricole CIB.

L'année 2012 a été marquée par :

- le déploiement, pour les collaborateurs de l'ensemble des entités Crédit Agricole CIB, d'une formation sur la Conformité (FIDES II), ayant pour objectif d'identifier l'ensemble des enjeux et notions clés de Conformité et d'acquiescer des comportements adaptés ;
- la poursuite du renforcement du programme autour des procédures de KYC (3ème Directive) ;
- l'adaptation du dispositif Crédit Agricole CIB aux différentes évolutions réglementaires (FATCA, short selling, sondages de marché, suitability, nouvelles réglementations sur le blanchiment, réglementation européenne sur la protection des données personnelles, les réclamations...) et la gestion des projets correspondants. Crédit Agricole CIB a ainsi mis en œuvre les différentes réglementations locales déclinant les recommandations du G20 (sommet de Pittsburg de 2008) sur les dérivés OTC, notamment le Titre VII de la réglementation Dodd Franck Act aux USA et la préparation de la réglementation EMIR en Europe.
- enfin, la Conformité a poursuivi ses missions habituelles dans un cadre de supervision renforcée de la part des autorités.

En 2013, la fonction Conformité poursuivra l'intégration des diverses évolutions réglementaires tant à l'international qu'en France et veillera à accroître encore l'efficacité et la qualité de la supervision des unités étrangères et des entités de son périmètre de contrôle interne. Enfin, elle s'attachera à assurer la plus large diffusion de la culture Conformité au sein de la Banque.

### ◆ La Fonction juridique

Les missions de la Fonction Legal sont d'une part, la maîtrise du risque juridique au sein de la Banque dans les conditions fixées par le Règlement CRBF 97-02 modifié, et, d'autre part, l'apport aux Métiers de l'appui nécessaire pour leur permettre d'exercer leurs activités tout en minimisant les risques juridiques.

Le Directeur juridique de Crédit Agricole CIB est rattaché hiérarchiquement au Directeur général adjoint.

Le Directeur juridique a autorité, hiérarchique ou fonctionnelle selon le cas, sur les responsables des services juridiques du siège et les responsables juridiques des entités composant le groupe Crédit Agricole CIB, ainsi que sur les responsables juridiques régionaux.

Le dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques juridiques du groupe Crédit Agricole CIB s'insère dans le cadre défini par Crédit Agricole S.A..

La Fonction Legal concourt au contrôle de la conformité des activités et opérations de la Banque aux dispositions législatives et réglementaires. Elle assure, sur son périmètre, le contrôle permanent des risques juridiques générés par les activités, produits, services et opérations de la Banque, ainsi que des risques opérationnels générés par la Fonction Legal elle-même.

Elle y contribue par ses consultations juridiques aux Métiers, une participation aux négociations juridiques des transactions, la veille juridique, la formation des collaborateurs, la modélisation de contrats types, l'émission de politiques et de procédures juridiques, la collaboration aux organes et procédures de décision, et ce, dans les conditions fixées par les textes de gouvernance de la Banque. La Fonction Legal participe ainsi systématiquement au processus d'approbation des nouveaux produits et activités et aux décisions majeures d'engagement.

En 2012, le dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des

risques juridiques a continué à être renforcé au travers notamment des actions suivantes:

- mise à jour et déploiement à l'international de la cartographie des risques opérationnels en coopération avec les Correspondants de Contrôle Permanent de la Fonction Legal à l'étranger;
- poursuite de la mise en œuvre des projets informatiques Matter Management System (MMS) et Master Data Base (MDB);
- participation aux projets Groupe et groupe Crédit Agricole S.A. de mise sous contrôle et de maîtrise des frais juridiques externes.

En 2013, la Fonction Legal mettra en place son plan de contrôles et son plan d'action.

## Le troisième degré

### ◆ Contrôle périodique

L'Inspection générale a la responsabilité de diligenter des inspections sur l'ensemble des unités du groupe Crédit Agricole CIB. Elle exerce une responsabilité hiérarchique directe sur toutes les unités d'audit locales ou régionales de Crédit Agricole CIB ou de ses filiales.

L'Inspection et les unités d'audit n'exercent aucune responsabilité ni autorité sur les activités qu'elles contrôlent.

L'Inspection générale de Crédit Agricole CIB fait partie intégrante de la ligne Métier Audit Inspection du groupe Crédit Agricole S.A.. Ainsi, l'Inspecteur général, responsable du contrôle périodique de Crédit Agricole CIB, est rattaché hiérarchiquement à l'Inspecteur général de Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement au Directeur général de Crédit Agricole CIB auxquels il rend compte des travaux et investigations menés par l'Inspection générale.

Les effectifs d'audit du Groupe comprennent, au total, près de 236 personnes (en équivalent temps plein) dont 81 basées au Siège.

Pour exercer ses missions, l'Inspection générale de Crédit Agricole CIB est organisée autour de deux pôles : d'une part, l'Équipe Centrale d'Inspection et, d'autre part, les audits régionaux et de filiales. Un responsable des relations régulateurs complète le dispositif.

Dotée d'une équipe centrale de 66 inspecteurs, l'Inspection générale est chargée d'évaluer, au travers de ses missions de contrôle périodique, l'efficacité du système de contrôle interne au sein de Crédit Agricole CIB et dans l'ensemble de ses filiales. A ce titre, elle conduit des missions au sein des entités consistant notamment à s'assurer du respect des règles externes et internes, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la qualité de l'information comptable. Les missions portent également sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

A cet effet, l'Inspection générale :

- réalise des missions globales sur les entités du Groupe;
- conduit des missions thématiques visant à évaluer le dispositif de maîtrise et de surveillance des risques ;
- procède à des missions spécifiques sur les activités organisées sous forme de lignes produits mondiales ;
- mène des missions sur des thématiques spécifiques : fraudes et incidents ou thématiques nécessitant des compétences d'audit spécialisées.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre d'un plan annuel d'audit. Ce plan d'audit, après validation de la Direction générale de Crédit Agricole CIB puis de l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., est présenté au Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole CIB pour approbation. Les conclusions relatives aux enquêtes de l'Inspection générale sont communiquées à la Direction générale de Crédit Agricole CIB, à la Direction générale de Crédit Agricole S.A. et à l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A..

Au cours de l'exercice 2012, les missions de vérifications sur place et sur pièces de l'Equipe Centrale ont porté sur les activités de Marché, avec la revue de la ligne mondiale Change, du dispositif de contrôle des abus de marché, des Montages, des activités de marché en Thaïlande (dans un contexte de fermeture de la succursale) ; en matière de Banque de financement, les financements transactionnels de matières premières, les financements de projets, de l'immobilier/gaming, des LBO ainsi que les Back Offices ont été revus. L'activité de Fusion Acquisitions (M&A) a été également couverte.

Le rôle régional (à Hong Kong) des fonctions de support et de contrôle en Asie a été revu. La DRF Rhône Alpes, le pôle d'affaires Bretagne, les succursales d'Inde et de Corée, les entités de CA Cheuvreux à Londres et dans les pays nordiques ont été également inspectées. Les thématiques de conformité ont été traitées chez Newedge. Des missions ont été également diligentées chez l'UBAF, au Siège et dans le réseau. En ce qui concerne la Banque Privée, les activités de marché et l'ALM du CFM Monaco, le passage en méthode IRBA de l'entité de Miami et le dispositif de Contrôle Permanent du Métier ont été revus. Les risques liés aux systèmes informatiques (SI) ont été couverts au travers des revues suivantes : informatique individuelle, dépense informatique, SI du Métier Change et des entités en Inde, en Corée, en Chine, au Luxembourg, à l'UBAF et chez Newedge. L'Inspection générale Groupe a également piloté au cours de l'exercice 2012 le travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par différentes autorités dans le cadre d'enquêtes relatives aux indices Euribor, Libor et de certains autres indices de marché. Ces travaux seront poursuivis en 2013.

Les audits régionaux et de filiales comprennent 155 personnes (y compris 100 % de Newedge) à fin 2012.

Une coordination globale des équipes d'audit est assurée par des responsables d'audit locaux/régionaux ou de filiales dans leur périmètre respectif. Ces responsables sont placés sous la tutelle hiérarchique d'un collaborateur direct de l'Inspecteur général, sauf dispositions réglementaires locales contraires. Ce collaborateur assure l'intégration des audits locaux/régionaux dans l'ensemble du dispositif de la ligne Métier.

Les missions des unités d'audit locales sont :

- d'auditer la qualité du contrôle interne, des processus et de la conformité légale et réglementaire des opérations sur l'ensemble du périmètre de l'entité selon un cycle d'audit adapté (qui ne peut excéder 5 ans) ;
- de procéder à toute vérification ponctuelle à la demande du Directeur général de l'entité et/ou de la hiérarchie de l'Inspection générale ;

- de s'assurer de la réalisation de leurs propres préconisations et de celles émanant de l'Inspection générale et des différents corps d'audit externes, en particulier des autorités de tutelle ;
- de rendre compte périodiquement de leur activité à l'Inspection générale.

Sur la base d'une identification régulière des zones de risque de son périmètre, chaque unité d'audit définit un plan d'audit annuel qui s'inscrit dans un cycle pluriannuel et qui est validé par l'Inspection générale.

Les inspections effectuées par les corps de contrôle internes et externes (autorités de tutelle, cabinets d'audit externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi semestriel des recommandations par les équipes d'audit internes. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces inspections, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité. Le résultat du suivi des recommandations fait l'objet d'une présentation en Comité de Contrôle Interne de Crédit Agricole CIB. Le cas échéant, ce dispositif conduit l'Inspecteur général à exercer son devoir d'alerte auprès du Conseil d'administration, tel que prévu par le règlement 97-02 modifié.

Par ailleurs, l'Inspection générale participe régulièrement à des comités de contrôle interne locaux. Ces comités traitent du contrôle permanent, du contrôle de la conformité, des missions effectuées, du suivi par l'audit des recommandations de l'Inspection générale et, le cas échéant, des autorités de tutelle.

Enfin, l'Inspecteur général de Crédit Agricole CIB rend compte régulièrement au Comité d'audit et des risques de l'activité du contrôle périodique et, en particulier de la mise en œuvre dans les délais des recommandations émises par les audits internes et externes. Il lui soumet également le plan d'audit annuel de l'Inspection générale.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de Crédit Agricole CIB, le Conseil d'administration, la Direction générale et les composantes concernées de la Banque sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

Le Président du Conseil d'administration,

# Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

## Exercice clos le 31 décembre 2012

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Catherine Pariset Emmanuel Benoist

ERNST & YOUNG et Autres  
Valérie Meeus Hassan Baaj

## Rémunérations des mandataires sociaux

### ➤ CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Jetons de présence 2012

Les montants de jetons de présence perçus par les membres du Conseil d'administration de la Société au titre de leurs mandats détenus en 2012 chez Crédit Agricole Corporate and Investment Bank sont les suivants :

Les montants des jetons de présence versés par Crédit Agricole S.A., Crédit Foncier de Monaco et CA Indosuez Private Banking aux Administrateurs au titre de leurs mandats exercés dans ces sociétés sont également précisés.

#### ◆ Membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2012

Montants en euros	Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB <sup>(1)</sup> en 2012	Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB <sup>(1)</sup> en 2011	Jetons de présence versés par Crédit Agricole S.A. <sup>(4)</sup>	Jetons de présence et autres rémunérations versés par le Crédit Foncier de Monaco	Jetons de présence et autres rémunérations versées par CA Indosuez Private Banking	Total 2012
Jean-Paul CHIFFLET (Président du Conseil d'administration)	45 000	48 000				45 000
Edmond ALPHANDERY	45 000	54 000				45 000
Philippe BRASSAC	21 000	21 000	48 400			69 400
Frank E. DANGEARD	25 000	28 000				25 000
Marc DESCHAMPS	21 000	24 000				21 000
Jean-Frédéric DREYFUS <sup>(2)</sup>	21 000	24 000				21 000
Denis GASQUET	12 000	9 000				12 000
François IMBAULT	21 000	18 000			3 431	24 431
Marc KYRIACOU <sup>(2)</sup>	21 000	24 000				21 000
François MACE	45 000	51 000				45 000
Didier MARTIN	25 000	28 000				25 000
Michel MATHIEU <sup>(3)</sup>	12 000					12 000
Mme Stéphane PALLEZ	18 000	15 000				18 000
Jean-Pierre PAVIET <sup>(3)</sup>	12 000					12 000
Jean PHILIPPE	51 000	54 000				51 000
Jean-Louis ROVEYAZ	25 000	28 000	23 100			48 100
François THIBAUT	21 000	18 000	23 100			44 100
François VEVERKA	48 000	54 000	77 200			125 200

<sup>(1)</sup> Sept séances du Conseil d'administration en 2012 et huit séances en 2011.

<sup>(2)</sup> Administrateur élu par les salariés.

<sup>(3)</sup> Administrateur depuis le 9 mai 2012.

<sup>(4)</sup> Les séances du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. donnent lieu au versement d'un jeton de présence à raison de 3 300 euros par réunion pour chaque administrateur et de 2 750 euros par réunion pour le censeur, alloués en fonction de leur participation effective aux réunions - viennent s'ajouter des jetons supplémentaires pour les membres des comités, attribués en fonction de leur présence aux réunions de ces comités, et pour les présidents de ces comités.



L'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a fixé l'enveloppe de jetons de présence alloués annuellement à un montant maximum de 600 000 euros.

La répartition des jetons de présence versés aux Administrateurs et au Censeur est établie en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil, ainsi que de leur participation au Comité d'audit et des risques et au Comité des rémunérations. Une rémunération forfaitaire est attribuée au titre de la fonction de Président du Conseil.

Les montants des jetons de présence sont fixés selon les règles suivantes :

- le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil est calculé en fonction de la participation aux réunions du Conseil (3 000 euros par séance) ;

- les membres du Comité des rémunérations et du Comité d'audit et des risques perçoivent une rémunération forfaitaire annuelle de jetons de présence au titre de leur participation à ces comités (respectivement 4 000 euros et 15 000 euros) ;
- les membres du Comité d'audit et des risques perçoivent une rémunération complémentaire de 3 000 euros par séance du Comité, en cas de participation effective à cette séance et dans la limite d'un montant annuel de 15 000 euros par membre ;
- une rémunération forfaitaire annuelle est versée au Président du Conseil au titre de cette fonction pour un montant de 20 000 euros.

### ◆ Montants des jetons de présence versés en 2012 par la Société aux Administrateurs et censeurs dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice

Montants en euros	Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB <sup>(1)</sup> en 2012	Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB <sup>(1)</sup> en 2011	Jetons de présence versés par Crédit Agricole S.A. <sup>(4)</sup>	Jetons de présence et autres rémunérations versés par le Crédit Foncier de Monaco	Jetons de présence et autres rémunérations versées par CA Indosuez Private Banking	Total 2012
Jean Le Vouch, administrateur jusqu'en mai 2012	3 000	21 000				3 000
Philippe Geslin, Censeur jusqu'en août 2012	42 000	54 000		11 444		53 444

## Direction générale

### Principes de rémunération

La rémunération des membres de la Direction générale au titre de 2012 comprend une partie fixe, une partie variable et un intéressement long terme.

- La partie fixe est déterminée par référence aux pratiques de marché ;
- La partie variable est calculée sur la base de critères économiques et non économiques :
  - Les éléments économiques sont liés à la réalisation d'objectifs de résultat de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole S.A.
  - Les éléments non économiques sont composés de critères liés notamment à la mobilisation autour du respect des règles de gouvernance, de procédures et de déontologie, de la culture de transversalité, de la qualité du management et de la gestion des équipes.
- La pondération de ces critères est fixée à 50% pour chaque type d'éléments.
- Un intéressement long terme est attribué en fonction de la performance sur l'exercice considéré. L'intéressement long terme est attribué en actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive est différée progressivement sur 3 ans et conditionnée à l'atteinte de trois objectifs de performance :
  - la performance économique intrinsèque du groupe Crédit Agricole S.A.,
  - la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes,

- la performance sociétale du groupe Crédit Agricole SA mesurée par l'indice FReD,
- et à la présence dans le groupe Crédit Agricole S.A..

#### Rémunération de Monsieur Jean-Yves Hoher, Directeur général

Nommé Directeur général de Crédit Agricole CIB le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Il supervisait jusqu'au 19 septembre 2012, les directions Corporate Secretary & Communication (CSE) et Group Internal Audit (GIA).

Depuis le 20 septembre 2012, il supervise les directions Global Compliance (CPL), Credit Portfolio Management (CPM), Corporate Secretary & Communication (CSE), Corporate Support International (CSI), Finance (FIN), Group Internal Audit (GIA), Global IT (GIT), Global Operations (GOP), Global Sourcing & Procurement (GSP), Human Resources (HRE), Institutional Affairs (IAF), Legal (LGL), Risk & Permanent Control (RPC), Solutions for Process Improvement (SPI).

Il consacre 85% de son activité à Crédit Agricole CIB et exerce également un mandat de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

- La part fixe de la rémunération du Directeur général est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères :
  - des critères économiques pondérés à 50%,
  - des critères non économiques pondérés à 50%.

- Un intéressement long terme est attribué sur la base de la performance annuelle.

#### + Récapitulatif des rémunérations de Jean-Yves Hocher, Directeur général

Depuis le 1er janvier 2011, les coûts des éléments de rémunération fixe, variable, charges de retraite et avantages en nature sont répartis entre Crédit Agricole S.A et Crédit Agricole CIB au prorata de l'activité qui leur est dédiée. Crédit Agricole CIB supporte ainsi 85% des montants indiqués ci-dessous (hors rémunérations

variables versées en 2011 et rémunération différée et conditionnelle versée en 2012 et attribuée par Crédit Agricole S.A. au titre d'un exercice antérieur).

La part fixe de la rémunération de Monsieur Jean-Yves Hocher a été fixée à 500 000 euros par décision des Conseils d'administration de Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB en 2011 et est restée inchangée en 2012.

Jean-Yves Hocher Directeur général (montants en euros)	2011		2012	
	Attribué (dont 85% à la charge de Crédit Agricole CIB) <sup>(2)</sup>	Versé (dont 85% à la charge de Crédit Agricole CIB) <sup>(3)</sup>	Attribué (dont 85% à la charge de Crédit Agricole CIB) <sup>(2)</sup>	Versé (dont 85% à la charge de Crédit Agricole CIB) <sup>(3)</sup>
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	500 000	500 000	500 000	500 000
Rémunération variable <sup>(1)(4)</sup>	150 000 <sup>(5)</sup>	(6)	90 000 <sup>(10)</sup>	150 000
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. <sup>(4)</sup>	50 000 <sup>(5)</sup>	(6)	30 000 <sup>(10)</sup>	44 500
Rémunération différée et conditionnelle <sup>(5)</sup>	300 000 <sup>(5)</sup>	-	180 000 <sup>(10)</sup>	(6)
Rémunération exceptionnelle <sup>(1)</sup>	0	0	0	0
Jetons de présence <sup>(6)</sup>	0	0	2 287	2 287
Avantages en nature <sup>(7)</sup>	35 335	35 335	47 899	47 899
<b>TOTAL</b>	<b>1 035 335</b>	<b>535 335</b>	<b>850 186</b>	<b>744 686</b>

<sup>(1)</sup> Brute avant impôt.

<sup>(2)</sup> Les sommes indiquées sont celles attribuées au titre du mandat social et au titre de l'année indiquée. Une part de la rémunération variable attribuée est conditionnelle.

<sup>(3)</sup> Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions.

<sup>(4)</sup> La rémunération variable non différée comprend une part versée dès son attribution en année N+1 et une part versée 6 mois plus tard indexée sur l'évolution du cours de l'action sur ces 6 mois.

<sup>(5)</sup> La rémunération variable différée est attribuée sous forme d'actions Crédit Agricole S.A dont l'acquisition est progressive sur 3 ans et soumise à conditions de performance et de présence.

A titre d'information, Crédit Agricole S.A lui a versé en 2012 au titre du mandat exercé en 2010 au sein de cette Société un montant de 31 197 euros. Ce montant correspond à la valeur des actions versées en mars 2012 pour la première tranche de rémunération variable différée due au titre de 2010.

<sup>(6)</sup> Jean-Yves Hocher a perçu des jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de CA Indosuez Private Banking en 2012 qui ne sont donc pas payés par notre société.

<sup>(7)</sup> Les avantages en nature versés sont constitués par la mise à disposition d'un logement de fonction.

<sup>(8)</sup> Aucune rémunération variable au titre du mandat social chez Crédit Agricole CIB n'a été versée à Monsieur Jean-Yves Hocher en 2011. A titre d'information, Crédit Agricole S.A. lui a versé en 2011 au titre du mandat exercé en 2010 au sein de cette Société une rémunération variable brute avant impôt de 166.200 euros et une rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. de 28.254 euros.

<sup>(9)</sup> Les Conseils d'administration de Crédit Agricole S.A. du 4 avril 2012 et Crédit Agricole CIB du 9 mai 2012, sur proposition des Comités des rémunérations, avaient attribué à Jean-Yves Hocher une rémunération variable de 500 000 euros au titre de l'année 2011 dont 300 000 euros de rémunération variable différée sous forme d'actions de Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive se fera sur une période de 3 ans en fonction de la réalisation de conditions de performance et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

<sup>(10)</sup> Les Conseils d'administration de Crédit Agricole S.A. du 19 février 2013 et Crédit Agricole CIB du 14 février 2013, sur proposition des Comités des rémunérations, ont attribué à Jean-Yves Hocher une rémunération variable de 300 000 euros au titre de l'année 2012 dont 180 000 euros de rémunération variable différée sous forme d'actions de Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive se fera sur une période de 3 ans en fonction de la réalisation de conditions de performance et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole S.A..

#### Rémunération de Monsieur Pierre Cambefort, Directeur général délégué

Nommé Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB le 1er septembre 2010, il supervise les directions Client Coverage & International Network (CIN), Global Investment Banking (GIB) et Structured Finance (SFI).

- La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères :
  - des critères économiques pondérés à 50%,
  - des critères non économiques pondérés à 50%.
- Un intéressement long terme est attribué sur la base de la performance annuelle.

#### + Récapitulatif des rémunérations de Pierre Cambefort, Directeur général délégué

La part fixe de la rémunération de Monsieur Pierre Cambefort a été portée à 330 000 euros par décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 11 mai 2011 et est restée inchangée en 2012.

Pierre Cambefort Directeur général délégué (montants en euros)	2011		2012	
	Attribué <sup>(2)</sup>	Versé <sup>(3)</sup>	Attribué <sup>(2)</sup>	Versé <sup>(3)</sup>
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	303 077	303 077	330 000	330 000
Rémunération variable <sup>(1)(4)</sup>	164 000 <sup>(7)</sup>	182 500	136 000 <sup>(8)</sup>	164 000
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. <sup>(4)</sup>	32 800 <sup>(7)</sup>	18 615	27 200 <sup>(8)</sup>	29 192
Rémunération différée et conditionnelle <sup>(5)</sup>	131 200 <sup>(7)</sup>	-	108 800 <sup>(8)</sup>	13 705
Rémunération exceptionnelle <sup>(1)</sup>	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature <sup>(6)</sup>	34 146	34 146	34 438	34 438
<b>TOTAL</b>	<b>665 223</b>	<b>538 338</b>	<b>636 438</b>	<b>571 335</b>

<sup>(1)</sup> Brute avant impôt.

<sup>(2)</sup> Les sommes indiquées sont celles attribuées au titre du mandat social et au titre de l'année indiquée. Une part de la rémunération variable attribuée est conditionnelle.

<sup>(3)</sup> Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions.

<sup>(4)</sup> La rémunération variable non différée comprend une part versée dès son attribution en année N+1 et une part versée 6 mois plus tard indexée sur l'évolution du cours de l'action sur ces 6 mois.

<sup>(5)</sup> La rémunération variable différée est attribuée sous forme d'actions Crédit Agricole S.A.

dont l'acquisition est progressive sur 3 ans et soumise à conditions de performance et de présence.

Le montant versé en 2012 correspond à la valeur des actions acquises en mars 2012 au titre de la première tranche de rémunération variable différée attribuée au titre de 2010.

<sup>(6)</sup> Les avantages en nature versés sont essentiellement liés à la mise à disposition d'un logement de fonction.

<sup>(7)</sup> Le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 9 mai 2012, sur proposition du Comité des rémunérations, avait attribué à Pierre Cambefort une rémunération variable totale au titre de ses fonctions de Directeur général délégué de 328 000 euros dont 131 200 euros de rémunération variable différée sous forme d'actions de Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive se fera sur une période de 3 ans en fonction de la réalisation de conditions de performance et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

<sup>(8)</sup> Le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 14 février 2013, sur proposition du comité des rémunérations, a attribué à Pierre Cambefort une rémunération variable totale au titre de ses fonctions de Directeur général délégué de 272 000 euros dont 108 800 euros de rémunération variable différée sous forme d'actions de Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive se fera sur une période de 3 ans en fonction de la réalisation de conditions de performance et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole S.A..

### Rémunération de Monsieur Régis Monfront, Directeur général délégué

Nommé Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB le 15 décembre 2011, il supervise les directions Distressed Assets (DAS), Debt Optimisation & Distribution (DOD) et Global Market Division (GMD).

- La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères :
  - des critères économiques pondérés à 50%,
  - des critères non économiques pondérés à 50%.
- Un intéressement long terme est attribué sur la base de la performance annuelle.

### † Récapitulatif des rémunérations de Régis Monfront, Directeur général délégué depuis le 15 décembre 2011

La part fixe de la rémunération de Monsieur Régis Monfront a été fixée à 350 000 euros par décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 21 février 2012.

Aucun montant n'a été versé et attribué par Crédit Agricole CIB au titre de ses fonctions de Directeur général délégué en 2011.

Régis Monfront Directeur général délégué (montants en euros)	2012	
	Attribué <sup>(2)</sup>	Versé <sup>(3)</sup>
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	350 000	350 000
Rémunération variable <sup>(1) (4)</sup>	124 000 <sup>(6)</sup>	<sup>(7)</sup>
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. <sup>(4)</sup>	24 800 <sup>(6)</sup>	<sup>(7)</sup>
Rémunération différée et conditionnelle <sup>(5)</sup>	99 200 <sup>(6)</sup>	<sup>(7)</sup>
Rémunération exceptionnelle <sup>(1)</sup>	0	0
Jetons de présence	0	0
Avantages en nature <sup>(6)</sup>	3 871	3 871
<b>TOTAL</b>	<b>601 871</b>	<b>353 871</b>

<sup>(1)</sup> Brute avant impôt.

<sup>(2)</sup> Les sommes indiquées sont celles attribuées au titre du mandat social et au titre de l'année indiquée. Une part de la rémunération variable attribuée est conditionnelle.

<sup>(3)</sup> Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions.

<sup>(4)</sup> La rémunération variable non différée comprend une part versée dès son attribution en année N+1 et une part versée 6 mois plus tard indexée sur l'évolution du cours de l'action sur ces 6 mois.

<sup>(5)</sup> La rémunération variable différée est attribuée sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition est progressive sur 3 ans et soumise à conditions de performance et de présence.

<sup>(6)</sup> Les avantages en nature versés sont liés à une voiture de fonction.

<sup>(7)</sup> Aucune rémunération variable au titre du mandat social chez Crédit Agricole CIB n'a été versée à Monsieur Régis Monfront en 2012.

<sup>(8)</sup> Le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 14 février 2013, sur proposition du Comité des rémunérations, a attribué à Régis Monfront une rémunération variable totale au titre de ses fonctions de Directeur général délégué de 248 000 euros dont 99 200 euros de rémunération variable différée sous forme d'actions de Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive se fera sur une période de 3 ans en fonction de la

réalisation de conditions de performance et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole S.A..

### Rémunération de Monsieur Francis Canterini, Directeur général délégué

Le mandat de Directeur général délégué de M. Canterini a pris fin en application des dispositions sur la limite d'âge des Directeurs généraux délégués le 19 septembre 2012.

Jusqu'à cette date, il supervisait, en qualité de Directeur général délégué, les directions Global Compliance (CPL), Credit Portfolio Management (CPM), Corporate Support International (CSI), Finance (FIN), Global IT (GIT), Global Operations (GOP), Global Sourcing & Procurement (GSP), Human Resources (HRE), Legal (LGL), Risk & Permanent Control (RPC) et Solutions for Process Improvement (SPI).

- La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.
- La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères :
  - des critères économiques pondérés à 50%,
  - des critères non économiques pondérés à 50%.
- Un intéressement long terme est attribué sur la base de la performance annuelle.

### † Récapitulatif des rémunérations de Francis Canterini, Directeur général délégué jusqu'au 19 septembre 2012.

La part fixe de la rémunération de Directeur général délégué de Monsieur Francis Canterini était fixée à 450 000 euros par décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 12 janvier 2011.

Francis Canterini Directeur général délégué (montants en euros)	2011		2012	
	Attribué <sup>(2)</sup>	Versé <sup>(3)</sup>	Attribué <sup>(2)</sup>	Versé <sup>(3)</sup>
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	450 000	450 000	323 750	323 750
Rémunération variable <sup>(1) (4)</sup>	192 000 <sup>(6)</sup>	<sup>(7)</sup>	119 500 <sup>(6)</sup>	192 000
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. <sup>(4)</sup>	38 400 <sup>(6)</sup>	<sup>(7)</sup>	23 900 <sup>(6)</sup>	34 176
Rémunération différée et conditionnelle <sup>(5)</sup>	153 600 <sup>(6)</sup>	<sup>(7)</sup>	95 600 <sup>(6)</sup>	0
Rémunération exceptionnelle <sup>(1)</sup>	0	5 833	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature <sup>(6)</sup>	8 800	8 800	6 331	6 331
<b>TOTAL</b>	<b>842 800</b>	<b>464 633</b>	<b>569 081</b>	<b>556 257</b>

<sup>(1)</sup> Brute avant impôt.

<sup>(2)</sup> Les sommes indiquées sont celles attribuées au titre du mandat social et au titre des années indiquées (jusqu'au 19 septembre 2012).

<sup>(3)</sup> Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions (jusqu'au 19 septembre 2012).

<sup>(4)</sup> La rémunération variable non différée comprend une part versée dès son attribution en année N+1 et une part versée 6 mois plus tard indexée sur l'évolution du cours de l'action sur ces 6 mois.

<sup>(5)</sup> La rémunération variable différée est attribuée sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition est progressive sur 3 ans et soumise à conditions de performance et de présence.

<sup>(6)</sup> Les avantages en nature versés jusqu'au 19 septembre 2012 sont liés à une voiture de fonction.

<sup>(7)</sup> Aucune rémunération variable au titre du mandat social chez Crédit Agricole CIB n'a été versée à Monsieur Francis Canterini en 2011.

<sup>(8)</sup> Le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 9 mai 2012, sur proposition du Comité des rémunérations, avait attribué à Francis Canterini une rémunération variable de 384 000 euros au titre de l'année 2011 dont 153 600 euros de rémunération variable différée sous forme d'actions de Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive se fera sur une période de 3 ans en fonction de la réalisation de conditions de performance et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

<sup>(9)</sup> Le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB du 14 février 2013, sur proposition du Comité des rémunérations, a attribué à Francis Canterini une rémunération variable de 239 000 euros au titre de son mandat de Directeur général délégué sur l'année 2012 dont 95 600 euros de rémunération variable différée sous forme d'actions de Crédit Agricole S.A. dont l'acquisition définitive se fera sur une période de 3 ans en fonction de la réalisation de conditions de performance et à condition de présence au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Le contrat de travail de M. Canterini avec Crédit Agricole S.A., suspendu pendant la durée de son mandat social de Directeur général délégué chez Crédit Agricole CIB, a été ensuite réactivé et M. Canterini a été détaché auprès de Crédit Agricole CIB en qualité de Directeur général adjoint.

M. Canterini n'a bénéficié d'aucun engagement relatif :

- à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions de Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB ou du changement de fonctions,
- à une clause de non-concurrence.

M. Canterini a bénéficié d'un régime de retraite supplémentaire pendant la durée de son mandat social. Ce régime a été présenté lors de l'Assemblée générale de mai 2011.

## Indemnités dues ou susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonctions

Au titre du mandat social qu'ils exercent chez Crédit Agricole CIB, Messieurs Jean-Yves Hocher, Pierre Cambefort et Régis Monfront

ne bénéficient pas d'indemnités de départ dues ou susceptibles d'être dues en cas de cessation ou du changement de fonctions.

Des engagements, qui ne seront pas supportés financièrement par Crédit Agricole CIB, ont été pris par Crédit Agricole S.A. dans le cadre du contrat de travail de Monsieur Jean-Yves Hocher avec cette Société. Ce contrat de travail a été suspendu pendant la durée du mandat de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. Ces engagements dont les modalités ont été présentées en tant que de besoin à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole CIB de mai 2012 comportent une obligation de non-concurrence, ainsi qu'une indemnité de rupture.

## Indemnité de départ à la retraite des Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A.

Monsieur Jean-Yves Hocher bénéficie du dispositif des indemnités de départ à la retraite prévu pour l'ensemble des salariés au titre de la convention collective de Crédit Agricole S.A., dont le montant peut atteindre 6 mois de salaire fixe majoré de la rémunération variable limitée à 4,5% du salaire fixe.

## Autres rémunérations versées par Crédit Agricole S.A. au titre des mandats exercés au sein de cette société

### Monsieur Jean-Paul Chifflet, Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB

Jean-Paul Chifflet Président du Conseil d'administration - Rémunérations versées à Monsieur Jean-Paul Chifflet par Crédit Agricole S.A., au titre de ses fonctions de Directeur général de Crédit Agricole S.A. - Jetons de présence versés par notre société au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB (montants en euros)	2011		2012	
	Dû (Montant attribué) (2)	Versé (Réel payé) (3)	Dû (Montant attribué) (2)	Versé (Réel payé) (3)
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	900 000	900 000	900 000	900 000
Rémunération variable <sup>(4)</sup>	270 000	274 400	135 000	270 000
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. <sup>(4)</sup>	90 000	46 716	45 000	80 100
Rémunération différée et conditionnelle <sup>(5)</sup>	540 000	-	270 000	51 621
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence <sup>(6)</sup>	48 000	48 000	45 000	45 000
Avantages en nature <sup>(7)</sup>	104 459	104 459	108 895	108 895
<b>TOTAL</b>	<b>1 952 459</b>	<b>1 373 575</b>	<b>1 503 895</b>	<b>1 455 616</b>

<sup>(1)</sup> Rémunération fixe brute avant impôt.

<sup>(2)</sup> Les sommes indiquées sont celles attribuées par Crédit Agricole S.A. au titre du mandat social de Directeur général de Crédit Agricole S.A. et au titre de l'année indiquée. Une part de la rémunération variable attribuée est conditionnelle. Seuls les jetons de présence sont attribués par Crédit Agricole CIB pour le mandat de Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB.

<sup>(3)</sup> Les sommes indiquées sont celles versées par Crédit Agricole S.A. au titre du mandat social de Directeur général au cours de l'année indiquée, à l'exception des jetons de présence.

<sup>(4)</sup> La rémunération variable non différée comprend une part versée dès son attribution en année N+1 et une part versée 6 mois plus tard indexée sur l'évolution du cours de l'action sur ces 6 mois.

<sup>(5)</sup> La rémunération variable différée est attribuée sous forme d'actions Crédit Agricole S.A dont l'acquisition est progressive sur 3 ans et soumise à conditions de performance et de présence.

Le montant versé en 2012 correspond à la valeur des actions acquises en mars 2012 au titre de la première tranche de rémunération variable différée attribuée au titre de 2010.

<sup>(6)</sup> Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB.

<sup>(7)</sup> Les avantages en nature versés sont constitués par la mise à disposition d'un logement de fonction.

## Monsieur Michel Mathieu, Administrateur de Crédit Agricole CIB

Michel Mathieu Administrateur de Crédit Agricole CIB - Rémunérations versées à Monsieur Michel Mathieu par Crédit Agricole S.A., au titre de ses fonctions de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.  - Jetons de présence versés par notre société au titre de ses fonctions d'Administrateur de Crédit Agricole CIB (montants en euros)	2011		2012	
	Dû (Montant attribué) <sup>(2)</sup>	Versé (Réel payé) <sup>(3)</sup>	Dû (Montant attribué) <sup>(2)</sup>	Versé (Réel payé) <sup>(3)</sup>
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	500 000	500 000	500 000	500 000
Rémunération variable <sup>(4)</sup>	150 000	149 750	90 000	150 000
Rémunération variable indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. <sup>(4)</sup>	50 000	25 457	30 000	44 500
Rémunération différée et conditionnelle <sup>(5)</sup>	300 000	-	180 000	28 112
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence <sup>(6)</sup>	0	0	12 000	12 000
Avantages en nature <sup>(7)</sup>	75 326	75 326	78 505	78 505
<b>TOTAL</b>	<b>1 075 326</b>	<b>750 533</b>	<b>890 505</b>	<b>813 117</b>

<sup>(1)</sup> Rémunération fixe brute avant impôt.

<sup>(2)</sup> Les sommes indiquées sont celles attribuées par Crédit Agricole S.A. au titre du mandat social de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. et au titre de l'année indiquée. Une part de la rémunération variable attribuée est conditionnelle. Seuls les jetons de présence sont attribués par Crédit Agricole CIB pour ses fonctions d'Administrateur de Crédit Agricole CIB.

<sup>(3)</sup> Les sommes indiquées sont celles versées par Crédit Agricole S.A. au titre du mandat social de Directeur général délégué au cours de l'année indiquée, à l'exception des jetons de présence.

<sup>(4)</sup> La rémunération variable non différée comprend une part versée dès son attribution en année N+1 et une part versée 6 mois plus tard indexée sur l'évolution du cours de l'action sur ces 6 mois.

<sup>(5)</sup> La rémunération variable différée est attribuée sous forme d'actions Crédit Agricole S.A dont l'acquisition est progressive sur 3 ans et soumise à conditions de performance et de présence.

Le montant versé en 2012 correspond à la valeur des actions acquises en mars 2012 au titre de la première tranche de rémunération variable différée attribuée au titre de 2010.

<sup>(6)</sup> Jetons de présence versés par Crédit Agricole CIB au titre de ses fonctions d'Administrateur de Crédit Agricole CIB..

<sup>(7)</sup> Les avantages en nature versés sont constitués par la mise à disposition d'un logement de fonction.

## Régimes de retraite supplémentaire

Les mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB ne bénéficient pas de régimes spécifiques de retraite et prévoyance liés au mandat social qu'ils exercent chez Crédit Agricole CIB.

Messieurs Jean-Paul Chifflet, Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB, Jean-Yves Hocher, Directeur général et Pierre Cambefort, Directeur général délégué, conservent néanmoins le bénéfice d'un régime de retraite supplémentaire constitué d'une combinaison d'un régime à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif. Les droits du régime additif sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre du régime à cotisations définies. Les cotisations du régime à cotisations définies sont égales à 8% du salaire brut plafonné à concurrence de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (dont 3% à la charge du bénéficiaire). Les droits additifs du régime à prestations définies sont égaux, sous condition de présence au terme, pour chaque année d'ancienneté, et en fonction du salaire fixe de fin de carrière dit salaire de référence, à 0,90% ou 1,20% de la rémunération fixe plus la rémunération variable (plafonnée

à 40% ou 60% de la rémunération fixe). A la liquidation, la rente totale de retraite issue de ces régimes et des régimes de retraites obligatoires sera plafonnée à vingt-trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale à cette date.

Monsieur Régis Monfront, Directeur général délégué, conserve le bénéfice d'un régime de retraite supplémentaire dont les droits issus, de type différentiel, ne sont acquis que lorsque le bénéficiaire achève sa carrière chez Crédit Agricole CIB et sont exprimés en pourcentage d'une assiette appelée salaire de référence qui est égal à la moyenne des trois dernières rémunérations fixes augmentée de la moyenne des bonus bruts attribués au cours des trente-six derniers mois (la moyenne des bonus étant limitée à la moitié du dernier salaire fixe).

Ces engagements sont supportés intégralement par Crédit Agricole CIB pour Messieurs Cambefort et Monfront et à hauteur de 85% pour Monsieur Hocher, et ce durant leur mandat social chez Crédit Agricole CIB. Ils ne sont pas à la charge de Crédit Agricole CIB pour Monsieur Chifflet.

## Options de souscription ou d'achat d'actions

Durant l'exercice 2012, il n'y a eu aucune attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux au titre de leur mandat chez Crédit Agricole CIB.

## Tableau de synthèse du respect des recommandations AFEP/MEDEF

Informations complémentaires relatives au Président du Conseil d'administration, au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués en fonction au 31 décembre 2012

Dirigeants Mandataires Sociaux	Durée du mandat		Contrat de travail <sup>(*)</sup>		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non- concurrence	
	Début	Fin	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Paul Chifflet Président du Conseil d'administration	23.02.2010	Echéance 2013 <sup>(1)</sup>		✓	✓		✓ <sup>(1)</sup> avec Crédit Agricole S.A.		✓ <sup>(1)</sup> avec Crédit Agricole S.A.	
Jean-Yves Hocher Directeur général	01.12.2010	Echéance 4 <sup>ème</sup> trimestre 2013 <sup>(2)</sup>	✓ <sup>(2)</sup> avec Crédit Agricole S.A. (contrat suspendu)		✓		✓ <sup>(2)</sup> avec Crédit Agricole S.A.		✓ <sup>(2)</sup> avec Crédit Agricole S.A.	
Pierre Cambefort Directeur général délégué	01.09.2010	Echéance 4 <sup>ème</sup> trimestre 2013 <sup>(3)</sup>	✓ <sup>(3)</sup>		✓			✓		✓
Régis Monfront Directeur général délégué	15.12.2011	Echéance 4 <sup>ème</sup> trimestre 2013 <sup>(4)</sup>	✓ <sup>(4)</sup> avec Crédit Agricole CIB (contrat suspendu)		✓			✓		✓

<sup>(1)</sup> M. Chifflet a été nommé Président le 23 février 2010 pour la durée de son mandat d'Administrateur. Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les engagements suivants ne seront pas supportés financièrement par Crédit Agricole CIB : en cas de cessation du mandat de M. Chifflet en qualité de Directeur général de Crédit Agricole S.A., une indemnité de rupture sera versée par Crédit Agricole S.A.. Un engagement de non-concurrence à la cessation de ce mandat, quelle qu'en soit la cause, pourra être demandé par Crédit Agricole S.A..

<sup>(2)</sup> M. Hocher a été nommé Directeur général à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010 pour une période expirant à l'issue du Conseil d'administration se tenant au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 et procédant à l'examen des comptes au 30 septembre 2013.

Des engagements, qui ne seront pas supportés financièrement par Crédit Agricole CIB, ont été pris par Crédit Agricole S.A. au bénéfice de Jean-Yves Hocher, Directeur général délégué de cette société dans le cadre du contrat de travail de M. Hocher avec Crédit Agricole S.A..

Ce contrat de travail a été suspendu pendant la durée de son mandat de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. et reprendra ses effets à l'issue de ce mandat.

En cas de rupture de ce contrat de travail, les engagements pris sont les suivants :

- M. Hocher serait soumis à une obligation de non-concurrence avec Crédit Agricole S.A. d'une durée d'un an postérieurement à la rupture de ce contrat de travail.

- Une indemnité de rupture serait versée par Crédit Agricole S.A. à M. Hocher. Cette indemnité serait égale à deux fois la somme de la rémunération brute totale annuelle perçue les douze mois précédant la rupture (hors avantages en nature), y incluse toute autre indemnité et, notamment, l'indemnité conventionnelle de licenciement et l'indemnité éventuelle de non-concurrence. En cas de possibilité de liquidation de retraite à taux plein, aucune indemnité de rupture ne sera due.

<sup>(3)</sup> M. Cambefort a été nommé à effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010 pour une période expirant à l'issue du Conseil se tenant au 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 et procédant à l'examen des comptes au 31 mars 2011. Lors de la nomination du nouveau Directeur général, son mandat a été renouvelé pour une nouvelle période expirant à l'issue du Conseil d'administration se tenant au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 et procédant à l'examen des comptes au 30 septembre 2013.

Le contrat de travail de M. Cambefort avec Crédit Agricole S.A. est suspendu pendant la période de détachement chez Crédit Agricole CIB au terme duquel il pourra rejoindre Crédit Agricole S.A. ou une autre entité du groupe Crédit Agricole.

<sup>(4)</sup> M. Monfront a été nommé Directeur général délégué le 14 décembre 2011 avec effet au 15 décembre 2011 pour une période expirant à l'issue du Conseil d'administration se tenant au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 et procédant à l'examen des comptes au 30 septembre 2013. Son contrat de travail avec Crédit Agricole CIB est suspendu pendant la période de son mandat.

<sup>(\*)</sup> S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF le Président du Conseil d'administration et le Directeur général.

# Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2012

Direction générale

Jean-Yves HOCHER

Fonction exercée dans la Société **Directeur général**

Première nomination 2010

Echéance du mandat 2013

Détient - action

9 Quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense cedex - France

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
<b>Président</b>	Crédit Agricole Private Banking			Crédit Agricole Assurances CA Consumer Finance FGA Capital S.p.A. Sofinco
	Crédit Agricole Cheuvreux			Finaref Président du Conseil de surveillance de : - Eurofactor - Unipierre Assurances
<b>Directeur général</b>	-			Predica
<b>Directeur général délégué</b>	Crédit Agricole S.A.		✓	-
<b>Administrateur</b>	Agro Paris Tech (EPCSCP)	✓		Amundi Group
	CA Indosuez Private Banking (ex-Banque de Gestion Privée Indosuez)			ASF
	Newedge Group			Attica
				Banque de Gestion Privée Indosuez (2008)
				Banco Espirito Santo (Portugal)
				Bespar
				CACEIS
				CACI - (Credit Agricole Creditor Insurance)
				Camca
				Cedicam
				Crédit Agricole Assurances Italia Holding S.p.A. (Italie)
				Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (du 23 février 2010 au 1er décembre 2010)
				Crédit Agricole Leasing & Factoring
				Emporiki Bank (Grèce) (2012)
			Fireca	
			Médicale de France	

<b>Director</b>	CLSA BV (Pays-Bas)			
	CLSA Stichting Foundation (Pays-Bas)			
<b>Vice-Président</b>	-			Pacifica Predica
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>	-			Fonds de garantie des dépôts Korian
<b>Censeur</b>	-			Crédit Agricole Assurances
<b>Représentant Permanent</b>	-			de Crédit Agricole S.A. : • Administrateur de Pacifica, de Predica, en qualité de censeur de : • Siparex de Sofinco en qualité d'administrateur de : • Creserfi • Gecina
				• Président du Groupement français des bancassureurs – Membre de la commission exécutive de la Fédération française des sociétés d'assurances

## Pierre CAMBEFORT

**Fonction exercée dans la Société**     **Directeur général délégué**

Première nomination 2010

Echéance du mandat 2013

Détient - action

9 Quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense cedex - France

FONCTIONS EXERÇÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012				FONCTIONS EXERÇÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
<b>Membre du Comité exécutif</b>	Crédit Agricole S.A.		✓	
<b>Président</b>	-			Calixte Investissement Crédit Agricole Création
<b>Président Directeur général</b>	-			Mescas
<b>Administrateur</b>	Crédit Agricole Cards & Payments (SNC) (ex-CEDICAM)			Deltager S.A.
	Crédit Agricole Cheuvreux			Newedge Group
	Crédit Agricole Paiement (SAS)			
	FIA-NET			
	FIA-NET EUROPE (Luxembourg)			
	Union de Banques Arabes et Françaises (UBAF)			
<b>Managing Director</b>	CLSA B.V. (Pays-Bas)			
	CLSA Stichting Foundation (Pays-Bas)			



## Régis MONFRONT

**Fonction exercée dans la Société** Directeur général délégué

Première nomination 2011

Echéance du mandat 2013

Détient - action

9 Quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense cedex - France

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
<b>Représentant permanent</b>	- de Crédit Agricole CIB, en qualité d'administrateur de Amundi Investment Solutions			
<b>Director</b>	-			Amundi UK Ltd CA Cheuvreux International Ltd CL Rouse Ltd CLSA (UK) Représentant de CLSA (UK), director de Core Nominees Ltd
<b>Executive Director</b>	-			CL Property Broadwalk Crédit Agricole CIB Holdings Limited Ltd
				Crédit Agricole Corporate and Investment Bank : - Senior Country Officer au Royaume-Uni, - puis Inspecteur général de la Société

## Conseil d'administration

Jean-Paul CHIFFLET

**Fonction exercée dans la Société** **Président du Conseil d'administration et Président du Comité des rémunérations**

Première nomination en qualité d'administrateur 2004 Echéance du mandat 2013 Détient une action

12, Place des États-Unis - 92120 Montrouge

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
<b>Directeur général</b>	Crédit Agricole S.A.		✓	CRCAM Centre-Est
				Sacam International (SAS)
<b>Président</b>	Amundi Group			Carvest
	Crédit Lyonnais (LCL)			SAS Sacam Développement
	Fédération bancaire française (FBF) (Association)	✓		
<b>Vice-Président</b>	-			Crédit Agricole S.A.
				Rue La Boétie (SAS)
				Comité des banques de la région Rhône Alpes
<b>Administrateur</b>				Crédit Agricole Financements (Suisse) SA
				GIE AMT
				Sacam (SAS)
				Sacam Participations SAS
				Siparex associés (SA)
<b>Membre du Comité exécutif</b>				Société Civile Immobilière du Crédit Agricole Mutuel (SCICAM)
	-			Fédération Rhône-Alpes du Crédit Agricole
<b>Membre du Comité de Direction</b>				SAS Sacam Santeffi
	-			ADICAM (SARL) GECAM (GIE)
<b>Représentant Permanent</b>				de CRCAM Centre-Est : • Administrateur, AMT (GIE)
	-			de SAS Sacam Développement, en qualité d'Administrateur de : • Crédit Lyonnais (LCL) • Lyon Place financière et tertiaire (Association)
Membre du Comité consultatif de Livelihoods Fund Membre du Conseil d'orientation de Paris Europlace				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secrétaire général de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA)</li> <li>• Membre du Conseil économique et social de Paris</li> <li>• Président fondateur en Rhône Alpes de IMS, Entreprendre pour la cité</li> </ul>

## Edmond ALPHANDERY

**Fonction exercée dans la Société** Administrateur - Membre du Comité d'audit et des risques

Première nomination 2002

Echéance du mandat 2013

Détient une action

7 Place d'Iéna – Paris 16ème

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président				CNP Assurances
				CNP International
Administrateur	GDF Suez (PRÉSIDENT DU COMITE DE LA STRATEGIE ET DES INVESTISSEMENTS ET MEMBRE DU COMITE D'AUDIT)	✓	✓	Caixa Seguros (Brésil)
	NEOVACS	✓		CNP Unicredit Vita (Italie) Icade
Member of the Board	Stichting Continuiteit ST (Pays-Bas)	✓		
Membre de l'European Advisory Panel de Nomura Securities Member of the advisory board of AT Kearney (France)				Membre de l'European Advisory Board de Lehman Brothers

## Philippe BRASSAC

**Fonction exercée dans la Société** Administrateur

Première nomination 2010

Echéance du mandat 2013

Détient une action

111 avenue Emile Dechame 06708 Saint Laurent du Var Cedex

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Secrétaire général	Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA)			
Président	SAS Sacam Développement			AMT (Association de Moyens Technologiques) (GIE)
	SOFIPACA			
	SOFIPACA GESTION (SAS)			
Vice-Président	Crédit Agricole S.A. (MEMBRE DU COMITE STRATEGIQUE ET DU COMITE DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE)		✓	
	SAS Rue la Boétie			
Directeur général	CRCAM Provence Côte d'Azur			
	SACAM INTERNATIONAL			
Président directeur général	-			Deltager SA.
Administrateur	SACAM Participations (SAS)			Cariparma (Italie)
	Société Civile Immobilière du Crédit Agricole Mutuel (SCICAM) (SCI)			Crédit Foncier de Monaco
	COOP.FR (Association)	✓		
Représentant permanent	de la SAS SACAM DEVELOPPEMENT en qualité de : • Administrateur de Crédit Lyonnais (LCL)			
Membre du Comité de Direction	ADICAM (SARL)			
Membre du Comité exécutif	EACB (Association)	✓		SACAM Square Habitat (SAS)
Secrétaire général du Comité de Direction	GIE GECAM			

## Frank DANGEARD

**Fonction exercée dans la Société****Administrateur - Membre du Comité des rémunérations**

Première nomination 2005

Echéance du mandat 2014

Détient une action

22, rue Simon Dereure - 75018 Paris

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Président du Conseil d'administration	Goldbridge Capital Partners (Royaume-Uni)	✓		Atari
Président directeur général	-			Thomson
Président du Conseil Stratégique	PricewaterhouseCoopers (France)	✓		
Managing Partner	Harcourt	✓		
Administrateur	Moser Baer India Limited (MBIL)(Inde)	✓	✓	Bruegel (Association - Belgique)
	Moser Baer Private Projects (MBPP)(Inde)	✓		EDF
	Sonaecom (Portugal)	✓	✓	Energos France (SAS)
	Symantec (USA)	✓	✓	
	Telenor (Norvège)	✓	✓	
Membre du Conseil Consultatif	Harvard Business School HEC			

## Marc DESCHAMPS

**Fonction exercée dans la Société****Administrateur**

Première nomination 2010

Echéance du mandat 2013

Détient une action

3 Avenue de la Libération - 63000 Clermont-Ferrand

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Directeur général	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre-France Sacam Centre (SAS)			Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie
Président directeur général	Banque Chalus			Sofinormandie (SAS)
Président	ADIMMO (SAS)			CA Immo Normandie (SAS)
	CACF Développement (SAS)			CA Normandie Immobilier (SAS)
	Square Habitat Crédit Agricole Centre France (SAS)			Sofimanche
	Teles Secur Soretel (SAS)			
	Teles Secur Monétique (SAS)			
Administrateur	ASM Clermont-Auvergne (Association)	✓		Centre d'échanges de données et d'information du Crédit Agricole Mutuel - CEDICAM (GIE)
	CA Consumer Finance			Crédit Agricole Services (GIE)
	Crédit Agricole Leasing & Factoring			Crédit Agricole Technologies (GIE)
	Fondation d'entreprise Crédit Agricole Centre France			Crédit Lyonnais (LCL)
	Fondation de l'Université d'Auvergne (Administrateur et Vice-président)	✓		Fonds d'Investissement et de Recherche du Crédit Agricole - FIRECA Pleinchamp (SAS)
Représentant Permanent	<ul style="list-style-type: none"> <li>de la SAS Sacam Participations, Administrateur de l'IFCAM</li> <li>de CRCAM Centre-France, gérant de la SNC Alli Dômes</li> </ul>			de la CRCAM de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>Président, Britline (SAS)</li> <li>Administrateur, Uni Expansion Ouest</li> <li>Gérant, SEP Normandie</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Comité régional Auvergne Fédération bancaire française</li> <li>Membre du Conseil économique Social, Environnemental et Régional Auvergne</li> </ul>				

## Jean-Frédéric DREYFUS

**Fonction exercée dans la Société** Administrateur  
(Administrateur représentant les salariés - Chargé de mission au Secrétariat général - développement durable)

Première nomination 2002

Echéance du mandat 2014

Détient une action

9, quai du Président Paul Doumer - 92920 Paris la Défense cedex

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Administrateur	Université Paris Dauphine	✓		Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction
	Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE - Association)(Trésorier)	✓		Astria
	-			Foncière logement
	-			Union d'économie sociale pour le logement
Membre	Comité consultatif de l'Autorité des normes comptables	✓		Conseil consultatif du secteur financier
	-			Conseil national du développement durable
Trésorier	Confédération française de l'encadrement-CGC-Trésorier confédéral	✓		

## Denis GASQUET

**Fonction exercée dans la Société** Administrateur

Première nomination 2011

Echéance du mandat 2014

Détient une action

36 Boulevard de l'Océan 13009 MARSEILLE

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Vice-Président du Directoire	ONET (01/2013)	✓		
Directeur général Délégué	HOLDING REINIER (SAS)	✓		
Directeur général	-			Veolia Propreté
Président / Chairman				Veolia Propreté
				Veolia Environnement Informations et Technologies
				Veolia Environmental Services Australia (Australie)
				Veolia Environmental Services North America Corp (USA)
				Veolia ES Holdings (UK) Plc (Royaume-Uni)
				Veolia Umweltservice Verwaltungs (Allemagne) (VORSITZENDER)
				VENAO Inc. (USA) (Chairman and CEO)

# 3

## Gouvernement d'entreprise

<b>Administrateur / Director</b>	ENGRF (Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts)	✓		Dalkia International
	AGROPARISTECH	✓		Dalkia North America Holdings Inc. (USA)
				COMGEN Australia (Australie)
				Marius Pedersen / Veolia Miljøservice Holding /
				Marius Pedersen A/S (Danemark)
				SARP (Société d'assainissement rationnel et de pompage)
				SARP Industries
				VEETRA
				Veolia Energy North America Holdings Inc.(USA)
				Veolia Environmental Services (UK) Plc
				Veolia Environmental Services Belgium (Belgique)
				Veolia Miljø (Norvège)
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>				Veolia Transport
				DALKIA (ex Dalkia Holdings)
				SETDN (SCA)
<b>Représentant</b>				Veolia Eau (SCA)
				<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur de Fondation d'entreprise Veolia Environnement et Institut Veolia Environnement représentant des membres fondateurs</li> <li>Représentant permanent de Veolia Propreté, administrateur de SEDIBEX et de l'Institut Veolia Environnement (association)</li> </ul>
<b>Membre du : Comité exécutif Comité de Direction Conseil de Gestion</b>				<ul style="list-style-type: none"> <li>Veolia Environnement, (Directeur général exécutif)</li> <li>Veolia Environnement Informations et Technologies</li> <li>Paul Grandjouan SACO, Veolia Environnement Recherche et Innovation, Campus Veolia Environnement (SAS)</li> </ul>

## François IMBAULT

Fonction exercée dans la Société **Administrateur**

Première nomination 2004

Echéance du mandat 2013

Détient une action

26, quai de la Râpée - 75012 Paris

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
<b>Président</b>	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France		✓	
	Domaine de la Sablonnière (SAS)			
	SPP OPCALIA Services du monde rural (Association agréée par l'Etat)	✓		
<b>Vice-Président</b>	AGECIF CAMA (Association agréée par l'Etat)	✓		
<b>Administrateur</b>	Crédit Agricole Assurances			Cadif Actions (Association)
	Credit Agricole Private Banking			
	CA Indosuez Private Banking			
	Pacifica			
	Prédica			
<b>Représentant Permanent</b>	de la CRCAM de Paris et d'Ile de France :			
	• Administrateur de Socadif			
	• Gérant de Société Civile Immobilière Agricole de l'Ile de France			
	• Gérant de Société Civile Immobilière Bercy- Villiot			

## Marc KYRIACOU

Fonction exercée dans la Société **Administrateur (Administrateur représentant les salariés)**

Première nomination 2007

Echéance du mandat 2014

Détient une action

9, quai du Président Paul Doumer - 92920 Paris la Défense cedex

AUCUN AUTRE MANDAT EXERCÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
-	-

## François MACÉ

Fonction exercée dans la Société **Administrateur - Membre du Comité d'audit et des risques**

Première nomination 2008

Echéance du mandat 2014

Détient une action

10 Avenue Foch 59000 LILLE

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012				
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admissibles sur un marché réglementé	FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
<b>Directeur général</b>	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France			Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Charente-Périgord
				Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne
<b>Président</b>	John Deere Financial (ex- John-Deere Credit) (SAS)	✓		
	SACAM MACHINISME (SAS)			
	Foncière de l'Erable			
	Crédit Agricole de Belgique (Belgique)			
	CENTEA (Belgique)			
<b>Président Directeur Général</b>	Nord Capital Investissement			
<b>Vice Président</b>	AGILOR			
<b>Administrateur</b>	CA Consumer Finance			Crédit Agricole Technologies (GIE)
	CAMCA			Crédit Agricole Services (GIE)
	Crédit Agricole Capital Investissement & Finance (CACIF)			Fonds d'investissement et de recherche du Crédit Agricole FIRECA (SAS)
	Voix du Nord			Pleinchamp (SAS)
	Finorpa SCR (SAS)			Crédit Agricole Risk insurance CARI (Luxembourg)
	Finorpa Financement (SAS)			CAMCA Réassurance
	Crédit Agricole Srbija (ex-Meridian Bank) (Serbie)			
	Keytrade Bank (Belgique)			
	Keytrade Bank (Luxembourg)			
	CAMCA (Luxembourg)			
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>	BC Finance (SAS)			
	VNI			
<b>Membre du Conseil de Gestion</b>	Uni Editions (SAS)			
<b>Représentant Permanent</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France en qualité de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- administrateur de SEGAM</li> <li>- vice-président de Belgium CA (SAS)</li> <li>- président de NDFI (SAS)</li> <li>- membre du comité de surveillance de NACARAT (SAS)</li> <li>- gérant associé de CAM 62</li> <li>- membre du comité de surveillance de CA Titres (SNC)</li> </ul> </li> <li>• de Nord Capital Investissement (SCR) en qualité d'administrateur de FDN Finance</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>de la CRCAM de Charente-Périgord en qualité de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président de GIE Comète</li> <li>• Administrateur de GIE Greencam, de Grand Sud Ouest Capital SA et de Radian</li> </ul> </li> <li>de la CRCAM de Champagne- Bourgogne en qualité de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Associé SNC AMT</li> <li>• Associé SNC Greencam</li> <li>• Administrateur de CADINVEST (SAS)</li> </ul> </li> </ul>



## Didier MARTIN

**Fonction exercée dans la Société** Administrateur - Membre du Comité des rémunérations

Première nomination 2002

Echéance du mandat 2014

Détient une action

130, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Avocat Associé	Cabinet Bredin Prat	✓		
Président du Conseil de Surveillance	-			Mondialum (SAS)
Membre du Conseil de Surveillance	Soparexo (S.C.A.)	✓		
Représentant Permanent	-			de Front Line (SAS) : • Membre du Conseil de surveillance d'Europacorp

## Michel MATHIEU

**Fonction exercée dans la Société** Administrateur

Première nomination 2012

Echéance du mandat 2015

Détient une action

12 Place des Etats-Unis 92120 Montrouge

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président	LESICA (SAS)			ex-Crédit Agricole Private Equity (devenue Omnes Capital)(2012)
Directeur Général	-			Caisse régionale du Languedoc
Directeur Général Délégué	Crédit Agricole S.A.		✓	Amundi Group (2012)
Administrateur	Cariparma S.p.A (Italie)			Banco Spirito Santo (2012)
	Predica			BESPAR (2012)
	LCL – Le Crédit Lyonnais			CACEIS (fév. 2013)
				CACI (2012)
				Centre monétique méditerranéen
				Crédit Agricole Assurances (2012)
			Crédit Agricole S.A. (2010)	
			Crédit Agricole Solidarité et Développement	
			Deltager	
			Friulia S.p.A.	
			IFCAM	
Vice-Président	-			Prédica (2012)
Membre du Conseil de surveillance	Eurazeo			Crédit Agricole Titres (SNC)
	Silca			SOFILARO
Représentation permanent	-			- de Crédit Agricole S.A., administrateur de Pacifica
	-			- de la Caisse régionale du Languedoc, administrateur de GIE EXA

Membre de la commission mixte « Cadres dirigeants » de la FNCA

## Madame Stéphane PALLEZ

**Fonction exercée dans la Société** Administrateur

Première nomination 2011

Echéance du mandat 2014

Détient une action

31 rue de Courcelles - 75008 Paris

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
<b>Président directeur général</b>	Caisse centrale de réassurance (CCR)	✓		
<b>Président</b>	-			Orange BNP Paribas Services
	-			Orange Business Participations
<b>Administrateur</b>	CNP Assurances Et Président du Comité d'audit	✓	✓	FTCD
	GDF SUEZ Et Membre du Comité pour l'Ethique, l'Environnement et Développement Durable	✓	✓	Telekomunikacja Polska SA
	PlaNet Finance (Association)	✓		
				Directeur financier délégué de France Telecom-Orange

## Jean-Pierre PAVIET

**Fonction exercée dans la Société** Administrateur

Première nomination 2012

Echéance du mandat 2015

Détient une action

Avenue de la Motte-Servolex 73024 Chambéry cedex

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
<b>Président</b>	CRCAM Des Savoie Crédit Agricole des Savoie			
	Caisse Locale de Crédit Agricole d'Aime			
	Crédit Agricole Leasing & Factoring Eurofactor			
	(SAS) Valpierre	✓		
	(SAS) Sofineige	✓		
<b>Administrateur</b>	HECA (Association)	✓		
<b>Gérant</b>	Chalhotel (SARL) – SCI du Cafrastan – Skiport (SARL) – Chalet Time (SARL)	✓		Sodeski (SARL) Merisup (SARL)
	de Sofineige, gérant de Sumer (SNC) et Winter (SNC)	✓		- de Sofineige, gérant de Suchalet (SNC) et de Sumot

## Jean PHILIPPE

**Fonction exercée dans la Société** Administrateur - Membre du Comité d'audit et des risques

Première nomination 2007

Echéance du mandat 2014

Détient une action

Chemin de Devèzes - 64121 Serres Castet

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
<b>Directeur général</b>	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne			
<b>Président</b>	FIA-NET (France)			
	FIA-NET EUROPE (Luxembourg)			
	Radian			
<b>Administrateur</b>	Crédit Agricole Cards & Paiements (SNC)			Crédit Agricole Cheuvreux
	Crédit Agricole Solidarité et Développement (Association)			Crédit Agricole Home Loan SFH (ex-Crédit Agricole Covered Bonds)
	CA Services et Technologie (ex-Synergie) (GIE)			Eurofactor
	Fonds d'investissement et de recherche du Crédit Agricole - Fireca			Foncaris
	SACAM Participations (SAS)			GSCO Capital
	Société Civile Immobilière du Crédit Agricole Mutuel (SCICAM)			
<b>Représentant Permanent</b>	de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne en qualité de : <ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Conseil d'administration de BANKOA SA (Espagne)</li> <li>Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> <li>Grand Sud Ouest Capital SA</li> <li>Mercagentes S.A. (Espagne)</li> <li>Mercagestión S.A. (Espagne)</li> </ul> </li> </ul>			
<b>Membre du Comité de Direction</b>	GIE Gecam			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Comité de Pilotage Nouvelles Relations Clients en multicanal</li> <li>Membre du Comité des partenariats et de la Commission du Développement FNCA</li> <li>Membre de la Commission Vie Mutualiste de la FNCA</li> </ul>				

## Jean-Louis ROVEYAZ

**Fonction exercée dans la Société** Administrateur - Membre du Comité des rémunérations

Première nomination 2010

Echéance du mandat 2014

Détient une action

52, boulevard Pierre Coubertin - 49004 Angers Cedex 01

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
<b>Président du Conseil d'administration</b>	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine			Pleinchamp (SAS) (Président du Comité exécutif), puis Président du Conseil d'administration (2012)
<b>Président du Conseil de Surveillance</b>	Société d'épargne foncière agricole (SEFA)			
<b>Administrateur</b>	Crédit Agricole S.A.			Crédit Agricole Home Loan SFH (ex-Crédit Agricole Covered Bonds) (2012)
	Cariparma (S.p.A) (Italie)			
	John Deere Financial (SAS)			
Président du Comité du financement de l'agriculture de la FNCA - de l'Association des Présidents de Caisse régionale (FNCA) Membre du Comité Pilotage Agriculture 2020 de la FNCA Membre du Comité de Pilotage Domaine d'Excellence agro-alimentaire de la FNCA Membre de la Commission Vie Mutualiste et Identité de la FNCA Membre de la Commission Economie et Territoire (FNCA)				

## François THIBAUT

Fonction exercée dans la Société Administrateur

Première nomination 2010

Echéance du mandat 2013

Détient une action

26 rue de la Godde - 45800 Saint Jean de Braye

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Président	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire (et de la Caisse locale de Cosne sur Loire)			
	Association pour le développement local du Crédit Agricole ADELCA			
	Carcentre (GIE)			
	Centre Loire Expansion (SAS)			
	CAMCA et filiales luxembourgeoises			
	Foncaris			
	Pleinchamp (SAS)			
Administrateur	CNMCCA (Confédération)	✓		Crédit Agricole Titres CA Consumer Finance
Membre du Conseil de Surveillance	Crédit Agricole Bank Polska S.A. (ex-Lukas Bank) (Pologne)			
Censeur	Crédit Agricole S.A.		✓	
Membre du Comité exécutif	Sacam Pleinchamp (SAS)			
Président du Comité d'orientation et de la promotion (COP) de la Commission Relations Clients 2.0. (FNCA) et de la Commission Banque Universelle de Proximité / Membre du Comité - du Fonds d'investissement et de recherche du Crédit Agricole / Fireca (SAS) - d'Energie et environnement (FNCA) / Membre des Commissions suivantes : Commission nationale de Rémunération des Cadres de Direction, Commission Mutualiste et Commission Passerelle (FNCA), Commission des Cadres dirigeants du groupe Crédit Agricole / Associé du GAEC Thibault, du GFA de Montour et du GFA de Villargeau d'En Haut				Membre du Comité du Fonds d'investissement et de recherche du Crédit Agricole / Fireca (SAS)

## François VEVERKA

Fonction exercée dans la Société Administrateur - Président du Comité d'audit et des risques

Première nomination 2009

Echéance du mandat 2015

Détient une action

84 avenue des Pages - 78110 Le Vésinet

FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012				FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
FONCTION	SOCIÉTÉ	Entité extérieure au groupe Crédit Agricole	Société dont les actions sont admises sur un marché réglementé	
Consultant	Banquefinance associés	✓		
Administrateur	Crédit Agricole S.A. Et Président du Comité d'audit et des risques - Membre du Comité stratégique et du Comité des rémunérations		✓	
	Crédit Lyonnais (LCL) Et Président du Comité des risques et comptes			
Administrateur indépendant - Non Executive Director	Amundi UK Ltd (Royaume-Uni)			
Membre du Conseil de Surveillance	Octofinances	✓		
Directeur général	-			Compagnie de Financement Foncier
Membre du Comité exécutif				CCF
Censeur	Amundi Group,			
				Enseignant • ESCP-EAP • Ecole polytechnique fédérale de Lausanne Membre du Comité financier de la Fondation pour la recherche médicale

## Conflits d'intérêts potentiels qui pourraient exister pour les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale entre leurs intérêts privés ou leurs autres devoirs et leurs devoirs à l'égard de Crédit Agricole CIB

Il n'existe pas, à la connaissance de Crédit Agricole CIB, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de Crédit Agricole CIB, des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, et leurs intérêts privés.

Cependant, le Conseil d'administration et la Direction générale de Crédit Agricole CIB comportent des mandataires sociaux de sociétés (dont des sociétés du groupe Crédit Agricole) avec lesquelles Crédit Agricole CIB entretient par ailleurs des relations commerciales, ce qui pourrait être source de conflits potentiels.

Aussi, le règlement intérieur du Conseil d'administration rappelle aux membres du Conseil qu'ils doivent informer le Conseil de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel ils pourraient être impliqués directement ou indirectement et s'abstenir de participer à la prise de décision sur les sujets concernés.

## Article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Les actions de la Société n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, les dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ne sont pas applicables à la Société.

Des informations sur la composition du capital au 31 décembre 2012 figurent à la note 6.17 des comptes consolidés en page 221.

# Composition du Comité exécutif

La composition du Comité exécutif de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank au 31 décembre 2012 est la suivante :

Jean-Yves HOCHER	Directeur général
Pierre CAMBEFORT	Directeur général délégué
Régis MONFRONT	Directeur général délégué
Francis CANTERINI	Directeur général adjoint
Jean-François BALAY	Debt Optimisation & Distribution
Ivana BONNET	Human Resources
Alix CAUDRILLIER	Global Investment Banking
Frédéric COUDREAU	Global Operations
Paul DE LEUSSE	Finance
Pierre DULON	Global IT
Catherine DUVAUD	Global Compliance
Thomas GADENNE	Division Global Markets
Bertrand HUGONET	Corporate Secretary & Communication
Daniel PUYO	Risk and Permanent Control
Jacques PROST	Structured Finance
Thierry SIMON	Client Coverage and International Network

# 4

## EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT 2012

Activité et informations financières sur le groupe Crédit Agricole CIB .....	94
✦ <i>Présentation des états financiers du groupe Crédit Agricole CIB.....</i>	94
✦ <i>Environnement économique et financier .....</i>	95
✦ <i>Activité et résultats consolidés.....</i>	96
✦ <i>Activité et résultats par pôle d'activité .....</i>	98
✦ <i>Bilan consolidé de Crédit Agricole CIB.....</i>	102
✦ <i>Tendances récentes et perspectives .....</i>	104
Informations sur les comptes de Crédit Agricole CIB (S.A.) .....	105
✦ <i>Bilan simplifié de Crédit Agricole CIB (S.A.).....</i>	105
✦ <i>Compte de résultat simplifié de Crédit Agricole CIB (S.A.).....</i>	106
✦ <i>Résultats financiers des 5 derniers exercices .....</i>	107
✦ <i>Évolution récente du capital.....</i>	108
✦ <i>Informations sur les mandataires sociaux.....</i>	109

# Activité et informations financières sur le groupe Crédit Agricole CIB

## ➤ PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB

### Changements de principes et méthodes comptables

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

### Évolution du périmètre de consolidation

Les variations de périmètre entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2012 sont les suivantes :

#### ◆ Sociétés nouvellement consolidées en 2012

Les entités suivantes nouvellement créées entrent dans le périmètre de consolidation :

- Crédit Agricole Indosuez Private Banking,
- Crédit Agricole Indosuez Gestion,
- SCI La Baume.

#### ◆ Sociétés sorties du périmètre de consolidation en 2012

Les sociétés suivantes sont déconsolidées en raison :

⇒ de leur activité devenue non significative :

- ImmoFi CACIB,
- Cardinalimmo,
- Aylesbury BV,
- Crédit Agricole CIB UK IH,
- Indosuez Finance LTD

⇒ de leur liquidation :

- Crédit Agricole Private Banking Levante,
- Crédit Agricole Private Banking Norte,
- Aguadana SL.

⇒ de leur cession :

- Crédit Agricole Yatirim Bankasi Turk AS,
- INCA Sarl,
- LDF 65 (SPV),
- Lyane BV,
- PJSC Crédit Agricole CIB Ukraine.

Les sociétés suivantes sortent du périmètre de consolidation, puisqu'elles ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation et d'une transmission universelle de patrimoine en 2012:

- Banque de Financement et de Trésorerie,
- SAFEC.

#### ◆ Succursales déconsolidées en cours de fermeture dans le cadre du plan d'adaptation:

- Crédit Agricole Manila Offshore,
- Crédit Agricole CIB South Africa,
- Credit Agricole CIB S.A Prague,
- Credit Agricole CIB Hungarian,
- Crédit Agricole CIB Shangai,
- Credit Agricole Slovakia,
- Credit Agricole CIB Labuan,
- Credit Agricole Yemen.



## ➤ ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

En 2012, la Grèce a de nouveau fait la une avec un nouveau plan d'aide, un coup de rabet sur sa dette synonyme de décote sévère pour les investisseurs privés, une instabilité politique et sociale chronique qui a alimenté les craintes d'une sortie du pays de la zone euro.

L'Espagne est entrée dans l'œil du cyclone sur fond de doutes sur la solidité du système bancaire, de dérapage des finances publiques, de chômage record et d'approfondissement de la récession. Signe de ces inquiétudes, les primes de risque sur le souverain se sont nettement tendues, pour dépasser sporadiquement la barre symbolique des 7%, seuil de déclenchement des plans d'aide grec, irlandais et portugais. L'Italie n'a pas échappé à la contagion avec des taux publics également sous pression, en dépit des efforts de réformes entrepris par le gouvernement technique de Mario Monti. L'ensemble a fait craindre pour l'intégrité même de la zone euro.

C'est donc sous haute tension que s'est tenu un énième sommet européen fin juin. Afin de casser les liens d'interdépendance entre les risques souverain et bancaire, le Mécanisme Européen de Stabilisation, le nouveau fonds de secours à caractère pérenne (entré en vigueur en octobre), a été autorisé à octroyer une aide financière aux banques directement sans passer par les États, moyennant la mise en œuvre d'une supervision bancaire à l'échelle européenne sous l'égide de la Banque centrale européenne (BCE). Une enveloppe de 100 milliards d'euros a égale-

ment été accordée à l'Espagne pour fortifier son secteur bancaire. Cette volonté affichée de progresser vers une union bancaire n'a pas totalement convaincu avec des marchés inquiets des délais de mise en œuvre.

Les difficultés financières de l'Espagne et les signaux inquiétants de ralentissement de l'économie mondiale ont ainsi continué à alimenter un sentiment de défiance à l'égard de la zone euro, au point de craindre une répétition du scénario catastrophe de l'été 2011. Le 26 juillet a marqué un vrai tournant lorsque Mario Draghi a déclaré, devant un parterre d'investisseurs londoniens, que la Banque centrale européenne (BCE) était prête, dans les limites de son mandat, à prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder l'intégrité de la zone euro. Le patron de la BCE a joint le geste à la parole en annonçant début septembre, un programme de rachats illimités de titres de dette sous conditions strictes (baptisé OMT pour « Outright Monetary Transactions »). L'ensemble a permis d'évacuer le scénario extrême d'un éclatement pur et simple de la zone euro et d'impulser un mouvement de hausse sur les marchés venant ainsi corriger les excès de pessimisme passés.

En dépit de la stabilisation des anticipations et de l'environnement de marché, il ne sera pas possible, sans croissance, de viabiliser les trajectoires de dettes. C'est donc le thème de la croissance qui va dominer l'année 2013.

## ➤ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

### Compte de résultats consolidés synthétiques

Les informations présentées ci-dessous pour 2011 ont été établies proforma en tenant compte de la nouvelle organisation de la banque à compter de juillet 2012 (cf page 11 du document de référence) et du traitement IFRS 5 de CA Cheuvreux et de CLSA.

Année 2012

<i>en millions d'euros</i>	BFI stratégique retraitée <sup>(1)</sup>	Gestion financière <sup>(2)</sup>	BFI en extinction	Impacts des mesures du plan d'adaptation	BFI Total	Banque privée	Compte propre et divers	CACIB	Variation <sup>(3)</sup> 2012/2011
<b>Produit net bancaire</b>	<b>4 359</b>	<b>(856)</b>	<b>162</b>	<b>(477)</b>	<b>3 188</b>	<b>712</b>	<b>161</b>	<b>4 061</b>	<b>-1%</b>
Charges d'exploitation	(2 536)		(294)		(2 830)	(508)	(1)	(3 339)	7%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 823</b>	<b>(856)</b>	<b>(132)</b>	<b>(477)</b>	<b>358</b>	<b>204</b>	<b>160</b>	<b>722</b>	<b>-9%</b>
Coût du risque	(283)		(25)	(151)	(459)	(8)		(467)	-14%
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	164				164			164	22%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	37		2		39		5	44	x18,5
Dépréciation des écarts d'acquisition				(483)	(483)			(483)	ns
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 741</b>	<b>(856)</b>	<b>(155)</b>	<b>(1 111)</b>	<b>(381)</b>	<b>196</b>	<b>165</b>	<b>(20)</b>	<b>-4%</b>
Impôt	(461)	309	54	226	128	(37)	(68)	23	-13%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				(381)	(381)			(381)	ns
<b>Résultat net</b>	<b>1 280</b>	<b>(547)</b>	<b>(101)</b>	<b>(1 266)</b>	<b>(634)</b>	<b>159</b>	<b>97</b>	<b>(378)</b>	<b>0%</b>
Intérêts Minoritaires	17		(18)		(1)	12		11	13%
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>1 263</b>	<b>(547)</b>	<b>(83)</b>	<b>(1 266)</b>	<b>(633)</b>	<b>147</b>	<b>97</b>	<b>(389)</b>	<b>0%</b>

<sup>(1)</sup> Hors impact de la réévaluation de la dette, de la couverture de prêts, des impacts du Plan d'adaptation, du passage en IFRS 5 de CA Cheuvreux et de CLS Securities Asia (CLSA), et des variations de valeur des écarts d'acquisition.

<sup>(2)</sup> Gestion financière : réévaluation de la dette et couverture des prêts.

<sup>(3)</sup> Sur le périmètre BFI stratégique retraitée.

Année 2011

<i>en millions d'euros</i>	BFI stratégique retraitée <sup>(1)</sup>	Gestion financière <sup>(2)</sup>	BFI en extinction	Impacts des mesures du plan d'adaptation	BFI Total	Banque privée	Compte propre et divers	CACIB
<b>Produit net bancaire</b>	<b>4 387</b>	<b>711</b>	<b>(100)</b>	<b>(261)</b>	<b>4 737</b>	<b>572</b>		<b>5 309</b>
Charges d'exploitation	(2 380)		(381)	(273)	(3 034)	(428)		(3 462)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 007</b>	<b>711</b>	<b>(481)</b>	<b>(534)</b>	<b>1 703</b>	<b>144</b>		<b>1 847</b>
Coût du risque	(330)		(171)	(4)	(505)	(2)		(507)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	134				134			134
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2				2			2
Dépréciation des écarts d'acquisition	(1)			(294)	(295)			(295)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 812</b>	<b>711</b>	<b>(652)</b>	<b>(832)</b>	<b>1 039</b>	<b>142</b>		<b>1 181</b>
Impôt	(530)	(250)	203	195	(382)	(25)	(2)	(409)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				(92)	(92)			(92)
<b>Résultat net</b>	<b>1 282</b>	<b>461</b>	<b>(449)</b>	<b>(729)</b>	<b>565</b>	<b>117</b>	<b>(2)</b>	<b>680</b>
Intérêts Minoritaires	15		(25)		(10)	8		(2)
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>1 267</b>	<b>461</b>	<b>(424)</b>	<b>(729)</b>	<b>575</b>	<b>109</b>	<b>(2)</b>	<b>682</b>

<sup>(1)</sup> Hors impact de la réévaluation de la dette, de la couverture de prêts, des impacts du Plan d'adaptation, du passage en IFRS 5 de CA Cheuvreux et de CL Securities Asia (CLSA), et des variations de valeur des écarts d'acquisition.

<sup>(2)</sup> Gestion financière : réévaluation de la dette et couverture des prêts.

Dans un environnement toujours marqué par la crise financière, 2012 constitue pour Crédit Agricole CIB un tournant stratégique avec la concrétisation des premiers effets du plan d'adaptation annoncé le 14 décembre 2011 et la mise en place effective de son modèle Distribute to Originate, centré sur la distribution et le service aux grands clients du Groupe.

Les résultats opérationnels sont satisfaisants, à un niveau comparable à 2011 malgré les effets du plan d'adaptation, démontrant ainsi une bonne capacité de résistance et la pertinence du nouveau modèle.

D'importants éléments non récurrents et non-économiques ont eu un impact négatif sur les résultats de - 1,8 milliard d'euros et sont principalement liés d'une part aux conséquences du plan d'adaptation et d'autre part à la détente du spread de crédit sur la réévaluation de la dette propre.

Hors activités de courtage, les activités de marché enregistrent de très bonnes performances par rapport à une année 2011 difficile.

La banque de financement voit ses revenus baisser, conséquence directe des contraintes de liquidité dans le cadre du plan d'adaptation.

A change constant, les charges d'exploitation entament leur baisse de façon régulière mais supportent sur l'exercice les effets négatifs des mesures fiscales et sociales de l'été 2012 (doublement de la taxe systémique, hausse de la taxe sur les salaires) ainsi que certains autres éléments non récurrents.

Le coût du risque des activités stratégiques est en constante diminution illustrant la qualité du portefeuille ainsi que la stratégie de gestion prudente des risques du Groupe.

Crédit Agricole CIB ressort ainsi en perte sur 2012 à hauteur de - 389 millions d'euros du fait d'éléments non récurrents très significatifs.

## ➤ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

### Banque de financement

<i>en millions d'euros</i>	2012 <sup>(1)</sup>	2011 <sup>(1)</sup>	Variation 2012/2011	Variation à change constant
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 148</b>	<b>2 547</b>	-16%	-19%
Charges d'exploitation	(936)	(859)	9%	6%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 212</b>	<b>1 688</b>	-28%	
Coût du risque	(284)	(320)	-11%	
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	164	134	22%	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	26	2	x 13,0	
Variation de valeur des écarts d'acquisition			ns	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 118</b>	<b>1 504</b>	-26%	
Impôt sur les bénéfices	(310)	(487)	-36%	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
<b>Résultat net</b>	<b>808</b>	<b>1 017</b>	-21%	
Intérêts Minoritaires	11	11	0%	
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>797</b>	<b>1 006</b>	-21%	

<sup>(1)</sup> Hors impact de la couverture des prêts sur le produit net bancaire pour respectivement + 77 millions d'euros et + 40 millions d'euros pour 2012 et 2011.

La Banque de financement a été marquée cette année par la mise en place du modèle Distribute to Originate, adaptation stratégique à un nouveau paradigme économique (exigences réglementaires toujours croissantes, marchés moins porteurs, pression concurrentielle accrue...) dont l'enjeu pour Crédit Agricole CIB est de maintenir son niveau d'origination tout en développant ses capacités de distribution.

Dans un contexte de marché difficile, les financements structurés affichent des revenus en baisse avec la réduction des encours mais parviennent cependant à maintenir des positions concurrentielles. Crédit Agricole CIB conserve ainsi son deuxième rang sur les Financements de projets sur la zone EMEA et progresse à la quatrième position sur les financements de projets sur la zone Amériques (source Thomson Financial).

Bien que toujours leader sur les activités de syndication en France (source Thomson Financial), la banque commerciale subit une érosion de ses résultats du fait d'une forte concurrence sur le marché des crédits bancaires, en particulier sur la zone Asie (dont les acteurs n'ont pas les mêmes contraintes de liquidité), et de l'attrait des clients corporate pour les émissions obligataires au détriment des crédits.

## Banque de marchés et d'investissement

<i>en millions d'euros</i>	2012 <sup>1)</sup>	2011 <sup>1)</sup>	Variation 2012/2011	Variation à change constant
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 211</b>	<b>1 840</b>	20%	15%
Charges d'exploitation	(1 600)	(1 521)	5%	1%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>611</b>	<b>319</b>	92%	
Coût du risque	1	(10)	ns	
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence			ns	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	11		ns	
Variation de valeur des écarts d'acquisition		(1)	ns	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>623</b>	<b>308</b>	x 2	
Impôt sur les bénéfices	(151)	(43)	x 3,5	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			ns	
<b>Résultat net</b>	<b>472</b>	<b>265</b>	78%	
Intérêts Minoritaires	6	4	50%	
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>466</b>	<b>261</b>	79%	

<sup>1)</sup> Hors impact de la réévaluation de la dette sur le produit net bancaire pour respectivement - 933 millions d'euros et + 671 millions d'euros pour 2012 et 2011.

Dans un contexte de marché plus favorable, la banque de marché voit ses revenus augmenter de 15% à change constant et un résultat net part du Groupe en forte progression de 79%.

Les activités obligataires enregistrent des performances particulièrement bonnes grâce un regain d'activité sur le marché de la dette et une reprise des volumes d'émissions.

Crédit Agricole CIB se place ainsi au 2<sup>ème</sup> rang mondial sur les émissions des institutions financières en euros et reste 4<sup>ème</sup> toutes émissions en euros confondues. La banque se hisse à la 3<sup>ème</sup> place des placements privés EMTN en euros. Il faut également noter que le Groupe est leader sur le marché corporate obligataire français (Dealogic) et a été récompensé « Best Uridashi House » pour 2012 (émissions obligataires au Japon).

Crédit Agricole CIB est également devenu le leader européen des obligations socialement responsables : la banque a innové en arrangeant quatre émissions obligataires socialement responsables.

L'année 2012 illustre en outre le recentrage des activités de Crédit Agricole CIB notamment au travers d'une cession partielle de ses activités de courtage :

- Finalisation de l'accord entre Crédit Agricole CIB et Kepler Capital Markets concernant le rapprochement entre CA Cheuvreux et Kepler.
- En date du 25 octobre 2012, Crédit Agricole CIB a levé l'option de vente des 80,1% de CLSA résiduels, confirmant ainsi sa ferme intention de mener à son terme la cession. La plus-value de cession attendue pour CLSA ne sera constatée qu'au closing de l'opération.

## Activités en extinction

<i>en millions d'euros</i>	2012 <sup>(1)</sup>	2011 <sup>(1)</sup>	Variation 2012/2011
<b>Produit net bancaire</b>	<b>162</b>	<b>(100)</b>	<b>ns</b>
Charges d'exploitation	(294)	(381)	-23%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(132)</b>	<b>(481)</b>	<b>-73%</b>
Coût du risque	(25)	(171)	-85%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2		ns
Impôt sur les bénéfices	54	203	-73%
<b>Résultat net</b>	<b>(101)</b>	<b>(449)</b>	<b>-78%</b>
Intérêts Minoritaires	(18)	(25)	-28%
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>(83)</b>	<b>(424)</b>	<b>-80%</b>

<sup>(1)</sup> Hors impacts du plan d'adaptation.

La contribution négative des activités en extinction continue de se réduire par rapport à 2011 et représente, avec un résultat net par du Groupe de -83 millions d'euros, un coût limité sur l'année.

La hausse du PNB sur 2012 par rapport à 2011 provient principalement de la hausse continue des spreads de crédit ayant conduit à des reprises de réfections sur les monolines et CDPC et d'effets favorables liés à des restructurations/cessions de CDO/RMBS.

Des informations complémentaires sur la nature des principales expositions sont présentées dans la partie « expositions sensibles selon les recommandations du Financial Stability Board » en page 127.

## Impacts des mesures du plan d'adaptation

Avec un impact de -1 266 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe, l'année 2012 enregistre pleinement les effets du plan d'adaptation annoncé le 14 décembre 2011.

Dès le premier trimestre 2012, l'accélération du processus de vente des portefeuilles en extinction a généré une perte de -257 millions d'euros (en RNPG).

Ces cessions ont permis de dégager une économie en termes de RWA de l'ordre de 15,4 milliards d'euros.

Par ailleurs nous avons poursuivi le durcissement des hypothèses de dépréciation des CDO de RMBS US en banking book induisant au cours du quatrième trimestre une dépréciation complémentaire de 72 millions d'euros (impact en RNPG).

Les cessions de prêts du portefeuille de la banque de financement se poursuivent sur 2012 pour un encours de 3,9 milliards d'euros (soit un total de plus de 10 milliards d'euros depuis le lancement du plan d'adaptation), à un rythme un peu moins soutenu, mais dans des conditions qui restent satisfaisantes avec un impact en produit net bancaire de -114 millions d'euros sur l'exercice.

Enfin dans le cadre de la revue des écarts d'acquisition, des dépréciations complémentaires sont intervenues au quatrième trimestre pour -483 millions d'euros (dont -115 millions d'euros au titre de la BFI et -368 millions d'euros sur Newedge) après la dépréciation à 100% du goodwill de CA Cheuvreux sur le premier semestre.

## Banque privée

	2012	2011	Variation 2012 <sup>(1)</sup> /2011	Variation 2012 <sup>(1)</sup> / 2011 à change constant
<i>en millions d'euros</i>				
<b>Produit net bancaire</b>	<b>712</b>	<b>572</b>	<b>7%</b>	<b>10%</b>
Charges d'exploitation	(508)	(428)	-1%	-1%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>204</b>	<b>144</b>	<b>29%</b>	
Coût du risque	(8)	(2)	x 4,0	
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence			ns	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>196</b>	<b>142</b>	<b>26%</b>	
Impôt sur les bénéfices	(37)	(25)	29%	
<b>Résultat net</b>	<b>159</b>	<b>117</b>	<b>25%</b>	
Intérêts Minoritaires	12	8	50%	
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>147</b>	<b>109</b>	<b>23%</b>	

<sup>(1)</sup> Hors activités de CA Indosuez Private Banking

Malgré des marchés peu porteurs victimes du ralentissement économique général, les revenus des activités de banque privée hors CA Indosuez Private Banking (anciennement dénommée BGPI) sont en augmentation de +10% à change constant. Ils bénéficient de l'amélioration des conditions de rémunération des excédents de trésorerie.

Hors CA Indosuez Private Banking, les charges diminuent notamment du fait de la revue en fin d'année des hypothèses de comptabilisation des fonds de pension de CA Suisse.

L'encours de fortune (hors CA Indosuez Private Banking) à fin décembre 2012 progresse à 71,8 milliards d'euros contre 69,1 milliards d'euros à fin 2011 avec cependant une décollecte nette sur la période (principalement liée à la décollecte sur les institutionnels au Brésil).

Le résultat net part du Groupe hors BGPI s'établit à 134 millions d'euros ce qui représente une hausse de 23% par rapport à 2011.

## Compte propre et divers

	2012	2011
<i>en millions d'euros</i>		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>161<sup>(1)</sup></b>	
Charges d'exploitation	(1)	
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>160</b>	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5 <sup>(2)</sup>	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>165</b>	
Impôt sur les bénéfices	(68)	(2)
<b>Résultat Net</b>	<b>97</b>	<b>(2)</b>
Intérêts Minoritaires		
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>97</b>	<b>(2)</b>

<sup>(1)</sup> T4-12 : annulation de la charge sur les TSS (contrepartie Crédit Agricole S.A.)

<sup>(2)</sup> Pour mémoire, plus-value de cession de l'Ukraine à CASA au T2-12

L'exercice 2012 enregistre principalement l'annulation de la charge relative aux titres super subordonnés (TSS) intervenue au

quatrième trimestre 2012 (contrepartie Crédit Agricole S.A.).

## ➤ BILAN CONSOLIDÉ DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

### Actif

<i>en milliards d'euros</i>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
Caisse, banques centrales	37,5	21,9
Actifs financiers à la juste valeur (hors pensions)	499,5	424,0
Instruments dérivés de couverture	1,8	1,6
Actifs financiers disponibles à la vente	30,1	14,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors pensions)	40,0	44,1
Prêts et créances sur la clientèle (hors pensions)	108,0	118,3
Pensions	124,1	123,4
Compte de régularisation et actifs divers	57,4	74,6
Actifs non courants destinés à être cédés	3,9	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1,4	1,3
Immobilisations	0,6	0,9
Écarts d'acquisition	1,0	1,6
<b>Total</b>	<b>905,3</b>	<b>826,0</b>

### Passif

<i>en milliards d'euros</i>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
Banques centrales	1,1	0,1
Passifs financiers à la juste valeur (hors pensions)	518,4	430,7
Instruments dérivés de couverture	1,1	1,6
Dettes envers les établissements de crédit (hors pensions)	43,9	74,3
Dettes envers la clientèle (hors pensions)	109,3	99,4
Pensions	117,7	106,8
Dettes représentées par un titre	31,1	25,0
Comptes de régularisation et passifs divers	56,1	62,4
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3,6	
Provisions pour risques et charges	1,4	1,4
Dettes subordonnées	6,0	8,2
Intérêts minoritaires	0,5	0,6
Capitaux propres part du Groupe (hors résultat)	15,5	14,8
Résultat part du groupe	(0,4)	0,7
<b>Total</b>	<b>905,3</b>	<b>826,0</b>



Au 31 décembre 2012, le total du bilan de Crédit Agricole CIB est de 905 milliards d'euros, en hausse de 79 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2011. L'impact de l'évolution du dollar sur le total bilan est de -5 milliards d'euros et celui du Yen de -5 milliards d'euros. Les principales variations portent sur les postes suivants :

### ◆ Opérations interbancaires

Crédit Agricole CIB a accès à tous les grands centres de liquidité internationaux et est particulièrement actif sur les plus grandes places (Paris, New York, Londres, Hong Kong et Tokyo), ce qui lui permet d'optimiser les emplois et les ressources interbancaires au sein du Groupe.

### ◆ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat (hors pensions) augmentent respectivement de 75 et 88 milliards d'euros sur la période. Ils comprennent principalement la juste valeur positive des instruments financiers dérivés et le portefeuille de titres détenus à des fins de transaction à l'actif, et au passif la juste valeur négative des dérivés, les titres de créances négociables classés en trading et les titres vendus à découvert.

L'augmentation des encours résulte essentiellement de la hausse des mark-to-market des dérivés (+ 78 milliards d'euros à l'actif et + 81 milliards d'euros au passif), notamment sur les dérivés de taux d'intérêt.

### ◆ Titres reçus ou donnés en pension

Les activités de pension sont essentiellement concentrées sur Paris, dont les encours représentent 44 % des pensions reçues et 51 % des pensions données. La hausse des pensions à l'actif et au passif sur 2012 provient principalement de la hausse des activités de trading de la Trésorerie.

### ◆ Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation, actifs et passifs divers comprennent essentiellement les titres en délai d'usance et les dépôts de garantie sur des opérations de marché et de courtage. La diminution respectivement de 17 et 6 milliards d'euros à l'actif et au passif sur la période s'explique principalement par un changement de méthode comptable ; en effet les pensions en délai d'usance du portefeuille de trading sont désormais enregistrées au hors bilan entre la date de transaction et la date de règlement ; elle étaient auparavant enregistrées au bilan, en contrepartie des comptes de régularisation, actif ou passif selon le sens des opérations de pensions concernées.

### ◆ Dettes représentées par un titre

Au-delà des refinancements par emprunts interbancaires classiques, Crédit Agricole CIB procède à des levées de liquidité par émissions de papiers, réalisées sur les principales places financières (en particulier les Etats-Unis avec sa succursale américaine et sa filiale Crédit Agricole CIB Global Partners Inc, le Royaume-Uni avec sa succursale londonienne, ou la France). La hausse de 6 milliards d'euros des dettes représentées par un titre s'explique par la hausse des émissions de certificats de dépôts venant principalement des entités américaines s'expliquant par un regain de confiance porté aux banques françaises.

### ◆ Capitaux propres part du Groupe

Les capitaux propres part du Groupe hors résultat de la période s'établissent à 15,5 milliards d'euros, en hausse de 0,7 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2011.

## ➤ TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

### Perspectives générales 2013

En zone euro, la stratégie de sortie de crise fondée sur l'austérité pour alléger le poids des dettes, et sur la compression des coûts salariaux pour regagner en compétitivité, s'accorde mal avec l'idée de reprise. Les ressorts domestiques de croissance vont rester durablement déprimés dans un contexte de chômage élevé, de désinflation, voire de déflation salariale et de hausse de la pression fiscale. La tendance est commune, à l'exception notable de l'Allemagne, ce qui met la zone euro dans une logique d'attrition avec un recul synchrone des débouchés intra-zone et un commerce régional en berne. La traction ne peut alors venir que de l'extérieur, mais la compétition entre États-membres s'annonce rude pour gagner des parts de marché. Et ce d'autant que la force actuelle de l'euro constitue un handicap supplémentaire, un mouvement qui devrait toutefois s'inverser en cours d'année pour mieux refléter la faiblesse des fondamentaux européens (EUR/USD à 1,28 en juin).

Des facteurs de soutien existent néanmoins avec une politique monétaire durablement accommodante, sachant qu'un dernier geste de la BCE reste possible (ramenant le taux directeur à 0,75 %, un plus bas historique) et des taux longs bas en tendance pour accompagner ce processus de désendettement (1,8 % pour le taux dix ans allemand à mi-année). L'idée est celle d'un nouveau recul de l'activité en zone euro en 2013 (- 0,3% en moyenne sur l'année) avec une croissance très molle au Nord (Allemagne : + 0,4 % et France : + 0,2%) et une année supplémentaire de récession au Sud (Italie : - 1,2 % et Espagne : - 1,6 %).

Il faudra, par ailleurs, composer avec un calendrier politique chargé et des élections en Italie (février), ainsi qu'en Allemagne (septembre). Si les thèmes de campagne et des discours aux extrêmes, teintés de populisme et d'eurosepticisme, peuvent alimenter l'instabilité sur les marchés, la parole du président de la BCE, M. Draghi, fait foi et devrait prévenir tout mouvement de panique, avec une pérennité de la zone euro désormais profondément ancrée dans les croyances.

Les États-Unis ont, de leur côté, fait le choix de la croissance pour alléger le poids des dettes, avec des perfusions monétaires et budgétaires qui soutiennent l'édifice. Cependant, avec une dette qui dépasse aujourd'hui les 100 % du produit intérieur brut, la question de l'assainissement des finances publiques se pose avec acuité. Retirer la perfusion budgétaire constitue un vrai défi pour une économie encore convalescente où la consommation des ménages, le moteur traditionnel de croissance, reste bridée par la purge nécessaire des bilans privés. Le plus probable est que Démocrates et Républicains arrivent à s'entendre sur un programme de réduction des déficits peu ambitieux, avec un impact modéré sur la croissance, et en tout cas insuffisant pour enrayer la spirale d'endettement. La politique de la Réserve fédérale devrait conserver un biais accommodant, avec au besoin des mesures supplémentaires d'assouplissement quantitatif pour aider au refinancement de l'État à des conditions avantageuses (cible de 2,5 % pour les taux dix ans en juin). L'ensemble devrait permettre de maintenir la croissance américaine autour des 2 %.

### Perspectives pour Crédit Agricole CIB

2012 a été une année réussie de transition et d'adaptation : la Banque a repensé sa stratégie et son organisation. L'année a vu la mise en place du nouveau modèle de Distribution-Origination qui a remporté des succès notables et a apporté la preuve de la pertinence de ce modèle, tourné vers l'accompagnement des projets des grands clients de la banque au service de l'économie réelle.

Dans le même temps, la Banque a fortement réduit son bilan, tant en termes de liquidité que de RWA. Crédit Agricole CIB a pu ainsi remplir les objectifs qu'il s'était fixés.

Le défi de l'année 2013 sera celui de l'efficacité opérationnelle de notre organisation. Il conviendra de consolider les acquis du modèle Distribute to Originate en développant de façon plus complète les relations avec nos clients prioritaires ainsi qu'avec les investisseurs prêts à nous accompagner dans le financement de ces clients. Nous devons poursuivre nos efforts pour diminuer nos risques pondérés, notre consommation de liquidité et nos charges pour faire de Crédit Agricole CIB une BFI rentable au service du Groupe et de ses clients.

Crédit Agricole CIB ancrera sa stratégie et son développement dans le cadre d'un nouveau plan à moyen terme qui devrait être annoncé par le groupe Crédit Agricole à l'automne 2013.

# Informations sur les comptes de Crédit Agricole CIB (S.A.)

## ➤ BILAN SIMPLIFIÉ DE CRÉDIT AGRICOLE CIB (S.A.)

Actif <i>en milliards d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011	Passif <i>en milliards d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
Opérations interbancaires et assimilées	153,9	135,7	Opérations interbancaires et assimilées	85,8	118,1
Opérations avec la clientèle	149,2	136,5	Comptes créditeurs de la clientèle	162,7	127,4
Opérations sur titres	32,0	40,2	Dettes représentées par un titre	47,5	48,0
Comptes de régularisation et actifs divers	527,8	437,7	Comptes de régularisation et passifs divers	554,4	443,6
Valeurs immobilisées	7,7	9,0	Dépréciations et dettes subordonnées	9,2	12,1
			Fonds pour risques bancaires généraux	0,1	0,1
			Capitaux propres (hors FRBG)	10,9	9,8
<b>Total actif</b>	<b>870,6</b>	<b>759,1</b>	<b>Total passif</b>	<b>870,6</b>	<b>759,1</b>

Le total bilan de Crédit Agricole CIB (S.A.) s'établit à 871 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en hausse de 112 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2011.

### ◆ Opérations interbancaires

Les actifs sur opérations interbancaires augmentent de 18,2 milliards d'euros (+ 13,4%) avec principalement des variations de + 14,5 milliards des dépôts auprès de Banques centrales, + 22 milliards d'euros sur les effets publics et de - 18,7 milliards d'euros sur les créances auprès des établissements de crédit (dont - 11,8 milliards sur les titres en pension livrée et - 9,5 milliards de placements de trésorerie auprès de Crédit Agricole S.A.).

Inversement, les passifs interbancaires diminuent de 32,3 milliards d'euros dont une variation de - 1 milliard d'euros sur les pensions et de - 32 milliards d'euros sur les emprunts (dont - 9 milliards auprès de la banque de France et -15 milliards de trésorerie levée auprès de Crédit Agricole S.A.).

### ◆ Opérations auprès de la clientèle

Les actifs sont en hausse de 12,7 milliards d'euros (+ 9,3%) et les passifs de 35,3 milliards d'euros (+27,7%).

La hausse des actifs sur opérations avec la clientèle provient de l'augmentation de l'activité de pensions pour + 24,5 milliards d'euros et de la baisse des comptes et prêts avec la clientèle pour - 12,6 milliards d'euros.

Au passif, les pensions sont également en hausse de + 20 milliards d'euros ainsi que les comptes et emprunts avec la clientèle de 16,8 milliards d'euros.

### ◆ Opérations sur titres et dettes représentées par un titre

Les opérations sur titres et les dettes représentées par un titre sont respectivement en baisse de 8,2 milliards d'euros (- 20,3 %), et 0,5 milliards d'euros (- 1,1%).

La baisse à l'actif provient principalement d'une diminution des obligations en portefeuille de transaction à hauteur de 3,4 milliards d'euros, et par une forte baisse du portefeuille actions de transaction à hauteur de 4,8 milliards d'euros.

### ◆ Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation enregistrent principalement la juste valeur des instruments dérivés. Ces montants sont repris dans les agrégats sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur dans les comptes consolidés.

Les comptes de régularisation augmentent respectivement de 90,1 milliards d'euros à l'actif (+ 20,5%) et de 110,8 milliards d'euros au passif (+ 25%), essentiellement sur les swaps de taux.

Les « Autres actifs » et « Autres passifs » sont constitués essentiellement des primes sur instruments dérivés conditionnels, des débiteurs et créditeurs divers, et des délais d'usance sur les titres de transaction.

### Délais de règlement des fournisseurs de Crédit Agricole CIB S.A.

Le délai de paiement médian des fournisseurs de Crédit Agricole CIB se situe à 27 jours.

Crédit Agricole CIB a un solde restant à payer de 10,9 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 14 millions d'euros au 31 décembre 2011.

## ➤ COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE CRÉDIT AGRICOLE CIB (S.A.)

<i>en millions d'euros</i>	2012	2011
Produit net bancaire	3 477	3 470
Charges d'exploitation	(2 276)	(2 456)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 201</b>	<b>1 014</b>
Coût du risque	(198)	(486)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 003</b>	<b>528</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	(510)	(531)
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>493</b>	<b>(3)</b>
Impôt sur les bénéfices et autres	636	703
<b>Résultat net</b>	<b>1 129</b>	<b>696</b>

Dans un environnement toujours marqué par la crise financière les résultats opérationnels 2012 sont à un niveau comparable à 2011. Le produit net bancaire de l'exercice 2012 de Crédit Agricole CIB (S.A.) s'établit à + 3,5 milliards d'euros, stable par rapport au 31/12/11.

L'exercice 2012 a vu la concrétisation des premiers effets du plan d'adaptation annoncé le 14 décembre 2011 et la mise en place de son modèle «Distribute to Originate», centré sur la distribution et le service aux grands clients du Groupe.

Dans un contexte de marché difficile, les financements structurés affichent des revenus en baisse mais parviennent cependant à maintenir des positions concurrentielles alors que la banque de marché voit ses revenus augmenter.

La contribution négative des activités en extinction continuent à se réduire par rapport à 2011.

Les charges générales d'exploitation sont en baisse de 180 millions d'euros (- 7,3%).

Compte tenu de ces éléments, le résultat brut d'exploitation s'établit à + 1,2 milliard d'euros sur 2012.

Le coût du risque s'élève à - 0,2 milliard d'euros sur 2012 (contre - 0,5 milliard d'euros sur 2011). Le coût du risque des activités stratégiques est en constante diminution illustrant la qualité du portefeuille ainsi que la stratégie de gestion prudente des risques de Crédit Agricole CIB.

L'agrégat « Impôt sur les bénéfices » est positif sur 2012 à + 0,6 milliards d'euros compte tenu du rachat par Crédit Agricole S.A. de déficits fiscaux reportables antérieurs au titre de l'intégration fiscale (effet de + 1 milliard d'euros, contre 0,8 milliards d'euros en 2011).

Crédit Agricole CIB est membre du groupe d'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. La convention fiscale entre Crédit Agricole CIB et sa maison mère lui permet de céder ses déficits fiscaux.

Le résultat net de Crédit Agricole CIB (S.A.) en 2012 s'établit ainsi à + 1 129 millions d'euros contre + 696 millions d'euros sur 2011. Crédit Agricole CIB France et les succursales contribuent respectivement à hauteur de + 639 millions d'euros et + 490 millions d'euros à ce résultat.

## ➤ RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2008	2009	2010	2011	2012
Capital social en fin d'exercice (en euros)	3 714 724 584	6 055 504 839	6 055 504 839	6 775 271 784	7 254 575 271
Nombre d'actions émises	137 582 392	224 277 957	224 277 957	250 935 992	268 687 973
<b>Résultat global des opérations effectuées (en millions d'euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	13 311	10 030	7 306	8 780	8 232
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	(2 936)	1 519	111	921	637
Impôt sur les bénéfices	135	(28)	(1 179)	(703)	(640)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(4 154)	720	1 388	697	1 129
Montant des bénéfices distribués			955	647	
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)</b>					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	<sup>(1)</sup> (22,32)	<sup>(2)</sup> 6,90	<sup>(3)</sup> 5,75	<sup>(4)</sup> 6,47	<sup>(5)</sup> 4,76
Résultat après impôt, amortissements et provisions	<sup>(1)</sup> (30,19)	<sup>(2)</sup> 3,21	<sup>(3)</sup> 6,19	<sup>(4)</sup> 2,78	<sup>(5)</sup> 4,20
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	4,26	2,58	0,00
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	<sup>(6)</sup> 7 695	<sup>(6)</sup> 7 415	<sup>(6)</sup> 7 455	<sup>(6)</sup> 7 633	<sup>(6)</sup> 6 964
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	855	827	888	941	953
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Séc. Soc., Oeuvre soc...) (en millions d'euros)	339	295	304	334	300
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (en millions d'euros)	34	33	33	30	39

Le calcul du chiffre d'affaires a été mis en cohérence avec les normes pratiquées au niveau du groupe Crédit Agricole S.A..

<sup>1)</sup> Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2008, soit 137 582 392 titres.

<sup>2)</sup> Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2009, soit 224 277 957 titres.

<sup>3)</sup> Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2010, soit 224 277 957 titres.

<sup>4)</sup> Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2011, soit 250 935 992 titres.

<sup>5)</sup> Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2012, soit 268 687 973 titres.

<sup>6)</sup> Effectif moyen.

## ➤ ÉVOLUTION RÉCENTE DU CAPITAL

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social de Crédit Agricole CIB au cours des cinq dernières années.

Date et nature de l'opération	Montant du capital (en euros)	Nombre d'actions
<b>Capital au 31 décembre 2008</b>	<b>3 714 724 584</b>	<b>137 582 392</b>
28.01.2009		
Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire	2 340 780 255	86 695 565
26.08.2009		
Augmentation de capital par incorporation des primes d'émission et élévation de la valeur nominale des actions existantes	2 357 161 328	
Réduction du capital par résorption du report à nouveau et diminution de la valeur nominale des actions existantes	-2 357 161 328	
<b>Capital au 31 décembre 2009</b>	<b>6 055 504 839</b>	<b>224 277 957</b>
<b>Capital au 31 décembre 2010</b>	<b>6 055 504 839</b>	<b>224 277 957</b>
21.06.2011		
Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	719 766 945	26 658 035
<b>Capital au 31 décembre 2011</b>	<b>6 775 271 784</b>	<b>250 935 992</b>
21.06.2012		
Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	479 303 487	17 751 981
<b>Capital au 31 décembre 2012</b>	<b>7 254 575 271</b>	<b>268 687 973</b>

## Délégations en matière d'augmentation de capital

Information requise par l'article L.225-100 du Code de commerce :

Crédit Agricole CIB n'a aucune délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

## ➤ INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations relatives aux rémunérations, mandats et fonctions des mandataires sociaux imposées par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figurent dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » en pages 70 à 92.

Opérations réalisées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux : un paragraphe sur l'information qui pourrait être requise au titre de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et par l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers figure en page 92 du document de référence.

## Informations relatives aux articles L.233-3 et L.233-7 du Code de Commerce concernant les prises de participation et les franchissements de seuils de détention

Au cours de l'exercice 2012, Crédit Agricole CIB a pris le contrôle de la société CA Indosuez Private Banking (ex. BGPI).

Au 31 décembre 2012, Crédit Agricole CIB détient 100% du contrôle et des intérêts de cette société.

# 4

## Examen de la situation financière et du résultat 2012

---



# 5

## FACTEURS DE RISQUE ET PILIER 3

<b>Facteurs de risque.....</b>	<b>112</b>
✦ <i>Organisation de la fonction Risques.....</i>	<i>112</i>
✦ <i>Risques de crédit.....</i>	<i>113</i>
✦ <i>Risques de marché.....</i>	<i>122</i>
✦ <i>Expositions sensibles selon les recommandations du FSB.....</i>	<i>127</i>
✦ <i>Gestion de bilan - Risques financiers structurels.....</i>	<i>131</i>
✦ <i>Risques opérationnels.....</i>	<i>135</i>
✦ <i>Risques juridiques.....</i>	<i>137</i>
✦ <i>Risques de non-conformité.....</i>	<i>137</i>
<b>Informations au titre du Pilier 3 de Bâle II.....</b>	<b>138</b>
✦ <i>Contexte réglementaire.....</i>	<i>138</i>
✦ <i>Gestion des risques.....</i>	<i>138</i>
✦ <i>Ratios prudentiels.....</i>	<i>138</i>
✦ <i>Fonds propres, exigences de fonds propres et adéquation du capital.....</i>	<i>140</i>
✦ <i>Risques de crédit.....</i>	<i>145</i>
✦ <i>Risques de marché.....</i>	<i>157</i>
✦ <i>Risques opérationnels.....</i>	<i>157</i>

# Facteurs de risque

## ➤ ORGANISATION DE LA FONCTION RISQUES

La Direction « Risk and Permanent Control » (RPC) assure le pilotage et le contrôle permanent des risques sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole CIB. Elle exerce ses missions de pilotage et de contrôle permanent de deuxième degré des risques de contrepartie, de marché, de pays et de portefeuilles, des risques opérationnels et des risques comptables. Elle assure également l'animation et le contrôle relatifs à la sécurité des systèmes d'information et à l'organisation des plans de continuité des activités.

L'organisation de la fonction Risk and Permanent Control au sein de Crédit Agricole CIB s'intègre dans la ligne métier Risques et Contrôles permanents du groupe Crédit Agricole S.A.. Ainsi, Crédit Agricole CIB se voit déléguer la gestion de ses risques selon des principes de subsidiarité et de délégation formellement établis. Dans ce cadre, RPC reporte régulièrement ses grands risques à la Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. et fait valider par le Comité des Risques Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. les dossiers excédant ses délégations ainsi que les stratégies de risques significatives au niveau du groupe Crédit Agricole S.A..

### Une organisation mondiale

RPC repose sur une organisation mondiale dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- le regroupement au sein d'une même Direction de l'ensemble des fonctions et métiers de risques, quelles qu'en soient la nature ou la localisation. Elle comprend sept départements :
  - les Risques individuels « Corporate » ;
  - les Risques individuels « Institutions Financières » ;
  - l'Organisation, les Projets et la Gestion opérationnelle des risques de contrepartie ;
  - les Risques de Contrepartie sur Opérations de Marché ;
  - les Risques Pays et Portefeuilles ;
  - les Risques de Marché ;
  - l'ensemble constitué des Contrôles permanents, des Risques opérationnels et du Secrétariat Général de RPC ;
 ainsi que des unités spécialisées (Culture risque, Management central et Affaires sensibles) ;
- le rattachement de l'ensemble des responsables locaux et régionaux de RPC de Crédit Agricole CIB, au sein du réseau international, aux responsables Siège de la RPC ;
- le rattachement hiérarchique du Directeur de Risk and Permanent Control de Crédit Agricole CIB au Directeur des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- le rattachement fonctionnel du Directeur de Risk and Permanent Control à la Direction Générale de Crédit Agricole CIB, ce dernier étant membre du Comité exécutif de Crédit Agricole CIB.

### Gouvernance et encadrement général des activités

#### ◆ Information des organes de gouvernance de Crédit Agricole CIB

Le Comité d'audit et des risques et le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB reçoivent trimestriellement un Rapport sur l'encadrement des risques et les principales expositions, semestriellement un rapport sur la situation des risques et ponctuellement des monographies spécifiques qui sont réalisées périodiquement ou à la demande.

#### ◆ Encadrement général des activités

##### Définition du profil de risques et stratégies-risques

Le Comité Stratégies et Portefeuilles (« CSP ») est présidé par un membre de la Direction Générale. Ses principales missions sont les suivantes :

- Il met en adéquation les grandes orientations stratégiques de la banque avec sa capacité de prise de risques et trace les lignes directrices qui seront ensuite déclinées en règles opérationnelles notamment sous forme de stratégies-risques et examine les sujets de veille ou d'alerte.
- le CSP encadre également chaque implantation/pays, chaque métier/filière importante par une stratégie-risque spécifique précisant les grandes lignes directrices régissant le développement des activités ; il détermine également les principales enveloppes de risques composant le portefeuille global.

##### Sélection des affaires

La sélection des affaires au sein de Crédit Agricole CIB est assurée par des comités pour la prise de décision :

- les financements individuels sont présentés à des comités organisés par les métiers et implantations dans la limite des délégations accordées à leurs responsables ;
- les affaires les plus importantes sont soumises au Comité des Risques de Contrepartie (CRC) qui est présidé par un membre de la Direction Générale. La Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. (DRG) est membre de droit de ce comité et reçoit tous les dossiers. Les dossiers d'un montant supérieur à la délégation de Crédit Agricole CIB sont présentés pour décision à la Direction Générale de Crédit Agricole S.A. après avis de la DRG ;
- les positions de marché sont examinées chaque quinzaine au Comité des Risques de Marché (CRM) qui est également présidé par un membre de la Direction Générale. Le CRM définit les limites et en vérifie le respect.

### Anticipation

L'anticipation de la dégradation potentielle des contreparties est assurée par les deux instances suivantes :

- le Comité Early Warning qui a pour but d'identifier les signaux faibles de détérioration potentielle des contreparties réputées saines jusqu'alors. Après examen des informations recueillies, il statue sur le maintien de la relation et peut décider de prendre des mesures protectrices des intérêts de la banque ;
- la fonction Veille rattachée au département Risques Pays et Portefeuille.

### Suivi des affaires sensibles

Le suivi des affaires sensibles est assuré par une équipe spécialisée. Les créances sous supervision spéciale ou classifiées en défaut font l'objet d'une revue trimestrielle.

### Organes de gestion opérationnelle

Outre les Comités dédiés aux risques (CRC et CRM), les rapports sur la gestion des risques sont également présentés régulièrement aux instances de Direction Générale suivantes :

- Comité exécutif Crédit Agricole CIB avec une plage de débats et d'informations dédiée à la gestion des risques ;
- Comité de Contrôle interne qui assure la surveillance des limites de marché et de contreparties ainsi que le suivi des recommandations des corps d'audit internes et externes ;
- Comité de Contrôle Permanent Faïtier qui valide les missions assignées au Contrôle Permanent, examine les dispositifs de Contrôle Permanent des Métiers ou des succursales ainsi que des problématiques transverses.

### Process de gestion des risques de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. s'intègre dans le process des risques de Crédit Agricole S.A. encadré par les instances suivantes :

- le Comité des Risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. auquel Crédit Agricole CIB présente notamment ses demandes d'autorisations ponctuelles, ses principales stratégies-risques, ses enveloppes et engagements sur pays émergents, les autorisations corporate de montant élevé, les grandes expositions individuelles, les affaires sensibles, les limites ainsi que l'état des risques de marché ;
- le Comité de Surveillance des Risques qui est une émanation du CRG. Il est présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., et examine les contreparties montrant des signes de détérioration ou des besoins d'arbitrage entre plusieurs entités du Groupe;
- le Comité des Normes et Méthodes (CNM) présidé par le Directeur des Risques et des Contrôles Permanents de Crédit Agricole S.A. auquel Crédit Agricole CIB soumet pour décision toute proposition de nouvelle méthode ou de méthode existante en matière de mesure ou de qualification bâloise des risques avant application au sein de Crédit Agricole CIB ;
- Le Comité de Suivi Métier BFI se réunit sous la présidence du Directeur des Risques et des Contrôles Permanents de Crédit Agricole S.A. en présence du Directeur général Délégué de Crédit Agricole CIB en charge des fonctions support ainsi que de la direction des risques de Crédit Agricole CIB pour examiner, plus particulièrement, les états de risques de Crédit Agricole CIB ainsi que l'état d'avancement de certains de ses process.

## ➤ RISQUES DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres du groupe Crédit Agricole CIB. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

### Objectifs et politique

La prise de risque au sein de Crédit Agricole CIB doit s'effectuer au travers de la définition de stratégies risques approuvées par le Comité Stratégies et Portefeuilles (CSP) présidé par la Direction Générale. Les stratégies risques sont définies pour chaque entité ou métier porteur de risques au sein du périmètre de contrôle de Crédit Agricole CIB. Elles visent à préciser les grandes lignes directrices à l'intérieur desquelles chaque métier ou chaque entité géographique devra inscrire son activité : secteurs industriels visés (ou exclus), types de contreparties, nature et durée des transactions ou produits autorisés, catégorie ou intensité des risques induits, présence et valeur des sûretés, volume d'ensemble du portefeuille, encadrement du niveau de risque individuel et global, critères de diversification.

La définition d'une stratégie risques sur chaque périmètre significatif de Crédit Agricole CIB, secteur, métier, entité géographique, permet d'exiger des critères de qualité sur les engagements qui sont pris ensuite. Cela permet également d'éviter des poches de concentration majeures et qui seraient non souhaitées au sein de Crédit Agricole CIB, et d'orienter le

profil du portefeuille vers une diversification des risques.

Les risques de concentration sont gérés au travers de l'utilisation d'indicateurs spécifiques qui sont pris en compte lors de l'octroi de crédit (grille de concentration, allocation de capital dans le RAROC). Ensuite, une surveillance des concentrations est effectuée a posteriori sur l'ensemble du portefeuille, par analyse de la mesure quantitative dédiée à cet usage et fondée sur le modèle interne de la Banque.

Enfin, une gestion active de portefeuille est faite au sein de Crédit Agricole CIB, afin de réduire les principaux risques de concentration, et également dans le but d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. Pour réduire et diversifier les risques de contrepartie, le CPM utilise des instruments de marché, comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés, etc.) constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

## Gestion du risque de crédit

### Principes généraux de prise de risque

Les décisions de crédit sont encadrées en amont par les stratégies risques décrites ci-dessus.

Toute contrepartie ou groupe de contreparties fait l'objet de limites destinées à encadrer le montant des engagements, quelle que soit la nature de la contrepartie (entreprises, souverains, banques, institutions financières, collectivités publiques, SPV, etc.). Les délégations sont fonction de la qualité du risque, appréciée par la notation interne de la contrepartie. La décision de crédit doit s'inscrire dans le cadre de stratégies risques formellement validées.

Les contrôles de deuxième niveau du respect des limites sont exercés par le secteur « Risk and Permanent Control », complétés par un processus de surveillance des risques individuels et des portefeuilles afin notamment de détecter le plus en amont possible toute détérioration de la qualité de la contrepartie et de nos engagements.

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation collective et spécifique est mise en œuvre.

La sélection des opérations nouvelles est effectuée par un processus de décision reposant sur deux signatures de front office, l'une en tant que responsable habilité à présenter la demande et l'autre en tant que délégataire habilité à prendre la décision de crédit.

La décision s'appuie sur un avis indépendant de la Direction Risk and Permanent Control signé par un signataire RPC habilité et doit prendre en compte les paramètres Bâle II, notamment la note interne de la contrepartie et la perte en cas de défaut prédictive attribuée aux transactions proposées. Un calcul de rentabilité ex-ante (RAROC) doit également être intégré au dossier de crédit. Dans l'hypothèse où l'avis de l'équipe des Risques est négatif, le pouvoir de décision monte au délégataire Front-Office président du comité supérieur.

### Méthodologies et systèmes de mesure et d'évaluation du risque

#### ◆ Système de notation interne

Le système de notation interne couvre l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut pour l'ensemble de nos expositions.

Crédit Agricole CIB a obtenu fin 2007 l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ex-Commission Bancaire) d'utiliser son système de notation interne du risque de crédit pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires.

Les méthodologies utilisées couvrent l'ensemble des types de contreparties, et mixent des critères quantitatifs et qualitatifs.

Elles sont élaborées en faisant appel à l'expertise des différents métiers de financement de Crédit Agricole CIB ou du groupe Crédit Agricole si elles couvrent des clientèles partagées par l'ensemble du Groupe. L'échelle de notation est composée de quinze positions. Elle a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", et permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut (dont deux notes pour les contreparties sous surveillance) et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

#### ✦ Correspondance entre la notation et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/ Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/ Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/ CC/C

Les méthodologies sont toutes présentées et validées par le Comité Normes et Méthodologie de Crédit Agricole S.A. qui en assure ainsi l'homogénéité avec les autres méthodologies du groupe.

Le suivi de la notation interne des entreprises fait l'objet d'un dispositif commun à l'ensemble du groupe Crédit Agricole, appelé « FRANE » (Fonction réglementaire d'accompagnement de la notation entreprises), permettant de garantir une notation homogène au sein du Groupe et d'organiser les travaux de backtesting sur les clientèles partagées.

Crédit Agricole CIB s'est ainsi organisé pour que les paramètres de risques requis par Bâle II et permettant le calcul des exigences en fonds propres soient utilisés dans la gestion interne de la Banque. Ils le sont ainsi par l'ensemble des acteurs des processus d'octroi, de mesure et de surveillance des risques de crédit.

Les données utilisées pour l'octroi de crédit et pour la notation font l'objet d'une surveillance régulière sur base bimestrielle, au travers d'un comité de qualité des données. Ce comité, animé par la Direction des Risques et auquel participent des représentants de l'ensemble des métiers, permet de surveiller un ensemble d'indicateurs sur la qualité des données utilisées pour la notation, et le calcul des autres paramètres de Bâle II à l'octroi (perte en cas de défaut (LGD), facteur de conversion en équivalent-crédit (CCF), facteur de réduction de risques (FRR), etc.). Ce comité permet de renforcer l'appropriation par les métiers du dispositif de Bâle II et si besoin de décider d'actions correctives lorsque des anomalies sont décelées. C'est un élément important dans la surveillance de la bonne utilisation du dispositif de Bâle II par les métiers.

### ◆ Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole CIB utilise une approche interne pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

Le risque de contrepartie sur opérations de marché fait l'objet d'une évaluation de risque potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Il est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de l'évolution des sous-jacents. Lorsque les contrats de compensation et de collatéralisation mis en place avec la contrepartie le permettent, le risque de contrepartie est évalué selon une approche nette de portefeuille et de collatéral éligible. Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques de contrepartie et se différencie de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européen et international de solvabilité ou de déclarations des grands risques.

Afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie, Crédit Agricole CIB met en œuvre des contrats de compensation et de collatéralisation avec ses contreparties (cf. paragraphe 4. ci-dessous : « Mécanisme de réduction du risque de crédit »).

Les informations chiffrées concernant les risques de crédit sont présentées page 118 dans la section « Facteurs de risque et Pilier 3 » ainsi que dans la note 3 des annexes aux états financiers consolidés.

### Risques de portefeuille et risques de concentration

Les procédures de décision et de surveillance des risques individuels sont complétées au sein de Crédit Agricole CIB par un dispositif de suivi des risques de portefeuille permettant d'appréhender les risques de contrepartie sur l'ensemble du portefeuille, et sur chacun des sous-portefeuilles le constituant, selon un découpage métier, sectoriel, géographique, ou selon tout axe permettant de mettre en exergue certaines caractéristiques de risques du portefeuille global.

Des revues de portefeuille sont organisées annuellement sur chaque périmètre significatif afin de vérifier l'adéquation du portefeuille effectif avec la stratégie risques en vigueur, de relativiser les différents segments du portefeuille entre eux et par rapport aux éléments de conjoncture ou d'impacts exogènes qu'ils pourraient subir, et enfin de reconsidérer le rating interne des contreparties sous revue.

Différents outils ont été mis en place afin de détecter toute concentration jugée comme excessive soit au niveau de l'ensemble du portefeuille, soit au niveau des sous-portefeuilles le composant, ou encore au niveau unitaire :

- des grilles de concentration unitaire ont été mises en place pour permettre de donner des points de repère en fonction de la nature de la contrepartie, de sa taille, de son rating et de sa zone géographique. Elles sont utilisées dans le processus d'octroi, et appliquées périodiquement ensuite au portefeuille pour détecter les concentrations apparaissant comme excessives a posteriori.
- les concentrations sectorielles et géographiques font l'objet d'une surveillance régulière, d'analyses ad hoc et le cas échéant de recommandations d'actions. Dans tous les cas, les risques de concentration sont pris en compte pour l'analyse des stratégies risques de chacun des métiers ou entités géographiques.
- Une information à la Direction Générale est réalisée de manière régulière sur l'état de la concentration du portefeuille dans le cadre du Comité Stratégie et Portefeuilles.

Crédit Agricole CIB dispose d'outils de modélisation des risques de crédit et utilise en particulier un modèle interne de portefeuille permettant de calculer les indicateurs de risque : perte moyenne, volatilité des pertes possibles, capital économique. La perte moyenne et sa volatilité permettent d'anticiper le coût moyen du risque sur notre portefeuille et sa variabilité. Le capital économique est une mesure complémentaire du capital réglementaire Bâle II, dans la mesure où il permet d'appréhender de manière plus fine, au travers d'un modèle de corrélation et de paramètres calibrés en interne, les spécificités de notre portefeuille.

Le modèle interne de portefeuille permet également de prendre en compte l'impact positif des protections achetées (Credit Default Swaps, titrisations) par le Credit Portfolio Management de la banque. Enfin il mesure les effets de concentration excessive ou a contrario de diversification au sein de notre portefeuille. Ces effets sont étudiés selon les axes individuels et géo-sectoriels.

Autre typologie d'outils d'évaluation des risques de crédit, des stress scénarii sont régulièrement produits pour estimer l'impact de scénarii économiques (central, adverse) sur tout ou partie du portefeuille.

### Risques sectoriels

Le portefeuille de Crédit Agricole CIB fait l'objet d'analyses régulières incluant en particulier la revue des secteurs industriels les plus sensibles. Un examen des risques au sein de chaque secteur en termes d'engagements, de niveau de risque (perte moyenne attendue, capital économique) et en termes de concentrations est effectué.

La concentration est appréciée à deux niveaux : idiosyncratique et géo-sectoriel. Ces analyses peuvent être déclinées plus ou moins finement selon les besoins d'analyse du portefeuille.

En parallèle sont menées des analyses des risques économiques et financiers sur chacun des secteurs significatifs, et une surveillance d'indices précurseurs de dégradation sur chacune de ces filières. Ces travaux sont menés en concertation avec les équipes d'économistes et d'ingénieurs industriels spécialisés de Crédit Agricole S.A..

Des stress scénarii spécifiques sont également élaborés lorsque cela est jugé nécessaire, par exemple lors de la revue de la stratégie d'une entité de la Banque.

La combinaison de ces différentes analyses conduit à préconiser des mesures de diversification ou de protection sur les secteurs susceptibles de se détériorer.

### Risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques « élémentaires » (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macro-économique, et financier spécifique.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein de Crédit Agricole CIB est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays combine des critères de solidité structurelle de l'économie, de capacité à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Il a été décidé fin 2011 - pour mise en place en 2012 - d'étendre la notion de limites à tous les pays selon des modalités plus ou moins contraignantes en fonction de la qualité des pays : les limites pays sont définies annuellement pour les pays notés « non Investment Grade » et ont vocation être revus tous les deux ans pour les autres pays objet de ce nouvel encadrement.

Cette approche est complétée par des analyses de scénarii qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques et financières défavorables, et qui donnent une vision intégrée des risques auxquels la Banque pourrait être exposée dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la définition et l'identification des activités consommatrices de risque pays sont assurées grâce à l'élaboration et au suivi d'outils analytiques de gestion du risque pays ;
- la détermination des limites d'exposition acceptables en terme de risque pays est effectuée à l'occasion des revues des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon leur importance par les Comités « Stratégies et Portefeuilles » (CSP) ou « Comités Risques Pays » (CRP) de Crédit Agricole CIB et le Comité des Risques du Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays est assuré par l'établissement ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé. Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors de ce calendrier ;
- le Département des Risques Pays et Portefeuille procède à la validation d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille ;
- la surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un reporting spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays.

### Risques de contrepartie sur opérations de marché

Les opérations dérivées et les opérations de pensions réalisées par Crédit Agricole CIB dans le cadre des activités de marché génèrent un risque de crédit sur les contreparties avec lesquelles elles sont traitées. Crédit Agricole CIB utilise une méthodologie interne pour estimer le risque de variation inhérent à ces instruments dérivés, selon une approche nette de portefeuille au niveau de chaque client :

- le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané ;
- le risque de variation correspond à l'estimation de la valeur maximale de notre exposition sur sa durée résiduelle, dans un intervalle de confiance donné.

La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type « Monte-Carlo », permettant d'évaluer le risque de variation lié à la variation de la valeur de marché d'un portefeuille d'instruments dérivés sur sa durée de vie résiduelle, sur la base de calculs statistiques de l'évolution des paramètres de marchés sous-jacents.

Ce modèle permet en outre de tenir compte des différents facteurs de réduction de risque liés à la mise en œuvre des contrats de compensation et de collatéralisation négociés avec les contreparties lors de la documentation préalable à la mise en place des transactions.

Le risque de variation calculé en méthode interne est utilisé pour la gestion des limites accordées aux contreparties, et également pour le calcul du capital économique au titre du pilier 2 de Bâle II, via la détermination d'un « Expected Positive Exposure », qui correspond à un profil de risque moyen dans une approche globale de portefeuille.

Dans le cadre réglementaire, Crédit Agricole CIB utilise en 2012 l'approche standard pour le calcul de l'« Exposition At Default » de référence (mark-to-market plus add-on réglementaire (risque de crédit potentiel) avec prise en compte des effets de portefeuille). Cf. note 3.1 des annexes aux comptes consolidés « opérations sur instruments dérivés - risques de contrepartie » page 190 .

## Dispositif de surveillance des engagements

### Processus de surveillance

Les contrôles de premier degré sur le respect des conditions accompagnant une décision de crédit sont effectués par les front-office. La direction « Risk and Permanent Control » a en charge les contrôles de deuxième degré.

Une surveillance des engagements est effectuée à cette fin, et un suivi permanent des affaires en portefeuille est organisé afin d'identifier avec anticipation les actifs susceptibles de se dégrader, l'objectif étant de lancer, le plus en amont possible, des actions concrètes visant à protéger les intérêts de la Banque.

#### ◆ Les modalités de surveillance des engagements

Les principaux moyens mis en place pour assurer la supervision incluent :

- un renforcement du contrôle quotidien sur opérations de marché et mise en place de comités bimensuels sur les opérations de marché. Les éventuels dépassements sont ainsi suivis sur différents paramètres de risques (risque de variation, de livraison notamment), et donnent lieu à des actions correctrices et suivis dédiés avec les métiers. Une synthèse mensuelle de ces contrôles est communiquée à la Direction Générale.

- des « comités contrôles » risques de contrepartie, examinant les anomalies et exceptions (impayés, dépassements, syndications en cours, documentations juridiques imparfaites, périodicité des revues de dossiers, etc.). Ces comités donnent notamment lieu à des décisions de réajustements par les métiers ou par les départements de Risques individuels.

#### ◆ Un suivi permanent des affaires en portefeuille

Plusieurs instances permettent d'assurer un suivi permanent de nos affaires en portefeuille, dans le but de détecter le plus en amont possible toute dégradation ou toute problématique de concentration :

- les réunions « Early warnings » mensuelles, s'efforcent, par divers moyens, d'identifier des signes précurseurs de détérioration potentielle relatifs aux créances saines mais jugées susceptibles d'affaiblissement, afin de réduire ou protéger l'exposition à risque ;
- des revues trimestrielles des Grands Risques sont effectuées, quelle que soit la nature des débiteurs concernés ;
- une recherche régulière des concentrations unitaires jugées excessives, tout particulièrement concernant le montant de capital économique consommé et le montant des engagements existants, est menée sur base trimestrielle ;

- des cartographies sont établies mensuellement pour les risques de contrepartie sur opérations de marché (risque de variation), les risques émetteur, les risques sur repos obligataires et prêts-emprunts d'actions, les risques garants. Ces cartographies sont présentées et étudiées en détail dans des comités dédiés.

Ces travaux débouchent sur :

- des modifications de ratings internes de contreparties, et si besoin, le classement en affaires sensibles ;
- des décisions d'actions concrètes de réduction ou de protection des engagements à risques ;
- éventuellement, des transferts de créances à l'unité spécialisée dans le recouvrement.

## Suivi des affaires sensibles et dépréciation

Les « affaires sensibles », qu'il s'agisse d'affaires sous surveillance sans défaut, ou bien d'affaires douteuses ou litigieuses, font l'objet d'une gestion quotidienne dans les entités, complétée d'une surveillance renforcée sur base trimestrielle :

- des comités trimestriels de revue des affaires sensibles sont tenus localement, pour mettre à jour les évolutions du périmètre et les mouvements de dépréciation sur chaque entité ;
- des comités centraux sont également tenus, sous la présidence de Risk and Permanent Control, afin de procéder à un examen contradictoire du classement de ces affaires en Affaires sensibles ou en Douteux.

Ces comités proposent les décisions de dépréciation spécifique qui sont validées par la Direction Générale.

La définition du défaut retenue respecte la définition requise dans le cadre de Bâle II ; des procédures et modes opératoires rigoureux d'identification du défaut ont été mis en place sur ces bases.

## Mécanisme de réduction du risque de crédit

### Garanties et sûretés reçues

Afin de réduire ses risques vis-à-vis de ses contreparties, Crédit Agricole CIB requiert d'un grand nombre d'entre elles des garanties et des sûretés, qu'il s'agisse d'opérations de financement ou d'opérations de marché.

Les principes d'éligibilité au titre de Bâle II, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le « Comité des Normes et Méthodologies » (CNM) du groupe Crédit Agricole.

Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisés au sein du groupe Crédit Agricole CIB.

Crédit Agricole CIB décline ensuite ses procédures opérationnelles et les modalités de gestion détaillées de ces garanties et sûretés.

Les engagements donnés et reçus sont présentés en note 8 des comptes consolidés.

### Utilisation de contrats de compensation

En application des recommandations du Comité Bâle II et de la Directive européenne « Fonds propres réglementaires », l'Autorité de Contrôle Prudentiel exige le respect de plusieurs conditions

### Stress scénarii

Des stress scénarii de crédit sont effectués afin d'évaluer l'impact (en termes de pertes, de besoin en provisionnement et en capital) que pourrait subir la banque en cas de dégradation de l'environnement économique et financier.

Il existe deux catégories de stress scénarii :

- la première est destinée à capter les impacts d'une dégradation de l'environnement économique sur l'ensemble du portefeuille en termes de revenus d'une part, et de besoin en fonds propres réglementaires d'autre part. Il s'agit là d'un exercice qui répond à une demande de surveillance prudentielle renforcée, notamment dans le cadre du Pilier 2 de Bâle II. Depuis quelques années, cet exercice est dirigé par une instance internationale avec pour objectif de tester la solidité financière des banques et/ou du système bancaire dans sa globalité. Ainsi, en 2012, Crédit Agricole CIB a participé à l'exercice de stress organisé par le FMI dans le cadre du « Financial Stability Assessment Program » (FSAP) ; exercice qui, contrairement à celui supervisé par l'EBA en 2011, s'est focalisé sur l'évaluation de la solidité du système financier français. Par ailleurs, cette catégorie de stress tests (à portée globale) est également utilisée pour des besoins de gestion financière. Elle constitue un outil d'aide à la construction budgétaire et au pilotage des fonds propres.
- la seconde concerne des stress scénarii ciblés sur un secteur ou une zone géographique constituant un ensemble homogène de risques. Cette catégorie est utilisée dans le cadre des stratégies risques, et sert à apporter un éclairage sur le niveau de perte et/ou de besoin en fonds propres dans le cas de l'occurrence d'un scénario particulièrement adverse pour la partie du portefeuille concernée par l'étude, qu'il s'agisse d'un secteur d'activité, d'un métier ou d'un pays ; ainsi la stratégie présentée et notamment les enveloppes sollicitées peuvent être challengées quantitativement à la lumière de la qualité de crédit du portefeuille et des situations économiques extrêmes auxquelles il pourrait être soumis.

en vue de la reconnaissance de la résiliation-compensation ou « close out netting » dans le calcul des exigences de fonds propres d'un établissement bancaire.

Une de ces conditions requiert que Crédit Agricole CIB ait des avis juridiques écrits et motivés, ainsi que des procédures « permettant de s'assurer en permanence de la validité de l'accord de novation ou de la convention de compensation en cas de modifications des législations applicables ».

Le close out netting se définit comme étant la possibilité, en cas de défaut de la contrepartie (y compris en cas d'ouverture d'une procédure de « faillite »), de résilier de façon anticipée le contrat et de pouvoir calculer un solde net des dettes et des obligations réciproques, selon une méthode de calcul déterminée contractuellement.

Le close out netting peut être global et permettra ainsi de calculer, en cas de défaut de la contrepartie, un solde net des dettes et obligations réciproques résultant d'un contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

Le collateral (ou la collatéralisation) représente un mécanisme de garantie financière mis en place sur des marchés de gré à gré, permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

L'application du close out netting et des mécanismes de collatéralisation est analysée dans chaque pays par type de contrat, par type de contrepartie et par type de produit.

# 5 Facteurs de risque et Pilier 3

L'application ou non du close out netting et des mécanismes de collatéralisation dans un pays donne lieu à une classification du pays en pays A ou pays B.

Les pays classés en A sont les pays dont l'environnement juridique et réglementaire est jugé comme permettant avec une certitude suffisante la reconnaissance et la mise en application effective du close out netting et des mécanismes de collatéralisation, y compris en cas de procédure de faillite de la contrepartie, à l'inverse des pays classés en B où un risque de non applicabilité existe.

Les conclusions de ces analyses et les propositions de classification par pays sont présentées pour validation dans le cadre du Comité PNC (« Politique netting et collatéral »).

Par ailleurs, de façon exceptionnelle, le Comité PNC peut élaborer des principes généraux concernant l'application du close-out netting à certains types de contrat, contreparties ou produits, en dehors du processus décrit de mise à jour de la politique netting.

La cellule « Coordination netting et collatéralisation », créée en 2010 au sein de RPC, facilite la mise en œuvre de la politique définie et s'assure de sa correcte application.

## Utilisation des dérivés de crédits

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises, Crédit Agricole CIB a recours à des dérivés de crédits conjointement avec un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations (cf. Informations au titre du Pilier 3 de Bâle II).

Au 31 décembre 2012, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédits unitaires s'élève à 10,8 milliards d'euros, le montant notionnel des positions à la vente s'établit quant à lui à 670 millions d'euros.

## Expositions

### Exposition maximale au risque de crédit

Le montant de l'exposition maximale de Crédit Agricole CIB au risque de crédit représente la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux.

en millions d'euros	Notes	2012	2011
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	6.2	579 154	452 742
Instruments dérivés de couverture	3.4	1 842	1 639
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	6.4	28 996	13 033
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	6.5	65 596	79 570
Prêts et créances sur la clientèle	6.5	122 508	168 216
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>		<b>798 096</b>	<b>715 200</b>
Engagements de financement donnés	8	116 320	110 579
Engagements de garantie financière donnés	8	43 209	43 168
Provisions - Engagements par signature	6.16	(18)	(20)
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>		<b>159 511</b>	<b>153 727</b>
<b>Total Exposition nette</b>		<b>957 607</b>	<b>868 927</b>

## Concentrations

### ◆ Ventilation des risques de contrepartie par zone géographique (y compris les contreparties bancaires)

La ventilation par zone géographique des crédits accordés par le groupe Crédit Agricole CIB (291 milliards d'euros au 31.12.2012 et 293 milliards d'euros au 31.12.2011) se répartit comme suit :

Répartition en %	31.12.2012	31.12.2011
Autres pays d'Europe de l'Ouest	29,4%	27,2%
France	25,4%	25,7%
Amérique du nord	19,0%	18,1%
Asie (Hors Japon)	10,4%	11,6%
Afrique et Moyen-Orient	5,5%	7,1%
Autres pays d'Europe	3,7%	4,5%
Japon	3,5%	2,4%
Amérique Latine	3,0%	3,3%
Autres et supranationaux	0,1%	0,1%

Source : Risques (engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques).



La note 3.1 des états financiers consolidés présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit par zone géographique sur la base des données comptables.

L'équilibre global du portefeuille, en termes de répartition entre les différentes zones géographiques, reflète la stratégie de recentrage de Crédit Agricole CIB : on constate une sensible augmentation de notre exposition sur les pays de l'Europe de l'Ouest, le Japon et les USA au détriment de celle sur l'Europe de l'Est, l'Asie et l'Afrique et Moyen-Orient.

## Ventilation des risques par filière économique (y compris les contreparties bancaires)

La ventilation par filière économique des crédits accordés par le groupe Crédit Agricole CIB (291 milliards d'euros au 31.12.2012 et 293 milliards d'euros au 31.12.2011) se répartit comme suit :

Répartition en %	31.12.2012	31.12.2011
Banque	25,3%	20.1%
Energie	15,7%	16.0%
Divers	11,8%	11.2%
Maritime	5,9%	6.5%
Immobilier	4,5%	4.9%
Aéronautique/Aérospatial	4,3%	5.0%
Industrie lourde	3,4%	4.2%
Production & Distribution de biens de consommation	3,2%	2.9%
BTP	3,1%	4.0%
Telecom	2,6%	3.2%
Automobile	2,6%	2.9%
Autres activités financières (non bancaires)	2,5%	2.4%
Assurance	2,5%	2.6%
Autres Transports	2,2%	2.3%
Autres industries	2,0%	2.1%
Agroalimentaire	1,5%	1.8%
Services non marchands/Secteur public/Collectivité	1,4%	2.2%
Tourisme/Hôtels/Restauration	1,3%	1.5%
Santé/Pharmacie	1,3%	1.5%
Informatique/Technologies	1,0%	1.0%
Media/Edition	0,7%	0.8%
Utilities	0,4%	0.4%
Bois/Papier/Emballage	0,4%	0.4%

(Source : Risques (engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques)

Au 31 décembre 2012, le montant des crédits accordés à la clientèle et aux banques centrales s'élève à 291 milliards d'euros, ce qui représente une diminution de 2 milliards d'euros par rapport à fin 2011. Cette évolution témoigne d'une réduction de nos engagements en vue de nous conformer progressivement au nouveau plan d'adaptation de la Banque.

L'équilibre global du portefeuille, en termes de répartition entre les différentes filières, reste globalement stable d'une année sur l'autre, avec toutefois quelques évolutions décrites ci-dessous :

Les encours sur les Banques sont en forte augmentation depuis décembre 2011 : cette augmentation porte essentiellement sur les banques centrales des 5 pays suivants : USA, France, UK, Japon et Suisse.

L'énergie reste la première filière non financière avec un poids en légère baisse à 15,7% dans le portefeuille. Ce chiffre est cohérent avec le poids de l'énergie dans l'économie mondiale, et cette filière regroupe par ailleurs une grande diversité de sous-jacents, d'acteurs et de types de financements dont la plupart sont sécurisés par des actifs.

La filière « divers », troisième en importance, regroupe les expositions sur les titrisations (majoritairement des lignes de liquidité accordées à des programmes de titrisation financés via nos conduits), ainsi que des engagements sur des clients dont l'activité est très diversifiée (holdings patrimoniaux/financiers notamment).

Le poids des filières de transport (aéronautique, maritime, automobile) est en diminution ce qui est la conséquence de la gestion prudente des expositions sur ces secteurs qui subissent la crise économique et de liquidité de plein fouet. La place de la filière maritime découle de l'expertise et de la position de Crédit Agricole CIB dans les financements d'actifs aux armateurs. Le transport maritime a subi un retournement de marché depuis fin 2008, cependant notre portefeuille est relativement protégé par la qualité des structures de financement. Nos financements sur le secteur du maritime sont en effet dans la majorité sécurisés par les actifs financés, lesquels sont des actifs jeunes et diversifiés. Les financements du secteur de l'aéronautique concernent soit des financements d'actifs, là encore de très bonne qualité, soit des financements de grands constructeurs figurant parmi les leaders mondiaux, soit des financements d'aéroports généralement de premier plan. Le portefeuille automobile reste lui aussi volontairement concentré sur les grands construc-

teurs, principalement européens avec un développement restreint aux USA et sur les équipementiers.

Notre exposition sur l'immobilier est en sensible diminution en 2012. La qualité de nos engagements sur ce segment est stable et continue de faire l'objet d'une surveillance toute particulière.

L'industrie lourde regroupe principalement des grands groupes des secteurs de la sidérurgie, des métaux et de la chimie. Ce sont des groupes mondialisés qui pour certains ont souffert de la baisse de la demande. L'évolution de nos risques sur ce segment est assez favorable sur l'année écoulée.

La filière Télécom porte des engagements sur des opérateurs et des équipementiers en grande partie située en Europe et dans une moindre mesure en Asie. Cette filière porte un certain nombre d'engagements LBO mais est principalement composé par des financements de nature Corporate.

La filière Production et Distribution de biens de consommation concerne essentiellement de grands distributeurs français, implantés mondialement. Leur rating reste de bonne qualité malgré l'univers concurrentiel dans lequel ils agissent.

#### ◆ Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

Les encours bruts de prêts et créances (192 milliards d'euros au 31 décembre 2012, contre 252 milliards d'euros au 31 décembre 2011) diminuent de 24% en 2012. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes entreprises, les Établissements de crédit et les institutions non établissements de crédit (respectivement 49%, 26% et 12% au 31 décembre 2012, contre respectivement 41%, 24% et 23% au 31 décembre 2011).

De même, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle concernent essentiellement les grandes entreprises (80%) et les institutions non établissements de crédit (17%), contre respectivement 74% et 21% au 31 décembre 2011.

#### ◆ Concentration des dix premières contreparties (clientèle)

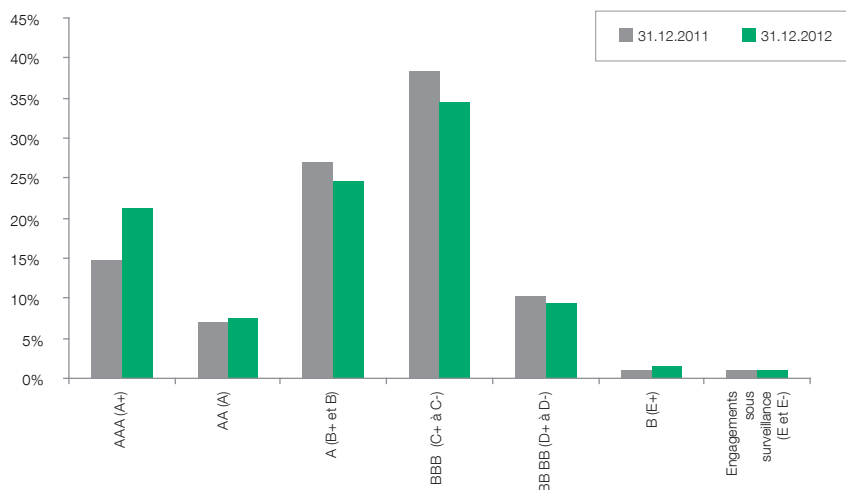
Elles représentent 21,2 % du total des expositions de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2012.

## Qualité des encours

### ◆ Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

Au 31 décembre 2012, les crédits accordés à des clients sains s'élèvent à 286 milliards d'euros. Leur notation se répartit de la façon suivante :

Répartition en %	31.12.2012	31.12.2011
AAA (A+)	21,3%	14,8%
AA (A)	7,6%	7,2%
A (B+ et B)	24,5%	27,0%
BBB (C+ à C-)	34,6%	38,4%
BB (D+ à D-)	9,5%	10,4%
B (E+)	1,5%	1,2%
Engagements sous surveillance (E et E-)	1,1%	1,1%



L'année 2012 a vu la qualité du portefeuille s'améliorer, avec notamment une augmentation significative de la part des rating AAA. La part de notations « investment grade » reste stable, autour de 86% du portefeuille. Cette situation témoigne de la bonne résistance du portefeuille.

## ◆ Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciations :

- Des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- Des dépréciations sur base collective, en application de la norme IAS 39, dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés.

### Encours dépréciés sur base individuelle

La répartition par agent économique et par zone géographique des prêts et créances dépréciés sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présentée en note 3.1 des comptes consolidés. Ces états détaillent les dépréciations sur encours douteux compromis et non compromis.

### Provisions collectives

En application des normes IAS 39, des provisions collectives sont constituées dès lors que des indices objectifs de dépréciation sont identifiés :

- actifs présentant un niveau de risque déjà dégradé : la dépréciation est calculée sur des bases statistiques du montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions ;
- secteurs et pays sous surveillance : ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe un risque de non-recouvrement partiel.

Les sous-portefeuilles faisant l'objet d'une provision sectorielle à fin 2012 portent sur les LBO, l'immobilier (sur certaines zones géographiques), certains segments du maritime, l'automobile, et dans une moindre mesure sur certains segments des transports aériens et terrestres, du tourisme et de l'énergie.

Les pays à risque faisant l'objet d'une provision collective sont les pays dont le rating se situe en-deçà d'un certain seuil dans notre échelle de rating interne, ce qui leur donne le statut de pays sous surveillance.

Le montant des dépréciations sur base collective est de 1 212 millions d'euros au 31 décembre 2012, pour les activités permanentes de Crédit Agricole CIB.

## Politique de risque pays

C'est une année globalement difficile qui s'achève. Elle avait commencé, il est vrai sans grande illusion mais s'est terminée dans la morosité. Dans ce contexte peu porteur, il convient toutefois de relever quelques événements positifs qui font augurer un retour très progressif vers une croissance mondiale plus soutenue et plus équilibrée entre les économies avancées et les pays émergents. Parmi ces événements positifs, l'annonce par la BCE d'un programme d'achat d'obligations souveraines (OMT) sur le marché secondaire, le lancement du mécanisme Européen de Stabilité (MES) qui a eu pour conséquence immédiate de réduire l'intensité du risque lié au potentiel éclatement de la zone euro, le principe d'une supervision bancaire européenne, le maintien d'une croissance positive aux USA, une bonne résilience des pays émergents en partie liée à l'absence d'effondrement du prix des matières premières.

Au cours de l'année 2012, a été mis en place le plan d'adaptation de Crédit Agricole CIB qui s'est traduit en termes de pays par la fermeture annoncée d'une dizaine d'implantations. Cette poli-

tique a conduit à revoir nettement à la baisse la plupart des enveloppes pays et à une concentration des ressources financières de la banque sur un choix de pays plus ciblés, majoritairement de statut « investment grade » pour servir une clientèle choisie. Au cours de l'année écoulée, des limites ont été mises en place sur l'ensemble des pays (pays développés et pays émergents) conformément à la décision prise fin 2011, en plus des revues régulières des notations pays et de portefeuille et du contrôle mensuel des encours par rapport aux limites sur les pays émergents.

### Perspectives 2013

L'année 2013 s'ouvre sur des perspectives macroéconomiques qui invitent à la prudence mais laisse espérer une modeste reprise de la croissance mondiale au second semestre. Celle-ci devrait toutefois rester faible (2,5%) et provenir principalement des pays émergents.

Par ailleurs, on peut s'attendre à la poursuite de la réduction de l'endettement public et privé dans les pays développés, malgré le maintien d'une politique monétaire accommodante. La croissance dans les pays émergents restera contenue du fait du manque de vigueur de la reprise dans les économies avancées. Un risque de protectionnisme croissant pourrait se faire sentir dans un environnement où chaque pays essaie de résoudre au mieux la menace d'un chômage accru et d'une dégradation de la situation sociale avec son impact immédiat sur la situation politique. Ce réflexe protectionniste conduit également un certain nombre de pays à mener une politique de dépréciation compétitive de leur taux de change afin de préserver leur part de marché. Restent enfin les deux grandes menaces mondiales que sont la pauvreté d'une grande partie de la population mondiale et la sauvegarde de la planète dont les effets sont déjà sensibles dans la dégradation de la situation politique de plusieurs pays, ce qui ne restera pas longtemps sans conséquence sur la santé de nos clients.

Dans ce contexte, Crédit Agricole CIB poursuivra en 2013 sa politique de grande prudence à l'égard des clients et pays, et un contrôle particulier sur le respect des limites (incluant les pays développés).

### Évolution du niveau d'exposition sur les pays émergents

Les engagements commerciaux au 31 décembre 2012 sur les pays émergents, hors pays d'Europe déclassés qui font par ailleurs l'objet d'un suivi trimestriel par CASA, s'élevaient à 30,6 milliards d'euros (y compris la part de l'UBAF) soit une baisse de 15,5% par rapport à fin 2011, liée à des réductions importantes d'actifs sur plusieurs pays, décidées dans le cadre du plan d'adaptation de la banque, et dans une moindre mesure à l'effet de change Euro/Dollar entre ces deux dates.

La concentration des encours sur les pays émergents hors UBAF reste globalement stable par rapport à fin 2011, avec 96% du portefeuille de Crédit Agricole CIB concentrés sur 33 pays dont 12 pays correspondant à 81% de celui-ci.

En 2012, le profil de risque global du portefeuille est quasi stable par rapport à fin 2011. Les encours sur les pays émergents de statut « Investment grade » s'élèvent à 68% du portefeuille.

Le portefeuille sur les pays émergents reste très concentré sur deux régions : l'Asie et le Moyen-Orient et dans une moindre mesure sur l'Europe de l'Est.

A la suite de 2011, l'année 2012 a également été difficile et la plus grande prudence reste de rigueur pour 2013 qui laisse toutefois prévoir une légère amélioration de la croissance mondiale au second semestre. Au cours de 2012, a été mise en place avec efficacité la décision de réduire les actifs de la banque, y compris dans les pays émergents (réduction de plus de 15%).

### Asie

L'Asie reste la première région d'exposition au sein des pays émergents avec des encours de 11 milliards d'euros, soit 35,8% de l'exposition commerciale sur les pays émergents. L'activité est fortement concentrée sur deux pays : la Chine et l'Inde.

### Moyen-Orient et Afrique du Nord

Les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord représentent la deuxième exposition sur les pays émergents avec 26,7% des encours, soit 8,2 milliards d'euros, montant s'inscrivant toujours en nette baisse par rapport à fin 2011 et lié aux effets du « printemps arabe ». Les principales expositions sont concentrées sur l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis.

### Europe de l'Est

La région Europe de l'Est représente 20,6 % du portefeuille sur les pays émergents et 6,3 milliards d'euros d'encours, principalement concentrés sur la Russie et la Pologne.

### Amérique Latine

Cette région représente 13 % du portefeuille de Crédit Agricole CIB sur les pays émergents, soit 4 milliards d'euros, en baisse par rapport à fin 2011. Les principales expositions sont concentrées sur le Brésil et le Mexique.

### Afrique subsaharienne

A fin décembre 2012, cette région représentait 3,9% du portefeuille commercial sur les pays émergents, soit 1,2 milliard d'euros, en net retrait par rapport à fin 2011. Cette évolution est en grande partie liée à la fermeture de notre entité en Afrique du Sud.

## ➤ RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché se définissent comme les risques de pertes (ou gains) potentiels auxquels sont exposés le PNB et la valeur patrimoniale de Crédit Agricole CIB, au titre de ses opérations sur les marchés de capitaux, en regard des fluctuations courantes ou exceptionnelles des paramètres de marché tels que :

- les taux d'intérêt monétaires, de Futures, de swaps...
- les prix des actions, des indices, des matières premières...
- les cours de change,
- la volatilité du prix des actions, des indices, des Caps, Swaptions, des cours de change...
- les dividendes sur indices et sur actions,

- la corrélation de l'évolution du cours des actifs entre eux, de l'évolution des taux d'intérêt entre différentes devises, de l'évolution des cours de change entre eux...
- les spreads de crédit,

La variation des paramètres cités précédemment entraînent la variation de la valorisation de l'actif détenu. Les risques de marché permettent de quantifier cette variation. Ainsi, le risque de taux permet de mesurer l'écart de valorisation du prix d'un actif par rapport à une variation des taux d'intérêt. Il en est de même pour les autres risques de marché qui sont le risque de change, le risque de prix, le risque de volatilité, le risque sur dividendes, le risque de corrélation et le risque de crédit respectivement.

## Objectifs et politique

Le Département des Risques de Marché (DRM) est en charge de la surveillance des risques de marché. L'organisation du DRM tient compte des normes réglementaires, de l'organisation des Métiers de Crédit Agricole CIB et de l'évolution des activités de marché.

Les principes de base qui prévalent dans l'organisation et le fonctionnement du DRM sont :

- l'indépendance des fonctions du DRM, tant par rapport aux directions opérationnelles (Front Offices) qu'aux autres directions fonctionnelles (Back Offices, Middle Offices, Comptabilité).
- une organisation définie en tenant compte de celle des activités à contrôler, de sorte que les équipes de Risk Management et de Suivi d'Activité sont déclinées :
  - par pôle d'expertise Métiers ; ceci garantit à la fois un traitement adapté et spécialisé de chaque type d'activité de marché et un déploiement homogène des méthodologies et pratiques quel que soit le lieu de conduite de l'activité ou son lieu de comptabilisation,
  - par zone géographique : les fonctions de Risk Management et de Suivi d'Activité sont représentées au niveau local et régional, permettant de conserver un lien de proximité avec les opérateurs et les activités situés dans le réseau, ainsi qu'avec les autorités de tutelle locales.

Suite aux évolutions réglementaires relatives aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit, Crédit Agricole CIB a mis en place, au titre de la nouvelle Directive européenne CRD IV et également au titre des décisions du comité de Bâle (Bâle III), une mesure de Value-at-Risk (Credit Valuation

Adjustment). Selon la décision du comité de Bâle sur le contrôle bancaire, « les banques seront soumises à une exigence supplémentaire de fonds propres destinée à absorber les éventuelles pertes en valeur de marché découlant d'une détérioration de la note de crédit d'une contrepartie (ajustement de valorisation sur actifs – CVA, credit value adjustment). Ainsi, cet indicateur permet de convertir le risque de crédit (ou l'impact du risque de contrepartie dans le calcul du mark-to-market) en risque de marché, lequel peut être couvert. Cet indicateur a permis à Crédit Agricole CIB de réduire significativement ces risques. Un desk dédié à la couverture de ce risque a été mis en place et sera opérationnel sur l'année 2013. Enfin, l'implémentation de cette méthodologie est en cours de validation par le régulateur.

Sur l'année 2012 Crédit Agricole CIB a basculé en environnement multi courbes, et prend désormais en compte le coût du collatéral dans le calcul du mark-to-market des positions adossées à un CSA (Collateral Service Agreement). Ce projet majeur a nécessité une forte implication des équipes techniques de la banque.

La poursuite de la mise en application du plan de restructuration de Crédit Agricole CIB a été marquée par les événements suivants :

- cession des risques de marché du livre de corrélation,
- cession des activités sur matières premières,
- réorganisation de la ligne métier dédiée aux dérivés sur sous-jacents Equity, marquée par : 1) Le transfert de l'activité de gestion des ETF à une contrepartie externe, 2) L'arrêt des activités de flux sur dérivés Vanille, 3) La mise en extinction du périmètre dédié aux produits exotiques Equity.

## Organisation du suivi des risques de marché

### Comités de décision et de suivi des risques

L'ensemble du dispositif est placé sous l'autorité du Comité des Risques de Marché. Le Comité, présidé par un membre de la Direction générale de Crédit Agricole CIB, se réunit bimensuellement. Il suit et analyse les risques de marché et leur évolution. Il s'assure du respect des indicateurs de surveillance, des règles spécifiques de gestion et des limites définies. Il octroie des limites aux pôles opérationnels dans le cadre de l'enveloppe fixée par le Comité Stratégies & Portefeuilles et des limites globales fixées par le Comité des Risques Groupe (Crédit Agricole S.A.).

Le Comité des Risques de Marché associe notamment des membres du Comité exécutif de Direction générale de Crédit Agricole CIB, un membre représentant la Direction des Risques du groupe de Crédit Agricole S.A., les responsables du Risk Management Marché, les responsables opérationnels des Activités de Marché et un représentant de la Direction financière de Crédit Agricole CIB.

Les comptes rendus des Comités sont adressés au Directeur général de Crédit Agricole CIB ; ce dernier est également informé de l'état des risques, des stratégies et perspectives d'évolution dans le cadre des Comités Stratégies & Portefeuilles.

Enfin, la ligne métier Audit Interne s'assure, par des missions régulières, du respect des normes de contrôle interne.

### Fonctions de contrôle des risques

Les fonctions de contrôle des risques de marché forment une ligne métier mondiale indépendante, au sein de Risk & Permanent Control, qui repose sur trois équipes.

- Le Suivi d'Activité dont la double mission est d'assurer la production des résultats de gestion et des indicateurs de risque pour l'ensemble des activités encadrées par des limites de risque de marché. Le Suivi d'Activité est également en charge du contrôle et de la validation des paramètres de marché utilisés pour la production du résultat et des indicateurs de risque. Ceci assure un processus de production indépendant, basé sur un set de données de marché, actualisé au quotidien et indépendant du Front Office. Enfin, il est associé à la Direction financière dans les démarches de rapprochement du résultat de gestion et du résultat comptable.
- Le Risk Management dont la mission est d'assurer au niveau mondial le suivi et le contrôle des risques de marché pour l'ensemble des lignes produit. Ceci comprend :
  - la proposition de jeux de limites (approbation par le Comité des Risques de Marché) et le suivi de leur respect ; les dépassements de limites ainsi que les variations significatives de résultats sont portés à la connaissance du Comité des Risques de Marché ;

- l'analyse des risques portés par les portefeuilles de marché ;
- la validation des risques et des résultats.

Des équipes transverses (de par leur champ d'application) complètent ce dispositif, en assurant l'harmonisation des méthodes et des traitements entre les lignes-produits et les unités. Ces fonctions transverses comprennent :

- L'équipe de recherche quantitative, responsable de la validation des modèles (appelée Market Risks Analytics – MRA),
- L'équipe en charge du modèle interne de VaR,
- L'équipe Market Data management, qui assure la collecte des données de marché indépendantes,
- L'équipe Consolidation, dont la mission principale est la production des informations consolidées du département,
- Le COO assure des missions transverses au DRM telles que le suivi des principaux éléments budgétaires (effectifs et budgets informatiques globaux), l'organisation des principaux reportings du département à l'exception de ceux produits par l'équipe Consolidation, la coordination de l'action du DRM dans les comités Nouvelle Activité et Nouveau Produit et la conduite de certains projets transverses. Le COO assure la résolution des contestations de collatéral avec les clients.

## Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

### Indicateurs de suivi des risques de marché

L'encadrement des risques de marché repose sur des indicateurs multiples situés à différents niveaux d'agrégation. La définition de limites vise à couvrir l'ensemble des facteurs de risques.

#### ◆ Mesure en « Value at Risk » (VaR)

La mesure en VaR constitue l'élément central du dispositif de mesure des risques. La validation du modèle interne par les autorités réglementaires permet de conforter son utilisation pour le suivi opérationnel des risques de marché.

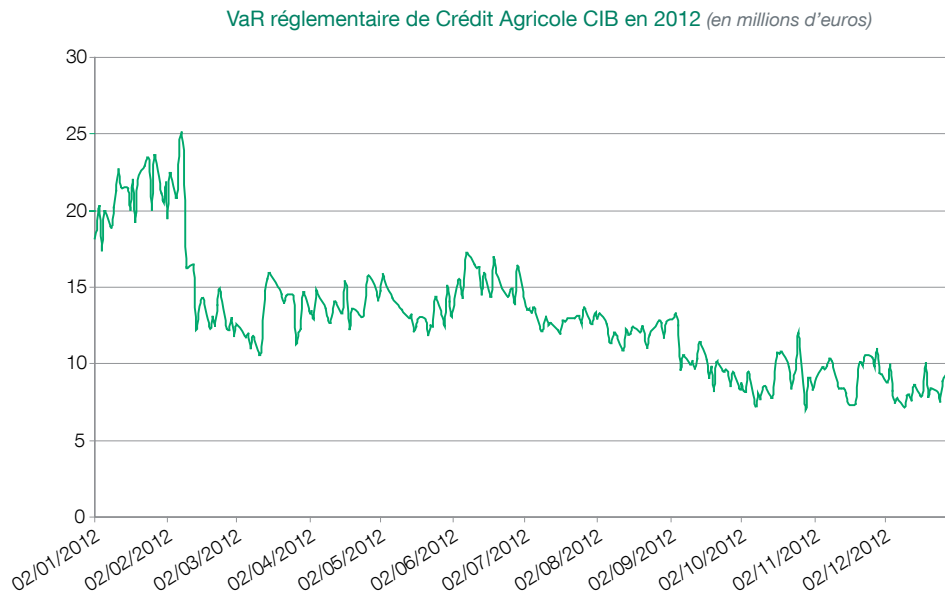
La VaR est l'évaluation de la perte potentielle que le portefeuille de Crédit Agricole CIB pourrait subir en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon d'un jour et pour un intervalle de confiance de 99 %, en s'appuyant sur un an d'historique de données.

Ceci permet le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe dans ses activités de trading, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, suite à la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risques (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs...). La corrélation des facteurs entre eux influe sur le montant de perte maximale. La compensation se définit comme étant la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. Elle représente les effets de compensation entre des positions détenues simultanément sur des facteurs de risques différents.

Le modèle interne de Crédit Agricole CIB est basé sur un modèle de VaR historique.

La méthodologie de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risques ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risques existants.

Le graphe suivant permet de comparer l'évolution de la VaR réglementaire sur l'année 2012 :



Le profil de la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB est en réduction au cours de l'année 2012 et se situe à un niveau globalement faible. Ceci s'explique principalement par la stratégie de maintien d'un profil de risque prudent.

La réduction de VaR observée au premier trimestre résulte de la vente des risques de marché du livre de corrélation, lequel contribuait pour une part significative à la VaR réglementaire.

La VaR réglementaire constatée par ligne d'activité au cours de l'année 2012 est représentée dans le tableau ci-dessous :

	Matières premières	Matières premières SPARK	Change	Taux	Crédit	Actions	Compensation	Crédit Agricole CIB
Max 2012	5	5	7	18	16	6	-20	<b>25</b>
Min 2012	0	0	1	6	3	1	-5	<b>7</b>
Moyenne 2012	2	0	3	11	6	2	-11	<b>13</b>

La VaR réglementaire s'élève à 9 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 20 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les risques de taux et les risques de crédit sont les deux principales sources de risque de la VaR réglementaire pour l'année 2012.

Les activités de taux présentent une VaR moyenne de 11 millions d'euros en 2012, soit un niveau en légère augmentation par rapport à celui de l'année précédente. Les risques proviennent en partie des activités de dérivés de taux. Leur profil de risque a été réduit au cours du 2<sup>nd</sup> semestre et leur contribution est faible en fin d'année. Les activités de trésorerie (livres en trading ou repos) complètent cette contribution. Leur profil de risque a légèrement augmenté au 2<sup>nd</sup> semestre.

Les activités de crédit présentent une VaR moyenne de 6 millions d'euros en 2012, soit un niveau très inférieur à celui observé au cours de l'année 2011. Ceci s'explique principalement par la gestion en extinction du livre de corrélation via la cession des risques de marché liés à cette activité en février 2012. Cette opération a permis de réduire drastiquement et durablement le profil de risque de cette activité.

Enfin, en ce qui concerne la VaR stressée, on remarque la forte diminution de cet indicateur, en février 2012 liée aussi à la vente des risques de marché du portefeuille de corrélation de crédit. L'impact de cet événement est clairement visible dans le graphe suivant, comparant l'évolution de la VaR réglementaire et de la VaR réglementaire stressée.

Depuis janvier 2012, la VaR réglementaire stressée a suivi l'évolution décrite ci-dessous :

Evolution de la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB en 2012 (en millions d'euros)  
Evolution de la VaR stressée réglementaire de Crédit Agricole CIB en 2012 (en millions d'euros)



## Backtesting

Un processus de backtesting compare en permanence la VaR avec le résultat quotidien des lignes produits, calculé à la fois sur la base des positions réelles et selon l'hypothèse de positions inchangées. Par construction du modèle interne, une perte quotidienne ne devrait excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an. Au cours de l'année 2012, il a été constaté une seule exception.

## Stress scénarii

Afin de compléter les mesures en VaR, Crédit Agricole CIB applique des scénarii de stress à ses activités de marché afin d'évaluer l'impact de perturbations particulièrement fortes sur la valeur de ses livres. Ces scénarii s'articulent autour de quatre approches complémentaires :

- des approches historiques, qui consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé. Les scénarii historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1994 (scenario de crise obligataire), de 1998 (scenario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes), de 1987 (scenario de krach boursier) et d'octobre 2008 et de novembre 2008 (ces 2 derniers stress reproduisant les conditions de marché suite à la faillite de la banque Lehman) ;
- des scénarii hypothétiques, qui anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes. Les scénarii hypothétiques sont ceux d'une Reprise Économique (Progression des marchés d'actions et de matières premières, forte progression des taux court terme et appréciation de l'USD, resserrement des spreads de crédit) et d'un Resserrement de la Liquidité (forte progression des taux

court terme, élargissement des spreads de crédit, baisse des marchés d'actions) ; un scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les Etats-Unis (augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des Futures et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des spreads de crédit) est le 3<sup>ème</sup> scénario hypothétique.

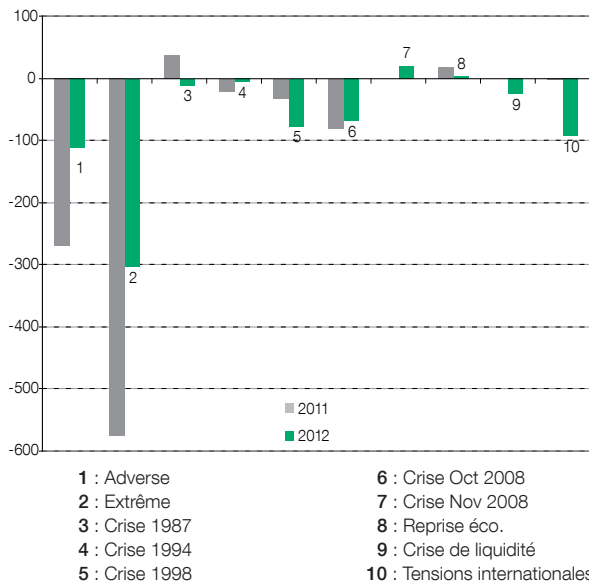
- une approche dite adverse, qui évalue l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur l'ensemble des lignes d'activité. Les pertes mesurées par ce scénario font l'objet d'un encadrement par une limite ;
- enfin, une approche dite « extrême » qui permet de mesurer l'impact de chocs de marché encore plus larges, en tenant peu compte d'éventuels effets de compensation entre les différents facteurs de risques. Cet indicateur fait lui aussi l'objet d'une limite fixée en accord avec Crédit Agricole S.A.

Les stress globaux sont calculés sur une base hebdomadaire et sont présentés au Comité des Risques de Marché de Crédit Agricole CIB avec une fréquence bimensuelle.

En parallèle, des scénarii de stress spécifiques sont développés pour chaque ligne d'activité. Ils sont produits selon une fréquence le plus souvent hebdomadaire. Ces scénarii spécifiques permettent de préciser l'analyse des risques propres aux différentes lignes d'activité.

Le graphe ci-dessous présente les 10 stress globaux (en millions d'euros) à fin décembre 2011 et fin décembre 2012 :

➔ **Pertes estimées en application des scénarii de stress globaux** (en millions d'euros)



A la fin de l'année 2012, le stress adverse et le stress extrême affichent des niveaux en réduction de 50% par rapport à la fin de l'année 2011.

## Autres indicateurs

La mesure en VaR est associée à un jeu d'indicateurs complémentaires ou explicatifs, dont la plupart font l'objet de limites :

- les jeux de limites permettent un encadrement précis des risques. Déclinés par activité et par desk, ils précisent les produits autorisés, les échéances maximales, les sensibilités maximales ; ils comprennent également un système de loss alerts ou de stop loss ;
- les indicateurs analytiques sont utilisés à des fins explicatives par le Risk Management. Ils comprennent notamment des indicateurs en notionnel dont l'objet est de mettre en lumière des opérations atypiques.
- Au titre de la CRD III, Crédit Agricole CIB a mis en place la mesure de risque « IRC ». Cette mesure indique les pertes incrémentales liées au changement de qualité de crédit d'un portefeuille.

## Risques sur actions

Le risque sur actions de Crédit Agricole CIB provient pour l'essentiel des opérations de trading et d'arbitrages sur actions effectuées dans le cadre des activités de dérivés actions et fonds réalisées au sein des marchés de capitaux, et plus marginalement par les activités de courtage sur actions conduites par CA Cheuvreux et CLSA.

Suite à l'extension du périmètre de calcul, qui inclut désormais les positions sur obligations (marché secondaire) et les commerciaux deposits, l'IRC s'élève à 489 millions d'euros à fin décembre 2012

Suite à l'entrée en vigueur de la CRD III au 31 décembre 2011, Crédit Agricole CIB a mis en place la CRM (Comprehensive Risk Measure). Cet indicateur porte sur le portefeuille de corrélation.

La mesure finale requise par les autorités de tutelle est la Méthode Standard, qui calcule les besoins de fonds propres sur le périmètre des autres portefeuilles de titrisation.

## Utilisation des dérivés de crédits

Le portefeuille dédié aux portefeuilles structurés et complexes de crédit est géré en extinction. L'ensemble de ces positions est valorisé en juste valeur, incluant des réfections liées aux incertitudes de modèle et de paramètres. L'encadrement de l'activité s'effectue grâce à un système d'indicateurs de risques de marché, assortis de limites, visant à couvrir l'ensemble des facteurs de risques comprenant :

- la VaR (historique, 99 %, quotidienne, incluant les risques de spread de crédit et de corrélation) ;
- la sensibilité de crédit ;
- la sensibilité à la corrélation ;
- la sensibilité aux taux d'intérêt.

Des équipes indépendantes, appartenant à la Direction Risk and Permanent Control, sont en charge de la supervision des risques et du P&L de ce portefeuille.

## Cession des activités sur matières premières (hors métaux précieux)

Dans le cadre de son plan de restructuration, Crédit Agricole CIB a revendu ses portefeuilles dédiés aux activités sur matières premières. Ainsi, les activités de Base Metals, produits agricoles, d'émissions, de gaz naturel, d'énergie et de produits structurés ont cessé. Il en est de même pour l'activité de trading sur électricité.

A fin 2012, la vente de ces portefeuilles est quasi-finalisée.

Le risque sur actions généré par les activités de trading et d'arbitrage est suivi en « Value at Risk » (VaR) à 99 % qui mesure le risque le plus élevé calculé à partir de multiples paramètres et en fonction de nombreux scénarii, une fois éliminé 1 % des occurrences les plus défavorables. Les valeurs de VaR moyennes, minimales et maximales sont détaillées par facteur de risque - et notamment celui sur actions - dans la section « Risques de marché » de la partie « Facteurs de risque et Pilier 3 » (rubrique précédente).



## ➤ EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU FINANCIAL STABILITY BOARD

Les expositions suivantes correspondent aux recommandations du Financial Stability Board. Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés de Crédit Agricole CIB au 31 décembre

2012. A ce titre elle est couverte par le rapport des Commissaires sur l'information financière annuelle.

Tableau de synthèse des expositions présentées ci-après :

en millions d'euros	Actifs en prêts et créances				Catégorie comptable	Actifs à la juste valeur			Catégorie comptable
	Exposition brute	Décote	Provision collective	Exposition nette		Exposition brute	Décote	Exposition nette	
RMBS	620	(132)	(87)	401	(1)	155	(103)	52	(3)
CMBS	115	(4)	(18)	93		10	(2)	8	
CDO super senior non couverts	2 071	(1 086)	(241)	744	(2)	1 155	(1 137)	18	
CDO mezzanines non couverts						585	(585)	0	
CLO non couverts	875	(31)	(11)	833		334	(21)	313	
Protections acquises auprès de monolines						141	(106)	35	
Protections acquises auprès de CDPC						137	(48)	89	

<sup>(1)</sup> Prêts et créances sur les établissements de crédit ou la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés)

<sup>(2)</sup> Prêts et créances sur la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés)

<sup>(3)</sup> Actifs financiers à la juste valeur par résultat - obligations et autres titres à revenu fixe et instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés)

<sup>(4)</sup> Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés)

## ABS immobiliers

<i>en millions d'euros</i>	Etats-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
<b>RMBS</b>	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012
<b>Comptabilisés en prêts et créances</b>						
Exposition brute	430	339	197	181	172	100
Décote <sup>(1)</sup>	(132)	(161)	(68)	(32)	(47)	(26)
<b>Exposition nette en millions d'euros</b>	<b>298</b>	<b>178</b>	<b>129</b>	<b>149</b>	<b>125</b>	<b>74</b>

<b>Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur</b>						
Exposition brute	214	109	66	40	31	6
Décote	(185)	(97)	(7)	(5)	(5)	(1)
<b>Exposition nette en millions d'euros</b>	<b>29</b>	<b>12</b>	<b>59</b>	<b>35</b>	<b>26</b>	<b>5</b>
<b>% subprime sous-jacents sur exposition nette</b>	<b>98%</b>	<b>95%</b>				

<b>Ventilation par notation de l'exposition brute totale</b>						
AAA	5%	5%	7%		34%	
AA	2%	4%	34%		19%	
A	7%	3%	41%	79%	19%	58%
BBB	3%	5%				13%
BB	1%	3%	18%	21%	3%	
B	4%	5%			25%	7%
CCC	21%	3%				
CC	9%	3%				
C	28%	43%				
Non noté	20%	26%				22%

<i>en millions d'euros</i>	Etats-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
<b>CMBS</b>	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012
<b>Comptabilisés en prêts et créances</b>						
Exposition nette <sup>(1)</sup>			63	25	97	68
<b>Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur</b>						
Exposition nette			5	5	4	3

<sup>(1)</sup> Dont 106 millions d'euros de provision collective au 31 décembre 2012 contre 93 millions d'euros au 31 décembre 2011

Par ailleurs, achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste-valeur :

- 31 décembre 2012 : nominal = 93 millions d'euros ; juste valeur = 79 millions d'euros.
- 31 décembre 2011 : nominal = 320 millions d'euros ; juste valeur = 87 millions d'euros.

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

## Méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains

### CDO super senior évalués à la juste valeur

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les taux de pertes finales appliquées sur les prêts en vie sont:

- calibrés en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel
- exprimés en pourcentage du nominal. Cette approche nous permet notamment de visualiser nos hypothèses de pertes en fonction de nos risques toujours au bilan de la banque.

Date de clôture	Taux de pertes subprime produits en		
	2005	2006	2007
31.12.2011	50%	60%	60%
31.12.2012	50%	60%	60%

Les flux futurs obtenus sont ensuite actualisés sur la base d'un taux prenant en compte la liquidité de ce marché.

### CDO super senior évalués au coût amorti

Depuis le quatrième trimestre 2012, ils sont dépréciés selon la même méthodologie que les CDO super senior évalués à la juste valeur, à la différence que, les flux futurs obtenus sont actualisés sur la base du taux d'intérêt effectif en date de reclassement.

## CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains non couverts

Au 31 décembre 2012, Crédit Agricole CIB a une exposition nette de 762 millions d'euros sur des CDO super senior non couverts (après prise en compte d'une provision collective de 241 millions d'euros).

### Décomposition des CDO super senior à sous-jacents résidentiels US non couverts

en millions d'euros	Actifs à la juste valeur	Actifs en prêts et créances
<b>Nominal</b>	<b>1 155</b>	<b>2 071</b>
Décote	1 137	1 086
Provision collective		241
<b>Valeur nette</b>	<b>18</b>	<b>744</b>
Valeur nette (au 31 décembre 2011)	975	1 290
<b>Taux de décote<sup>(1)</sup></b>	<b>98%</b>	<b>64%</b>
<b>Sous-jacent</b>		
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	24%	27%
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	29%	3%
% des actifs Alt A sous-jacents	1%	21%
% des actifs Jumbo sous-jacents	0%	10%

<sup>(1)</sup> Après prise en compte des tranches décotées à 100%

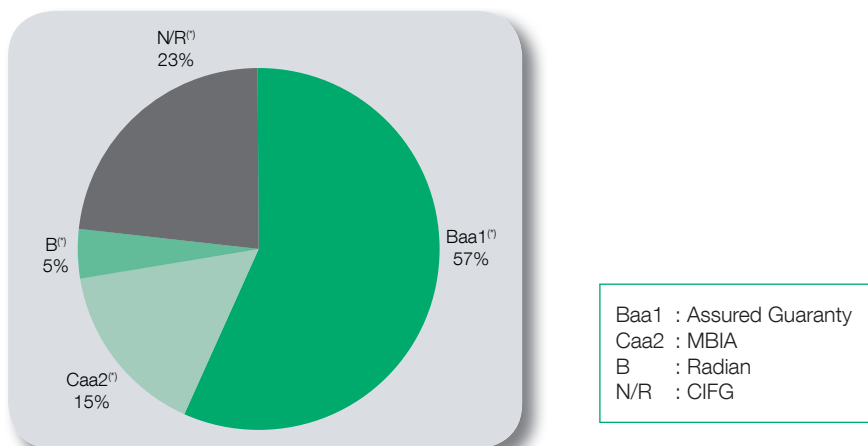
## Autres expositions au 31 décembre 2012

en millions d'euros	Nominal	Décote	Provision collective	Net
CLO non couverts évalués à la juste valeur	334	(21)		<b>313</b>
CLO non couverts comptabilisés en prêts et créances	875	(31)	(11)	<b>833</b>
CDO mezzanines non couverts	585	(585)		<b>0</b>

## Protections acquises auprès de monolines au 31 décembre 2012

en millions d'euros	Monolines en couverture de				Total protections acquises auprès de monolines
	CDO résidentiels américains	CDO corporate	CLO	Autres sous-jacents	
Montant notionnel brut de la protection acquise	93	2 611	276	335	<b>3 315</b>
Montant notionnel brut des éléments couverts	93	2 611	276	335	<b>3 315</b>
Juste valeur des éléments couverts	88	2 609	258	219	<b>3 174</b>
<b>Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>116</b>	<b>141</b>
Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection	(1)	(1)	(16)	(88)	<b>(106)</b>
<b>Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur Monolines</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>28</b>	<b>35</b>

## Répartition de l'exposition nette sur monolines au 31 décembre 2012



<sup>(1)</sup> Notation la plus basse émise par Standards & Pours ou Moody's au 31 décembre 2012.

## Protections auprès de CDPC (Credit Derivative Product Companies)

2011), principalement sur des CDO corporate, après prise en compte d'une décote de 47 millions d'euros (contre 160 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Au 31 décembre 2012, l'exposition nette auprès de CDPC est de 89 millions d'euros (contre 985 millions d'euros au 31 décembre

## ➤ GESTION DE BILAN - RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

Les politiques de gestion financière de Crédit Agricole CIB sont définies par le Comité de Gestion Actif-Passif en étroite coordination avec Crédit Agricole S.A..

Présidé par le Directeur général délégué en charges des Finances, ce Comité comprend en particulier les membres de la Direction générale, le responsable Finance, celui de la Trésorerie ainsi qu'un représentant Finance de Crédit Agricole S.A. et des représentants des Risques de Marchés de Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB.

Il est animé par le Responsable de la Gestion Actif-Passif et du Credit Portfolio Management de Crédit Agricole CIB.

Ce Comité se réunit une fois par trimestre ; il constitue l'organe

de décision en matière de gestion actif-passif pour le Groupe. Il intervient soit en gestion directe soit en supervision et en coordination générale pour les domaines de gestion actif-passif formellement délégués aux succursales étrangères et aux filiales.

La Direction financière (via la Gestion Actif-Passif) est responsable de la mise en œuvre des décisions du Comité Gestion Actif-Passif.

La gestion des risques financiers comprend le suivi et la supervision des risques de taux (hors métiers de marchés), de change structurel et opérationnel et de liquidité de Crédit Agricole CIB en France et à l'étranger. Elle inclut notamment la gestion directe des positions de « haut de bilan ».

## Risques de taux d'intérêt global

### Objectifs et politique

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger les marges commerciales contre les fluctuations de taux et d'assurer la meilleure stabilité dans le temps de la valeur patrimoniale des éléments de haut de bilan au regard des dites fluctuations.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

### Gestion du risque

Chaque entité opérationnelle gère son exposition sous le contrôle de son Comité actif-passif local chargé d'assurer le respect des limites et des normes du Groupe.

La Gestion Actif-Passif du Siège - dans le cadre de sa mission de coordination et de supervision - et la Direction des Risques de marchés qui participe aux Comités locaux assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ses entités.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est présentée au Comité de gestion actif-passif de Crédit Agricole CIB.

Celui-ci :

- examine les positions consolidées déterminées en date d'arrêté trimestriel ;
- s'assure du respect des limites applicables à Crédit Agricole CIB, ces limites étant octroyées en Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A.;
- décide des mesures de gestion sur la base des propositions faites par la Gestion Actif-Passif.

### Méthode

Crédit Agricole CIB utilise la méthode des impasses (de taux fixe) pour mesurer son risque de taux d'intérêt global.

Celle-ci consiste à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs et dérivés de couverture à taux fixes

ou révisables :

- jusqu'à la date de révision du taux pour les opérations à taux révisables,
- jusqu'à la date contractuelle pour les transactions à taux fixes,
- et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

La mesure des impasses prend en compte l'effet des couvertures de taux réalisées en couverture de juste valeur et en couverture de flux de trésorerie.

### Exposition

L'exposition de Crédit Agricole CIB au risque de taux sur les opérations de clientèle est limitée compte tenu de la règle d'adossement en taux de chaque financement clientèle auprès des équipes de marché ainsi que du volume réduit des dépôts non rémunérés.

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des fonds propres et des participations et pour les maturités inférieures à un an des activités de Trésorerie du portefeuille bancaire.

Le Groupe est principalement exposé aux variations de taux d'intérêt de la zone monétaire euro et dans une moindre mesure à celles du dollar américain.

Crédit Agricole CIB gère son exposition au risque de taux d'intérêt dans le cadre d'une limite d'exposition définie par Crédit Agricole S.A. de 14,9 milliards d'euros jusqu'à 2 ans, 1,5 milliard d'euros en moyenne entre 3 et 8 ans et 0,9 milliard d'euros jusqu'à 10 ans.

Les impasses de taux expriment l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, une impasse positive représente une exposition sujette à un risque de baisse des taux sur la période considérée.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2012 traduisent ainsi une exposition de la Banque à une baisse des taux d'intérêt :

en milliards d'euros	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Impasse moyenne Dollar US	-2,5	+0,0	+0,0
Impasse moyenne Euro et autres devises	-2,3	+0,7	+0,8

En termes de sensibilité du PNB de la première année (2013) Crédit Agricole CIB pourrait gagner 112 millions d'euros de revenus en cas de baisse durable des taux d'intérêt de 200 points de base, soit une sensibilité de 2,5% pour un PNB de référence de 4428 millions d'euros en 2012.

Sur la base de ces mêmes calculs de sensibilité, la valeur actuelle nette de la perte encourue au titre des dix prochaines années en cas d'une variation défavorable uniforme de 200 points de base de la courbe des taux représente 0,2% des fonds propres comptables du Groupe.

Par ailleurs, des mesures d'impact en résultat de cinq scénarii de stress - trois historiques et deux hypothétiques - portant sur l'impasse de taux d'intérêt sont effectuées sur base trimestrielle et portées à la connaissance du Comité Actif Passif.

Les scénarii retenus sont ceux utilisés par le département Trésorerie de Crédit Agricole CIB, à savoir :

- Les scénarii historiques : la crise majeure sur le marché des actions (Lundi Noir de 1987) ; la hausse massive des taux (Krach obligataire de 1994) ; la forte hausse des spreads émetteurs (hausse des spreads de crédit de 1998).

- Les scénarii hypothétiques : ils reposent, l'un sur l'anticipation d'une reprise économique (hausse des marchés actions, des taux, du spot USD, du pétrole et baisse des spreads émetteurs) et l'autre sur une crise de liquidité suite à la décision de la Banque Centrale de relever ses taux directeurs.

Les simulations se calculent à partir de la sensibilité de l'impasse de taux de Crédit Agricole CIB. La sensibilité se définit comme le gain ou la perte générée par une variation de 2% des taux d'intérêt. Cette sensibilité est déclinée en euros et dollars US. Elle se calcule sur des encours moyens par année glissante.

Les chocs de ces scénarii sont calculés sur une base de dix jours selon la méthodologie de scénario de stress de Crédit Agricole CIB. Cette sensibilité est « choquée » sur différents points. Le résultat d'un stress correspond à la valeur actuelle nette encourue en cas de variation des caractéristiques du scénario.

L'application des scénarii de stress met en évidence des impacts relativement limités puisque la valeur actuelle nette de la perte potentielle maximale encourue représente 0,48% des fonds propres comptables et 1,63% du PNB au 31 décembre 2012.

## Risques de liquidité et de financement

Le groupe Crédit Agricole CIB est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas par exemple de retrait massif des dépôts de la clientèle ou d'investisseurs ou lors d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires, monétaires et obligataires).

### Objectifs et politique

L'objectif premier de Crédit Agricole CIB en matière de gestion de sa liquidité est toujours d'être en situation de pouvoir faire face à des situations de crise de liquidité d'intensité élevée sur des périodes de temps prolongées.

Le groupe Crédit Agricole CIB fait partie intégrante du périmètre de gestion du risque de liquidité du groupe Crédit Agricole et s'appuie sur un dispositif de mesure et d'encadrement de son risque de liquidité qui repose sur le maintien de réserves de liquidité, sur l'organisation de son refinancement (limitations des refinancements courts, répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements longs, diversification des sources de refinancement) et sur un développement équilibré des actifs et passifs de son bilan.

Un jeu de limites, indicateurs et procédures vise à assurer le bon fonctionnement de ce dispositif.

Cette approche interne incorpore le respect du coefficient de liquidité défini par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, auquel les établissements de crédit du Groupe sont assujettis.

### Gestion du risque

Au sein de Crédit Agricole CIB, la responsabilité de la gestion du risque de liquidité est répartie entre plusieurs départements : la Direction financière / Asset & Liability Management (ALM) en charge de la gestion du refinancement moyen et long terme (MLT), Fixed Income Markets / Trésorerie responsable de la ges-

tion opérationnelle du refinancement de la liquidité court terme sous délégation de l'ALM et la Direction des risques en charge de la validation du dispositif et du suivi du respect des règles et des limites.

#### ◆ Pilotage décisionnaire

Le Comité ALM du groupe Crédit Agricole CIB définit et suit la politique de Gestion Actif / Passif. Il constitue, avec le Comité de Direction Générale, l'organe exécutif de la Gouvernance et définit toutes les limites opérationnelles de Crédit Agricole CIB. Il s'agit d'une instance décisionnaire sur les points importants notamment le suivi des levées MLT, le contrôle des limites court terme et long terme.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, des comités de suivi rapproché peuvent être instaurés entre la Direction générale, la Direction des risques, la Direction financière et la Trésorerie, afin de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe. Ces Comités se sont notamment réunis de façon régulière à partir de juillet 2011, compte tenu de la situation tendue des marchés et des contraintes de liquidité qui se sont imposées à Crédit Agricole CIB.

#### ◆ Pilotage opérationnel

D'un point de vue opérationnel, la déclinaison des rôles est la suivante :

- le pilotage et le contrôle de la liquidité court terme, jusqu'à deux ans compris, sont délégués par l'ALM, qui gère cette délégation à la Ligne Métier Trésorerie ;
- la gestion de la liquidité moyen / long terme est placée sous la responsabilité de l'ALM.

En termes de pilotage de la liquidité court terme, la ligne Métier Trésorerie est responsable de la gestion opérationnelle du refinancement de la liquidité court terme sur une base mondiale. Elle assure les missions de gestion quotidienne globale du refinancement court terme du groupe Crédit Agricole CIB, la coordina-

tion des spreads à l'émission ainsi que la gestion du portefeuille d'actifs liquides de la Trésorerie. Au sein de chaque centre de Trésorerie, le Trésorier est localement responsable de la gestion des activités de refinancement, selon les limites qui lui ont été données. Il rend compte au Trésorier de Crédit Agricole CIB et au Comité Actif / Passif local. Il est également responsable du respect des contraintes réglementaires locales applicables à la liquidité courte.

En termes de gestion du refinancement à moyen et long terme, celui-ci est de la responsabilité du Département Finance/ALM en charge de la mesure et du suivi du risque de liquidité moyen long terme, du suivi des levées de liquidité long terme effectuées par les desks de marché de la Banque, de la planification et suivi des programmes d'émission, du contrôle de la cohérence des prix d'émission et de facturation de la liquidité aux Métiers consommateurs.

## Conditions de refinancement en 2012

Outre les sources classiques de liquidité à court terme, Crédit Agricole CIB met en œuvre une politique active de diversification de ses sources de financement, notamment traduite par la mise en place d'un programme d'émissions structurées spécifique au marché US, d'un programme d'émission de commercial paper domestique au Japon et la mise en place d'un programme de CD's basé à Londres et destiné à être vendu en Asie.

Les ressources de liquidité longue de Crédit Agricole CIB proviennent des dépôts de la clientèle, d'emprunts interbancaires et d'émissions de titres de créance sous diverses formes (Certificats de dépôt, BMTN, EMTN).

Crédit Agricole CIB utilise largement ses programmes d'Euro Medium Term Notes (EMTN) : au 31/12/2012, les montants émis dans le cadre de programmes EMTN représentent environ 23 milliards d'euros en droit anglais et 9 milliards d'euros en droit français. On notera en 2012 la première émission par Crédit Agricole SA d'un covered bond collatéralisé par des crédits export de Crédit Agricole CIB.

Sauf exception, les émissions effectuées sous ces programmes pour les besoins de la clientèle internationale et domestique de Crédit Agricole CIB sont dites « structurées » c'est-à-dire que le coupon payé et/ou le montant remboursé à l'échéance comporte une composante indexée sur un ou plusieurs indices de marché (action, taux d'intérêt, change ou matière première). De même, certaines émissions sont dites « Credit Linked Notes » c'est-à-dire que le remboursement est minoré en cas de défaut d'un tiers défini contractuellement lors de l'émission.

## Un contexte d'amélioration du profil de risques en 2012

Après une année 2011 caractérisée par l'apparition de tensions sur les marchés de la liquidité, liées aux difficultés rencontrées dans le refinancement de leur dette par certains états de la zone euro, et provoquant pour le Crédit Agricole une nette hausse des spreads long terme sur ses émissions, une baisse des volumes disponibles notamment sur les échéances court terme et des difficultés à se refinancer en dollar, le profil de risque de la banque s'est significativement redressé en 2012, sous l'effet principalement de :

- la mise en œuvre du plan de deleverage 2012 (Objectif : -18 milliards d'euros),
- mais aussi certaines décisions stratégiques comme la fermeture du métier Dérivés Actions qui a entraîné une diminution progressive de la consommation de liquidité de ces produits tout au long de l'année,
- l'amélioration des conditions de marché.

## Méthodologie

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité de Crédit Agricole CIB est structuré autour de plusieurs indicateurs de risque :

- les indicateurs court terme constitués notamment des simulations de scénarii de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, le suivi de l'endettement court terme brut et net, et la mesure des impasses statiques et dynamiques dans des conditions variées ;
- les indicateurs long terme permettant de mesurer le risque de liquidité à moyen et long terme notamment grâce au suivi de la concentration des échéances de refinancement long terme, la production de l'impasse de transformation globale à un an, et le suivi de limites spécifiques de transformation à un an fixées par devise, le contrôle des indicateurs de diversification MLT permettant de limiter la concentration des sources de refinancement.

La définition de ces indicateurs et de leur encadrement est précisée dans un jeu de normes qui ont fait l'objet d'examen et de validations auprès des instances de Crédit Agricole CIB et du groupe Crédit Agricole.

Opérationnellement, le système de gestion et d'encadrement de la liquidité s'appuie sur un outil interne mesurant et analysant les indicateurs définis dans les normes et permettant ainsi le suivi de la situation de liquidité et le respect de leurs limites.

Par ailleurs, les mesures réglementaires de type ratio de liquidité participent au suivi du risque de liquidité (mesure, projection, gestion). Dans ce domaine, l'instauration des ratios de liquidité (le Liquidity Coverage Ratio [LCR] encadrant la liquidité à un mois et le Net Stable Funding Ratio [NSFR]) ont fait l'objet d'analyse et de simulations préliminaires.

## Expositions

Les établissements de crédit français sont assujettis au coefficient standard défini dans l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 et mis en place en juin 2010. Ce coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, sur base sociale, le seuil minimal étant de 100 %.

Au 31 décembre 2012, le coefficient de liquidité de Crédit Agricole CIB s'élève à 127% (contre 114 % au 31 décembre 2011).

Le dispositif normatif de Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB est similaire au dispositif Groupe. Les indicateurs minimums de contrôle sont les mêmes et s'appliquent aux grands processus de la même façon. En 2012, le dispositif de surveillance du risque de liquidité s'est notamment appuyé sur la réalisation de plusieurs contrôles effectués à différents niveaux sur les processus clés existants.

## Risques de change

Le risque de change s'appréhende principalement à travers la mesure de l'exposition résiduelle nette résultant de la prise en compte des positions de change brutes et de leurs couvertures.

### Risques de change structurels

Le risque de change structurel du Groupe résulte de ses investissements durables dans des actifs en devises étrangères, essentiellement les fonds propres de ses entités opérationnelles à l'étranger, qu'ils trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du Siège ou une capitalisation de résultats locaux.

La politique du Groupe consiste le plus souvent à emprunter la devise d'investissement afin d'immuniser patrimoniallement l'investissement réalisé contre le risque de change. Les emprunts sont alors documentés en tant qu'instrument de couverture de l'investissement. Dans certains cas, et notamment pour les devises peu liquides, l'investissement donne lieu à achat de la devise concernée ; des couvertures du risque de change par des opérations à terme sont alors mises en place si cela est possible.

Les principales positions de change structurelles brutes du Groupe sont libellées en dollar américain, en devises liées à ce dernier - devises de pays du Moyen-Orient ainsi que certaines devises asiatiques pour l'essentiel - en livre sterling et en franc suisse.

Globalement, la politique de gestion des positions de change structurelles du Groupe a deux objectifs principaux :

- patrimonial, pour diminuer le risque de perte de valeur des actifs considérés ;

- prudentiel par exception, pour immuniser le ratio de solvabilité du Groupe contre les fluctuations de change ; dans cette optique, les positions de change structurelles non couvertes seront dimensionnées aux niveaux équilibrant la part des devises concernées dans les encours pondérés qui n'est pas couverte par d'autres types de fonds propres dans la même devise ;

Les actions de couverture du risque de change structurel sont gérées de manière centralisée et mises en place sur décisions du Comité Actif-Passif de la Banque.

Les positions de change structurelles de Crédit Agricole CIB sont en outre intégrées dans celles du groupe Crédit Agricole S.A., présentées cinq fois par an à son Comité Actif Passif, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A..

### Risques de change opérationnels

La Banque est en outre exposée à des positions de change opérationnelles sur ses produits ou charges en devises étrangères, constatées tant au Siège que dans ses implantations de l'étranger.

La politique générale du Groupe est de limiter au maximum ses positions de change opérationnelles nettes, en procédant à leur couverture sur base périodique, sauf exception sans couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de probabilité est fort et le risque de variation élevé.

Les règles et délégations applicables pour la gestion des positions opérationnelles sont mises en place sur décisions du Comité Actif-Passif de Crédit Agricole CIB.

## Couverture des risques de taux et change

Dans le cadre de la gestion de ses risques financiers, Crédit Agricole CIB a notamment recours à des instruments (swaps de taux d'intérêt et opérations de change) pour lesquels une relation de couverture est établie au regard de l'intention de gestion poursuivie.

La note 3.4 des états financiers consolidés du Groupe présente les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

### Couverture de juste valeur

L'objectif est de protéger la valeur patrimoniale des actifs/passifs financiers à taux fixe sensible à la variation des taux d'intérêt, par adossement à des instruments également à taux fixe. Lorsque cet adossement est réalisé au moyen de dérivés (swaps), ceux-ci sont qualifiés de dérivés de couverture de juste valeur (fair value hedge).

Les couvertures effectuées à ce titre par la Gestion actif-passif portent sur les encours de dépôts clientèle non rémunérés de la banque privée, lesquels sont analysés comme des passifs financiers à taux fixe.

### Couverture de flux de trésorerie

Le second objectif est de protéger la marge d'intérêt de sorte que les flux d'intérêt générés par des actifs à taux variables financés par des passifs à taux fixe (fonds de roulement notamment) ne soient pas affectés par la fixation dans le futur des taux attachés à ces éléments.

Lorsque la neutralisation ainsi visée est réalisée au moyen de dérivés (swaps), ceux-ci sont qualifiés de dérivés de couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge).

En application d'IFRS 7, les montants d'intérêts futurs attachés aux éléments de bilan faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie sont présentés ci-dessous selon leurs périodes d'échéance.

31.12.2012				
en millions d'euros	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts (à recevoir)	21	223	209	<b>453</b>
Flux de trésorerie couverts (à payer)	0	(1)	0	<b>(1)</b>



#### ✦ Documentation sous IFRS des couvertures de juste valeur et de flux de trésorerie

S'agissant des macro-couvertures gérées par la Gestion actif-passif, les relations de couverture sont documentées dès l'origine et vérifiées trimestriellement par la réalisation de tests prospectifs et rétrospectifs.

A cette fin, les éléments couverts sont échéancés par bandes de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour les postes sans échéances contractuelles - dépôts à vue par exemple - des modèles d'écoulement s'appuyant sur des comportements historiques établis par produit ; la comparaison de cet échéancier avec celui des instruments dérivés permet de vérifier l'efficacité de la couverture.

## Couverture de l'investissement net en devise

Pour la gestion du risque de change structurel, les instruments utilisés sont classés dans la catégorie des couvertures d'investissement net en devises (net investment hedge). L'efficacité de ces couvertures est documentée trimestriellement.

## ➤ RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marchés ou de liquidité.

### Gestion des Risques opérationnels

Le suivi du dispositif est placé sous la responsabilité de la Direction Risk and Permanent Control et est supervisé par la Direction générale au travers du volet risque opérationnel du Comité de Contrôle interne de Crédit Agricole CIB.

#### ◆ Gouvernance

La gestion du risque opérationnel repose tout particulièrement sur un réseau de contrôleurs permanents, assurant également les fonctions de managers des risques opérationnels, couvrant l'ensemble des filiales et des métiers du Groupe, et supervisés par la Direction Risk and Permanent Control (ce dispositif est détaillé dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires pages 62 à 63).

Le suivi du dispositif est exercé dans le cadre des Comités de Contrôle interne relevant de la compétence de la direction de chaque entité et auxquels sont confiées les fonctions de contrôle du Siège.

#### ◆ Identification et évaluation qualitative des risques

Conformément aux principes en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole S.A., la Direction Risk and Permanent Control de Crédit Agricole CIB a mis en œuvre un dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels en adéquation avec la réforme Bâle II.

Le processus de cartographie des risques opérationnels s'applique à toutes les entités du Groupe. Ces cartographies permettent la surveillance des processus les plus sensibles, la définition de plan d'actions et l'élaboration des plans de contrôles. Elles font l'objet d'une mise à jour annuelle.

#### ◆ Collecte des pertes opérationnelles et remontée des incidents significatifs

Une procédure unifiée de collecte des pertes et de remontée des incidents significatifs a été instaurée sur l'ensemble du périmètre. Les données nécessaires à l'alimentation du modèle interne de calcul de l'allocation des fonds propres économiques (en conformité avec la méthode avancée Bâle II) sont consolidées dans une base unique qui permet de disposer d'un historique de cinq années.

#### ◆ Calcul et allocation des fonds propres économiques

Le calcul des charges en fonds propres est réalisé annuellement au niveau de Crédit Agricole CIB en se fondant sur l'historique des pertes, complété par des scénarii de risques. Il fait ensuite l'objet d'une allocation par lignes-métier de Crédit Agricole CIB Paris et entités.

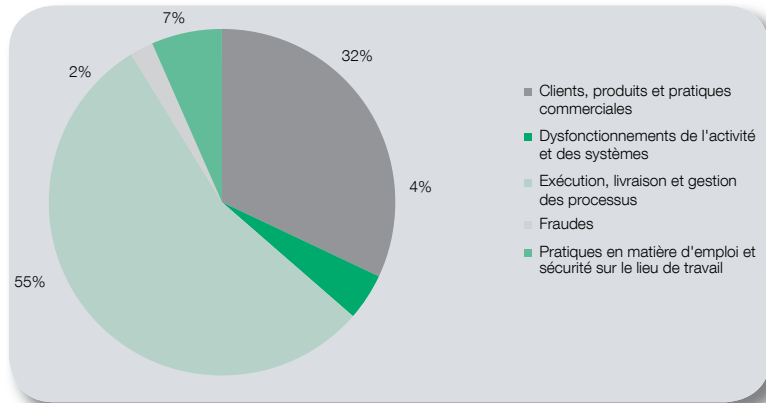
Le calcul de l'exigence en fonds propres se fait en appliquant le modèle interne AMA (Advanced Measurement Approach) du groupe Crédit Agricole sur le périmètre Crédit Agricole CIB, modèle validé fin 2007 par l'Autorité de Contrôle Prudenciel.

#### ◆ Production d'un tableau de bord

La Direction Risk and Permanent Control produit trimestriellement un tableau de bord des risques opérationnels qui met en lumière les faits marquants et l'évolution du coût de ces risques. Ces tableaux de bord reprennent les principales sources de risques (litiges avec la clientèle, gestion des processus relatifs aux opérations de marchés) qui permettent de déterminer les plans d'actions préventives ou correctives.

## Expositions

Le graphique ci-dessous fournit la répartition des pertes opérationnelles par nature sur la base des impacts en euros sur les résultats financiers pour la période 2010-2012.



## Principales actions de l'année 2012

Les actions engagées dans le cadre des préconisations du rapport Lagarde ont été poursuivies :

- Renforcement de la sécurité des systèmes d'information,
- Encadrement des flux de trésorerie,
- Veille et anticipation des risques.

Dans le même temps, l'équipe chargée du pilotage de la prévention de la fraude, interne comme externe, a continué à se renforcer. Cette équipe est rattachée à la direction de la conformité, et s'appuie notamment dans son action sur les fonctions de contrôle, ainsi que, plus généralement sur l'ensemble des moyens assurant le contrôle interne des opérations de la banque.

## Assurances et couvertures de risques

En matière d'assurances, Crédit Agricole CIB dispose d'une large couverture de ses risques opérationnels assurables, correspondant aux orientations données par sa maison-mère, Crédit Agricole S.A., dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat.

Crédit Agricole CIB bénéficie de l'ensemble des polices Groupe souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance pour les risques de forte intensité : fraude, tous risques valeurs (ou vol), perte d'exploitation, responsabilité civile professionnelle, responsabilité civile d'exploitation, responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux et dommages aux biens (immeubles, informatique, recours des tiers pour les immeubles les plus exposés à ce risque).

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB, comme toutes les filiales des métiers du groupe Crédit Agricole S.A., gère par elle-même les risques de moindre intensité. Les risques de fréquence et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. par une des sociétés d'assurance du Groupe.

Le dispositif général peut varier selon les réglementations locales et les spécificités des pays où le groupe Crédit Agricole CIB est implanté. Ce dispositif est généralement complété par des couvertures locales.

## ➤ RISQUES JURIDIQUES

Le dispositif de gestion du risque juridique est détaillé dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires page 66.

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2012 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Groupe ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose.

A l'exception des faits exceptionnels et litiges ci-après évoqués, il n'existe pas, à la connaissance du Crédit Agricole CIB, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du groupe Crédit Agricole CIB.

### ◆ Faits exceptionnels et litiges:

#### + New York Attorney General (NYAG)

Le Procureur Général de l'Etat de New York n'ayant donné aucune suite à la requête (« subpoena ») qu'il a adressée à la succursale de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« Crédit Agricole CIB ») à New York en mai 2010 demandant des informations concernant les relations de Crédit Agricole CIB avec les agences de notation, il a été décidé que cette demande de renseignements, satisfaite en son temps, ne sera plus mentionnée dans le rapport annuel.

#### + Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Les lois et règlements des États-Unis d'Amérique exigent le respect des sanctions économiques mises en place par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) à l'encontre de certains pays étrangers, personnes physiques et entités. Le bureau du District Attorney du Comté de New York ainsi que d'autres autorités gouvernementales américaines souhaitent savoir comment certaines institutions financières ont effectué des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités faisant l'objet de sanctions américaines.

Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole CIB conduisent actuellement une revue interne des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités qui pourraient être visés par ces sanctions et coopèrent avec les autorités américaines dans le cadre de leurs demandes.

Il n'est actuellement pas possible de connaître l'issue de ces revues internes et demandes, ni la date à laquelle elles se termineront.

#### + Assignation de Crédit Agricole CIB par Intesa Sanpaolo

Intesa Sanpaolo S.p.A (« Intesa ») a assigné, le 9 avril 2012, devant la Cour fédérale de New York, Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Securities (U.S.A.), plusieurs sociétés du groupe Magnetar ainsi que The Putnam Advisory Company LLC, à propos d'un CDO structuré par Crédit Agricole CIB, dénommé Pyxis ABS CDO 2006-1.

Intesa, ayant été amenée à conclure avec Crédit Agricole CIB un Credit Default Swap d'un montant notionnel de 180 millions de dollars américains sur la tranche super senior du CDO, estime avoir subi un préjudice du fait de la structuration du CDO et demande

des dommages-intérêts pour 180 millions de dollars américains, plus les intérêts sur cette somme ainsi que des dommages-intérêts compensatoires et punitifs, des remboursements de frais et honoraires, ces montants n'étant pas chiffrés à ce jour.

#### + Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole CIB ainsi que sa maison-mère Crédit Agricole S.A., en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination de taux LIBOR (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à ce jour.

Dans le cadre de leur coopération avec ces autorités, Crédit Agricole CIB ainsi que sa maison-mère Crédit Agricole S.A., ont procédé un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités. Ces travaux seront poursuivis en 2013. Il n'est actuellement pas possible de connaître l'issue de ces travaux, ni la date à laquelle ils se termineront.

#### + Bell Group

Les liquidateurs des sociétés du Groupe Bell débitrices d'un groupe de vingt banques (les Banques) dont font partie Crédit Agricole S.A., LCL et Crédit Agricole CIB, ont engagé en 1995 une action afin de remettre en cause les paiements faits au profit des Banques et provenant de la réalisation d'actifs du Groupe Bell grevés de sûretés au profit desdites Banques.

Par décision en date du 17 août 2012, la « Court of Appeal » de la « Supreme Court of Western Australia » a condamné les Banques à verser aux liquidateurs desdites sociétés du Groupe Bell un montant estimé, en octobre 2012, pour l'ensemble des Banques à environ 2,6 milliards de dollars australiens (2,1 milliards d'euros environ). Ce montant doit encore faire l'objet d'ajustements.

Un pourvoi contre la décision du 17 août 2012 a été formé par les Banques devant la « High Court of Australia ». Celle-ci devrait se prononcer sur la recevabilité de ce pourvoi en mars ou en avril 2013.

La part des entités concernées du groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole S.A., LCL et Crédit Agricole CIB) représente environ 10 pour cent du montant total des sommes objet de la condamnation.

## ➤ RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Le risque de non-conformité concerne le non respect des dispositions législatives et réglementaires et de règles internes et externes applicables aux activités de Crédit Agricole CIB en matière bancaire et financière, pouvant entraîner des sanctions, judiciaires, administratives ou disciplinaires des contentieux avec les clients et plus largement un risque de réputation.

L'organisation et les principales actions relatives à la conformité dans le Groupe sont détaillées dans la section sur les indicateurs de performance économique de la partie du Document de référence traitant des informations sociales, sociétales et environnementales du groupe Crédit Agricole CIB.

La gouvernance de la ligne métier Conformité est détaillée dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires page 66.

# Informations au titre du Pilier 3 de Bâle II

## Contexte réglementaire

### Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle

Les établissements de crédit et entreprises d'investissement sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée, mais peuvent en être exemptés dans les conditions prévues par l'article 4 du règlement n°2000-03 du 6 septembre 2000.

L'arrêté en date du 20 février 2007 a permis, sous certaines conditions, l'exemption de ces ratios. L'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de cette exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sous consolidé.

### Réforme des ratios de solvabilité

L'arrêté en date du 20 février 2007, transposant en France la directive européenne CRD (Capital Requirements Directive) a défini les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ». Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole CIB a intégré dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à cette nouvelle directive.

Depuis sa première mise en application, la CRD a été amendée à deux reprises :

- la CRD II, applicable depuis le 31 décembre 2010, a notamment renforcé les exigences relatives aux titrisations et au calcul des grands risques

- la CRD III, applicable à partir du 31 décembre 2011, a en particulier accru les exigences en fonds propres résultant des risques de marchés et des transactions qualifiées de « retitrisations ».

Depuis le 1er janvier 2012, la contrainte consistant à maintenir les emplois pondérés au dessus d'un niveau plancher (floor) correspondant à 80% des exigences de fonds propres calculés en CAD a été supprimée. L'ACP veille à présent à ce que les fonds propres des établissements permettent de couvrir 80% des exigences de fonds propres calculés en normes « Bâle 1 ».

Le ratio de solvabilité, dont les modalités de calcul sont indiquées dans la directive européenne CRD, se fonde sur l'évaluation des emplois pondérés du risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel. Les exigences en fonds propres qui en découlent pour chacun de ces risques sont indiquées ci-après.

Conformément à l'arrêté du 20 février 2007, les expositions au risque de crédit sont mesurées selon deux approches :

- l'approche standard qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition ;
- l'approche notations internes qui s'appuie sur le système de notation interne de l'établissement. On distingue :
  - l'approche notations internes fondation selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
  - l'approche notation interne avancée selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en défaut, maturité.

Fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le groupe Crédit Agricole CIB à utiliser ses systèmes de notations internes avancées pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit.

## Gestion des risques

Les politiques, objectifs et dispositifs mis en place en matière de gestion et de réduction des risques sont décrits dans le chapitre

« Facteurs de risque » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », pages 111 à 137.

## Ratios prudentiels

### Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre prudentiel

Les entités exclues de la consolidation à des fins de surveillance

prudentielle sur base consolidée et qui sont comptablement consolidées sont les sociétés d'assurance. Crédit Agricole CIB ne détient qu'une société d'assurance : CAIRS Assurance SA, qui ne présente pas d'insuffisances de fonds propres.

L'information sur ces entités ainsi que leur méthode comptable sont présentées dans les notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2012.

## Ratios au 31 décembre 2012

Le tableau ci-après présente le ratio de solvabilité européen CRD et détaille les risques du groupe Crédit Agricole CIB mesurés en équivalents risques de crédit (après pondération liée à la contrepartie) ainsi que le niveau des fonds propres réglementaires, calculé conformément à la réglementation.

en milliards d'euros	31.12.2012	31.12.2011
<b>Fonds propres de base [A]</b>	<b>17,9</b>	<b>18,5</b>
Capital et réserves part du Groupe	14,3	14,9
Intérêts minoritaires	0,1	0,1
Fonds propres de base sur accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (avance d'actionnaires)	0,0	0,0
Titres hybrides	5,1	5,2
Déductions des immobilisations incorporelles	(1,2)	(1,8)
Autres déductions	(0,4)	
<b>Fonds propres complémentaires [B]</b>	<b>1,2</b>	<b>3,3</b>
<b>Fonds propres surcomplémentaires</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Déductions des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires</b>	<b>(2,4)</b>	<b>(3,7)</b>
Déductions des fonds propres de base [C]	(1,2)	(1,8)
Déductions des fonds propres complémentaires [D]	(1,2)	(1,8)
<b>Déductions des fonds propres des sociétés d'assurance</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total des fonds propres disponibles</b>	<b>16,7</b>	<b>18,1</b>
Tier 1 [A - C]	16,7	16,6
<i>dont Core Tier 1</i>	<i>13,3</i>	<i>13,3</i>
Tier 2 [B - D]	0,0	1,5
Tier 3	0,0	0,0
Risques de crédit	87,1	100,6
Risques de marché	10,9	31,0
Risques opérationnels	13,9	13,3
<b>Total des risques pondérés avant seuil</b>	<b>111,9</b>	<b>144,8</b>
Total des risques Bâle I	165,1	185,3
<b>Ratio Core Tier 1</b>	<b>11,9%</b>	<b>9,2%</b>
<b>Ratio Tier 1</b>	<b>14,9%</b>	<b>11,5%</b>
<b>Ratio de solvabilité global</b>	<b>14,9%</b>	<b>12,5%</b>

Au 31 décembre 2012, le ratio de solvabilité global en Bâle II du groupe Crédit Agricole CIB s'établit à 14,9 % dont 11,9 % pour le ratio Core Tier 1.

L'évolution des différentes composantes du ratio s'analyse comme suit :

Les fonds propres de base (Tier 1) s'élèvent à 16,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Leur variation sur l'année (+ 0,1 milliard d'euros) s'explique par plusieurs effets :

- le capital, les réserves liées et le résultat net au 31 décembre 2012 (- 0,6 milliard d'euros) ;
- la baisse des déductions liées aux immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition (+ 0,6 milliard d'euros) ;
- l'augmentation des autres déductions, liée à la prise en compte du risque de retour du book de corrélation (- 0,4 milliard d'euros) ;
- la réduction des autres déductions sur le Tier 1 : + 0,6 milliard d'euros ;
- un effet change défavorable de - 0,2 milliard d'euros.

Les fonds propres complémentaires baissent quant à eux de -1,5 milliard d'euros en conséquence d'une part de la réduction des déductions touchant à la fois le Tier 1 et le Tier 2 (+0,6 milliard

d'euros), et d'autre part du remboursement anticipé de titres subordonnés remboursables, combiné à un effet amortissement prudentiel sur les titres demeurant en fonds propres Tier 2 (- 2,1 milliards d'euros).

Les encours pondérés Bâle II s'élèvent à 111,9 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 23% par rapport à l'encours de fin 2011 calculé en Bâle II (144,8 milliards d'euros).

La baisse des emplois pondérés sur la période de - 32,9 milliards d'euros (- 32 milliards d'euros hors effet change) s'analyse comme suit :

- les risques de crédit baissent de 13,5 milliards d'euros sur l'année (- 13 milliards hors effet change) : les volumes de la Banque de Financement et les risques de contrepartie de marché sont en baisse significative suite aux actions menées en anticipation de la mise en application de CRD IV ;
- les risques de marché enregistrent une baisse de 20,1 milliards d'euros en équivalent encours pondérés suite notamment au transfert des risques de marché du book de corrélation vers le fond Blue Mountain Alpine (opération Marylebone) ;
- le risque opérationnel représente 13,9 milliards d'euros en hausse de 0,6 milliard d'euros par rapport à fin 2011.

	Montant (en milliards d'euros)
<b>Encours pondérés au 31/12/2011</b>	<b>144,8</b>
Effet change (USD)	-0,9
Actualisation des modèles et évolutions méthodologiques	-1,7
Variations organiques <sup>(1)</sup>	-30,3
<b>Encours pondérés au 31/12/2012</b>	<b>111,9</b>

<sup>(1)</sup> Variation des expositions et migration de crédit

## Fonds propres, exigences de fonds propres et adéquation du capital

### Composition des fonds propres et ratios

Les fonds propres sont structurés en trois catégories : fonds propres de base, fonds propres complémentaires et fonds propres surcomplémentaires, selon les critères suivants :

- degré décroissant de solidité et de stabilité ;
- durée ;
- degré de subordination.

#### ◆ Fonds propres de base

Ils comprennent le noyau dur et des déductions :

##### Noyau dur

- le capital ;
- les réserves, y compris les écarts de réévaluation, les gains ou pertes latents ou différés ;
- les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente : elles sont enregistrées comptablement directement en capitaux propres et sont retraitées de la manière suivante :
  - pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes sont déduites des fonds propres de base, devise par devise, nettes du montant de l'impôt déjà déduit comptablement et sont reprises, devise par devise, avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 %. Les moins-values latentes nettes ne sont pas retraitées ;
  - les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie sont neutralisées ;
  - pour les autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes ou les prêts et créances, les plus ou moins-values latentes sont neutralisées ;
  - les pertes de valeur sur tout actif disponible à la vente enregistrées en compte de résultat ne sont pas retraitées ;
- les primes d'émission ou de fusion ;
- le report à nouveau ;
- le résultat net d'impôt conservé de l'exercice en cours, soit le résultat net part du groupe diminué d'une provision pour distribution de dividendes ;
- les fonds pour lesquels l'Autorité de Contrôle Prudentiel a déterminé qu'ils remplissaient les conditions pour une inclusion en fonds propres de base ;

##### Déductions

- les actions propres détenues, évaluées à leur valeur comptable ;
- les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement, les écarts d'acquisition.

#### ◆ Autres fonds propres de base

- les intérêts minoritaires : ils incluent les quotes-parts d'intérêts minoritaires dans les participations détenues par Crédit Agricole CIB ;
- les titres hybrides assimilés à des intérêts minoritaires.

#### ◆ Titres hybrides

Ils comprennent des instruments de fonds propres à caractère non innovant et à caractère innovant, ces derniers étant assortis d'une progressivité de la rémunération.

Les instruments hybrides, respectant les critères d'éligibilité définis par le communiqué de presse du Comité de Bâle du 27 octobre 1998, sont inclus en fonds propres de base sous réserve d'un accord préalable du Secrétariat général de l'ACP. Ils sont constitués par les titres super subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L.228-97 du Code de commerce, modifié par la loi relative à la Sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, et les titres de préférence « preferred securities » de droit anglo-saxon.

Les instruments hybrides sont soumis au respect de certaines limites par rapport aux fonds propres de base (ces derniers étant calculés avant les déductions visées au point 3 ci-dessous) :

- les instruments hybrides « innovants », c'est-à-dire présentant une forte incitation au remboursement via notamment un saut de la rémunération (ou « step-up ») sont limités à 15 % des fonds propres de base sous réserve d'un accord préalable du Secrétariat général de l'ACP, dès lors qu'ils respectent les critères d'éligibilité en fonds propres de base.
- l'ensemble des instruments hybrides – « innovants et non-innovants » – est limité à 35 % des fonds propres de base.

De plus, les instruments hybrides, les intérêts minoritaires et les actions de préférence susvisées, pris ensemble, ne peuvent représenter plus de 50 % des fonds propres de base.

#### Titres de préférence « preferred securities » de droit anglo-saxon

Le détail de ces titres est présenté dans la note 6.17 des comptes consolidés au 31 décembre 2012.

Titres Super Subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L.228-97 du Code de commerce, modifié par la loi relative à la Sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003

Emetteur	Date d'émission	Montant émis (en devise d'origine)	Devise	Dates d'option de rachat	Rémunération	Caractère innovant (I) / non innovant (NI)	Montant prudentiels au 31.12.2012 (en millions d'euros)
Crédit Agricole CIB	19.03.2004	500	USD	19.03.2014	5,81%	NI	378
Crédit Agricole CIB	04.05.2004	1 260	USD	04.05.2014	4,92%+104bps	I	954
Crédit Agricole CIB	04.05.2004	470	USD	04.05.2014	6,48%	NI	356
Crédit Agricole CIB	21.12.2005	85	USD	01.01.2016	Libor12M+150bps	NI	64
Crédit Agricole CIB	21.12.2005	220	USD	01.01.2016	Libor12M+90bps	I	167
Crédit Agricole CIB	28.09.2007	1 000	USD	28.09.2017	Libor12M+252bps	NI	757
Crédit Agricole CIB	28.09.2007	590	EUR	28.09.2019	Euribor12M+190bps	I	590
Newedge	23.12.2008	103	USD	23.03.2014	8,60%	NI	78
Crédit Agricole CIB	24.12.2008	1 700	USD	24.12.2013	Libor3M+710bps	NI	1 287

#### ◆ Fonds propres complémentaires

Ils comprennent notamment :

- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4c/ du règlement 90-02 (titres subordonnés à durée indéterminée) ;
- ceux qui répondent aux conditions de l'article 4d/ du règlement 90-02 (titres subordonnés remboursables) ;
- pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes reprises, devise par devise, avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- Crédit Agricole CIB utilisant les approches notations internes du risque de crédit, la différence positive entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées et les pertes attendues.

Titres ou emprunts subordonnés répondant aux conditions de l'article 4c/ du règlement 90-02 (titres subordonnés à durée indéterminée)

Emetteur	Date d'émission	Montant émis (en devise d'origine)	Devise	Dates d'option de rachat	Rémunération	Caractère innovant (I) / non innovant (NI)	Montant prudentiels au 31.12.2012 (en millions d'euros)
Crédit Agricole CIB	12.08.1998	30	EUR	12.08.2003	Pibor3M+55bps	NI	30

Titres Subordonnés Remboursables répondant aux conditions de l'article 4d/ du règlement 90-02

Voir « dettes subordonnées à durée déterminée » dans la note 6.11 des comptes consolidés au 31 décembre 2012.

#### ◆ Déductions

Elles sont visées aux articles 6, 6 bis et 6 quater du règlement 90-02 et comprennent les participations représentant plus de 10% du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres, ainsi que les actifs titrisés ayant un rating externe inférieur à BB-. Elles sont effectuées pour 50% de leurs montants sur les fonds propres de base et pour 50% de leurs montants sur les fonds propres complémentaires.

#### ◆ Fonds propres surcomplémentaires

Ils correspondent aux emprunts subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans, dans la limite des exigences réglementaires.

La somme des fonds propres ci-dessus constitue les fonds propres globaux de l'établissement.

# 5 Facteurs de risque et Pilier 3

## ◆ Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

en millions d'euros	31.12.2012	
	Détail	Total
<b>Capitaux propres part du Groupe (valeur comptable)</b>		<b>15 131</b>
<b>Minoritaires et assimilés</b>		
Intérêts minoritaires (valeur comptable)	491	
Moins actions de préférence reclassée dans "autres éléments de capital Tier 1"	(417)	
<b>Ajustements réglementaires sur Tier 1</b>		
Autres instruments de capitaux propres	0	
Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles	(1 116)	
Gains - pertes latents sur opérations couverture flux trésorerie	(571)	
Gains - pertes latents sur titres de dette disponibles à la vente	(21)	
Gains - pertes latents sur titres de capital disponibles à la vente	(182)	
Pertes attendues (50% du total sur le Tier 1)	(6)	
Déduction des titrisations (50% du total sur le Tier 1)	(357)	
Déductions au titre des participations dans les établissements de crédit ou financiers	(860)	
<b>Autres retraitements prudentiels</b>	(474)	
Autres éléments de capital Tier 1		
Instruments de fonds propres hybrides	4 691	
Actions de préférence	417	
<b>Total capital Tier 1</b>		<b>16 726</b>
<b>Ressources Tier 2</b>		
Eléments, titres et emprunts répondant à l'article 4b et 4c (à durée indéterminée) du règlement 90-02	30	
Titres et emprunts répondant à l'article 4d (à durée déterminée) du règlement 90-02	744	
<b>Ajustements réglementaires sur Tier 2</b>		
Retraitement prudentiel sur instruments de capitaux propres (1)	94	
Excédent des dépréciations collectives sur les pertes attendues	323	
Déduction des titrisations (50% du total sur le Tier 2)	(357)	
Pertes attendues (50% du total sur le Tier 2)	(6)	
Déductions au titre des participations dans les établissements de crédit ou financiers	(860)	
Autres retraitements prudentiels	32	
<b>Total capital Tier 2</b>		<b>0</b>
<b>Participations et investissements dans les entreprises d'assurance</b>		<b>0</b>
<b>Total fonds propres globaux</b>		<b>16 726</b>

<sup>(1)</sup> Il s'agit du retraitement prudentiel en Upper Tier 2 de 45 % des plus-values latentes sur titres de capital disponibles à la vente.



## Exigences de fonds propres par types de risques

Le ratio de solvabilité global, présenté dans le tableau des ratios prudentiels, est égal au rapport entre les fonds propres globaux et la somme des expositions pondérées au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel.

Les exigences de fonds propres détaillées ci-après par type de risques, par méthode et par catégorie d'exposition (pour le risque de crédit) correspondent à 8% (minimum réglementaire) des expositions pondérées (Equivalent Risque moyen) présentées dans le tableau des ratios prudentiels.

### ◆ Exigences de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit

en millions d'euros	31.12.2012		31.12.2011	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	1	0	152	12
Etablissements	3 097	248	2 222	178
Entreprises	4 812	385	6 381	511
Clientèle de détail				
Actions	375	30	373	30
Titrisations	51	4	13	1
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	6 701	536	8 507	681
<b>Total</b>	<b>15 037</b>	<b>1 203</b>	<b>17 649</b>	<b>1 412</b>

L'exigence de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit représente 13% de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2012 (12% au 31 décembre 2011).

# 5 Facteurs de risque et Pilier 3

## ◆ Exigences de fonds propres au titre de l'approche IRB du risque de crédit

en millions d'euros	31.12.2012		31.12.2011	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	1 470	118	1 031	82
Etablissements	7 120	570	8 179	654
Entreprises	53 810	4 304	63 013	5 041
Clientèle de détail	351	28	330	26
Actions	2 385	191	2 292	183
Titrisations	6 860	549	8 073	646
<b>Total</b>	<b>71 996</b>	<b>5 760</b>	<b>82 919</b>	<b>6 634</b>

L'exigence de fonds propres au titre de l'approche notations internes du risque de crédit représente 64% de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2012 (57% au 31 décembre 2011).

## ◆ Exigences de fonds propres au titre des risques de marché et du risque de règlement livraison

en millions d'euros	31.12.2012		31.12.2011	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de marché en approche standard	1 166	93	5 254	420
<i>Risques de taux</i>	1 017	81	4 575	366
<i>Risque de variation des titres de propriété</i>	77	6	90	7
<i>Risques de change</i>	-	-	445	36
<i>Risque sur les matières premières</i>	71	6	145	12
Risque de marché évalué par modèle interne	9 802	784	25 754	2 060
dont exigences supplémentaires de fonds propres résultant du dépassement des limites relatives aux grands risques				
Risque de règlement livraison	60	5	4	0,3
<b>Total</b>	<b>11 027</b>	<b>882</b>	<b>31 012</b>	<b>2 481</b>

L'exigence de fonds propres au titre des risques de marché et du risque de règlement livraison représente 10% de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2012 (21% au 31 décembre 2011).

## ◆ Exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels

en millions d'euros	31.12.2012		31.12.2011	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Approche standard du risque opérationnel	1 183	95	1 106	89
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	12 694	1 015	12 147	972
<b>Total</b>	<b>13 877</b>	<b>1 110</b>	<b>13 254</b>	<b>1 060</b>

L'exigence de fonds propres au titre des risques opérationnels représente 12% de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2012 (9% au 31 décembre 2011).

## Evaluation de l'adéquation du capital interne

Le Groupe a initié le déploiement d'une démarche de capital interne au niveau du groupe Crédit Agricole CIB et des principales entités françaises et étrangères du groupe. Cette approche vise à répondre aux exigences du Pilier 2 de Bâle II, plus particulièrement en matière d'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) dont la mise en œuvre est de la responsabilité des établissements.

Le principal objectif de cette démarche est de s'assurer que les fonds propres du Groupe et ceux des principales entités du Groupe sont adaptés aux risques encourus.

Les risques quantifiés dans le cadre du capital interne comprennent :

- les risques couverts par le Pilier 1 de Bâle II (risques de crédit et de contrepartie, risques opérationnels, risques de marché) ;
- les risques couverts par le Pilier 2 de Bâle II (risque de taux du portefeuille bancaire, risque de concentration au sein des portefeuilles de crédit).

Le risque de liquidité est exclu de cette démarche car le Groupe privilégie une approche qualitative de la gestion de ce risque en s'assurant de la qualité de son dispositif de gestion et de supervision, ainsi que du plan de continuité de la liquidité.

En plus de ces risques, la démarche de capital interne mise en œuvre requiert de vérifier que les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 couvrent de façon adéquate d'éventuels risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de crédit et les risques liés aux opérations de titrisation. A défaut, au titre du capital interne, un ajustement par rapport aux exigences du Pilier 1 est effectué par les entités éventuellement exposées à ces risques.

L'approche quantitative déployée pour le calcul du capital interne est incrémentable par rapport aux exigences du Pilier 1. Cette approche consiste :

- à ajuster les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 de façon à ce que le capital interne reflète de façon économique les risques de chaque activité ;
- à compléter les exigences correspondant aux risques du Pilier 1 afin de tenir compte du Pilier 2 ;
- à tenir compte, de façon prudente, d'effets de diversification résultant de l'exercice d'activités diversifiées au sein du même groupe.

Pour le risque de crédit et de contrepartie du périmètre de Crédit Agricole CIB, le capital interne résulte d'un modèle interne pour le calcul des expositions au risque de contrepartie et d'un modèle de capital économique au seuil 99,97 % pour le calcul du capital interne.

Pour le risque de marché dont les exigences du Pilier 1 sont calculées au travers de modèles internes de Value-at-Risk, le capital interne pour risque de marché tient compte du degré de liquidité des instruments détenus en trading book. Comme pour le risque de crédit, le percentile retenu pour le capital interne pour risque de marché est égal à 99,97 %.

S'agissant du capital interne pour risque de taux du portefeuille bancaire, le Groupe applique les chocs de taux prévus au Pilier 2 de Bâle II correspondant à des chocs instantanés et parallèles à la hausse et à la baisse de 200 points de base. Le capital interne calculé intègre l'effet compensateur du risque de la marge nette d'intérêt sur les dépôts de la clientèle.

## Risques de crédit

### Exposition au risque de crédit

On entend par :

- Probabilité de défaut (PD) : la probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an.
- Pertes en cas de défaut (LGD) : le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.
- Expositions brutes : montant de l'exposition (bilan + hors bilan) avant application des techniques de réduction du risque de crédit et avant application du facteur de conversion (CCF).
- Expositions en cas de défaut (EAD) : montant de l'exposition (bilan + hors bilan) après application des techniques de réduction du risque de crédit et après application du facteur de conversion (CCF).
- Facteur de conversion (CCF) : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure.
- Actifs pondérés (RWA) : valeurs exposées au risque (EAD) après application d'un coefficient de pondération.
- Ajustements de valeur : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et

constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit via un compte de correction de valeur.

- Evaluations externes de crédit : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'ACP.

Par ailleurs, les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions ci-dessous, définies par l'article 40-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- La catégorie d'exposition « Administrations centrales et banques centrales » correspond aux expositions sur les États souverains, les autorités régionales.
- La catégorie d'exposition « Etablissements » correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.
- La catégorie d'exposition « Entreprises » distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère.

# 5 Facteurs de risque et Pilier 3

- La catégorie d'exposition « Clientèle de détail » distingue les prêts à l'habitat, les crédits revolving, les autres crédits aux particuliers, les autres crédits aux TPE et Professionnels.
- La catégorie d'exposition « Actions » est définie page 156.
- La catégorie d'exposition « Titrisation » est définie page 153.
- La catégorie d'exposition « Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit » inclut principalement les immobilisations et les comptes de régularisation.

## Répartition des expositions

### ◆ Exposition par type de risque

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition du groupe Crédit Agricole CIB au risque de crédit par catégorie d'exposition pour les approches standard et notations internes. Cette exposition correspond au montant de l'exposition brute (bilan et hors bilan) après effets de compensation et avant techniques de réduction du risque (garanties et sûretés).

Les établissements traitent le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle du risque de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans la transposition française de la directive européenne (arrêté du 20 février 2007). Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à termes, le groupe Crédit Agricole CIB utilise la méthode d'évaluation au prix du marché.

Les valeurs exposées au risque au titre du risque de contrepartie s'élèvent à 78,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012 (sous forme de pensions : 23,6 milliards d'euros et d'instruments financiers à terme : 54,6 milliards d'euros)

Un complément d'information au risque de contrepartie sur les instruments financiers à terme est présenté dans la note 3.1 des comptes consolidés.

### Exposition au risque de crédit par méthode et catégorie d'exposition : Exposition totale

en millions d'euros	31.12.2012						31.12.2011	
	IRB		Standard		Total		Total	
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie
Administrations centrales et banques centrales	84 759	3 233	2 979	368	87 739	3 601	77 031	4 653
Etablissements	79 834	48 630	17 160	566	96 993	49 196	97 320	45 034
Entreprises	202 972	25 082	12 077	333	215 049	25 415	241 632	35 106
Clientèle de détail	7 674	-	-	-	7 674	-	7 665	-
Actions	1 335	-	433	-	1 768	-	1 310	-
Titrisations	54 680	-	99	-	54 779	-	64 925	-
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	-	-	36 382	-	36 383	-	15 832	-
<b>Total</b>	<b>431 254</b>	<b>76 945</b>	<b>69 130</b>	<b>1 267</b>	<b>500 385</b>	<b>78 212</b>	<b>505 716</b>	<b>84 793</b>

### Valeurs exposées au risque par méthode et catégorie d'exposition : EAD

en millions d'euros	31.12.2012						31.12.2011	
	IRB		Standard		Total		Total	
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie
Administrations centrales et banques centrales	84 335	3 233	2 882	368	87 217	3 601	75 939	4 653
Etablissements	65 768	38 269	16 811	566	82 579	38 835	94 101	45 204
Entreprises	168 136	24 332	11 841	333	179 975	24 665	202 088	32 706
Clientèle de détail	7 672	-	-	-	7 673	-	7 643	-
Actions	705	-	375	-	1 080	-	1 063	-
Titrisations	51 620	-	99	-	51 719	-	56 400	-
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	-	-	36 338	-	36 339	-	15 810	-
<b>Total</b>	<b>378 236</b>	<b>65 834</b>	<b>68 346</b>	<b>1 267</b>	<b>446 582</b>	<b>67 101</b>	<b>453 044</b>	<b>82 563</b>

## Actifs pondérés par méthode et catégorie d'exposition : RWA

en millions d'euros	31.12.2012						31.12.2011	
	IRB		Standard		Total		Total	
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie
Administrations centrales et banques centrales	1 470	247	1	-	1 472	247	1 183	78
Etablissements	7 120	4 273	3 097	113	10 217	4 387	10 401	4 865
Entreprises	53 810	9 306	4 812	430	58 622	9 735	69 394	13 924
Clientèle de détail	351	-	-	-	351	-	331	-
Actions	2 385	-	375	-	2 760	-	2 665	-
Titrisations	6 860	-	51	-	6 911	-	8 087	-
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	-	-	6 701	-	6 699	-	8 507	-
<b>Total</b>	<b>71 996</b>	<b>13 826</b>	<b>15 037</b>	<b>543</b>	<b>87 032</b>	<b>14 369</b>	<b>100 568</b>	<b>18 867</b>

## ◆ Expositions par zone géographique

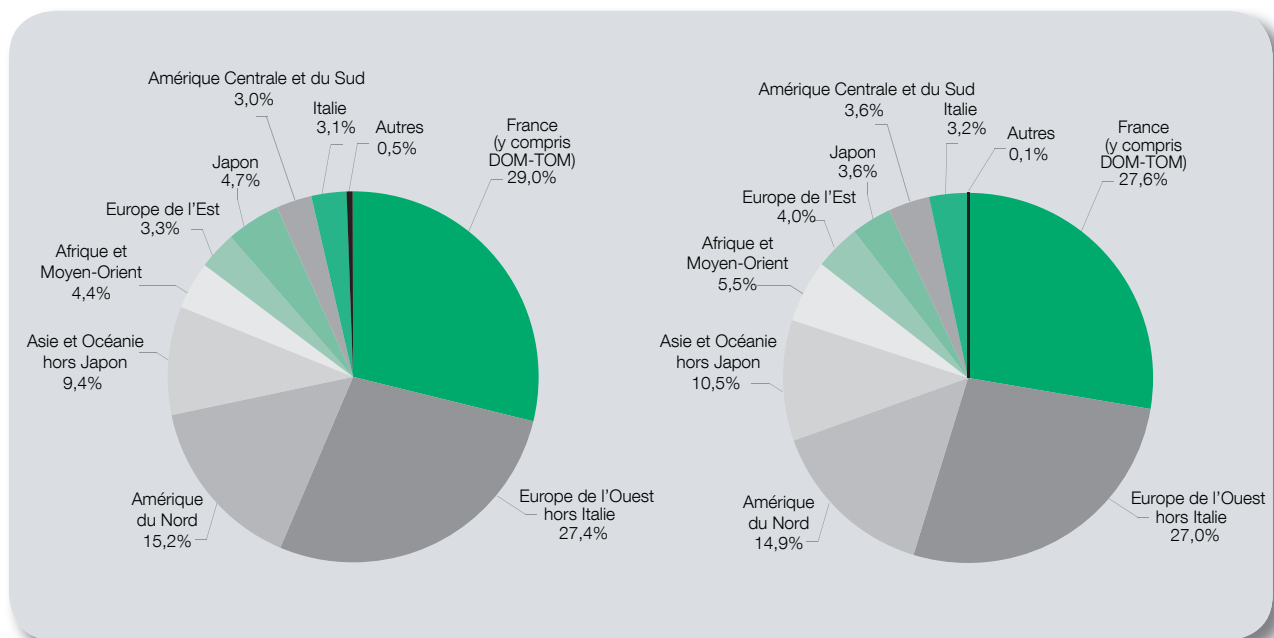
La répartition est effectuée sur le montant total des expositions par zone géographique sur le périmètre du groupe Crédit Agricole

CIB hors expositions en approche standard, hors opérations de titrisation et hors ajustements non directement affectables à une zone géographique.

Au 31 décembre 2012, ce montant est de 367 milliards d'euros (373 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

2012

2011



### ◆ Ventilation géographique du portefeuille par catégorie d'activité

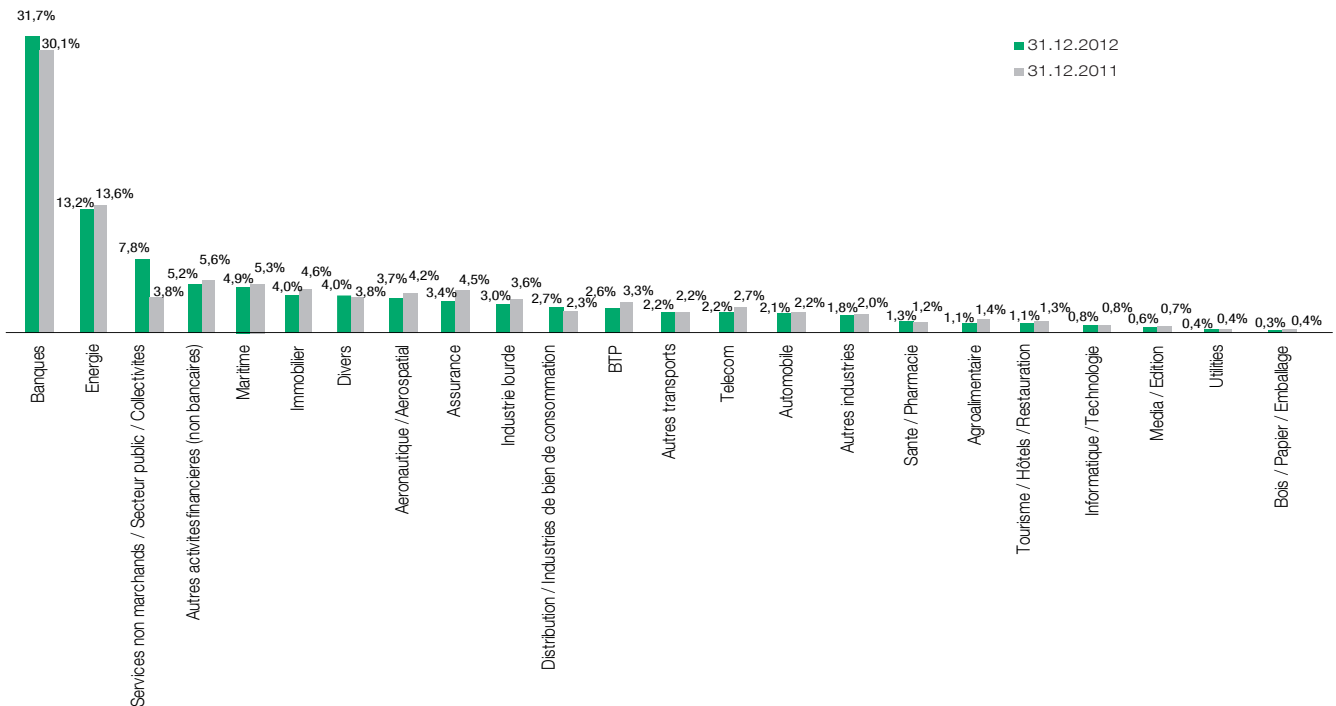
en %	Administrations & Banques Centrales		Etablissements		Entreprises	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
France (dont DOM/TOM)	40,7%	36,3%	27,3%	32,3%	25,4%	24,7%
Europe de l'Ouest hors Italie	15,8%	10,7%	37,2%	34,9%	28,4%	26,9%
Amérique Centrale & du Sud	1,8%	3,0%	0,8%	1,0%	4,1%	4,7%
Italie	0,4%	1,2%	1,8%	1,7%	4,3%	3,9%
Asie & Océanie hors Japon	3,8%	5,3%	9,0%	9,1%	11,9%	12,1%
Afrique & Moyen Orient	0,8%	1,4%	4,4%	3,9%	5,7%	6,7%
Amérique du Nord	25,2%	34,2%	11,4%	10,0%	12,9%	13,1%
Europe de l'Est	0,5%	1,0%	1,9%	2,0%	4,8%	5,3%
Japon	9,1%	5,9%	6,2%	5,1%	2,5%	2,6%
Autres	1,9%	1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### ◆ Expositions par secteur d'activité

La répartition est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole CIB par secteur d'activité hors expositions en approche standard, hors opérations de titrisation et hors

ajustements non directement affectables à un secteur d'activité. Au 31 décembre 2012, ce montant est de 367 milliards d'euros (373 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

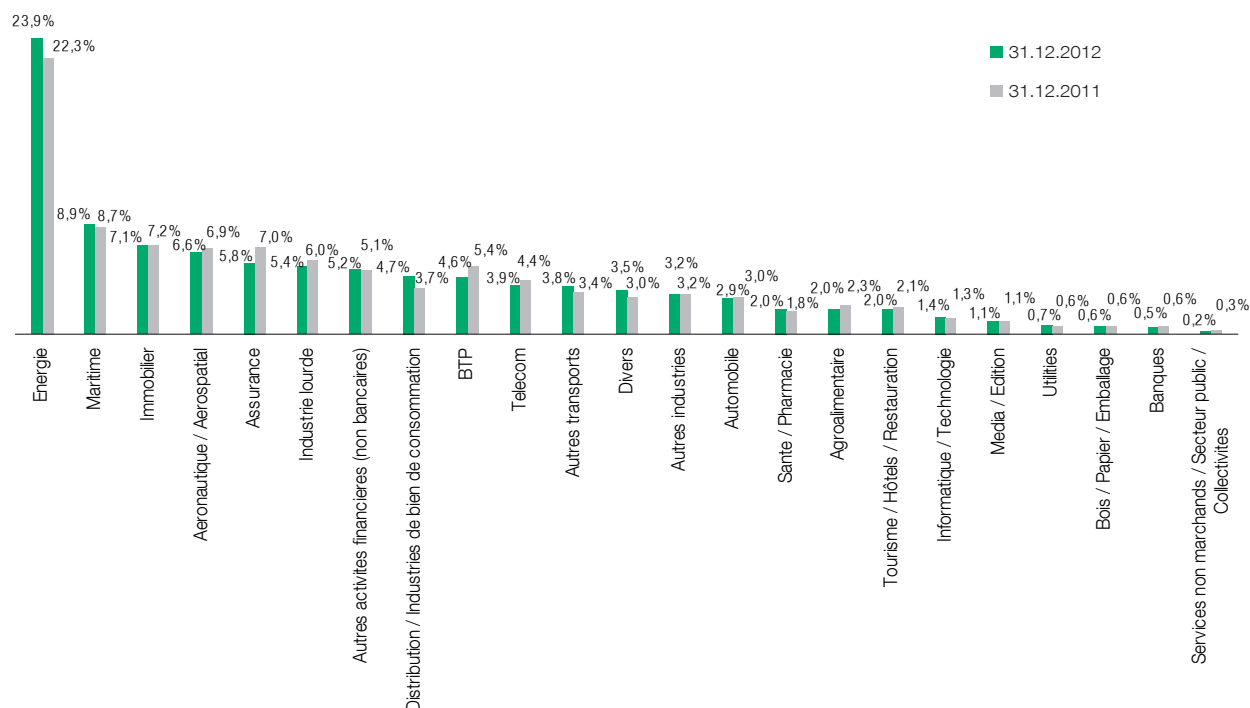
#### Ventilation des expositions par secteur d'activité - Périmètre global



La ventilation du portefeuille de crédits par secteur d'activité économique montre un bon niveau de diversification du risque. Les secteurs Banques et autres activités financières constituent 37% du portefeuille global. Hors activités financières, le portefeuille

Entreprises offre un niveau de diversification satisfaisant, dont le principal secteur d'activité économique est l'Energie (13%).

## Ventilation des expositions par secteur d'activité - Portefeuille Entreprises



## Répartition des expositions par échéance résiduelle

La répartition des expositions par échéance résiduelle et par instruments financiers est disponible sur une base comptable dans la note annexe 3.3 aux états financiers consolidés « Risque de liquidité et de financement ».

## Qualité des encours

## ◆ Qualité des encours par type de contrepartie

en millions d'euros	31.12.2012					
	Expositions brutes	Expositions brutes dépréciées			Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
		Approche standard	Approche IRB	Total		
Administrations centrales et banques centrales	87 739	36	17	52	27	
Etablissements	96 993	12	607	619	606	
Entreprises	215 049	15	2 966	2 982	1 884	
Clientèle de détail	7 674	0	693	693	60	
<b>Total</b>	<b>407 455</b>	<b>63</b>	<b>4 283</b>	<b>4 346</b>	<b>2 577</b>	<b>1 195</b>

en millions d'euros	31.12.2011					
	Expositions brutes	Expositions brutes dépréciées			Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
		Approche standard	Approche IRB	Total		
Administrations centrales et banques centrales	77 031	59	25	84	35	
Etablissements	97 320	22	557	579	618	
Entreprises	241 632	39	2 319	2 358	1 710	
Clientèle de détail	7 665	0	756	756	79	
<b>Total</b>	<b>423 648</b>	<b>120</b>	<b>3 657</b>	<b>3 777</b>	<b>2 440</b>	<b>1 410</b>

### ◆ Qualité des encours par zone géographique

en millions d'euros	2012		2011
	Approche Standard Arriérés de paiement <sup>(1)</sup>	Approche notations internes Expositions brutes par défaut	Approche notations internes Expositions brutes par défaut
Europe de l'Ouest hors Italie	63	1 269	1 036
Italie		564	578
Europe de l'Est		274	278
Amérique du Nord		464	385
Amérique Centrale et du Sud		806	771
Asie et Océanie hors Japon		625	465
Japon		180	98
Afrique et Moyen Orient		101	45
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>4 283</b>	<b>3 657</b>

<sup>(1)</sup> Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours.

## Qualité des expositions

### ◆ Qualité des expositions en approche standard

#### Evaluation de crédit en approche standard

Lorsqu'il n'y a pas d'évaluation externe de crédit, Crédit Agricole CIB utilise la pondération de l'ACP.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole CIB respecte la mise en correspondance entre les évaluations externes de crédit et les différents échelons de qualité de crédit publiée par l'ACP.

Pour les Administrations et Banques Centrales ainsi que les Etablissements, le groupe Crédit Agricole CIB a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de l'agence de notation Moody's pour évaluer le risque souverain et la table de correspondance avec les échelons de qualité de crédit, définie par l'ACP.

Concernant les Entreprises, le Groupe ne fait pas appel à des organismes externes d'évaluation de crédit. Les entreprises sont pondérées à 100 ou 150 % lorsque les expositions sur l'Etat dans lequel l'entreprise est établie sont pondérées à 150 % conformément à la réglementation. C'est pour cela qu'il n'est pas possible de ventiler par échelon de crédit les expositions sur les entreprises évaluées en méthode standard.

### ◆ Ventilation des expositions et des valeurs exposées au risque par échelon de qualité de crédit

#### Administrations et Banques centrales

en millions d'euros	31.12.2012		31.12.2011		
	Pondérations	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
0%		2 942	2 879	27 499	27 392
20%				5	5
50%		2	2		
100%		35	1	151	151
<b>Total</b>		<b>2 979</b>	<b>2 882</b>	<b>27 655</b>	<b>27 547</b>

#### Etablissements

en millions d'euros	31.12.2012		31.12.2011		
	Pondérations	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
0%		1 712	1 466		
20%		15 375	15 272	11 822	11 458
50%		61	61	7	7
100%		12	12	28	15
150%					
<b>Total</b>		<b>17 160</b>	<b>16 811</b>	<b>11 857</b>	<b>11 480</b>



## ◆ Expositions en approche notations internes

### Présentation du système et de la procédure de notation interne

Les systèmes et procédures de notation interne sont présentés dans la partie « Facteurs de risque - Risques de crédit - Méthodologie et système de mesure et d'évaluation du risque » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », pages 114 à 116.

### Exposition au risque de crédit par catégories d'exposition et notes internes au 31 décembre 2012 (hors expositions en défaut)

en millions d'euros	Note interne éche-lonnée (nouvelle)	Proba-bilité de défaut moyenne	Exposi-tion brute	EAD	EAD bilan	EAD hors-bilan	RWA	LGD moyenne	RWA moyen	Pertes attendues (EL)
Administrations Centrales et Banques Centrales	A+	0	73 095	74 258	73 597	665	-	1%	0%	-
	A	0,0001	3 512	3 496	3 215	281	5	1%	0%	-
	B+	0,0002	1 446	1 418	1 360	58	7	4%	0%	-
	B	0,0006	2 314	2 475	2 409	66	13	1%	1%	-
	C+	0,0016	1 168	1 095	822	272	262	32%	24%	1
	C	0,003	1 628	516	215	301	133	24%	26%	-
	C-	0,006	473	405	382	22	121	21%	30%	1
	D+	0,0075	502	389	355	34	324	43%	83%	1
	D	0,0125	60	19	3	16	20	45%	109%	-
	D-	0,019	211	151	151	-	197	45%	130%	1
	E+	0,05	188	30	20	10	70	59%	237%	1
	E	0,12	18	-	-	-	1	60%	310%	-
E-	0,2	127	66	65	-	316	78%	482%	10	
<b>Sous-total</b>			<b>84 742</b>	<b>84 318</b>	<b>82 594</b>	<b>1 725</b>	<b>1 469</b>			<b>15</b>
Etablissements de crédit	A+	0	46 616	36 273	33 162	3 112	855	11%	2%	-
	A	0,0001	-	-	-	-	-	0%	0%	-
	B+	0,0002	-	-	-	-	-	0%	0%	-
	B	0,0006	15 278	14 628	13 195	1 433	995	19%	7%	1
	C+	0,0016	7 447	6 448	5 884	563	1 455	30%	23%	3
	C	0,003	4 294	3 785	3 076	709	1 178	31%	31%	8
	C-	0,006	2 618	2 101	1 885	216	806	24%	38%	3
	D+	0,0075	956	540	204	336	291	34%	54%	1
	D	0,0125	686	553	470	83	308	24%	56%	2
	D-	0,019	688	537	498	39	234	17%	44%	2
	E+	0,05	121	43	30	13	53	41%	124%	1
	E	0,12	2	8	7	1	2	83%	27%	1
E-	0,2	521	310	309	1	925	50%	298%	31	
<b>Sous-total</b>			<b>79 227</b>	<b>65 226</b>	<b>58 720</b>	<b>6 506</b>	<b>7 102</b>			<b>53</b>

## 5

## Facteurs de risque et Pilier 3

en millions d'euros	Note interne éche-lonnée (nouvelle)	Proba-bilité de défaut moyenne	Exposi-tion brute	EAD	EAD bilan	EAD hors-bilan	RWA	LGD moyenne	RWA moyen	Pertes attendues (EL)
Entreprises	A+	0	33 191	40 015	24 050	15 966	1 151	24%	3%	-16
	A	0,0001	-	-	-	-	-	0%	0%	-
	B+	0,0002	-	-	-	-	-	0%	0%	-
	B	0,0006	42 483	32 968	13 410	19 558	5 156	37%	16%	6
	C+	0,0016	33 966	27 032	17 848	9 184	7 874	33%	29%	14
	C	0,003	34 323	24 933	17 803	7 130	9 491	32%	38%	22
	C-	0,006	23 492	16 819	12 536	4 283	9 526	30%	57%	29
	D+	0,0075	10 474	7 782	5 651	2 130	5 130	34%	66%	19
	D	0,0125	9 586	6 905	5 250	1 655	5 205	31%	75%	26
	D-	0,019	6 133	4 333	3 572	761	3 862	32%	89%	26
	E+	0,05	3 205	2 076	1 865	211	2 070	28%	100%	29
	E	0,12	1 047	956	890	66	977	23%	102%	27
E-	0,2	2 106	1 763	1 517	246	3 184	31%	181%	109	
<b>Sous-total</b>			<b>200 006</b>	<b>165 582</b>	<b>104 392</b>	<b>61 190</b>	<b>53 626</b>			<b>291</b>
Clientèle de Détail	A+	0,03	425	425	425	-	1	4%	0%	-
	A	0,06	-	-	-	-	-	0%	0%	-
	B+	0,06	-	-	-	-	-	0%	0%	-
	B	0,13	2 186	2 185	2 184	1	21	6%	1%	-
	C+	0,25	2 855	2 854	2 850	5	62	8%	2%	-
	C	0,48	995	995	995	-	66	11%	7%	-
	C-	0,8	279	279	279	-	46	20%	17%	-
	D+	1,12	-	-	-	-	-	0%	0%	-
	D	1,92	-	-	-	-	-	0%	0%	-
	D-	3,84	95	95	95	-	49	39%	51%	1
	E+	10,06	-	-	-	-	-	0%	0%	-
	E	18,5	141	141	141	-	56	21%	40%	4
E-	60,5	5	5	4	-	5	39%	101%	-	
<b>Sous-total</b>			<b>6 981</b>	<b>6 979</b>	<b>6 973</b>	<b>6</b>	<b>306</b>			<b>5</b>
<b>Total</b>			<b>370 956</b>	<b>322 105</b>	<b>252 679</b>	<b>69 427</b>	<b>62 503</b>			<b>364</b>

## Techniques de réduction du risque de crédit

On entend par :

- sûreté réelle : sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition compte tenu du droit de l'établissement assujetti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs ;
- sûreté personnelle : sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques.

### ◆ Dispositif de gestion des sûretés réelles

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie « Facteurs de risque – Risques de crédit – Garanties reçues et sûretés » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 117.

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa liquidité, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement à minima.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle II) est déterminé à l'aide de la mesure de la dérive pseudo-maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sûreté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime de l'immobilier ou du négoce de matières premières.

### ◆ Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intra-groupe) :

- les assurances de crédit export souscrites par la banque ;
- les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart d'un risque souverain et sont notées « Investment grade ». Les plus importantes agences sont la Coface (France), Sace SPA (Italie), Euler Hermès (Allemagne) et Korea Export Insur (Corée).

### ◆ Dérivés de crédit utilisés en couverture

Les dérivés de crédit utilisés en couverture sont décrits dans la partie « Facteurs de risque - Risques de crédit - Utilisation de dérivés de crédit » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 118.

## Opérations de titrisation

### ◆ Définitions

Le groupe Crédit Agricole CIB est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'originateur, arrangeur ou investisseur au sens de la typologie Bâle 2.5 (règles Bâle II intégrant les exigences de la CRD III).

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans l'arrêté du 20 février 2007 transposant en droit français la CRD (Capital Requirement Directive). Sont ainsi visés les opérations ou les montages par lesquels le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches avec les caractéristiques suivantes :

- les paiements dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent des flux collectés de l'exposition ou de l'ensemble des expositions ;
- la subordination des tranches détermine l'allocation des pertes pendant la durée de l'opération ou du montage.

Au sein des opérations de titrisation, on distingue :

- les titrisations classiques : une titrisation impliquant le transfert économique des expositions titrisées à une entité ad hoc qui émet des titres. L'opération ou le montage implique le transfert de la propriété des expositions titrisées par l'établissement assujetti originateur ou via une sous-participation. Les titres émis ne représentent pas des obligations de paiement pour l'établissement assujetti originateur ;
- les titrisations synthétiques : une titrisation où le transfert de risque de crédit est réalisé par l'utilisation de dérivés de crédit ou de garanties et où le portefeuille d'expositions est conservé au bilan de l'établissement assujetti originateur.

Les expositions de titrisation de Crédit Agricole CIB détaillées ci-après reprennent l'ensemble des expositions de titrisation (comptabilisées au bilan ou au hors bilan) qui induisent des emplois pondérés (Risk Weighted Assets ou RWA) et des exigences de fonds propres au titre de son portefeuille réglementaire selon les typologies suivantes :

- les programmes originateurs reconnus efficaces en Bâle 2.5 dans la mesure où il y a un transfert significatif des risques ;
- les programmes en tant qu'arrangeur/sponsor dans lesquels le Groupe a conservé des positions ;
- les programmes émis par des tiers dans lesquels le Groupe a investi.

Il faut noter que la majorité des opérations de titrisation pour compte de la clientèle européenne fait intervenir Ester Finance Titrisation, établissement bancaire filiale à 100% de Crédit Agricole CIB, qui finance l'achat de créances. Par définition, les opérations de titrisation pour compte de la clientèle utilisant cette structure sont classées sous le rôle d'originateur.

## ◆ Finalité et stratégie

### Activités en matière de titrisation pour compte propre

Les activités de titrisation pour compte propre de Crédit Agricole CIB sont les suivantes :

#### + Gestion active du portefeuille de financement (Crédit Portfolio Management)

Cette activité consiste à utiliser les titrisations et des dérivés de crédit pour gérer le risque de crédit du portefeuille de financement des entreprises de la banque. Elle repose sur l'achat de dérivés de crédit sur des expositions unitaires (cf. chapitre « Gestion des risques » – Facteurs de risque et Pilier 3 – partie Risques de crédit – Utilisation de dérivés de crédit) et l'achat de protections de premières pertes sur des portefeuilles d'actifs d'une part pour en réduire le risque, la vente de dérivés de crédit et l'achat de tranches senior d'expositions d'autre part pour en diversifier les risques.

Les objectifs de cette gestion du risque de crédit sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises, la libération de ressources pour favoriser l'origination et l'abaissement des niveaux de pertes. Cette activité est gérée par l'équipe Credit Portfolio Management (CPM). L'approche utilisée pour calculer les montants pondérés des positions de titrisation pour compte propre est la méthode de la formule réglementaire. Dans cette activité, la banque n'achète pas systématiquement une protection sur la totalité des tranches, l'objectif de gestion étant de couvrir certaines des tranches les plus risquées des portefeuilles de financement tout en conservant une partie du risque global.

#### + Activités en extinction

Il s'agit d'investissements qui sont soit gérés en extinction, soit des expositions dont le risque est considéré comme faible et que Crédit Agricole CIB accepte de porter sur le long terme, qui ont été isolées en 2009 dans un portefeuille de banking book prudentiel dédié. Ces activités ne génèrent pas de risque de marché.

### Activités réalisées en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant qu'arrangeur/sponsor, intermédiaire ou originateur

Les opérations de titrisation pour compte de la clientèle réalisées par Crédit Agricole CIB au travers de ses activités de Fixed Income Markets se traduisent par l'octroi de lignes de liquidité et le cas échéant de garanties à des entités spécifiques (« conduits ABCP »). Ces entités spécifiques sont bankruptcy-remote et non consolidées au niveau Groupe au regard des critères SIC12 de la norme IAS 27 en vigueur au 31 décembre 2012.

#### + Activités réalisées en tant qu'arrangeur / sponsor

Opérations refinancées à court terme

Cette activité à court terme correspond économiquement à des solutions de financement du besoin en fonds de roulement (BFR) apportées par Crédit Agricole CIB à ses principaux clients. Les actifs sous-jacents sont principalement des créances commerciales ou financières.

Au 31 décembre 2012, deux conduits ABCP non consolidés multi-cédants (LMA et Atlantic) sont sponsorisés par Crédit Agricole CIB et dédiés à des opérations pour le compte de la clientèle. Ces entités se financent sur le marché local en émettant des billets de trésorerie et autres effets à court terme.

L'activité sponsor est réduite aux opérations ne faisant pas intervenir Ester Finance Titrisation.

Le montant d'engagement des lignes de liquidité consenties à

LMA et à Atlantic, en tant qu'arrangeurs et sponsors, s'élève à 9,9 milliards d'euros (3,4 milliards d'euros pour LMA et 6,5 milliards d'euros pour Atlantic).

Le métier Titrisation n'a jamais sponsorisé de SIV (Structured Investment Vehicle).

Opérations refinancées à moyen et long terme

En Europe et aux Etats-Unis, la plateforme de structuration de Crédit Agricole CIB est restée active et a continué de proposer aux clients des solutions de financement, sur la base de produits adaptés aux contraintes actuelles en matière de risque et de liquidité.

Ces solutions peuvent se traduire par la mise en place de lignes de liquidité accordées à des fonds non consolidés (Special Purpose Vehicles et/ou conduits) recevant les actifs titrisés de la clientèle. L'ensemble de ces facilités, ainsi que quelques positions résiduelles conservées, correspondent à un montant de 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2012.

#### + Opérations d'intermédiation

Crédit Agricole CIB participe au financement de pré-titrisation, à la structuration et au placement de titres adossés à des ensembles d'actifs provenant de clients et destinés à être placés auprès d'investisseurs.

Dans le cadre de cette activité, la banque conserve un risque relativement faible via l'apport éventuel de lignes de support aux véhicules émetteurs de titres ou la détention d'une quote-part des titres émis.

#### + Activités réalisées en tant qu'originateur

Cette activité suit la même logique économique que les activités réalisées en tant que sponsor mais avec les spécificités suivantes :

- elles ne sont applicables qu'aux opérations structurées en Europe ;
- les actifs sont achetés par Ester Finance Titrisation avant d'être refinancés via les conduits LMA ou Atlantic.

Le montant d'engagement des lignes de liquidité consenties à LMA au titre de ce rôle est de 6,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

## ◆ Suivi des risques et comptabilisation

### + Suivi des risques

Le développement, dimensionnement, ciblage des opérations de titrisation sont périodiquement revus dans le cadre de Comités de Stratégies Portefeuille spécifiques à ces activités et aux pays qu'elles concernent.

Les risques des opérations de titrisation se mesurent à la capacité des actifs transférés à des structures de financement à générer suffisamment de flux pour assurer les charges principalement financières de ces structures.

Les expositions de titrisation de Crédit Agricole CIB sont traitées selon les approches du cadre IRB-Titrisation à savoir :

- méthode fondée sur les notations externes « Rating Based Approach (RBA) » pour les expositions bénéficiant (directement ou par notation induite) de notation externe publique d'agences agréées par le Comité des Superviseurs Européens. Les organismes externes utilisés sont Standard & Poors, Moody's, Fitch Ratings et Dominion Bond Rating Services DBRS ;
- approche évaluation interne « Internal Assessment Approach (IAA) » : méthodologie de notation interne de la Banque agréée

par le Comité Normes et Méthodologies de Crédit Agricole SA pour les principales classes d'actifs (notamment les créances commerciales) dès lors qu'il n'existe pas de notations d'agences pour l'exposition considérée ;

- méthode de la formule réglementaire : « Supervisory Formula Approach (SFA) » dans les cas résiduels où il n'existe ni notation externe publique ni possibilité d'appliquer la méthodologie IAA pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe publique.

Ces notations englobent tous les types de risques induits par ces opérations de titrisation : risques intrinsèques sur les créances (insolvabilité du débiteur, retards de paiement, dilution, compensation des créances) ou risques sur les structurations des opérations (risques juridiques, risques liés aux circuits d'encaissement des créances, risques liés à la qualité des informations périodiquement fournies par le gestionnaire des créances cédées etc.)

Ces notations examinées de manière critique ne constituent qu'une aide à la décision sur ces opérations, décisions qui sont prises dans des Comités de crédit de différents niveaux.

Les décisions de crédit assortissent les opérations qui sont a minima revues annuellement dans ces mêmes Comités de différentes limites à l'évolution du portefeuille acquis (taux de retard, taux de pertes, taux de concentration sectoriels ou géographiques, taux de dilution des créances ou valorisation périodique des actifs par des experts indépendants etc.) dont le non respect peut engendrer un durcissement de la structure ou faire rentrer l'opération en amortissement anticipé.

Ces décisions de crédit intègrent également en liaison avec les autres Comités de crédit de la Banque l'appréciation portée sur le risque induit par le cessionnaire des créances et la possibilité d'y substituer un autre gestionnaire en cas de défaillance dans la gestion de ces créances.

Comme toute décision de crédit, ces décisions intègrent les dimensions de conformité et de « risques pays ».

#### ➤ Méthodes comptables

Dans le cadre des opérations de titrisation, une analyse du caractère décomptabilisant au regard de la norme IAS 39 est effectuée (dont les critères sont rappelés en note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés).

#### ➤ Valeurs exposées aux risques des titrisations du Banking Book génératrices de RWA en approche IRB

##### Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par rôle

Sous-jacents (en M EUR)	EAD Titrisés au 31.12.2012						TOTAL
	Classique			Synthétique			
	Investisseur	Originateur	Sponsor	Investisseur	Originateur	Sponsor	
Prêts immobiliers résidentiels	402	-	270	192	-	-	864
Prêts immobiliers commerciaux	68	61	264	56	-	-	449
Créances sur cartes de crédit	1	-	-	-	-	-	1
Leasing	-	-	1 456	-	-	-	1 456
Prêts aux entreprises et PME	516	466	-	26 078	2 031	-	29 090
Prêts à la consommation	16	11	2 338	-	-	-	2 365
Créances commerciales	-	7 321	3 751	-	-	-	11 073
Retitrisation	318	221	39	128	5	-	711
Autres actifs	380	349	3 864	1 018	-	-	5 611
<b>Total</b>	<b>1 701</b>	<b>8 429</b>	<b>11 982</b>	<b>27 472</b>	<b>2 036</b>	<b>-</b>	<b>51 620</b>

Dans le cas de titrisations synthétiques, les actifs ne font pas l'objet d'une décomptabilisation dans la mesure où les actifs restent contrôlés par l'établissement. Les actifs restent comptabilisés selon leur classification et leur méthode de valorisation d'origine (cf. note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés pour la classification et les méthodes de valorisation des actifs financiers).

Crédit Agricole CIB n'effectue pas de titrisations classiques de ses actifs financiers pour compte propre. Par ailleurs, les investissements réalisés dans des instruments de titrisation (cash ou synthétiques) sont comptabilisés conformément à leur classification et la méthode de valorisation associée (cf. note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés pour la classification et les méthodes de valorisation des actifs financiers).

#### ◆ Synthèse 2012

L'activité Titrisation de Crédit Agricole CIB en 2012 s'est caractérisée par :

- l'accompagnement du développement du marché des ABS publics aux Etats-Unis et sa réouverture en Europe. Crédit Agricole CIB a structuré et organisé le placement (arrangeur and bookrunner) d'un nombre significatif d'émissions ABS primaires pour le compte de ses grands clients « Institutions Financières » notamment dans le secteur automobile et dans le financement à la consommation.
- sur le marché des conduits ABCP, Crédit Agricole CIB a maintenu son rang parmi les leaders de ce segment, tant en Europe que sur le marché américain, au travers du renouvellement ainsi que de la mise en place de nouvelles opérations de titrisation de créances commerciales ou financières pour le compte de sa clientèle essentiellement Corporate, tout en assurant un bon profil des risques supportés par la banque. La stratégie de Crédit Agricole CIB axée sur le financement de ses clients est appréciée par les investisseurs et s'est traduite par des conditions de financement encore compétitives.

**Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par méthode de pondération**

Sous-jacents (en M EUR)	EAD Titrisés au 31.12.2012			TOTAL
	SFA	IAA	RBA	
Prêts immobiliers résidentiels	-	-	864	864
Prêts immobiliers commerciaux	-	-	449	449
Créances sur cartes de crédit	-	-	1	1
Leasing	-	1 393	64	1 456
Prêts aux entreprises et PME	27 851	-	1 240	29 090
Prêts à la consommation	-	1 778	587	2 365
Créances commerciales	101	10 971	-	11 073
Retitrisation	-	-	711	711
Autres actifs	2 180	1 765	1 665	5 611
<b>Total</b>	<b>30 132</b>	<b>15 907</b>	<b>5 581</b>	<b>51 620</b>

**Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par pondération**

en millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
<b>Valeurs exposées au risque</b>	<b>51 620</b>	<b>56 377</b>
<b>Méthode fondée sur les notations externes</b>	<b>5 581</b>	<b>7 783</b>
Pondération 6-10 %	2 548	4 818
Pondération 12-35 %	1 984	1 163
Pondération 40-75 %	384	547
Pondération 100-650 %	580	1 183
Pondération = 1250 %	85	73
<b>Approche évaluation interne</b>	<b>15 907</b>	<b>14 418</b>
Pondération moyenne (%)	9,98	11,03
<b>Méthode de la formule réglementaire</b>	<b>30 132</b>	<b>34 177</b>
(%)	7,67	8,85
<b>Encours pondérés</b>	<b>6 860</b>	<b>8 073</b>
<b>Exigence de fonds propres</b>	<b>549</b>	<b>646</b>

La valeur en risque des opérations de titrisation pour compte propre et comptes de tiers s'élève à 31 853 millions d'euros pour compte propre et à 19 767 millions d'euros pour comptes de tiers au 31 décembre 2012.

La valeur exposée aux risques des parts conservées déductibles des fonds propres Bâle 2,5 s'élève à 714 millions d'euros au 31 décembre 2012.

## Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les actions détenues par le groupe Crédit Agricole CIB hors portefeuille de négociation sont constituées de titres détenus « conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui présentent une nature économique similaire ». Il s'agit principalement :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super subordonnés.

## ◆ Expositions sur actions par catégorie d'exposition

en millions d'euros	31.12.2012				31.12.2011			
	Montant des expositions	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Montant des expositions	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
<b>Approche notations internes</b>	<b>1 335</b>	<b>705</b>	<b>2 385</b>	<b>191</b>	<b>887</b>	<b>691</b>	<b>2 292</b>	<b>183</b>
Montants des expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés	10	10	19	1	22	22	42	3
Montants des expositions sur actions cotées	323	256	742	59	286	282	819	65
Montants des autres expositions sur actions	1 002	439	1 624	131	579	387	1 432	115
<b>Approche standard</b>	<b>433</b>	<b>375</b>	<b>375</b>	<b>30</b>	<b>423</b>	<b>372</b>	<b>373</b>	<b>30</b>
<b>Total</b>	<b>1 768</b>	<b>1 080</b>	<b>2 760</b>	<b>221</b>	<b>1 310</b>	<b>1 063</b>	<b>2 664</b>	<b>213</b>

Les plus-values réalisées sur les ventes en 2012 s'élèvent à 155 millions d'euros.

Le montant total des gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres est de 217 millions d'euros au 31 décembre 2012 (avant impôts).

La fraction des gains latents incluse dans les fonds propres de base ou complémentaires s'élève à 232 millions d'euros au 31 décembre 2012.

## Risques de marché

### Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes

Les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes sont décrites dans la partie « Facteurs de risque - Risques de marché » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 123.

### Règles et procédures d'évaluation du portefeuille de négociation

Les règles d'évaluation applicables aux éléments du portefeuille

de négociation sont présentées dans l'annexe 1.3 aux états financiers « Principes et méthodes comptables ».

Les modèles d'évaluation font l'objet d'un examen périodique tel qu'il est décrit dans la partie « Facteurs de risque - Risques de marché » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 123.

### Risque de taux d'intérêt global

La nature du risque de taux d'intérêt, les principales hypothèses retenues, et la fréquence de l'évaluation du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la partie « Facteurs de risque - Risque de taux d'intérêt global » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 131.

## Risques opérationnels

### Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée

Le champ d'application de la méthode avancée et de la méthode standard ainsi que la description de la méthodologie avancée sont présentés dans la partie « Facteurs de risque - Risques opérationnels » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 135.

### Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans la partie « Facteurs de risque - Assurances et couvertures des risques opérationnels » de la section « Facteurs de risque et Pilier 3 », page 136.

# 5

## Facteurs de risque et Pilier 3

---



# 6

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

arrêtés par le Conseil d'administration en date du 14 février 2013  
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 30 avril 2013

Cadre général .....	160
✦ <i>Présentation juridique de Crédit Agricole CIB</i> .....	160
✦ <i>Informations relatives aux parties liées</i> .....	161
États financiers consolidés.....	162
✦ <i>Compte de résultat</i> .....	162
✦ <i>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> .....	163
✦ <i>Bilan actif</i> .....	164
✦ <i>Bilan passif</i> .....	165
✦ <i>Tableau de variation des capitaux propres</i> .....	166
✦ <i>Tableau des flux de trésorerie</i> .....	167
Notes annexes aux états financiers .....	168
✦ <i>Note 1 : Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés</i> .....	168
✦ <i>Note 2 : Informations significatives de l'exercice</i> .....	182
✦ <i>Note 3 : Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture</i> .....	186
✦ <i>Note 4 : Notes relatives au compte de résultat</i> .....	197
✦ <i>Note 5 : Informations sectorielles</i> .....	204
✦ <i>Note 6 : Notes relatives au bilan</i> .....	206
✦ <i>Note 7 : Avantages au personnel et autres rémunérations</i> .....	224
✦ <i>Note 8 : Engagements de financement et de garantie et autres garanties</i> .....	230
✦ <i>Note 9 : Reclassements d'instruments financiers</i> .....	232
✦ <i>Note 10 : Juste valeur des instruments financiers</i> .....	233
✦ <i>Note 11 : Événements postérieurs à la clôture</i> .....	237
✦ <i>Note 12 : Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012</i> .....	238
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	241

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

## *Cadre général*

### ➤ **PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK**

**Dénomination sociale :** Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

**Noms commerciaux :** Crédit Agricole Corporate and Investment Bank – Crédit Agricole CIB - CACIB

**Adresse du siège social de la société :**

9, quai du Président Paul Doumer  
92920 Paris La Défense Cedex - France.

**Immatriculation** au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 304 187 701.

**Code NAF :** 6419 Z (APE)

**Forme juridique :**

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme de droit français (à Conseil d'administration) régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements de crédit et aux sociétés anonymes ainsi que par ses statuts.

La Société est affiliée depuis décembre 2011 au réseau Crédit Agricole au sens du Code monétaire et financier.

**Capital social :**

EUR 7.254.575.271

## ➤ INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole CIB sont les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A, les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB intégrées globalement, en intégration proportionnelle ou mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

L'information présentée ci-dessous se trouve par ailleurs complétée par les éléments figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées en page 285.

### Relations avec le groupe Crédit Agricole S.A.

Les encours de bilan et hors bilan restituant les opérations réalisées entre le groupe Crédit Agricole CIB et le reste du groupe Crédit Agricole S.A. sont résumés dans le tableau ci-après :

Encours en millions d'euros	31.12.2012
<b>ACTIF</b>	
Comptes et prêts	12 147
Instruments dérivés de transaction	43 236
<b>PASSIF</b>	
Comptes et emprunts	16 150
Instruments dérivés de transaction	40 661
Dettes subordonnées	4 648
Actions de préférence	417
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>	
Autres garanties données	668
Contre-garanties reçues	556
Autres garanties reçues	3 495

Les encours de comptes et prêts traduisent les relations de trésorerie existant entre Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A.

L'encours des instruments dérivés de transaction est pour l'essentiel représentatif des opérations de couverture de risque de taux du groupe Crédit Agricole pour lesquelles Crédit Agricole CIB assure la relation avec le marché.

L'information relative aux actions de préférence figure en note 6.17.

### Relations entre les sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB

La liste des sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB est présentée en note 12.

Les transactions réalisées entre deux entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

Les encours existants en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, ne sont éliminés qu'à hauteur de la part des tiers associés au groupe. Le solde non éliminé affecte les comptes consolidés de Crédit agricole CIB. Au 31 décembre 2012, les encours avec UBAF et Newedge non éliminés au bilan sont de :

- Prêts et créances sur les établissements de crédit : 598 millions d'euros
- Dettes envers les établissements de crédit : 514 millions d'euros
- Titres donnés en pension livrée : 119 millions d'euros

Les encours existants en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par mise en équivalence ne sont pas éliminés dans les comptes du groupe.

Au 31 décembre 2012, les encours déclarés par CA CIB PARIS avec son partenaire BSF (Banque Saudi Fransi) non éliminés au bilan et Hors Bilan sont de :

- Instruments dérivés de transaction à l'actif : 177 millions d'euros
- Instruments dérivés de transaction au passif : 194 millions d'euros
- Autres garanties reçues : 106 millions d'euros

### Relations avec les principaux dirigeants

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7.7 «Rémunérations des dirigeants».

# Etats financiers consolidés

## ➤ COMPTE DE RÉSULTAT

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31.12.2012	31.12.2011 <sup>(2)</sup>	31.12.2011 Publié
Intérêts et produits assimilés	4.1	5 618	5 675	5 735
Intérêts et charges assimilées	4.1	(2 966)	(3 592)	(3 608)
Commissions (produits)	4.2	2 219	3 295	3 961
Commissions (charges)	4.2	(1 127)	(1 566)	(1 708)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	296	1 768	1 782
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4, 6.4	23	(205)	(212)
Produits des autres activités	4.5	93	64	66
Charges des autres activités	4.5	(95)	(130)	(130)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>4 061</b>	<b>5 309</b>	<b>5 886</b>
Charges générales d'exploitation	4.6, 7.1, 7.4, 7.6	(3 203)	(3 344)	(3 999)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	(136)	(118)	(153)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>722</b>	<b>1 847</b>	<b>1 734</b>
Coût du risque	4.8	(467)	(507)	(507)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>255</b>	<b>1 340</b>	<b>1 227</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.2	164	134	133
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	44	2	2
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.4	(483)	(295)	(295)
<b>RESULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>(20)</b>	<b>1 181</b>	<b>1 067</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	23	(409)	(387)
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	6.14	(381)	(92)	
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(378)</b>	<b>680</b>	<b>680</b>
Intérêts minoritaires		11	(2)	(2)
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>(389)</b>	<b>682</b>	<b>682</b>
Résultat de base par action (en euros) <sup>(1)</sup>	6.17	(1,49)	2,87	2,87
Résultat dilué par action (en euros) <sup>(1)</sup>	6.17	(1,49)	2,87	2,87

<sup>(1)</sup> Correspond au résultat y compris résultat net des activités abandonnées.

<sup>(2)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

## ➤ RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31.12.2012	31.12.2011 <sup>(1)</sup>
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>(389)</b>	<b>682</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion		(41)	139
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		65	(3)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		122	149
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(88)	(40)
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence</b>		<b>58</b>	<b>245</b>
Quote part gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		(20)	54
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b>	4.11	<b>38</b>	<b>299</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b>		<b>(351)</b>	<b>981</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		6	46
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>(345)</b>	<b>1 027</b>

<sup>(1)</sup> Le retraitement pro forma au titre des activités arrêtées ou en cours de cession n'a pas d'impact sur la présentation du 31 décembre 2011.

Les montants sont présentés net d'impôts.

➤ **BILAN ACTIF**

<i>en millions d'euros</i>	Notes	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
Caisse, banques centrales	6.1	37 505	21 867
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2, 6.8	583 497	462 043
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4, 6.3	1 842	1 639
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4, 6.6, 6.7	30 084	14 264
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1, 3.3, 6.5, 6.7	65 596	79 570
Prêts et créances sur la clientèle	3.1, 3.3, 6.5, 6.7	122 508	168 216
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		33	23
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.10		
Actifs d'impôts courants et différés	6.12	2 354	2 710
Comptes de régularisation et actifs divers	6.13	55 061	71 917
Actifs non courants destinés à être cédés	6.14	3 858	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.2	1 369	1 263
Immeubles de placement			2
Immobilisations corporelles	6.15	466	703
Immobilisations incorporelles	6.15	159	171
Écarts d'acquisition	2.4	958	1 616
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>905 290</b>	<b>826 004</b>

➤ **BILAN PASSIF**

<i>en millions d'euros</i>	Notes	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
Banques centrales	6.1	1 057	81
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	609 429	466 678
Instruments dérivés de couverture	3.2, 3.4	1 063	1 602
Dettes envers les établissements de crédit	3.3, 6.9	58 760	86 894
Dettes envers la clientèle	3.1, 3.3, 6.9	121 161	157 613
Dettes représentées par un titre	3.2, 3.3, 6.11	31 102	25 036
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		109	13
Passifs d'impôts courants et différés	6.12	547	514
Comptes de régularisation et passifs divers	6.13	55 504	61 888
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.14	3 551	
Provisions techniques des contrats d'assurance		11	7
Provisions	6.16	1 359	1 369
Dettes subordonnées	3.2, 3.3, 6.11	5 970	8 183
<b>Total dettes</b>		<b>889 623</b>	<b>809 878</b>
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe		15 131	15 567
Capital et réserves liées		8 160	7 513
Réserves consolidées		6 585	6 635
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		775	737
Résultat de l'exercice		(389)	682
Intérêts minoritaires		536	559
<b>Total Capitaux propres</b>		<b>15 667</b>	<b>16 126</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>905 290</b>	<b>826 004</b>

## ➤ TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en millions d'euros	Capital et réserves liées			Capital et réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Élimination des titres auto-détenus						
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>6 056</b>	<b>8 112</b>		<b>14 168</b>	<b>438</b>		<b>14 606</b>	<b>704</b>	<b>15 310</b>
Augmentation de capital <sup>(1)</sup>	719	236		955			955	(5)	950
Variation des titres auto-détenus									
Dividendes versés en 2011		(955)		(955)			(955)	(29)	(984)
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux paiements en actions									
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>719</b>	<b>(719)</b>						<b>(34)</b>	<b>(34)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>					<b>245</b>		<b>245</b>	<b>48</b>	<b>293</b>
Quote-part dans les variations de CP des entreprises mises en équivalence					54		54		54
Résultat au 31 décembre 2011						682	682	(2)	680
Autres variations		(20)		(20)			(20)	(157)	(177)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	<b>6 775</b>	<b>7 373</b>		<b>14 148</b>	<b>737</b>	<b>682</b>	<b>15 567</b>	<b>559</b>	<b>16 126</b>
Affectation du résultat 2011		682		682		(682)			
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	<b>6 775</b>	<b>8 055</b>		<b>14 830</b>	<b>737</b>		<b>15 567</b>	<b>559</b>	<b>16 126</b>
Augmentation de capital <sup>(2)</sup>	480	168		648			648	11	659
Variation des titres auto-détenus									
Dividendes versés en 2012		(647)		(647)			(647)	(26)	(673)
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux paiements en actions									
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>480</b>	<b>(479)</b>		<b>1</b>			<b>1</b>	<b>(15)</b>	<b>(14)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>					<b>58</b>		<b>58</b>	<b>(6)</b>	<b>52</b>
Quote-part dans les variations de CP des entreprises mises en équivalence					(20)		(20)		(20)
Résultat au 31 décembre 2012						(389)	(389)	11	(378)
Autres variations		(86) <sup>(3)</sup>		(86)			(86)	(13) <sup>(4)</sup>	(99)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2012</b>	<b>7 255</b>	<b>7 490</b>		<b>14 745</b>	<b>775</b>	<b>(389)</b>	<b>15 131</b>	<b>536</b>	<b>15 667</b>

<sup>(1)</sup> Crédit Agricole CIB a procédé au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 à une augmentation de capital pour un montant de 955 millions d'euros dont une prime d'émission de 236 millions d'euros.

<sup>(2)</sup> Crédit Agricole CIB a procédé au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 à une augmentation de capital pour un montant de 648 millions d'euros dont une prime d'émission de 168 millions d'euros.

<sup>(3)</sup> Correspond aux apports des entités de la Banque Privée (BGPI (devenue CA Indosuez Private Banking), GPI (devenue CA Indosuez gestion), et SCI La Baume) retenus pour leur valeur comptable dans le cadre d'un regroupement sous contrôle commun.

<sup>(4)</sup> Crédit Agricole CIB a procédé à la déconsolidation de trois SPV : LDF 65 pour -7 millions d'euros, INCA SARL pour - 6 millions et LYANE BV pour - 0,2 millions d'euros.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.



## ➤ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole CIB. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations

corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille «actifs disponibles à la vente» sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

en millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(20)</b>	<b>1 067</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	136	153
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	483	294
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	357	711
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(164)	(133)
Résultat net des activités d'investissement	(89)	51
Résultat net des activités de financement	129	296
Autres mouvements	(341)	1 026
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>	<b>511</b>	<b>2 398</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(9 500)	10 300
Flux liés aux opérations avec la clientèle	10 770	(1 725)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	10 763	3 423
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	10 943	(5 675)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	7	81
Impôts versés	403	1 042
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>23 386</b>	<b>7 446</b>
Flux provenant des activités abandonnées	(146)	
<b>TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPÉRATIONNELLE (A)</b>	<b>23 731</b>	<b>10 911</b>
Flux liés aux participations <sup>(1)</sup>	(157)	826
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	80	(116)
Flux provenant des activités abandonnées	(3)	
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>(80)</b>	<b>710</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires <sup>(2)</sup>	(11)	(33)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement <sup>(3)</sup>	(2 198)	(934)
Flux provenant des activités abandonnées	(1)	
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>(2 210)</b>	<b>(967)</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>	<b>(881)</b>	<b>588</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)</b>	<b>20 560</b>	<b>11 242</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>31 250</b>	<b>20 008</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales <sup>(1)</sup>	21 783	18 638
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>	9 467	1 370
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>51 810</b>	<b>31 250</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales <sup>(1)</sup>	36 445	21 783
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>	15 365	9 467
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>20 560</b>	<b>11 242</b>

<sup>(1)</sup> Cette ligne reflète notamment les flux nets de trésorerie liés à l'acquisition des titres BGPI (devenue CA Indosuez Private Banking) de Crédit Agricole SA (décaissement au titre de l'acquisition pour -211 millions d'euros et une trésorerie acquise par Crédit Agricole CIB pour +36 millions d'euros) et ceux liés aux cessions de CACIB Ukraine et CACIB Turquie à Crédit Agricole SA (encaissement de la cession pour 118 millions d'euros et une trésorerie de Crédit Agricole CIB cédée pour -104 millions d'euros).

<sup>(2)</sup> Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend principalement les dividendes versés aux actionnaires minoritaires pour 22 millions d'euros et l'émission de nouvelles parts de capital de Alcor (devenu Semer CLSA Capital Partners) souscrite par les investisseurs externes (13 millions d'euros). Les principaux versements de dividendes concernent Crédit Foncier de Monaco, CACIB Preferred Funding LLC I et II.

<sup>(3)</sup> Au cours de l'année 2012, il n'y a pas eu d'émission de dettes subordonnées ou d'emprunts obligataires. Cette ligne recense surtout un remboursement de la dette subordonnée à terme à Crédit Agricole SA pour 1 890 millions d'euros, et les paiements d'intérêts associés.

<sup>(1)</sup> Composé du solde net des postes «caisses et banques centrales», hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

<sup>(1)</sup> Composé du solde des postes «comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains» tel que détaillés en note 6.5 et des postes «comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour» tel que détaillés en note 6.9 (hors intérêts courus).

# Notes annexes aux états financiers consolidés

## ➤ NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

### 1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 <sup>er</sup> janvier 2012
Amendement de la norme IAS 12, relatif au recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2012
Amendement de la norme IFRS 1, sur l'hyperinflation grave, nouveau guide d'application pour les 1ers adoptants qui ont (ou avaient) une monnaie fonctionnelle touchée par une hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2012

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	5 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1er juillet 2012
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	5 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1er janvier 2013
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1er janvier 2014
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1er janvier 2014
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1er janvier 2014
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1er janvier 2014
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1er janvier 2014
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1er janvier 2013
Amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1er janvier 2013
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1er janvier 2014

Crédit Agricole CIB n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

En effet,

- l'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction recyclable/non recyclable
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par le Crédit Agricole CIB (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19)
- l'amendement de la norme IAS 12 prévoit une nouvelle méthode d'évaluation des impôts différés actifs et passifs issus des différences temporaires relatives à certains actifs réévalués. Cette approche ne concerne pas le groupe qui n'a pas opté pour la méthode de réévaluation des immobilisations corporelles non amortissables selon IAS 16 ni des immeubles de placement selon IAS 40
- l'amendement IFRS 1 ne s'applique qu'aux premiers adoptants

Les études d'impact concernant la mise en œuvre des normes pour IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IFRS 13 sont en cours.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2012.

## 1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, Crédit Agricole CIB utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comp-

tabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

## 1.3 Principes et méthodes comptables

### Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entités mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

### Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

### ◆ Titres à l'actif

#### Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

#### + Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par Crédit Agricole CIB.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market (cf. détermination de la juste valeur des instruments financiers).

#### + Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que Crédit Agricole CIB a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que Crédit Agricole CIB a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

#### ✦ Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

#### ✦ Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

#### Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de dépréciation, une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, Crédit Agricole CIB utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Crédit Agricole CIB prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, Crédit Agricole CIB constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

#### Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole CIB enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ».

Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

#### ◆ Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

Crédit Agricole CIB n'a pas utilisé cette dernière possibilité de reclassement lié à des circonstances rares.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par Crédit Agricole CIB en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

## ◆ Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens d'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les éléments d'actifs prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Au 31 décembre 2012, la date d'enregistrement du montant notionnel des pensions livrées et des prêts et emprunts de titres comptabilisés à la juste valeur par résultat, a été uniformisée avec celle des pensions livrées et prêts et emprunts de titres classés en prêts et créances ou en dettes afin de permettre une meilleure lisibilité du bilan.

Antérieurement, le montant notionnel des pensions livrées et des prêts et emprunts de titres classés à la juste valeur par résultat était comptabilisé au bilan en date de transaction. Désormais, le notionnel de ces opérations est comptabilisé en engagement de financement en date de transaction puis au bilan en date de règlement. Les variations de juste valeur de ces opérations entre les deux dates restent enregistrées en résultat.

En conséquence, au 31 décembre 2012, 22 milliards d'euros de titres reçus en pension livrée et emprunts de titres ont été comptabilisés en engagements de financement donnés (contre 2 milliards d'euros comptabilisés en actif financier à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2011) et 27 milliards d'euros de titres donnés en pension livrée et prêts de titres ont été comptabilisés en engagements de financement reçus (contre 7,3 milliards d'euros comptabilisés en passif financier à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2011).

Les impacts sont détaillés dans les notes 6.2 (actifs et passifs à la juste valeur par résultat), 6.13 (comptes de régularisation actif, passif et divers) et 8 (engagements de financement et de garantie).

## ◆ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie «Prêts et créances». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

### + Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation, telles que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Crédit Agricole CIB constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

#### † Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, Crédit Agricole CIB a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

#### Dépréciations sur encours en souffrance

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre de la réglementation Bâle II, Crédit Agricole CIB détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle II d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

#### Autres dépréciations sur base collective

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

### ◆ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;

- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations d'émissions structurées de Crédit Agricole CIB sont comptabilisées comme des passifs financiers de trading à la juste valeur par nature. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles qui reflètent les conditions de refinancement du Groupe, telles que constatées à la fin de la période concernée. Ils tiennent également compte de la durée résiduelle des passifs concernés.

### ◆ Titres au passif

#### Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

#### Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par Crédit Agricole CIB, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

### ◆ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

### La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole CIB privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit est appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

### Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

### ◆ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

#### Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Si le prix coté à la date de clôture n'est pas disponible, Crédit Agricole CIB se référera notamment aux prix des transactions les plus récentes sur l'instrument.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, Crédit Agricole CIB retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.



### Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

### Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres :

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas

de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile. Ces titres, listés dans la note 2.3 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

### ◆ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

#### Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

#### Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

### ◆ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, Crédit Agricole CIB compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

### ◆ Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ;
- ou le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan (mais au hors bilan). Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

### ◆ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

### Provisions (IAS 37 et 19)

Crédit Agricole CIB identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, Crédit Agricole CIB a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16.

### Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

#### ◆ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

Les principes de détermination et de versement des bonus appliqués par Crédit Agricole CIB respectent les dispositions réglementaires encadrant les rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques des établissements de crédits (l'arrêté ministériel publié le 3 novembre 2009 et les Normes Professionnelles de mise en œuvre pratique émises par la FBF). Ils prévoient une rémunération variable différée sur plusieurs années et payable en espèces indexées sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A. ou en actions Crédit Agricole S.A.. La charge est constatée linéairement en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits pour tenir compte des conditions de présence et / ou de performance. Pour les rémunérations réglées en trésorerie, la dette correspondante est révisée jusqu'à son règlement pour tenir compte de l'éventuelle non-réalisation de ces conditions et de la variation de valeur du titre Crédit Agricole S.A.. Pour les rémunérations réglées en actions Crédit Agricole S.A., la charge correspondante est révisée si les conditions d'acquisitions ne sont pas réalisées.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

#### ◆ Avantages postérieurs à l'emploi

##### Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Crédit Agricole CIB détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Crédit Agricole CIB n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 la totalité des écarts actuariels directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

### Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole CIB n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

## Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 7 novembre 2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole CIB et éligibles à la norme IFRS 2 sont de ces deux types.

Les charges relatives aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont comptabilisées de la façon suivante :

- pour les plans « equity settled », en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées » étalées linéairement sur la période d'acquisition ;
- pour les plans « cash settled », en charges de personnel par la contrepartie d'une dette. Ces charges sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits (comprise entre 3 et 4 ans) pour tenir compte des conditions de présence et/ou de performance. La dette correspondante est révisée jusqu'à son règlement pour prendre en compte l'éventuelle non-réalisation de ces conditions et la variation de valeur du titre Crédit Agricole S.A..

Un des plans de bonus différé octroyé par Crédit Agricole CIB prévoyant un règlement en actions Crédit Agricole S.A. est traité conformément aux dispositions précisées par IFRS 2 traitant entre autres des opérations fondées sur des actions à l'intérieur d'un Groupe. A ce titre, ce plan est traité comme un plan « cash settled » dans les comptes de Crédit Agricole CIB et comme un plan « equity settled » dans ceux de Crédit Agricole S.A..

Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 « paiements à base d'actions ».

Les souscriptions d'actions Crédit Agricole S.A. proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le groupe Crédit Agricole CIB applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

## Impôts courants et différés

Crédit Agricole CIB détenu à 99,9 % par le groupe Crédit Agricole depuis le 27 décembre 1996, et certaines de ses filiales, font partie du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A..

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale du goodwill ;
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

- Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus ou moins values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - soit sur la même entité imposable,
  - soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

## Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole CIB applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole CIB suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

## Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole CIB. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement

net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

## Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat ;
  - Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
    - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
    - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
    - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
  - les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

## Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;

- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

## Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## 1.4 Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole CIB et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon Les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit Agricole CIB dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole CIB détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

#### ◆ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit Agricole CIB détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole CIB détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole CIB est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

#### ◆ Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par Crédit Agricole CIB, même en l'absence de lien capitalistique.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de Crédit Agricole CIB selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que Crédit Agricole CIB obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- Crédit Agricole CIB a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », Crédit Agricole CIB a délégué ses pouvoirs de décision ;
- Crédit Agricole CIB a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,

- Crédit Agricole CIB conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

#### ◆ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

### Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercée par Crédit Agricole CIB sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole CIB ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole CIB ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

### Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les

entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, des opérations en devises en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

## Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

A la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évalué, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquéreur réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquéreur et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquéreur pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquéreur ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont dorénavant comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique «Gains ou pertes nets sur autres actifs», sinon ils sont enregistrés dans le poste «Charges générales d'exploitation».

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole CIB dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste « Réserves consolidées part du Groupe »; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole CIB dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le groupe Crédit Agricole CIB a consenti à des actionnaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leur participation dans ces filiales, dont le prix est établi selon une formule prédéfinie qui intègre l'évolution future de l'activité des filiales concernées. Ces engagements sont constitutifs d'options de vente accordées aux actionnaires

minoritaires, qui conduisent, conformément aux dispositions de la norme IAS 32, à donner aux intérêts minoritaires concernés le caractère de dettes et non de capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

## ➤ NOTE 2 : INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2012 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

### 2.1 Événements significatifs de la période

#### ◆ Cessions et dépréciations de portefeuilles d'actifs dans le cadre du plan d'adaptation

Conformément aux objectifs annoncés le 14 décembre 2011 par le groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole CIB continue de gérer activement son plan d'adaptation.

Dans la continuité des éléments communiqués en 2011, l'impact global des cessions et dépréciations de portefeuilles d'actifs dans le cadre du plan ressort à - 628 millions d'euros sur le résultat avant impôt (- 401 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe en 2012).

En effet, la cession de portefeuilles d'actifs en extinction entamée au quatrième trimestre 2011 s'est accélérée sur 2012 : la quasi-totalité du portefeuille de CDOs résidentiels US comptabilisés en trading book ainsi que des RMBS US ont été cédés pour un montant nominal de 5,9 milliards d'euros (1,1 milliard d'euros pour l'année 2011). L'impact de ces cessions sur le résultat avant impôt s'élève à -402 millions d'euros auquel il faut rajouter -112 millions d'euros de dépréciation soit un total brut de -514 millions d'euros (ou -328 millions d'euros en résultat net part du Groupe).

Par ailleurs, les cessions de prêts du portefeuille de banque de financement se sont poursuivies sur 2012 pour un encours de 3,9 milliards d'euros (soit un total de 10,3 milliards d'euros), à un rythme un peu moins soutenu mais dans des conditions qui restent satisfaisantes, avec un impact sur le produit net bancaire de - 114 millions d'euros en 2012 (- 73 millions d'euros en résultat net part du groupe).

#### ◆ Traitement de la cession de CA Cheuvreux en IFRS 5

Crédit Agricole CIB et Kepler Capital Market ont annoncé le 17 juillet 2012 leur entrée en négociations exclusives concernant le rapprochement de CA Cheuvreux et Kepler Capital Market pour créer Kepler Cheuvreux, le leader indépendant du courtage en Europe, aux termes desquelles il est envisagé :

- que Crédit Agricole CIB cède à Kepler Capital Market 100% de ses parts dans CA Cheuvreux ;
- que Crédit Agricole CIB puisse prendre une participation dans le nouvel ensemble Kepler Cheuvreux à hauteur de 15%.

CA Cheuvreux est consolidé par intégration globale jusqu'à la date de cession effective prévue en 2013.

Néanmoins, les conditions d'application de la norme IFRS 5 étant remplies au 31 décembre 2012, les comptes de CA Cheuvreux au bilan et au compte de résultat sont présentés sur des lignes spécifiques. Au compte de résultat, le « Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession » est constitué des éléments suivants :

- Résultat courant de l'activité (-21 millions d'euros) ;
- Coûts liés à la cession (-171 millions d'euros) ;
- Dépréciation de l'écart d'acquisition (-132 millions d'euros)

Soit un total de -324 millions d'euros.

Au bilan, un montant de 1 136 millions d'euros est enregistré dans la ligne « Actifs non courants destinés à être cédés » et un montant de 1 029 millions d'euros en « Dettes sur actifs destinés à être cédés » dans les comptes consolidés de Crédit Agricole CIB.



### ◆ Traitement de la cession en cours de CLSA en IFRS 5

Le 20 juillet 2012 Crédit Agricole CIB a cédé 19,9 % de CLSA à CITICS International pour 310 millions d'USD ; le prix reçu a été réservé au titre de l'option de rachat, compte tenu des options croisées détenues par les deux parties et leur permettant d'annuler cette transaction en cas d'échec de la cession totale.

Simultanément, CITICS a attribué à Crédit Agricole CIB une option lui permettant de céder à CITICS International les 80,1 % restants de sa participation pour 942 millions d'USD : cette option a été exercée le 25 octobre 2012, suivie de la signature le 5 novembre 2012 d'un accord d'achat et de vente ferme.

La signature de cet accord d'achat et de vente ferme entre les parties et les progrès notables dans les discussions avec les autorités de tutelle confortent la probabilité de finalisation de la cession en 2013. Par conséquent, les critères d'application de la norme IFRS 5 sont remplis pour les comptes au 31 décembre 2012. Les comptes de CLSA sont présentés au bilan et au compte de résultat sur une ligne spécifique. Au compte de résultat, le « Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession » qui s'élève à -57 millions d'euros au 31 décembre 2012 correspond au résultat d'exploitation courante. Au bilan, un montant de 2 722 millions d'euros est enregistré dans la ligne « Actifs non courants destinés à être cédés » et un montant de 2 522 millions d'euros en « Dettes sur actifs destinés à être cédés » dans les comptes consolidés de Crédit Agricole CIB.

La plus value de cession attendue en 2013 lors de la cession de CLSA entraîne que les actifs et passifs de cette participation sont maintenus à leur valeur comptable dans les comptes consolidés de Crédit Agricole CIB.

### ◆ Acquisition des titres CA Indosuez Private Banking

Le 22 février 2012, Crédit Agricole CIB a acquis auprès de Crédit Agricole SA les titres de CA Indosuez Private Banking désormais consolidé par intégration globale.

Les comptes 2011 n'ont pas été retraités de cette opération de regroupement sous contrôle commun, les impacts n'ayant pas été jugés significatifs.

### ◆ Perte de valeur des écarts d'acquisition (cf. note 2.4 « Ecarts d'acquisition »)

Sur l'exercice 2012, les tests de dépréciation réalisés sur les écarts d'acquisition ont conduit à la constatation d'une dépréciation de 483 millions d'euros contre 294 millions d'euros au titre de l'exercice 2011.

Au 31 décembre 2012, la valeur de l'UGT « Banque de financement et d'investissement (hors courtiers) » a fait l'objet d'une dépréciation de 115 millions d'euros et celle de l'UGT « Courtiers, autres » a été dépréciée de 368 millions d'euros.

Ces impacts comptables traduisent principalement l'impact du renforcement des exigences prudentielles, donc la réduction de valeur d'utilité des entités concernées et reflètent aussi la situation de l'environnement macroéconomique et financier pour les pays et les métiers concernés.

### ◆ Prise en compte de l'impact du spread émetteur

Conformément à la norme IAS 39, Crédit Agricole CIB valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions de Crédit Agricole CIB.

L'évolution du spread émetteur sur les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, et évaluées sur la base de la dernière grille d'émission en vigueur en fin de période, a généré un impact de - 933 millions d'euros en Produit net bancaire au 31 décembre 2012 (+ 671 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Le stock de résultat latent lié à la revalorisation des émissions structurées de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2012 s'élève à 77 millions d'euros avant impôt.

### ◆ Activités de corrélation

La réalisation en février 2012 du transfert de l'exposition au risque de marché de l'activité de corrélation de Crédit Agricole CIB à Blue Mountain n'a pas entraîné d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

## 2.2 Participations dans les entreprises mises en équivalence

en millions d'euros	31.12.2012					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote-part de résultat
<b>Sociétés financières :</b>	<b>1 362</b>	<b>1 671</b>	<b>31 884</b>	<b>1 033</b>	<b>622</b>	<b>164</b>
Banque Saudi Fransi	1 362	1 671	31 884	1 033	622	164
<b>Sociétés non financières<sup>(1)</sup> :</b>	<b>7</b>					
Filiales de Newedge	7					
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence</b>	<b>1 369</b>	<b>1 671</b>	<b>31 884</b>	<b>1 033</b>	<b>622</b>	<b>164</b>

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus, correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2012. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminé en conformité avec IAS 28.

en millions d'euros	31.12.2011					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote-part de résultat
<b>Sociétés financières :</b>	<b>1 230</b>	<b>1 952</b>	<b>28 951</b>	<b>873</b>	<b>554</b>	<b>134</b>
Banque Saudi Fransi	1 230	1 952	28 951	873	554	134
<b>Sociétés non financières<sup>(1)</sup> :</b>	<b>33</b>					<b>(1)</b>
Filiales de CLSA BV	26					(1)
Filiales de Newedge	7					
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence</b>	<b>1 263</b>	<b>1 952</b>	<b>28 951</b>	<b>873</b>	<b>554</b>	<b>133</b>

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus, correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2011. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminé en conformité avec IAS 28.

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2011, les titres mis en équivalence détenus par le groupe CLSA figuraient pour 26 millions d'euros en participation dans les entreprises mises en équivalence ; au 31 décembre 2012, ces mêmes titres figurent pour 24 millions d'euros en « Actifs non courants destinés à être cédés », en application de la norme IFRS 5 à CLSA.

## 2.3 Les participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2012, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20% et dont la valeur au bilan est significative (cf. note 1.3 sur les principes et méthodes comptables) sont les suivantes :

en millions d'euros	31.12.2012		31.12.2011		Raison de la non intégration dans le périmètre de consolidation
	Valeur nette au bilan	% de capital détenu par le groupe	Valeur nette au bilan	% de capital détenu par le groupe	
<b>Valeur nette au bilan des titres de participation non consolidés<sup>(1)</sup> :</b>	<b>704</b>		<b>707</b>		
dont :					
- CA PREFERRED FUNDING LLC	49	33,00	49	33,00	cette structure, dans laquelle CACIB détient 33% des actions ordinaires, n'est pas consolidée car l'émission des actions de préférence est faite au bénéfice de Crédit Agricole S.A.
- BFO	43	100,00	55	98,95	en arrêt d'activité
- FUNDO A DE INVESTIMENTO	24	100,00	26	100,00	en démarrage d'activité et en dessous des seuils de consolidation applicables dans le groupe

<sup>(1)</sup> Tenant compte de 59 millions d'euros comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable sur 2012.

## 2.4 Les écarts d'acquisition

en millions d'euros	31.12.2011 BRUT	31.12.2011 NET	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	Impact IFRS 5	31.12.2012 BRUT	31.12.2012 NET
Banque de financement et d'investissement (hors courtiers)	644	589			(115)				644	474
Courtiers Actions	174	173						(173) <sup>(1)</sup>		
Courtiers, autres	664	370			(368)	(2)			662	0
Banque privée	484	484							484	484
<b>TOTAL</b>	<b>1 966</b>	<b>1 616</b>			<b>(483)</b>	<b>(2)</b>		<b>(173)</b>	<b>1 790</b>	<b>958</b>

En application de la norme IFRS 5 :

- un montant de 41 millions d'euros correspondant à l'écart d'acquisition portant sur CLSA a été classé en « Actifs non courants destinés à être cédés »,  
- et un montant de 132 millions d'euros correspondant à la dépréciation de l'intégralité de l'écart d'acquisition de CA Cheuvreux.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Ces tests ont conduit à l'enregistrement d'une charge de dépréciation au cours de l'exercice 2012 sur les UGT Autres Courtiers et BFI.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles entre 3 ans et 4 ans à partir des budgets prévisionnels approuvés par la Direction.

Les projections des plans métiers ont été élaborées à partir du scénario économique de fin septembre 2012, axé sur les hypothèses suivantes :

### Une reprise lente et modérée en zone euro

Après une année 2012 en récession en zone euro, l'année 2013 est marquée par une reprise très lente et modérée (0,1%), sur fond de résolution graduelle de la crise de la dette.

En 2014, la croissance renoue avec son rythme potentiel, de l'ordre de 1,4%, avec en France une reprise modeste (1,3% en 2014). En Italie, la croissance connaît un rebond technique en 2014, après deux années de récession.

### Des taux à court terme qui demeurent bas en 2013

La BCE a abaissé son taux de refinancement à 0,75% en juillet 2012 en raison d'une dégradation de la situation économique en zone euro. Le très bas niveau des taux directeurs (0% pour le taux de dépôt et 0,75% pour le taux de refinancement), les opérations de refinancement illimitées et l'élargissement des conditions d'éligibilité des collatéraux devraient contribuer à maintenir un excès de liquidité en zone euro et de ce fait, des taux à court terme très bas (0,2% pour l'Euribor 3 mois fin 2012 et en 2013).

En 2014-2015, la BCE remonte prudemment son taux de refinancement par étapes, à mesure que se met en place une reprise lente et modérée en zone euro.

### Une remontée lente et graduelle des taux long terme

En 2012, la crise de la dette publique en zone euro et l'aversion pour le risque conduisent à un flight to quality marqué en faveur des titres d'Etat allemands et français, d'où des taux 10 ans très bas pour ces deux pays. Avec l'annonce par la BCE d'un nouveau programme de rachats (conditionnels mais illimités) de dettes publiques, baptisé OMT, l'aversion au risque pourrait

graduellement diminuer. Mais dans le même temps la situation économique de la plupart des pays européens, notamment l'Italie ou l'Espagne, s'avère plus mauvaise que prévue. L'attrait pour les valeurs refuges va donc rester fort et la remontée des taux longs allemands et français sera plus lente que prévue.

En 2014-2015, le retour de la croissance et l'amélioration des comptes publics favorisent un arbitrage en faveur d'actifs plus risqués (baisse des primes de risque). Mais la fragilité de la reprise et sa vulnérabilité aux chocs devraient encore soutenir des achats refuges avec une normalisation très graduelle des taux long terme allemands et français.

### Une parité euro-dollar stable sur la période

La parité euro-dollar se stabilise autour des 1,30 compte tenu de la politique ultra accommodante de la Fed qui pousse le dollar à la baisse. Cependant, cet effet est compensé par un différentiel de conjoncture nettement défavorable à la zone euro. L'allocation de ressources rares (liquidité, RWA) reste contrainte sur la période pour les métiers de financement (SFS et BFI).

- les fonds propres alloués aux différents métiers correspondent au 31 décembre 2012 à 8 % des emplois pondérés pour les activités bancaires ;
- taux de croissance à l'infini : entre 2% et 3%,
- taux d'actualisation : entre 10% et 12,6%.

Les tests de sensibilité effectués sur les écarts d'acquisition – part du groupe démontrent que :

- une variation de +/- 50 points de base du taux du niveau de fonds propres alloués aux UGT conduirait à une variation de + 474/- 115M€ de la charge de dépréciation enregistrée fin 2012,
- une variation de +/- 50 points de base du taux de croissance à l'infini conduirait à une variation de l'ordre de - 115 /+ 325M€ de la charge de dépréciation enregistrée fin 2012.
- une variation de +/- 50 points de base du taux d'actualisation conduirait à une variation de + 441/- 115M€ de la charge de dépréciation constatée fin 2012.
- une variation de +/- 10 points de base du coût du risque conduirait à une variation de l'ordre de + 98%/- 24% de la charge totale de dépréciation enregistrée fin 2012.
- une variation de +/- 100 points de base du coefficient d'exploitation conduirait à une variation de + 39%/- 24% de la charge totale de dépréciation constatée fin 2012.

Seule la charge de dépréciation sur la BFI serait impactée par les variations indiquées ci-dessus.

## 2.5 Participations dans les coentreprises

### Liste et description des participations dans les coentreprises

Au 31 décembre 2012, les principales participations dans les coentreprises sont les suivantes :

- Newedge, consolidée à 50%, dont la contribution s'élève à 22 973 millions d'euros au bilan consolidé, à 1 648 millions d'euros en charges et à 1 302 millions d'euros en produits ;

- UBAF, consolidée à 47,01%, dont la contribution s'élève à 699 millions d'euros au bilan consolidé, à 56 millions d'euros en charges et à 63 millions d'euros en produits

## ➤ NOTE 3 : GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La description de la nature des risques auxquels le groupe Crédit Agricole CIB est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer, figurent dans la section « Facteurs de risque et Pilier 3 » chapitre « gestion des risques », comme le permet la norme IFRS 7.

### 3.1 Risque de crédit

#### Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée

<i>en millions d'euros</i>	<b>31.12.2012</b> <b>Activités</b> <b>poursuivies</b>	<b>31.12.2011</b>
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	579 154	452 742
Instruments dérivés de couverture	1 842	1 639
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable )	28 996	13 033
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	65 596	79 570
Prêts et créances sur la clientèle	122 508	168 216
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>798 096</b>	<b>715 200</b>
Engagements de financement donnés <sup>(2)</sup>	116 320	110 579
Engagements de garantie financière donnés	43 209	43 168
Provisions - Engagements par signature	(18)	(20)
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>159 511</b>	<b>153 727</b>
<b>Exposition maximale au risque de crédit<sup>(1)</sup></b>	<b>957 607</b>	<b>868 927</b>

<sup>(1)</sup> La contribution au titre du 31 décembre 2011 des entités reclassées en activités destinées à être cédées en 2012 s'élève à 898 millions d'euros.

<sup>(2)</sup> Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte créditeurs divers pour 2 milliards d'euros ; Au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 22 milliards d'euros sont comptabilisées en «engagements de financement donnés» entre la date de transaction et la date de règlement.

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>en millions d'euros</i>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	4 447	5 898
Prêts et créances sur la clientèle	59 826	65 916
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	9 785	13 825
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	3 675	4 806
<b>Total</b>	<b>77 733</b>	<b>90 445</b>

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

## Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

## ◆ Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

en millions d'euros	31.12.2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	2 748	52	(51)	(28)	2 669
Etablissements de crédit	50 154	644	(553)		49 601
Banques centrales	15 994				15 994
Institutions non établissements de crédit	22 487	556	(351)	(570)	21 566
Grandes entreprises	94 914	2 760	(1 462)	(979)	92 473
Clientèle de détail	5 855	643	(54)		5 801
<b>Total - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle<sup>(1)</sup></b>	<b>192 152</b>	<b>4 655</b>	<b>(2 471)</b>	<b>(1 577)</b>	<b>188 104</b>

<sup>(1)</sup> Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 923 millions d'euros et impayés < 90 jours pour 249 millions d'euros.

en millions d'euros	31.12.2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	4 464	83	(82)	(21)	4 361
Etablissements de crédit	61 895	607	(564)		61 331
Banques centrales	18 239				18 239
Institutions non établissements de crédit	57 182	841	(531)	(1 063)	55 588
Grandes entreprises	104 425	2 033	(1 061)	(1 206)	102 158
Clientèle de détail	6 168	759	(59)		6 109
<b>Total - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle<sup>(1)</sup></b>	<b>252 373</b>	<b>4 323</b>	<b>(2 297)</b>	<b>(2 290)</b>	<b>247 786</b>

<sup>(1)</sup> Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 1 021 millions d'euros et impayés < 90 jours pour 306 millions d'euros.

## ◆ Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

en millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	1 822	2 906
Institutions non établissements de crédit	16 671	21 066
Grandes entreprises	80 191	73 919
Clientèle de détail	1 424	1 739
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>100 108</b>	<b>99 630</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	31	72
Institutions non établissements de crédit	3 201	2 094
Grandes entreprises	32 154	33 435
Clientèle de détail	734	779
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>36 120</b>	<b>36 380</b>

## ◆ Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
Administrations centrales	10 428	10 745
Institutions non établissements de crédit	44 252	76 941
Grandes entreprises	48 597	52 485
Clientèle de détail	17 884	17 442
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>121 161</b>	<b>157 613</b>

## Concentrations par zone géographique de l'activité crédit

## ◆ Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	47 098	489	(309)	(339)	46 450
Autres pays de l'Union européenne	39 007	1 504	(470)	(460)	38 077
Autres pays d'Europe	13 680	298	(138)	(61)	13 481
Amérique du Nord	38 368	505	(342)	(361)	37 665
Amériques Centrale et du Sud	12 627	876	(655)	(17)	11 955
Afrique et Moyen Orient	7 315	679	(474)	(117)	6 724
Asie et Océanie (hors Japon)	18 053	195	(16)	(125)	17 912
Japon	16 004	109	(67)	(97)	15 840
<b>Total - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle<sup>(1)</sup></b>	<b>192 152</b>	<b>4 655</b>	<b>(2 471)</b>	<b>(1 577)</b>	<b>188 104</b>

<sup>(1)</sup> Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 923 millions d'euros et impayés < 90 jours pour 249 millions d'euros.

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	61 435	441	(285)	(276)	60 874
Autres pays de l'Union européenne	54 480	1 468	(388)	(582)	53 510
Autres pays d'Europe	13 976	329	(137)	(66)	13 773
Amérique du Nord	63 206	455	(349)	(916)	61 941
Amériques Centrale et du Sud	14 518	912	(606)	(23)	13 889
Afrique et Moyen Orient	8 783	549	(425)	(270)	8 088
Asie et Océanie (hors Japon)	20 851	53	(39)	(74)	20 738
Japon	15 124	116	(68)	(83)	14 973
<b>Total - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle<sup>(1)</sup></b>	<b>252 373</b>	<b>4 323</b>	<b>(2 297)</b>	<b>(2 290)</b>	<b>247 786</b>

<sup>(1)</sup> Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 1 021 millions d'euros et impayés < 90 jours pour 306 millions d'euros.

## ◆ Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	43 379	32 649
Autres pays de l'Union européenne	18 417	26 196
Autres pays d'Europe	6 467	6 770
Amérique du Nord	18 863	19 942
Amériques Centrale et du Sud	3 978	4 611
Afrique et Moyen Orient	1 284	1 731
Asie et Océanie (hors Japon)	6 848	6 714
Japon	872	1 017
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>100 108</b>	<b>99 630</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	13 514	13 023
Autres pays de l'Union européenne	8 880	8 673
Autres pays d'Europe	3 498	1 689
Amérique du Nord	5 331	5 700
Amériques Centrale et du Sud	558	681
Afrique et Moyen Orient	701	1 304
Asie et Océanie (hors Japon)	2 743	4 224
Japon	895	1 086
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>36 120</b>	<b>36 380</b>

## ◆ Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
France (y compris DOM-TOM)	25 592	29 826
Autres pays de l'Union Européenne	36 948	35 635
Autres pays d'Europe	9 537	8 676
Amérique du Nord	25 822	61 807
Amériques Centrale et du Sud	3 291	2 823
Afrique et Moyen Orient	6 955	6 216
Asie et Océanie (hors Japon)	9 068	10 576
Japon	3 948	2 054
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>121 161</b>	<b>157 613</b>

### ◆ Opérations sur instruments dérivés - Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

en millions d'euros	31.12.2012			31.12.2011		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	213 164	68 291	281 454	209 851	87 231	297 082
- dérivés actions et sur indices	3 476	2 917	6 393	9 513	4 663	14 176
- dérivés de crédit	5 299	9 976	15 276	14 199	13 721	27 920
<b>Total instruments dérivés</b>	<b>221 939</b>	<b>81 184</b>	<b>303 123</b>	<b>233 563</b>	<b>105 615</b>	<b>339 178</b>
Incidence des accords de compensation	189 965	50 616	240 581	199 124	67 252	266 376
Incidence des accords de collatéralisation	7 977		7 977	6 239		6 239
<b>Total instruments dérivés après effets des accords de compensation et de collatéralisation</b>	<b>23 997</b>	<b>30 568</b>	<b>54 565</b>	<b>28 200</b>	<b>38 363</b>	<b>66 563</b>

## 3.2 Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.



## Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

## ◆ Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

en millions d'euros	31.12.2012						31.12.2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				<b>1 391</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>1 489</b>	<b>1 299</b>
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêt				1 391	49	49	1 489	1 292
Options de taux								1
Caps-floors-collars								6
Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or</b>				<b>214</b>	<b>10</b>		<b>224</b>	<b>216</b>
Opérations fermes de change				212	10		222	191
Options de change				2			2	25
<b>Autres instruments</b>				<b>19</b>			<b>19</b>	
Dérivés sur actions & indices boursiers				19			19	
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédit et autres								
<b>Sous total</b>				<b>1 624</b>	<b>59</b>	<b>49</b>	<b>1 732</b>	<b>1 515</b>
Opérations de change à terme				102	8		110	124
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>				<b>1 726</b>	<b>67</b>	<b>49</b>	<b>1 842</b>	<b>1 639</b>

## ◆ Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

en millions d'euros	31.12.2012						31.12.2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				<b>441</b>	<b>219</b>	<b>71</b>	<b>731</b>	<b>684</b>
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêt				440	214	70	724	677
Options de taux					4		4	
Caps-floors-collars								6
Autres instruments conditionnels				1	1	1	3	1
<b>Instruments de devises et or</b>				<b>151</b>	<b>1</b>		<b>152</b>	<b>289</b>
Opérations fermes de change				149	1		150	264
Options de change				2			2	25
<b>Autres instruments</b>				<b>73</b>			<b>73</b>	<b>166</b>
Dérivés sur actions & indices boursiers				73			73	166
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédit et autres								
<b>Sous total</b>				<b>665</b>	<b>220</b>	<b>71</b>	<b>956</b>	<b>1 139</b>
Opérations de change à terme				106	1		107	463
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>				<b>771</b>	<b>221</b>	<b>71</b>	<b>1 063</b>	<b>1 602</b>

## ◆ Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

en millions d'euros	31.12.2012						31.12.2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>2</b>			<b>19 622</b>	<b>107 858</b>	<b>288 895</b>	<b>416 377</b>	<b>316 513</b>
Futures	1						1	2
FRA				672	102		774	766
Swaps de taux d'intérêt				18 257	95 901	251 591	365 749	265 997
Options de taux				80	3 391	32 056	35 527	35 545
Caps-floors-collars				613	8 464	5 248	14 325	14 203
Autres instruments conditionnels	1						<b>1</b>	
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>10</b>			<b>3 201</b>	<b>3 326</b>	<b>3 989</b>	<b>10 526</b>	<b>11 211</b>
Opérations fermes de change	10			1 496	823	1 406	3 735	5 019
Options de change				1 705	2 503	2 583	6 791	6 192
<b>Autres instruments</b>	<b>111</b>	<b>592</b>	<b>19</b>	<b>3 582</b>	<b>11 429</b>	<b>945</b>	<b>16 678</b>	<b>31 631</b>
Dérivés sur actions & indices boursiers	111	592	19	1 008	3 060	276	5 066	12 581
Dérivés sur métaux précieux				23	4		27	87
Dérivés sur produits de base				322	220	47	589	2 890
Dérivés de crédit et autres				2 229	8 145	622	10 996	16 073
<b>Sous total</b>	<b>123</b>	<b>592</b>	<b>19</b>	<b>26 405</b>	<b>122 613</b>	<b>293 829</b>	<b>443 581</b>	<b>359 355</b>
Opérations de change à terme				7 094	871	148	8 113	14 660
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	<b>123</b>	<b>592</b>	<b>19</b>	<b>33 499</b>	<b>123 484</b>	<b>293 977</b>	<b>451 694</b>	<b>374 015</b>

## ◆ Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

en millions d'euros	31.12.2012						31.12.2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>1</b>			<b>18 768</b>	<b>105 656</b>	<b>293 142</b>	<b>417 567</b>	<b>318 083</b>
Futures	1						1	1
FRA				654	76		730	746
Swaps de taux d'intérêt				17 101	90 910	252 943	360 954	262 117
Options de taux				219	4 092	33 598	37 909	37 109
Caps-floors-collars				793	10 578	6 601	17 972	18 105
Autres instruments conditionnels				1			1	5
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>5</b>			<b>3 268</b>	<b>3 883</b>	<b>3 511</b>	<b>10 667</b>	<b>10 970</b>
Opérations fermes de change	4			1 242	1 170	1 259	3 675	4 286
Options de change	1			2 026	2 713	2 252	6 992	6 684
<b>Autres instruments</b>	<b>194</b>	<b>1 026</b>	<b>46</b>	<b>3 854</b>	<b>11 536</b>	<b>871</b>	<b>17 527</b>	<b>30 775</b>
Dérivés sur actions & indices boursiers	150	1 026	46	698	3 133	231	5 284	11 287
Dérivés sur métaux précieux				27	4		31	84
Dérivés sur produits de base	44			251	207	48	550	2 737
Dérivés de crédit et autres				2 878	8 192	592	11 662	16 667
<b>Sous total</b>	<b>200</b>	<b>1 026</b>	<b>46</b>	<b>25 890</b>	<b>121 075</b>	<b>297 524</b>	<b>445 761</b>	<b>359 828</b>
Opérations de change à terme				6 330	1 065	117	7 512	12 048
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	<b>200</b>	<b>1 026</b>	<b>46</b>	<b>32 220</b>	<b>122 140</b>	<b>297 641</b>	<b>453 273</b>	<b>371 876</b>

## Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

en millions d'euros	31.12.2012		31.12.2011	
	Total encours notionnel		Total encours notionnel	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>13 039 689</b>		<b>13 392 547</b>	
Futures	385 344		248 816	
FRA	1 309 145		1 404 723	
Swaps de taux d'intérêt	8 807 481		8 685 565	
Options de taux	1 433 900		1 830 441	
Caps-floors-collars	1 103 819		1 223 002	
Autres instruments conditionnels				
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>2 416 064</b>		<b>2 331 390</b>	
Opérations fermes de change	1 892 239		1 674 659	
Options de change	523 825		656 731	
<b>Autres instruments</b>	<b>1 147 655</b>		<b>990 487</b>	
Dérivés sur actions & indices boursiers	63 737		150 275	
Dérivés sur métaux précieux	811		1 220	
Dérivés sur produits de base	7 228		69 772	
Dérivés de crédit et autres	1 075 879		769 220	
<b>Sous-Total</b>	<b>16 603 408</b>		<b>16 714 424</b>	
Opérations de change à terme	351 964		681 550	
<b>Total Notionnels</b>	<b>16 955 372</b>		<b>17 395 974</b>	

## Risques de change

## ◆ Contribution des différentes devises au bilan consolidé

en millions d'euros	31.12.2012		31.12.2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	560 977	557 339	454 593	459 082
Autres devises de l'Union européenne	27 504	30 382	12 711	7 217
USD	253 653	256 151	276 871	290 176
JPY	29 872	29 340	39 836	40 513
Autres devises	33 284	32 078	41 993	29 016
<b>Total bilan</b>	<b>905 290</b>	<b>905 290</b>	<b>826 004</b>	<b>826 004</b>

## Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

en millions d'euros	31.12.2012			31.12.2011		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	1	1 245	621	8	1 714	632
USD			4 104		1 505	4 332
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1 245</b>	<b>4 725</b>	<b>8</b>	<b>3 219</b>	<b>4 964</b>

### 3.3 Risque de liquidité et de financement

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2012				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	54 283	5 252	4 274	2 340	66 149
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	47 729	10 431	43 084	24 759	126 003
<b>Total</b>	<b>102 012</b>	<b>15 683</b>	<b>47 358</b>	<b>27 099</b>	<b>192 152</b>
Dépréciations					(4 048)
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>					<b>188 104</b>

en millions d'euros	31.12.2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	68 391	2 958	6 514	2 271	80 134
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	83 341	12 614	47 795	28 489	172 239
<b>Total</b>	<b>151 732</b>	<b>15 572</b>	<b>54 309</b>	<b>30 760</b>	<b>252 373</b>
Dépréciations					(4 587)
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>					<b>247 786</b>

Dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2012				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	36 392	7 474	13 534	1 360	58 760
Dettes envers la clientèle	104 498	13 860	2 036	767	121 161
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle</b>	<b>140 890</b>	<b>21 334</b>	<b>15 570</b>	<b>2 127</b>	<b>179 921</b>

en millions d'euros	31.12.2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	70 224	3 391	12 453	826	86 894
Dettes envers la clientèle	139 490	14 003	1 843	2 277	157 613
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle</b>	<b>209 714</b>	<b>17 394</b>	<b>14 296</b>	<b>3 103</b>	<b>244 507</b>

## Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

en millions d'euros	31.12.2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	indéter- miné	Total
Bons de caisse	33					33
Titres de créances négociables	23 895	6 918	149	80		31 041
Emprunts obligataires	1					1
Autres dettes représentées par un titre				27		27
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>23 929</b>	<b>6 918</b>	<b>149</b>	<b>107</b>		<b>31 102</b>
Dettes subordonnées à durée déterminée	75	501	23	646		1 245
Dettes subordonnées à durée indéterminée	3		78	4 644		4 725
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>78</b>	<b>501</b>	<b>101</b>	<b>5 290</b>		<b>5 970</b>

en millions d'euros	31.12.2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	indéter- miné	Total
Bons de caisse		18	21			39
Titres de créances négociables	21 681	2 781	246	253		24 961
Emprunts obligataires			8			8
Autres dettes représentées par un titre				28		28
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>21 681</b>	<b>2 799</b>	<b>275</b>	<b>281</b>		<b>25 036</b>
Dettes subordonnées à durée déterminée	296		1 841	1 082		3 219
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2			4 962		4 964
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>298</b>		<b>1 841</b>	<b>6 044</b>		<b>8 183</b>

## Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

en millions d'euros	31.12.2012				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Garanties financières données	15	28			43

en millions d'euros	31.12.2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Garanties financières données	16	39			55

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

## 3.4 Dérivés de couverture

(cf. « Facteurs de risque et Pilier 3 » - Chapitre « Gestion des risques - Gestion du bilan - Risques financiers structurels »).

### Instruments dérivés de couverture par type de risques

en millions d'euros	31.12.2012			31.12.2011		
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant Notionnel	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant Notionnel
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>777</b>	<b>887</b>	<b>44 180</b>	<b>841</b>	<b>1 288</b>	<b>34 388</b>
Taux d'intérêt	537	718	27 932	512	672	18 189
Instruments de capitaux propres						21
Change	241	169	16 248	329	616	16 178
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>1 037</b>	<b>162</b>	<b>20 245</b>	<b>788</b>	<b>179</b>	<b>8 092</b>
Taux d'intérêt	952	13	8 387	788	13	7 835
Instruments de capitaux propres	19	73	298		166	257
Change	66	75	11 560			
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER</b>	<b>28</b>	<b>14</b>	<b>3 695</b>	<b>10</b>	<b>135</b>	<b>6 278</b>
<b>TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE</b>	<b>1 842</b>	<b>1 063</b>	<b>68 120</b>	<b>1 639</b>	<b>1 602</b>	<b>48 758</b>

## ➤ NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

L'information comparative relative aux activités arrêtées ou en cours de cession est présentée distinctement, conformément à la norme IFRS 5 (voir note 6.14 «Actifs et passifs financiers liés aux actifs non courants destinés à être cédés»).

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011 <sup>(1)</sup>	31.12.2011 Publié
Sur opérations avec les établissements de crédit <sup>(3)</sup>	722	1 091	1 145
Sur opérations avec la clientèle <sup>(4)</sup>	4 015	3 743	3 743
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	365	477	483
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	495	312	312
Sur opérations de location-financement	21	52	52
Autres intérêts et produits assimilés			
<b>Produits d'intérêts<sup>(2)</sup></b>	<b>5 618</b>	<b>5 675</b>	<b>5 735</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit <sup>(3)</sup>	(878)	(924)	(925)
Sur opérations avec la clientèle <sup>(4)</sup>	(964)	(997)	(998)
Sur dettes représentées par un titre	(386)	(937)	(937)
Sur dettes subordonnées	(130)	(296)	(295)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(593)	(392)	(408)
Sur opérations de location-financement	(15)	(40)	(40)
Autres intérêts et charges assimilées		(6)	(5)
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(2 966)</b>	<b>(3 592)</b>	<b>(3 608)</b>
<b>Marge nette d'intérêts</b>	<b>2 652</b>	<b>2 083</b>	<b>2 127</b>

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

<sup>(2)</sup> Dont 97 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2012 contre 96 millions d'euros au 31 décembre 2011.

<sup>(3)</sup> Les commissions sur engagements antérieurement rattachées aux Commissions sont reclassées au 31 décembre 2012 dans les Produits et charges d'intérêts :

- Les produits de commissions sur engagements avec les établissements de crédit s'élèvent à 43 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 49 millions d'euros au 31 décembre 2011.

- Les charges s'élèvent à - 82 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre - 95 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les montants détaillés ci-dessus pour le 31 décembre 2011 n'ont pas fait l'objet d'un proforma.

<sup>(4)</sup> Les commissions sur engagements antérieurement rattachées aux Commissions sont reclassées au 31 décembre 2012 dans les Produits et charges d'intérêts :

- Les produits de commissions sur engagements avec la clientèle s'élèvent à 678 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 691 millions d'euros au 31 décembre 2011.

- Les charges s'élèvent à - 19 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre - 18 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les montants détaillés ci-dessus pour le 31 décembre 2011 n'ont pas fait l'objet d'un proforma.

### 4.2 Commissions nettes

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012			31.12.2011 <sup>(1)</sup>			31.12.2011 Publié		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	77	(75)	2	59	(36)	23	58	(36)	22
Sur opérations avec la clientèle	353	(75)	278	430	(78)	352	430	(78)	352
Sur opérations sur titres (y compris courtage)	280	(205)	75	678	(684)	(6)	1 291	(730)	561
Sur opérations de change	11	(10)	1	10	(9)	1	10	(9)	1
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan (y compris courtage) <sup>(2)</sup>	896	(593)	303	1 549	(641)	908	1 575	(641)	934
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	338	(159)	179	324	(111)	213	385	(206)	179
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	264	(10)	254	245	(7)	238	212	(8)	204
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>2 219</b>	<b>(1 127)</b>	<b>1 092</b>	<b>3 295</b>	<b>(1 566)</b>	<b>1 729</b>	<b>3 961</b>	<b>(1 708)</b>	<b>2 253</b>

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

<sup>(2)</sup> Les commissions sur engagements antérieurement rattachées aux Commissions sont reclassées au 31 décembre 2012 dans les Produits et charges d'intérêts :

- Les produits de commissions sur engagements s'élèvent à 721 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 740 millions d'euros au 31 décembre 2011.

- Les charges s'élèvent à - 101 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre - 113 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les montants détaillés ci-dessus pour le 31 décembre 2011 n'ont pas fait l'objet d'un proforma.

### 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011 <sup>(1)</sup>	31.12.2011 Publié
Dividendes reçus	189	340	340
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	(102)	1 934	1 982
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option			(18)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	210	(505)	(521)
Résultat de la comptabilité de couverture	(1)	(1)	(1)
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>296</b>	<b>1 768</b>	<b>1 782</b>

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

L'évolution du spread émetteur sur les émissions structurées évaluées à la juste valeur a engendré en Produit Net Bancaire une charge de - 933 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre un produit de 671 millions d'euros au 31 décembre 2011 (cf. note 6.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat).

### Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

en millions d'euros	31.12.2012		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	277	(184)	93
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	186	(280)	(94)
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>			
Variations de juste valeur des éléments couverts		(77)	(77)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	77		77
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
<b>Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie</b>			
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>540</b>	<b>(541)</b>	<b>(1)</b>

en millions d'euros	31.12.2011 <sup>(1)</sup>		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	212	(495)	(283)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	498	(216)	282
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>			
Variations de juste valeur des éléments couverts	29	(10)	19
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	10	(29)	(19)
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
<b>Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie</b>			
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>749</b>	<b>(750)</b>	<b>(1)</b>

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.



en millions d'euros	31.12.2011 Publié		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	212	(495)	(283)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	498	(216)	282
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>			
Variations de juste valeur des éléments couverts	29	(10)	19
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	10	(29)	(19)
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
<b>Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie</b>			
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>749</b>	<b>(750)</b>	<b>(1)</b>

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

en millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011 <sup>(1)</sup>	31.12.2011 Publié
Dividendes reçus	51	52	52
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente <sup>(2)</sup>	213	17	17
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(69)	(57)	(64)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur prêts et créances	(172)	(217)	(217)
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>23</b>	<b>(205)</b>	<b>(212)</b>

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

<sup>(2)</sup> Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8.

#### 4.5 Produits et charges nets des autres activités

en millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011 <sup>(1)</sup>	31.12.2011 Publié
Autres produits nets de l'activité d'assurance	3	6	6
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	(4)	(2)	(2)
Produits nets des immeubles de placement		1	1
Autres produits (charges) nets	(1)	(71)	(69)
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>(2)</b>	<b>(66)</b>	<b>(64)</b>

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

## 4.6 Charges générales d'exploitation

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011 <sup>(1)</sup>	31.12.2011 Publié
Charges de personnel	(2 085)	(2 301)	(2 745)
Impôts et taxes	(120)	(75)	(79)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(998)	(968)	(1 175)
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(3 203)</b>	<b>(3 344)</b>	<b>(3 999)</b>

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

Ce montant intègre le montant des honoraires des commissaires aux comptes de Crédit Agricole CIB.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2012 est donnée ci-dessous :

<i>en milliers d'euros hors taxe</i>	31.12.2012 <sup>(1)</sup>							31.12.2011 <sup>(1)</sup>	31.12.2011 Publié
	Ernst & Young	PricewaterhouseCoopers	Mazars & Guérard	Deloitte	KPMG	Autres	Total	Total	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	6 351	6 017		74	181	305	12 928	13 229	15 280
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	1 350	721			32	4	2 107	807	1 038
<b>Total honoraires Commissaires aux comptes</b>	<b>7 701</b>	<b>6 738</b>		<b>74</b>	<b>213</b>	<b>309</b>	<b>15 035</b>	<b>14 036</b>	<b>16 318</b>

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

## 4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011 <sup>(1)</sup>	31.12.2011 Publié
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(127)</b>	<b>(119)</b>	<b>(148)</b>
- immobilisations corporelles	(86)	(81)	(98)
- immobilisations incorporelles	(41)	(38)	(50)
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>(9)</b>	<b>1</b>	<b>(5)</b>
- immobilisations corporelles	(9)	1	
- immobilisations incorporelles			(5)
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>(136)</b>	<b>(118)</b>	<b>(153)</b>

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

## 4.8 Coût du risque

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011 <sup>(1)</sup>	31.12.2011 Publié
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>(618)</b>	<b>(635)</b>	<b>(636)</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(21)	(5)	(5)
Prêts et créances	(409)	(421)	(421)
Autres actifs	(6)	(7)	(8)
Engagements par signature	(10)	(15)	(15)
Risques et charges	(172)	(187)	(187)
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>559</b>	<b>304</b>	<b>305</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	41	37	37
Prêts et créances <sup>(2)</sup>	456	199	199
Autres actifs	2	15	15
Engagements par signature	11	8	8
Risques et charges	49	45	46
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>(59)</b>	<b>(331)</b>	<b>(331)</b>
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	(34)	(32)	(32)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés <sup>(2)</sup>	(399)	(124)	(124)
Récupérations sur prêts et créances amortis	46	39	39
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes	(21)	(59)	(59)
<b>Coût du risque</b>	<b>(467)</b>	<b>(507)</b>	<b>(507)</b>

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

<sup>(2)</sup> Les pertes sur prêts et créances comprennent les moins-values de cession de CDO et RMBS pour -348 millions d'euros.

<sup>(3)</sup> Les reprises de provisions et de dépréciations sur prêts et créances comprennent la reprise de dépréciations collectives constatées sur les portefeuilles de CDO et RMBS pour 212 millions d'euros.

## 4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011 <sup>(1)</sup>	31.12.2011 Publié
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>8</b>		
Plus-values de cession	9		
Moins-values de cession	(1)		
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>36</b>	2	2
Plus-values de cession	36	7	7
Moins-values de cession		(5)	(5)
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>44</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

## 4.10 Impôts

## Charge d'impôt

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011 <sup>(1)</sup>	31.12.2011 Publié
Produit (charge) d'impôt courant	553	573	593
Produit (charge) d'impôt différé	(530)	(982)	(980)
<b>Produit (charge) d'impôt de la période</b>	<b>23</b>	<b>(409)</b>	<b>(387)</b>

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

## Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

## ◆ Au 31.12.2012

<i>en millions d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
<b>Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultat des sociétés mises en équivalence</b>	<b>298</b>	<b>36,10%</b>	<b>(107)</b>
Effet des différences permanentes		-23,15%	69
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-11,74%	35
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-9,40%	28
Effet de l'imposition à taux réduit		-4,70%	14
Effet des autres éléments		5,17%	(16)
<b>Taux et charge effectif d'impôt</b>		<b>-7,72%</b>	<b>23</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

◆ Au 31.12.2011<sup>(1)</sup>

<i>en millions d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
<b>Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultat des sociétés mises en équivalence</b>	<b>1 341</b>	<b>36,10%</b>	<b>(484)</b>
Effet des différences permanentes		1,64%	(22)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-3,65%	49
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-2,61%	35
Effet de l'imposition à taux réduit		-0,38%	5
Effet des autres éléments		-0,66%	8
<b>Taux et charge effectif d'impôt</b>		<b>30,44%</b>	<b>(409)</b>

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

## ◆ Au 31.12.2011 publié

<i>en millions d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
<b>Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultat des sociétés mises en équivalence</b>	<b>1 229</b>	<b>36,10%</b>	<b>(444)</b>
Effet des différences permanentes		1,71%	(21)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-3,50%	43
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-1,95%	24
Effet de l'imposition à taux réduit		-0,41%	5
Effet des autres éléments		-0,49%	6
<b>Taux et charge effectif d'impôt</b>		<b>31,46%</b>	<b>(387)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

## 4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

en millions d'euros	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
Variation de juste valeur		153	122		275
Transfert en compte de résultat		(88)			(88)
Variation de l'écart de conversion	(41)				(41)
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				(88)	(88)
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	(20)	2	(2)		(20)
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part du Groupe)</b>	<b>(61)</b>	<b>67</b>	<b>120</b>	<b>(88)</b>	<b>38</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part minoritaire)</b>	<b>(10)</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>(6)</b>
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012<sup>(1)</sup></b>	<b>(71)</b>	<b>70</b>	<b>121</b>	<b>(88)</b>	<b>32</b>

Variation de juste valeur		(54)	149		95
Transfert en compte de résultat		51			51
Variation de l'écart de conversion	139				139
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				(40)	(40)
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	44	(7)	17		54
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)</b>	<b>183</b>	<b>(10)</b>	<b>166</b>	<b>(40)</b>	<b>299</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)</b>	<b>46</b>	<b>(1)</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>48</b>
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011<sup>(1)</sup></b>	<b>229</b>	<b>(11)</b>	<b>168</b>	<b>(39)</b>	<b>347</b>

<sup>(1)</sup> Les données «total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente» se décomposent comme suit :

en millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Montant brut	68	(3)
Impôt	2	(8)
<b>Total des gains ou pertes</b>	<b>70</b>	<b>(11)</b>

## ➤ NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

### Définition des secteurs d'activité

La définition des métiers de Crédit Agricole CIB est conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

### Présentation des pôles métiers

Le portefeuille d'activités s'articule autour de cinq pôles.

La banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers, commerce international.

La banque de marchés et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et mar-

chés de la dette), celles de banque d'investissement (conseil en fusions & acquisitions et primaire actions) ainsi que les activités de courtage sur actions réalisées par CA Cheuvreux et CLSA et sur futures par Newedge.

Suite à la mise en place au troisième trimestre 2012 de la nouvelle organisation de Crédit Agricole CIB liée au plan d'adaptation, les activités en extinction regroupent désormais les activités de corrélation, les portefeuilles de CDO, CLO, ABS, les dérivés actions hors corporates et convertibles, les dérivés exotiques de taux et les portefeuilles dépréciés à sous-jacents résidentiels immobiliers.

Ces trois pôles constituent la quasi-totalité du pôle Banque de Financement et d'Investissement de Crédit Agricole S.A. Crédit Agricole CIB est également présent dans le domaine de la banque privée au travers de ses implantations en France, en Suisse, au Luxembourg, à Monaco, en Espagne et au Brésil.

Les Activités hors métiers reprennent les éléments non opérationnels des métiers précédents.

## 5.1 Informations sectorielles par pôle d'activité

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

en millions d'euros	31.12.2012						
	Banque de Financement	Banque de Marchés et d'Investissement	Activités en extinction	Total Banque de Financement et d'Investissement	Banque Privée	Activité hors métiers	Total
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 111</b>	<b>1 278</b>	<b>(201)</b>	<b>3 188</b>	<b>712</b>	<b>161</b>	<b>4 061</b>
Charges d'exploitation	(936)	(1 600)	(294)	(2 830)	(508)	(1)	(3 339)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 175</b>	<b>(322)</b>	<b>(495)</b>	<b>358</b>	<b>204</b>	<b>160</b>	<b>722</b>
Coût du risque	(284)	1	(176)	(459)	(8)		(467)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>891</b>	<b>(321)</b>	<b>(671)</b>	<b>(101)</b>	<b>196</b>	<b>160</b>	<b>255</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	164			164			164
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(89)	126	2	39		5	44
Variations de valeur des écarts d'acquisition		(483)		(483)			(483)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>966</b>	<b>(678)</b>	<b>(669)</b>	<b>(381)</b>	<b>196</b>	<b>165</b>	<b>(20)</b>
Impôts sur les bénéfices	(298)	186	240	128	(37)	(68)	23
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		(381)		(381)			(381)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>668</b>	<b>(873)</b>	<b>(429)</b>	<b>(634)</b>	<b>159</b>	<b>97</b>	<b>(378)</b>
Intérêts minoritaires	(11)	(6)	18	1	(12)		(11)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>657</b>	<b>(879)</b>	<b>(411)</b>	<b>(633)</b>	<b>147</b>	<b>97</b>	<b>(389)</b>
<b>Actifs sectoriels dont :</b>							
- parts dans les entreprises mises en équivalence				1 369			1 369
- écarts d'acquisition liés aux opérations de la période				(485)			(485)
<b>Total actif</b>				<b>890 304</b>	<b>14 986</b>		<b>905 290</b>

en millions d'euros	31.12.2011 Publié						
	Banque de Financement	Banque de Marchés et d'Investissement	Activités en extinction	Total Banque de Financement et d'Investissement	Banque Privée	Activité hors métiers	Total
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 434</b>	<b>3 194</b>	<b>(314)</b>	<b>5 314</b>	<b>572</b>		<b>5 886</b>
Charges d'exploitation	(972)	(2 644)	(108)	(3 724)	(428)		(4 152)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 462</b>	<b>550</b>	<b>(422)</b>	<b>1 590</b>	<b>144</b>		<b>1 734</b>
Coût du risque	(319)	(11)	(175)	(505)	(2)		(507)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 143</b>	<b>539</b>	<b>(597)</b>	<b>1 085</b>	<b>142</b>		<b>1 227</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	134	(1)		133			133
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2			2			2
Variations de valeur des écarts d'acquisition		(295)		(295)			(295)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 279</b>	<b>243</b>	<b>(597)</b>	<b>925</b>	<b>142</b>		<b>1 067</b>
Impôts sur les bénéfices	(412)	(150)	202	(360)	(25)	(2)	(387)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées							
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>867</b>	<b>93</b>	<b>(395)</b>	<b>565</b>	<b>117</b>	<b>(2)</b>	<b>680</b>
Intérêts minoritaires	14	(4)		10	(8)		2
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>881</b>	<b>89</b>	<b>(395)</b>	<b>575</b>	<b>109</b>	<b>(2)</b>	<b>682</b>
<b>Actifs sectoriels dont :</b>							
- parts dans les entreprises mises en équivalence				1 263			1 263
- écarts d'acquisition liés aux opérations de la période				(290)	13		(277)
<b>Total actif</b>				<b>811 635</b>	<b>14 369</b>		<b>826 004</b>

en millions d'euros	31.12.2011 <sup>(1)</sup>						
	Banque de Financement	Banque de Marchés et d'Investissement	Activités en extinction	Total Banque de Financement et d'Investissement	Banque Privée	Activité hors métiers	Total
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 461</b>	<b>2 510</b>	<b>(234)</b>	<b>4 737</b>	<b>572</b>		<b>5 309</b>
Charges d'exploitation	(959)	(1 645)	(430)	(3 034)	(428)		(3 462)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 502</b>	<b>865</b>	<b>(664)</b>	<b>1 703</b>	<b>144</b>		<b>1 847</b>
Coût du risque	(320)	(10)	(175)	(505)	(2)		(507)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 182</b>	<b>855</b>	<b>(839)</b>	<b>1 198</b>	<b>142</b>		<b>1 340</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	134			134			134
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2			2			2
Variations de valeur des écarts d'acquisition		(295)		(295)			(295)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 318</b>	<b>560</b>	<b>(839)</b>	<b>1 039</b>	<b>142</b>		<b>1 181</b>
Impôts sur les bénéfices	(423)	(230)	271	(382)	(25)	(2)	(409)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		(92)		(92)			(92)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>895</b>	<b>238</b>	<b>(568)</b>	<b>565</b>	<b>117</b>	<b>(2)</b>	<b>680</b>
Intérêts minoritaires	(11)	(4)	25	10	(8)		2
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>884</b>	<b>234</b>	<b>(543)</b>	<b>575</b>	<b>109</b>	<b>(2)</b>	<b>682</b>
<b>Actifs sectoriels dont :</b>							
- parts dans les entreprises mises en équivalence				1 237			1 237
- écarts d'acquisition liés aux opérations de la période				(290)	12		(278)
<b>Total actif</b>				<b>807 454</b>	<b>14 369</b>		<b>821 823</b>

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

## 5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

en millions d'euros	31.12.2012			31.12.2011		
	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	(1 150)	1 151	706 490	(275)	2 398	617 592
Autres pays de l'Union européenne	169	1 096	44 689	169	955	42 727
Autres pays d'Europe	180	609	19 165	189	634	19 510
Amérique du Nord	221	614	86 166	243	701	86 821
Amériques Centrale et du Sud	(2)	43	900	10	58	688
Afrique et Moyen Orient	120	54	2 903	186	116	3 577
Asie et Océanie (hors Japon)	89	381	22 276	178	881	35 108
Japon	(16)	113	22 701	(18)	143	19 981
<b>Total</b>	<b>(389)</b>	<b>4 061</b>	<b>905 290</b>	<b>682</b>	<b>5 886</b>	<b>826 004</b>

## ➤ NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

### 6.1 Caisse, banques centrales

en millions d'euros	31.12.2012		31.12.2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	21		28	
Banques centrales	37 484	1 057	21 839	81
<b>Valeur au bilan</b>	<b>37 505</b>	<b>1 057</b>	<b>21 867</b>	<b>81</b>

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	583 492	461 855
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	5	188
<b>Valeur au bilan</b>	<b>583 497</b>	<b>462 043</b>
Dont titres prêtés	435	720

En application de la norme IFRS 5, les actifs financiers à la juste valeur par résultat des entités concernées sont classés en Actifs non courants destinés à être cédés pour 1 148 millions d'euros.



## Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
Créances sur la clientèle <sup>(1)</sup>	253	263
Titres reçus en pension livrée <sup>(4)</sup>	83 978	38 027
Titres détenus à des fins de transaction	47 567	49 550
- Effets publics et valeurs assimilées	34 090	25 465
- Obligations et autres titres à revenu fixe <sup>(2)</sup>	9 134	14 878
- Actions et autres titres à revenu variable <sup>(3)</sup>	4 343	9 207
Instruments dérivés	451 694	374 015
<b>Valeur au bilan</b>	<b>583 492</b>	<b>461 855</b>

<sup>(1)</sup> Dont crédits en cours de syndication.

<sup>(2)</sup> Y compris les OPCVM monétaires et obligataires.

<sup>(3)</sup> Y compris les OPCVM actions.

<sup>(4)</sup> Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte créditeurs divers pour 2 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 22 milliards d'euros sont comptabilisées en «engagements de financement donnés» entre la date de transaction et la date de règlement.

## Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
Titres à la juste valeur par résultat sur option	5	188
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe <sup>(1)</sup>	5	94
- Actions et autres titres à revenu variable <sup>(2)</sup>		94
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5</b>	<b>188</b>

<sup>(1)</sup> Y compris les OPCVM monétaires et obligataires.

<sup>(2)</sup> Y compris les OPCVM actions.

## Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	609 429	466 678
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>609 429</b>	<b>466 678</b>

En application de la norme IFRS 5, les passifs financiers à la juste valeur par résultat des entités concernées sont classés en Passifs non courants destinés à être cédés pour 1 177 millions d'euros.

## Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
Titres vendus à découvert	32 504	26 259
Titres donnés en pension livrée <sup>(1)</sup>	90 991	36 013
Dettes représentées par un titre	32 661	32 530
Instruments dérivés	453 273	371 876
<b>Valeur au bilan</b>	<b>609 429</b>	<b>466 678</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2011, les titres donnés en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte débiteurs divers pour 7 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 27 milliards d'euros sont comptabilisées en «engagements de financement reçus» entre la date de transaction et la date de règlement.

### 6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note annexe 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

### 6.4 Actifs disponibles à la vente

en millions d'euros	31.12.2012			31.12.2011		
	Juste valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	18 924	92	3	5 128		50
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 049	147	214	7 905	89	83
Actions et autres titres à revenu variable	383	113	6	524	127	16
Titres de participation non consolidés	705	119	9	707	116	9
Créances disponibles à la vente	23					
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente<sup>(1)</sup></b>	<b>30 084</b>	<b>471</b>	<b>232</b>	<b>14 264</b>	<b>332</b>	<b>158</b>
<b>Impôts</b>		<b>(105)</b>	<b>(75)</b>		<b>(69)</b>	<b>(41)</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)</b>		<b>366</b>	<b>157</b>		<b>263</b>	<b>117</b>

<sup>(1)</sup> Dont AFS à revenu fixe dépréciés = 136 millions d'euros  
 AFS à revenu variable dépréciés = 690 millions d'euros  
 Aucune garantie reçue sur encours dépréciés  
 Aucun impayé significatif < 90 jours  
 533 millions d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2012.

### 6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit

en millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	40 092	44 290
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	6 769	7 022
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	17 271	10 648
Titres reçus en pension livrée	25 626	35 479
Prêts subordonnés	45	27
Titres non cotés sur un marché actif	320	336
Autres prêts et créances	66	2
<b>Valeur brute</b>	<b>66 149</b>	<b>80 134</b>
Dépréciations	(553)	(564)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>65 596</b>	<b>79 570</b>

## Prêts et créances sur la clientèle

<i>en millions d'euros</i>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	11 081	10 444
Autres concours à la clientèle	89 378	97 578
Titres reçus en pension livrée	14 535	49 955
Prêts subordonnés	204	524
Titres non cotés sur un marché actif	5 188	6 782
Avances en comptes courants d'associés	68	67
Comptes ordinaires débiteurs	5 548	6 581
<b>Valeur brute</b>	<b>126 002</b>	<b>171 931</b>
Dépréciations	(3 495)	(4 023)
<b>Valeur nette des opérations auprès de la clientèle</b>	<b>122 507</b>	<b>167 908</b>
<b>Opérations de location financement</b>		
Location-financement immobilier	1	308
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Valeur brute</b>	<b>1</b>	<b>308</b>
Dépréciations		
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	<b>1</b>	<b>308</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>122 508</b>	<b>168 216</b>

## Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2012, Crédit Agricole CIB a apporté 1 794 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF), contre 5 608 millions d'euros en 2011. Crédit Agricole CIB conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Par ailleurs, au cours de l'année 2012, Crédit Agricole CIB a apporté 2 827 millions d'euros de créances à la Banque de France dans le cadre de son refinancement.

Au 31 décembre 2012, Crédit Agricole CIB a effectué des tirages des lignes de refinancement à hauteur de 4 033 millions d'euros auprès de la Banque de France garanties par ces créances et par des titres.

## 6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

### Actifs transférés non décomptabilisés intégralement

en millions d'euros	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité									
	Actifs transférés					Passifs associés				
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres	Juste valeur	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres	Juste valeur
<b>Détenus à des fins de transaction</b>	<b>24 546</b>		<b>24 503</b>	<b>43</b>	<b>24 546</b>	<b>24 546</b>		<b>24 503</b>	<b>43</b>	<b>24 546</b>
Instruments de capitaux propres	1 189		1 146	43	1 189	1 189		1 146	43	1 189
Titres de dette	23 357		23 357		23 357	23 357		23 357		23 357
Prêts et avances										
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>										
Instruments de capitaux propres										
Titres de dette										
Prêts et avances										
<b>Disponibles à la vente</b>	<b>48</b>		<b>48</b>		<b>48</b>	<b>48</b>		<b>48</b>		<b>48</b>
Instruments de capitaux propres	48		48		48	48		48		48
Titres de dette										
Prêts et avances										
<b>Prêts et créances</b>	<b>240</b>	<b>240</b>			<b>240</b>	<b>240</b>		<b>240</b>		<b>240</b>
Titres de dette										
Prêts et avances	240	240			240	240		240		240
<b>Détenus jusqu'à l'échéance</b>										
Titres de dette										
Prêts et avances										
<b>Total des actifs transférés</b>	<b>24 834</b>	<b>240</b>	<b>24 551</b>	<b>43</b>	<b>24 834</b>	<b>24 834</b>		<b>24 791</b>	<b>43</b>	<b>24 834</b>

## 6.7 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

en millions d'euros	31.12.2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31.12.2012
Créances sur les établissements de crédit	564		10	(10)	(11)			553
Créances sur la clientèle	4 023	(17)	568	(1 060)	(44)		25	3 495
<i>dont dépréciations collectives</i>	<i>2 290</i>			<i>(694)</i>	<i>(19)</i>			<i>1 577</i>
Actifs disponibles à la vente	511		90	(60)	(1)	(8)	1	533
Autres actifs financiers	29		5	(10)	(2)	(1)	5	26
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>5 127</b>	<b>(17)</b>	<b>673</b>	<b>(1 140)</b>	<b>(58)</b>	<b>(9)</b>	<b>31</b>	<b>4 607</b>

## 6.8 Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte-tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition de Crédit Agricole CIB sur certains pays européens est présentée ci-après :

### Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie et l'Espagne

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) et brute et nette de couverture.

#### Activité bancaire

en millions d'euros	31.12.2012 Expositions nettes Activité Banque				Total Activité Banque net de couvertures
	Dont portefeuille bancaire			Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances <sup>(1)</sup>		
Grèce dont échéance antérieure à 2020					
Irlande		96			96
Portugal		146		27	173
Italie			169	47	216
Espagne				61	61
<b>Total</b>		<b>242</b>	<b>169</b>	<b>135</b>	<b>546</b>

<sup>(1)</sup> Hors créances d'impôts différés

en millions d'euros	31.12.2011 Expositions nettes Activité Banque				Total Activité Banque net de couvertures
	Dont portefeuille bancaire			Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances <sup>(1)</sup>		
Grèce dont échéance antérieure à 2020					
Irlande		146			146
Portugal		256		8	264
Italie			192	128	320
Espagne		45			45
<b>Total</b>		<b>447</b>	<b>192</b>	<b>136</b>	<b>775</b>

<sup>(1)</sup> Hors créances d'impôts différés

Pour l'activité bancaire, les informations sont présentées selon la méthodologie qui a été retenue pour réaliser les stress tests à la demande de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne), soit une exposition nette de dépréciation et de couverture du risque de contrepartie.

La politique de solidarité européenne a conduit à définir un dispositif de soutien à la Grèce, au Portugal et à l'Irlande.

En l'absence de situation de défaut et compte-tenu des plans mis en place, aucun de ces titres n'a fait l'objet de dépréciation.

## Dettes souveraines brutes de couverture activité banque - Maturité

en millions d'euros	Maturité résiduelle	Expositions brutes	
		31.12.2012	31.12.2011
<b>GRÈCE</b>	Avant 2020		
	Après 2020		
	<b>Total Grèce</b>		
<b>IRLANDE</b>	Trois mois		
	Un an		
	Deux ans	96	
	Trois ans		146
	Cinq ans		
	Dix ans et plus		
	<b>Total Irlande</b>	<b>96</b>	<b>146</b>
<b>PORTUGAL</b>	Trois mois		
	Un an	146	131
	Deux ans		125
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans et plus		
	<b>Total Portugal</b>	<b>146</b>	<b>256</b>
<b>ITALIE</b>	Trois mois		
	Un an	169	192
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans et plus		
	<b>Total Italie</b>	<b>169</b>	<b>192</b>
<b>ESPAGNE</b>	Trois mois		
	Un an		45
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans et plus		
	<b>Total Espagne</b>		<b>45</b>
	<b>Total Expositions brutes</b>	<b>411</b>	<b>639</b>

## Dettes souveraines Activité Banque - Variations

Variation des expositions brutes de couverture <i>en millions d'euros</i>	Solde au 31 décembre 2011	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Dépréciation	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2012
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie									
Espagne									
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>									
Grèce									
Irlande	146	7		3		(50)	(10)		96
Portugal	256	22		6		(138)			146
Italie									
Espagne	45					(45)			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>447</b>	<b>29</b>		<b>9</b>		<b>(233)</b>	<b>(10)</b>		<b>242</b>
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie	192						(192)	169	169
Espagne									
<b>Prêts et créances</b>	<b>192</b>						<b>(192)</b>	<b>169</b>	<b>169</b>
Grèce									
Irlande									
Portugal	8	(8)						27	27
Italie	128						(386)	305	47
Espagne							(75)	136	61
<b>Portefeuille de négociation (hors dérivés)</b>	<b>136</b>	<b>(8)</b>					<b>(461)</b>	<b>468</b>	<b>135</b>
<b>Total Activité Banque</b>	<b>775</b>	<b>21</b>		<b>9</b>		<b>(233)</b>	<b>(663)</b>	<b>637</b>	<b>546</b>

## Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne et la Hongrie

L'exposition de Crédit Agricole CIB au risque non souverains sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit.

Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclus de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

## Activité banque - Risque de crédit

en millions d'euros	31.12.2012			31.12.2011	
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciation sur base individuelle et collective	Encours de crédit net	Encours de crédit net <sup>(2)</sup>
<b>Portugal</b>					
Banques	8			8	9
Clientèle de détail	24			24	22
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	98		(3)	95	100
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques					
Collectivités locales					
<b>Total</b>	<b>130</b>		<b>(3)</b>	<b>127</b>	<b>131</b>
<b>Italie</b>					
Banques	216			216	504
Clientèle de détail	749	562	(1)	748	902
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	3 630	161	(150)	3 480	3 599
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques	3			3	3
Collectivités locales					
<b>Total</b>	<b>4 598</b>	<b>723</b>	<b>(151)</b>	<b>4 447</b>	<b>5 008</b>
<b>Irlande</b>					
Banques	1			1	
Clientèle de détail	1			1	3
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	362	11	(7)	355	519
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques					
Collectivités locales					
<b>Total</b>	<b>364</b>	<b>11</b>	<b>(7)</b>	<b>357</b>	<b>522</b>
<b>Espagne</b>					
Banques	106			106	125
Clientèle de détail	44			44	251
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	4 273	304	(330)	3 943	4 756
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques					
Collectivités locales	383			383	416
<b>Total</b>	<b>4 806</b>	<b>304</b>	<b>(330)</b>	<b>4 476</b>	<b>5 548</b>
<b>Grèce (y compris Chypre)<sup>(1)</sup></b>					
Banques	65			65	23
Clientèle de détail	67			67	30
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	3 147	49	(85)	3 062	1 924
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques					
Collectivités locales					
<b>Total</b>	<b>3 279</b>	<b>49</b>	<b>(85)</b>	<b>3 194</b>	<b>1 977</b>
<b>Hongrie</b>					
Banques	24			24	79
Clientèle de détail	1			1	1
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	211			211	341
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques	26			26	21
Collectivités locales					27
<b>Total</b>	<b>262</b>			<b>262</b>	<b>469</b>
<b>Total général</b>	<b>13 439</b>	<b>1 087</b>	<b>(576)</b>	<b>12 863</b>	<b>13 655</b>

<sup>(1)</sup> Dont 3 046 millions d'euros en décembre 2012 et 1 871 millions d'euros en décembre 2011 correspondant à des financements maritimes assortis d'hypothèques sur les navires financés, selon les usages du métier.

<sup>(2)</sup> La première analyse de l'exposition au risque non souverain a été faite sur la base des comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2012 ; depuis cette première analyse, les critères retenus ont été précisés, les engagements hors bilan étant désormais exclus de cette analyse et les données au 31 décembre 2011 ont été revues en conséquence.



## Activité banque - Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes AFS et portefeuille de négociation.

en millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes <sup>(1)</sup>
<b>Portugal</b>		
Banques	3	3
Clientèle de détail		
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques		
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques	92	66
Collectivités locales		
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>69</b>
<b>Italie</b>		
Banques	164	71
Clientèle de détail		
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	167	273
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques		
Collectivités locales		
<b>Total</b>	<b>331</b>	<b>344</b>
<b>Irlande</b>		
Banques		76
Clientèle de détail		
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	4	6
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques		
Collectivités locales		
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>82</b>
<b>Espagne</b>		
Banques		113
Clientèle de détail		
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	127	74
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques		
Collectivités locales		
<b>Total</b>	<b>127</b>	<b>187</b>
<b>Grèce (y compris Chypre)</b>		
Banques		
Clientèle de détail		
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques		
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques		
Collectivités locales		
<b>Total</b>		
<b>Hongrie</b>		
Banques		
Clientèle de détail		
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques		
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques		
Collectivités locales		
<b>Total</b>		
<b>Total général</b>	<b>557</b>	<b>682</b>

<sup>(1)</sup> La première analyse de l'exposition au risque non souverain a été faite sur la base des comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2012 ; depuis cette première analyse, les critères retenus ont été précisés, les encours de CDO/CLO étant désormais exclus de cette analyse et les données au 31 décembre 2011 ont été revues en conséquence.

## 6.9 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
Comptes et emprunts	43 919	74 329
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	4 608	4 303
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	4 397	3 900
Titres donnés en pension livrée	14 841	12 565
<b>Valeur au bilan</b>	<b>58 760</b>	<b>86 894</b>

### Dettes envers la clientèle

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
Comptes ordinaires créditeurs	36 272	39 383
Comptes d'épargne à régime spécial	161	
Autres dettes envers la clientèle	72 905	60 005
Titres donnés en pension livrée	11 823	58 225
<b>Valeur au bilan</b>	<b>121 161</b>	<b>157 613</b>

## 6.10 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Crédit Agricole CIB ne dispose pas de portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

## 6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	33	39
Titres de créances négociables	31 041	24 961
Emprunts obligataires	1	8
Autres dettes représentées par un titre	27	28
<b>Valeur au bilan</b>	<b>31 102</b>	<b>25 036</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	1 245	3 219
Dettes subordonnées à durée indéterminée	4 725	4 964
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 970</b>	<b>8 183</b>

## 6.12 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

en millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Impôts courants	1 246	1 063
Impôts différés	1 108	1 647
<b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>2 354</b>	<b>2 710</b>
Impôts courants	203	236
Impôts différés	344	278
<b>Total passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>547</b>	<b>514</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

en millions d'euros	31.12.2012		31.12.2011	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>1 107</b>	<b>40</b>	<b>2 051</b>	<b>41</b>
Charges à payer non déductibles	169		170	
Provisions pour risques et charges non déductibles	845		1 088	
Autres différences temporaires <sup>(1)</sup>	93	40	793	41
<b>Impôts différés / Réserves latentes</b>	<b>49</b>	<b>306</b>	<b>10</b>	<b>243</b>
Actifs disponibles à la vente	2	31	(13)	42
Couvertures de flux de trésorerie		301	1	208
Gains et pertes / Ecart actuariels	47	(26)	22	(7)
<b>Impôts différés / Résultat</b>	<b>45</b>	<b>91</b>	<b>39</b>	<b>447</b>
<b>Effet des compensations</b>	<b>(93)</b>	<b>(93)</b>	<b>(453)</b>	<b>(453)</b>
<b>Total impôts différés</b>	<b>1 108</b>	<b>344</b>	<b>1 647</b>	<b>278</b>

<sup>(1)</sup> La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour 2012 est de 209 millions d'euros et pour 2011 de 743 millions d'euros.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.13 Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

en millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
<b>Autres actifs</b>	<b>47 883</b>	<b>67 889</b>
Comptes de stocks et emplois divers	70	161
Débiteurs divers <sup>(1)</sup>	43 380	41 415
Comptes de règlements	4 433	26 313
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>7 178</b>	<b>4 028</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	3 375	2 167
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2 600	319
Produits à recevoir	581	409
Charges constatées d'avance	84	89
Autres comptes de régularisation	538	1 044
<b>Valeur au bilan</b>	<b>55 061</b>	<b>71 917</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2011, les titres donnés en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte débiteurs divers pour 7 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 27 milliards d'euros sont comptabilisées en « engagements de financement reçus » entre la date de transaction et la date de règlement.

En application de la norme IFRS 5, ces comptes de régularisation et passifs divers des entités concernées sont classés en Passifs non courants destinés à être cédés pour 2 017 millions d'euros.

## Comptes de régularisation et passifs divers

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
<b>Autres passifs<sup>(1)</sup></b>	<b>44 783</b>	<b>51 675</b>
Comptes de règlements	11 834	23 579
Créditeurs divers <sup>(3)</sup>	32 949	28 095
Versement restant à effectuer sur titres		1
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>10 721</b>	<b>10 213</b>
Comptes d'encaissement et de transfert <sup>(2)</sup>	3 797	2 338
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	4 554	4 996
Produits constatés d'avance	756	692
Charges à payer	1 458	1 437
Autres comptes de régularisation	156	750
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>55 504</b>	<b>61 888</b>

<sup>(1)</sup> Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

<sup>(2)</sup> Les montants sont indiqués en net.

<sup>(3)</sup> Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte créditeurs divers pour 2 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 22 milliards d'euros sont comptabilisées en «engagements de financement donnés» entre la date de transaction et la date de règlement.

En application de la norme IFRS 5, ces comptes de régularisation et passifs divers des entités concernées sont classées en Passifs non courants destinés à être cédés pour 2 205 millions d'euros.

## 6.14 Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

## Compte de résultat de l'activité abandonnée

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
<b>Produit net bancaire</b>	<b>475</b>	<b>578</b>
Charges générales d'exploitation	(531)	(655)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(23)	(35)
Coût du risque		(1)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(79)</b>	<b>(113)</b>
Quote part de résultat des entreprises mises en équivalence	(2)	(1)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	
Variations de valeur des écarts d'acquisition		
Impôts sur les bénéfices	4	22
<b>Résultat net</b>	<b>(78)</b>	<b>(92)</b>
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des actifs destinés à être cédés	(303)	
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>(381)</b>	<b>(92)</b>
Résultat net par action		
Résultat de base par action	(1,46)	(0,38)
Résultat dilué par action	(1,46)	(0,38)

## Bilan des activités abandonnées

<i>en millions d'euros</i>	<b>31.12.2012</b>
Caisse, banques centrales	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 148
Instruments dérivés de couverture	
Actifs financiers disponibles à la vente	8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	502
Prêts et créances sur la clientèle	53
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Actifs d'impôts courants et différés	21
Comptes de régularisation et actifs divers	2 017
Participations dans les entreprises mises en équivalence	24
Immeubles de placement	
Immobilisations corporelles	28
Immobilisations incorporelles	15
Ecart d'acquisition	42
<b>Total Actif</b>	<b>3 858</b>
Banques centrales	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 177
Instruments dérivés de couverture	
Dettes envers les établissements de crédit	26
Dettes envers la clientèle	2
Dettes représentées par un titre	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	
Passifs d'impôts courants et différés	(2)
Comptes de régularisation et passifs divers	2 205
Provisions	143
Dettes subordonnées	
<b>Total Passif</b>	<b>3 551</b>
<b>Actif net des activités abandonnées</b>	<b>307</b>

## Flux de trésorerie nets des activités abandonnées

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(146)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(3)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(1)
<b>TOTAL</b>	<b>(150)</b>

## 6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2012
<b>Immobilisations corporelles</b>								
Valeur brute	1 681	(128)	51	75	(323)	(6)	2	1 352
Amortissements et Dépréciations <sup>(1)</sup>	(978)	79	(32)	(96)	135	6		(886)
<b>Valeur au bilan<sup>(2)</sup></b>	<b>703</b>	<b>(49)</b>	<b>19</b>	<b>(21)</b>	<b>(188)</b>		<b>2</b>	<b>466</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Valeur brute	577	(73)	25	107	(74)	(2)		560
Amortissements et Dépréciations	(406)	44	(22)	(41)	22	2		(401)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>171</b>	<b>(29)</b>	<b>3</b>	<b>66</b>	<b>(52)</b>			<b>159</b>

<sup>(1)</sup> Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

<sup>(2)</sup> La cession au cours de l'exercice de l'immeuble abritant le siège social de Crédit Agricole CIB génère une diminution de la valeur nette des immobilisations corporelles de 179 millions d'euros.

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2011
<b>Immobilisations corporelles</b>								
Valeur brute	1 635		7	67	(46)	18		1 681
Amortissements et Dépréciations <sup>(1)</sup>	(907)		(6)	(99)	46	(12)		(978)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>728</b>		<b>1</b>	<b>(32)</b>		<b>6</b>		<b>703</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Valeur brute	530		4	53	(18)	5	3	577
Amortissements et Dépréciations	(360)		(3)	(55)	15	(3)		(406)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>170</b>		<b>1</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>171</b>

<sup>(1)</sup> Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

## 6.16 Provisions

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31.12.2012
Risques d'exécution des engagements par signature	20		10	(1)	(11)				18
Risques opérationnels		3			(1)			(2)	
Engagements sociaux (retraites) et assimilés <sup>(1)</sup>	638	1	21	(19)	(124)	(1)	(53)	126	589
Litiges divers	620	8	200	(98)	(47)	(2)		(28)	653
Participations			2						2
Restructurations	10	1	4	(4)				2	13
Autres risques	81		65	(42)	(7)	1	(8)	(6)	84
<b>Total</b>	<b>1 369</b>	<b>13</b>	<b>302</b>	<b>(164)</b>	<b>(190)</b>	<b>(2)</b>	<b>(61)</b>	<b>92</b>	<b>1 359</b>

<sup>(1)</sup> L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2012 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme afin de prendre en compte les conditions de marché.

## Contrôles fiscaux

### ◆ Contrôle fiscal en cours chez Crédit Agricole CIB Paris

Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une vérification de comptabilité ayant débuté en février 2012.

Celle-ci porte sur les déclarations à l'impôt sur les sociétés 2008 et sur les exercices 2009 et 2010.

Une proposition de rectification, effectuée à titre interruptif a été reçue fin décembre. Crédit Agricole CIB s'apprête à la contester de façon motivée sur la totalité des points. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé par la Direction Fiscale de Crédit Agricole CIB.

### ◆ Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Milan

Faisant suite à des propositions de rectification précédemment reçues au titre des exercices 2005 et 2006, Crédit Agricole CIB a, fin 2012, reçu une proposition de rectification sur l'exercice 2007 émise par les autorités fiscales italiennes. De même que pour les exercices 2005 et 2006, Crédit Agricole CIB s'apprête à contester de façon motivée la totalité des points redressés. Crédit Agricole CIB a déjà engagé deux recours à l'arbitrage des autorités franco-italiennes concernant les exercices 2005 et 2006.

La provision comptabilisée à ce titre tient compte du risque estimé par la Direction fiscale de Crédit Agricole CIB.

### ◆ Contrôle fiscal Merisma

Merisma, filiale de Crédit Agricole CIB, société fiscalement intégrée au groupe Crédit Agricole S.A., a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2006 à 2010, assortis de majorations pour abus de droit.

Quoique totalement contestés, les redressements ont été provisionnés.

## 6.17 Capitaux propres

### Composition du capital au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires de Crédit Agricole CIB	Nombre d'actions au 31.12.2012	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	261 514 762	97,33%	97,33%
SACAM développement <sup>(2)</sup>	5 992 478	2,23%	2,23%
Delfinances <sup>(1)</sup>	1 180 715	0,44%	0,44%
Personnes physiques	18	ns	ns
<b>Total</b>	<b>268 687 973</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

<sup>(1)</sup> Détenue par le groupe Crédit Agricole S.A..

<sup>(2)</sup> Détenue par le groupe Crédit Agricole.

La valeur nominale des actions est de 27 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

## Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission en millions de dollars	31.12.2012 en millions d'euros	31.12.2011 en millions d'euros
Crédit Agricole CIB Preferred Funding LLC	décembre 98	230	174	178
Crédit Agricole CIB Preferred Funding II LLC	juin 02	320	243	247
		<b>550</b>	<b>417</b>	<b>425</b>

## Résultat par action

	31.12.2012	31.12.2011
Résultat net part du Groupe de la période (en millions d'euros)	(389)	682
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	260 345 518	237 606 975
Nombre d'actions potentielles dilutives		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	260 345 518	237 606 975
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>(1,49)</b>	<b>2,87</b>
<b>Résultat par action des activités poursuivies (en euros)</b>	<b>(0,03)</b>	<b>3,25</b>
<b>Résultat par action des activités abandonnées (en euros)</b>	<b>(1,46)</b>	<b>(0,38)</b>
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>(1,49)</b>	<b>2,87</b>
<b>Résultat dilué des activités poursuivies (en euros)</b>	<b>(0,03)</b>	<b>3,25</b>
<b>Résultat dilué des activités abandonnées (en euros)</b>	<b>(1,46)</b>	<b>(0,38)</b>

## Dividendes

Année de rattachement du dividende	Montant net en millions d'euros
2006	2 049
2007	
2008	
2009	
2010	955
2011	647

Au titre de l'exercice 2012, le Conseil d'administration de la Société n'a pas proposé le paiement d'un dividende à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires.

## Affectation du résultat et fixation du dividende

L'affectation du résultat est proposée dans un projet de résolution présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole CIB du 30 avril 2013. Le texte de résolution est le suivant :

### PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire et connaissance prise du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du président et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés.

### DEUXIEME RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire et connaissance prise du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés.

### TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, arrête le résultat bénéficiaire de l'exercice à EUR 1.129.032.768,96. L'assemblée décide d'affecter :

- la somme de EUR 56.451.638,45 à la dotation de la réserve légale la portant ainsi à EUR 478.696.694,78, par application de l'article L 232-10 alinéa 1 du Code de commerce ;
- et le solde, soit EUR 1.072.581.130,51 au compte Report à Nouveau, qui sera ainsi bénéficiaire de EUR 2.239.924.342,58.

L'assemblée générale prend acte, conformément à la loi, des distributions faites au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende
2009		
2010	224 277 957	4,26 <sup>(1)</sup>
2011	250.935.992	2,58 <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Dividende éligible à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts pour les seuls actionnaires personnes physiques.



## Gestion du capital

La politique de gestion des fonds propres de Crédit Agricole CIB est définie en deux étapes, en étroite collaboration avec son actionnaire majoritaire :

- Respect des objectifs de ratio global définis par le groupe Crédit Agricole S.A. (pourcentage d'allocation de capital par métier du groupe Crédit Agricole) et de ceux discutés avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel ;

- Allocation entre les métiers de Crédit Agricole CIB en fonction de leur profil du risque, de leur rentabilité et du développement recherché.

En application de la réglementation, le groupe Crédit Agricole S.A. doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%. En 2012, comme en 2011, le groupe Crédit Agricole S.A. a répondu aux exigences réglementaires (cf. chapitre informations au titre du Pilier 3 de Bâle II).

## 6.18 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle; ils sont positionnés en «Indéterminé».

en millions d'euros	31.12.2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	37 505					37 505
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	106 406	26 068	141 557	305 117	4 349	583 497
Instruments dérivés de couverture	1 561	166	67	48		1 842
Actifs financiers disponibles à la vente	10 953	5 549	11 588	891	1 103	30 084
Prêts et créances sur les établissements de crédit	54 258	5 015	4 266	2 057		65 596
Prêts et créances sur la clientèle	45 056	10 306	42 986	24 160		122 508
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					33	33
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>255 739</b>	<b>47 104</b>	<b>200 464</b>	<b>332 273</b>	<b>5 485</b>	<b>841 065</b>
Banques centrales	1 057					1 057
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	118 567	21 107	151 913	317 842		609 429
Instruments dérivés de couverture	725	46	221	71		1 063
Dettes envers les établissements de crédit	36 392	7 474	13 534	1 360		58 760
Dettes envers la clientèle	104 498	13 860	2 036	767		121 161
Dettes représentées par un titre	23 929	6 917	149	107		31 102
Dettes subordonnées	78	501	101	5 290		5 970
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					109	109
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>285 246</b>	<b>49 905</b>	<b>167 954</b>	<b>325 437</b>	<b>109</b>	<b>828 651</b>

en millions d'euros	31.12.2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	21 867					21 867
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	72 625	28 829	120 786	230 502	9 301	462 043
Instruments dérivés de couverture	1 343	195	89	12		1 639
Actifs financiers disponibles à la vente	3 843	5 210	3 138	842	1 231	14 264
Prêts et créances sur les établissements de crédit	68 070	2 952	6 515	2 033		79 570
Prêts et créances sur la clientèle	79 944	12 487	47 535	28 250		168 216
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux <sup>(1)</sup>					23	23
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>247 692</b>	<b>49 673</b>	<b>178 063</b>	<b>261 639</b>	<b>10 555</b>	<b>747 622</b>
Banques centrales	81					81
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	71 258	27 483	128 623	239 314		466 678
Instruments dérivés de couverture	1 425	37	76	64		1 602
Dettes envers les établissements de crédit	70 224	3 391	12 453	826		86 894
Dettes envers la clientèle	139 490	14 003	1 843	2 277		157 613
Dettes représentées par un titre	21 681	2 799	275	281		25 036
Dettes subordonnées	298		1 841	6 044		8 183
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux <sup>(1)</sup>					13	13
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>304 457</b>	<b>47 713</b>	<b>145 111</b>	<b>248 806</b>	<b>13</b>	<b>746 100</b>

<sup>(1)</sup> L'écart de réévaluation jusque là affecté en «≤ 3 mois» a été réaffecté à la colonne «indéterminé»

## ➤ NOTE 7 : AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

### 7.1 Détail des charges de personnel

<i>en millions d'euros</i>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011<sup>(1)</sup></b>	<b>31.12.2011 publié</b>
Salaires et traitements <sup>(2)</sup>	(1 674)	(1 913)	(2 326)
Autres charges sociales	(340)	(317)	(346)
Intéressement et participation	(25)	(39)	(40)
Impôts et taxes sur rémunération	(46)	(32)	(33)
<b>Total charges de personnel</b>	<b>(2 085)</b>	<b>(2 301)</b>	<b>(2 745)</b>

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

<sup>(2)</sup> dont charges relatives aux paiements à base d'actions pour 70,1 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 69,6 millions d'euros au 31 décembre 2011.

### 7.2 Effectif fin de période

<i>en ETP : Equivalent Temps Plein</i>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
France	4 778	4 938
Etranger	7 376	9 925
<b>Total</b>	<b>12 154</b>	<b>14 863</b>

### 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par

conséquent, Crédit Agricole CIB n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein de Crédit Agricole CIB divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété notamment par un régime supplémentaire de type « article 83 ».

## 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

## Variation dette actuarielle

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011 <sup>(1)</sup>	31.12.2011 Publié
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>1 212</b>	<b>1 091</b>	<b>1 095</b>
Ecart de change	9	28	28
Coût des services rendus sur la période	38	34	34
Coût financier	45	45	45
Cotisations employés	10	10	10
Modifications, réductions et liquidations de régime	(22)	(11)	(11)
Variation de périmètre	3	(10)	(10)
Prestations versées (obligatoire)	(50)	(51)	(51)
Indemnités de cessation d'activité - externe fonds			
(Gains) / pertes actuariels	137	76	76
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>1 382</b>	<b>1 212</b>	<b>1 216</b>

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

## Détail de la charge comptabilisée au résultat

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011 <sup>(1)</sup>	31.12.2011 Publié
Coût des services rendus	38	34	34
Coût financier	46	45	45
Rendement attendu des actifs	(42)	(38)	(38)
Amortissement du coût des services passés	(23)	(11)	(12)
(Gains) / pertes actuariels nets			
Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régime	1	(1)	(1)
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>20</b>	<b>29</b>	<b>28</b>

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

## Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2011 <sup>(1)</sup>	31.12.2011 Publié
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	<b>937</b>	<b>830</b>	<b>831</b>
Ecart de change	10	24	24
Rendement attendu des actifs	42	38	38
Gains / (pertes) actuariels	6	24	26
Cotisations payées par l'employeur	65	67	67
Cotisations payées par les employés	10	10	10
Modifications, réductions et liquidations de régime			
Variation de périmètre	1	(10)	(10)
Indemnités de cessation d'activité			
Prestations payées par le fonds	(44)	(46)	(46)
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N</b>	<b>1 027</b>	<b>937</b>	<b>940</b>

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

## Position nette

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011 <sup>(1)</sup>	31.12.2011 Publié
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>1 382</b>	<b>1 212</b>	<b>1 216</b>
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus			1
Impact de la limitation d'actifs			
<b>Dette actuarielle nette fin de période</b>	<b>1 382</b>	<b>1 212</b>	<b>1 217</b>
Juste valeur des actifs / fin de période	1 027	937	940
<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>(355)</b>	<b>(275)</b>	<b>(277)</b>

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

<b>Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'euros)</b>	31.12.2012	31.12.2011 <sup>(1)</sup>	31.12.2011 Publié
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	131	53	53
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)			
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année</b>	<b>131</b>	<b>53</b>	<b>53</b>
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	238	107	107

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

<b>Information sur les actifs des régimes<sup>(1)</sup></b>	31.12.2012	31.12.2011 <sup>(1)</sup>	31.12.2011 Publié
<b>Composition des actifs</b>			
% d'obligations	46%	44%	44%
% d'actions	22%	21%	21%
% autres actifs	32%	35%	35%

<sup>(1)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

<b>Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles</b>	31.12.2012	31.12.2011 <sup>(3)</sup>	31.12.2011 Publié
Taux d'actualisation <sup>(1)</sup>	3,08%	3,74%	3,74%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,23%	4,48%	4,48%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,99%	6,89%	6,89%
Taux attendus d'augmentation des salaires <sup>(2)</sup>	2,13%	3,63%	3,63%
Taux d'évolution des coûts médicaux	2,44%	2,41%	2,41%

<sup>(1)</sup> Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

<sup>(2)</sup> Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

<sup>(3)</sup> Conformément à la norme IFRS 5, l'information comparative est retraitée pour représenter les impacts des activités abandonnées.

Au 31 décembre 2012, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -7,98%
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de +9,09%

## 7.5 Autres engagements sociaux

Crédit Agricole CIB associe ses salariés à son développement et à ses résultats à travers différents dispositifs.

Au titre de l'accord de participation, la réserve spéciale est calculée, depuis 2004, selon la formule légale relevant des dispositions des articles D 3324-1 à D 3324-9 du Code du travail. Elle est répartie entre les bénéficiaires proportionnellement au salaire brut avec instauration d'une rémunération plancher et d'une rémunération plafonnée, l'attribution des droits étant légalement plafonnée.

Au titre de l'intéressement, un accord a été signé pour les années 2010, 2011 et 2012. Il associe les salariés à la performance de l'entreprise se traduisant par la diminution du coefficient d'exploitation et l'augmentation du résultat net courant corrigé avant incidence d'éléments de nature exceptionnelle.

Les montants distribués en France par l'entité Crédit Agricole CIB au cours des cinq derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Année de versement	Participation en millions d'euros	Intéressement en millions d'euros
2011	2012		27,5
2010	2011		31,6
2009	2010		
2008	2009		2,4 <sup>(1)</sup>
2007	2008		

<sup>(1)</sup> Prime exceptionnelle d'intéressement d'un montant brut uniforme individuel de 500 euros.

Une distribution d'intéressement en 2013 devrait intervenir au titre de l'exercice 2012.

Crédit Agricole CIB dispose par ailleurs d'un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) ainsi que d'un Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO) venant compléter les dispositifs susmentionnés. Ils proposent un choix diversifié de fonds communs de placement. Crédit Agricole CIB complète les versements volontaires par le versement d'un abondement :

- Le plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) : le taux de l'abondement est de 150 % pour l'exercice 2012, dans la limite de 1 000 euros de versement par an (selon l'accord du 18 janvier 2012 valable jusqu'au 31 décembre 2012). Le taux de l'abondement a été reconduit à l'identique pour l'exercice 2013 (selon l'accord du 23 janvier 2013 valable jusqu'au 31 décembre 2013).
- Le plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO) : ce dispositif a été mis en place par l'accord du 28 avril 2011. Le taux de

l'abondement dépend des montants investis, il est décliné sous forme de barème :

- abondement de 80 % de 0 € à 750 € versés, soit au maximum 600 € ;
- abondement de 40 % de 750,01 € à 2000 € versés, soit au maximum 500 € ;
- abondement de 20 % de 2000,01 € à 4000 € versés, soit au maximum 400 €.

Soit au total un abondement brut maximum de 1 500 € pour 4 000 € de versements.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB verse des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail.

## 7.6 Paiements à base d'actions

### Plans d'attribution d'options

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire de Crédit Agricole S.A. du 17 mai 2006, un plan d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. avait été mis en œuvre par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. au profit des collaborateurs de Crédit Agricole CIB.

#### ◆ Plans d'attribution d'options de l'année 2006

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire de Crédit Agricole S.A. du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., en date du 18 juillet 2006, a fixé les modalités d'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions et donné pouvoir au Président pour procéder à sa mise en œuvre.

Ainsi, un plan d'options d'achat d'actions à destination des dirigeants sociaux et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales portant pour Crédit Agricole CIB sur 5 416 500 options au prix unitaire de 33,61 euros a été mis en place par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. le 6 octobre 2006.

A la suite des opérations sur le capital de janvier 2007 et juin 2008, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a procédé à des ajustements sur le nombre d'options et le prix d'exercice du plan mis en place en 2006.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble du plan existant au 31 décembre 2012 sont décrites dans les tableaux ci-après :

### ◆ Description du plan d'option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. précités

Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	2006	Total
Date de l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. autorisant les plans	17.05.2006	
Date du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.	18.07.2006	
Date d'attribution des options	06.10.2006	
Durée du plan	7 ans	
Durée de la période d'incessibilité	4 ans	
Date de départ de l'exercice des options	06.10.2010	
Date d'expiration des options	07.10.2013	
Nombre d'attributaires Crédit Agricole CIB	745	
Nombre d'options attribuées aux collaborateurs de Crédit Agricole CIB	5 905 952	
Prix d'exercice	30,83 euros	<b>5 905 952</b>
Conditions de performance	non	
Conditions en cas de départ du Groupe		
Démission	perte	
Licenciement	perte	
Retraite	maintien	
Décès	maintien <sup>(2)</sup>	
Nombre d'options		
attribuées aux 10 plus gros bénéficiaires <sup>(3)</sup>	425 189	
attribuées aux mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB <sup>(1)</sup>	196 240	
Méthode de valorisation utilisée	Black et Scholes	

<sup>(1)</sup> Mandataires sociaux au moment de l'attribution.

<sup>(2)</sup> Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les six mois suivant le décès.

<sup>(3)</sup> Hors mandataires sociaux de Crédit Agricole CIB.

### ◆ Principales hypothèses retenues pour la valorisation du plan d'option

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et refacture une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

Plans	Date d'attribution
	06.10.2006
Durée de vie estimée	7 ans
Taux de perte de droit	1,25 %
Taux de dividende estimé	3,03 %
Volatilité à la date d'attribution	28 %

Le modèle de Black et Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A..

## Plans d'attribution d'actions gratuites

Dans le cadre des autorisations votées par l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2011, le Conseil d'administration du Crédit Agricole S.A. du 9 novembre 2011 a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions afin d'associer l'ensemble des salariés du groupe Crédit Agricole S.A. au capital et au succès de l'entreprise.

Ce plan prévoit l'attribution individuelle de 60 actions à plus de 82.000 collaborateurs du groupe Crédit Agricole S.A. dans 58 pays. Aucune condition de performance n'est exigée. Les seules obligations à respecter sont la condition de présence pendant la période d'acquisition et l'interdiction de cession pendant la période de conservation.

En France et dans quelques pays, la période d'acquisition dure deux ans et la période de conservation aussi. Dans d'autres pays, la durée de ces périodes a été adaptée aux particularités locales : période de conservation de 3 ans (Espagne et Italie), période d'acquisition de 4 ans (dans ce cas, il n'y a pas de période de conservation).

Les actions attribuées au terme de la période d'acquisition seront des actions nouvelles à émettre.

La charge du plan a été calculée sur la base du cours de l'action au 09.11.2011 (5,02 €), après décotes liées à la période d'incessibilité des titres et aux hypothèses de turn-over établies à partir des historiques. Elle a été étalée sur la durée de la période d'acquisition et son montant n'est pas significatif en 2012.

## Rémunérations variables différées versées en actions ou en espèces indexées sur la valeur de l'action

Les plans de rémunération variable différée au titre de 2011 et mis en œuvre au sein du groupe Crédit Agricole CIB, sont de deux natures :

- Plans dénoués en actions
- Plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A..

Dans les deux cas, ces rémunérations variables sont assujetties à des conditions de présence et de performance et différées par tiers en mars 2013, mars 2014 et mars 2015.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe :

- en capitaux propres pour les plans dénoués en actions, la charge étant réévaluée uniquement en fonction de l'estimation du nombre d'actions à verser (en lien avec les conditions de présence et de performance),
- en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie, avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des « vesting conditions » (conditions de présence et de performance).

## 7.7 Rémunérations des dirigeants

Ont été retenus comme dirigeants de Crédit Agricole CIB les membres du Comité exécutif et les membres du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB.

La composition du Comité exécutif figure dans le chapitre Gouvernance et Contrôle interne, du présent document de référence.

Les rémunérations versées et avantages accordés aux membres du Comité exécutif en 2012 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 12,1 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables (dont 0,33 millions d'euros versés en actions) y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2012 : 7,7 millions d'euros au titre des engagements sur indemnités de fin de carrière et sur les régimes de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;

- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;

- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas eu de versement effectué en 2012 au titre des indemnités de fin de contrat de travail ;

- Autre paiement en actions : il n'y a pas eu d'autres paiements en actions (en dehors des 0,33 millions d'euros susmentionnés).

Les membres du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB ont perçu au titre de 2012 un montant global de jetons de présence de 0,53 millions d'euros au titre de leur mandat chez Crédit Agricole CIB.

## ➤ NOTE 8 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

### Engagements donnés et reçus

<i>en millions d'euros</i>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>159 529</b>	<b>153 747</b>
<b>Engagements de financement<sup>(1)</sup></b>	<b>116 320</b>	<b>110 579</b>
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	16 212	10 949
• Engagements en faveur de la clientèle	100 108	99 630
Ouverture de crédits confirmés	86 354	98 359
- Ouverture de crédits documentaires	9 032	11 250
- Autres ouvertures de crédits confirmés	77 322	87 109
Autres engagements en faveur de la clientèle	13 754	1 271
<b>Engagements de garantie</b>	<b>43 209</b>	<b>43 168<sup>(1)</sup></b>
• Engagements d'ordre d'établissements de crédit	7 089	6 788
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 502	2 747
Autres garanties	4 587	4 041
• Engagements d'ordre de la clientèle	36 120	36 380
Cautions immobilières	2 507	2 656
Autres garanties d'ordre de la clientèle <sup>(2)</sup>	33 613	33 724
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>173 240</b>	<b>151 927</b>
<b>Engagements de financement<sup>(3)</sup></b>	<b>51 135</b>	<b>20 558</b>
• Engagements reçus d'établissements de crédit	31 303	18 974
• Engagements reçus de la clientèle	19 832	1 584
<b>Engagements de garantie</b>	<b>122 105</b>	<b>131 369</b>
• Engagements reçus d'établissements de crédit	10 985	8 955
• Engagements reçus de la clientèle	111 120	122 415
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	19 610	22 080
Autres garanties reçues	91 510	100 334

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte créditeurs divers pour 2 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 22 milliards d'euros sont comptabilisées en «engagements de financement donnés» entre la date de transaction et la date de règlement.

<sup>(2)</sup> Les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 6 365 millions d'euros ont été reclassées en «autres garanties d'ordre de la clientèle». Au 31 décembre 2012, l'impact de ce reclassement est de 5 574 millions d'euros.

<sup>(3)</sup> Au 31 décembre 2011, les titres donnés en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte débiteurs divers pour 7 milliards d'euros ; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 27 milliards d'euros sont comptabilisées en «engagements de financement reçus» entre la date de transaction et la date de règlement.



## Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>en millions d'euros</i>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
<b>Valeurs comptable des actifs remis en garantie de passifs (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...)	32 737	59 129
Titres prêtés	435	720
Dépôts de garantie sur opérations de marché	33 803	26 175
Titres et valeurs donnés en pension	117 655	106 803
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>184 630</b>	<b>192 827</b>
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés	331	3
Titres et valeurs reçus en pension	126 547	126 385
Titres vendus à découvert	32 173	26 255
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>159 051</b>	<b>152 643</b>

Les montants représentent les titres prêtés, les titres et valeurs donnés en pension, ainsi que les dépôts de garantie sur opérations de marché.

## Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB n'en possède ni au 31 décembre 2012 ni au 31 décembre 2011.

## ➤ NOTE 9 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

### Principes retenus par Crédit Agricole CIB

Les reclassements hors de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction », ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

### Reclassements effectués par Crédit Agricole CIB

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008, Crédit Agricole CIB n'a pas réalisé en 2012 de reclassement tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39. Les informations sur ces reclassements sont données ci-dessous.

#### ◆ Nature, justification et montant des reclassements opérés

Crédit Agricole CIB n'a pas opéré en 2012 de reclassements des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « prêts et créances » pour les actifs financiers pour lesquels Crédit Agricole CIB a changé d'intention de gestion, qui est désormais de conserver ces actifs financiers dans un avenir prévisible, et non plus de les céder à court terme.

Les reclassements opérés lors des exercices antérieurs concernent des opérations de syndication ou des actifs de titrisation.

Pour les actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2012, le tableau ci-dessous reprend leur valeur à la clôture.

en millions d'euros	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2012			Actifs reclassés antérieurement		Actifs reclassés antérieurement	
	Valeur au bilan 31.12.2012	Valeur de marché estimée 31.12.2012	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31.12.2012	Valeur de marché estimée 31.12.2012	Valeur au bilan 31.12.2012	Valeur de marché estimée 31.12.2012	Valeur au bilan 31.12.2011	Valeur de marché estimée 31.12.2011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	4 872	4 556				4 872	4 556	5 902	5 322

#### ◆ Variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés

La variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés en 2012 est reprise dans le tableau ci-dessous.

	Variation de juste valeur comptabilisée	
	En 2012, à la date de reclassement	En 2011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances		(1)

### ◆ Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

en millions d'euros	Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement							
	Actifs reclassés en 2012		Actifs reclassés antérieurement à 2012					
	Impact 2012		Impact cumulé au 31.12.2011		Impact 2012		Impact cumulé au 31.12.2012	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances			(37)	(672)	(134)	131	(171)	(541)

## ➤ NOTE 10 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

### 10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

en millions d'euros	31.12.2012		31.12.2011	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<b>Actifs</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	65 596	65 596	79 570	79 570
Prêts et créances sur la clientèle	122 508	124 085	168 216	167 535
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
<b>Passifs</b>				
Dettes envers les établissements de crédit	58 760	58 761	86 894	86 894
Dettes envers la clientèle	121 161	121 161	157 613	157 613
Dettes représentées par un titre	31 102	31 102	25 036	25 047
Dettes subordonnées	5 970	5 970	8 183	8 183

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

#### ◆ Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés comprennent les créances rattachées et sont nets de dépréciation.

en millions d'euros	Total 31.12.2012	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3	Total 31.12.2011	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>583 492</b>	<b>45 295</b>	<b>535 240</b>	<b>2 957</b>	<b>461 855</b>	<b>50 314</b>	<b>403 163</b>	<b>8 378</b>
Créances sur la clientèle	253		253		263		263	
Titres reçus en pension livrée	83 978		83 978		38 027		38 027	
Titres détenus à des fins de transaction	47 567	44 571	2 979	17	49 550	45 032	3 555	963
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	<i>34 090</i>	<i>34 083</i>	<i>7</i>		<i>25 465</i>	<i>25 459</i>	<i>6</i>	
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>9 134</i>	<i>6 366</i>	<i>2 751</i>	<i>17</i>	<i>14 878</i>	<i>10 907</i>	<i>3 008</i>	<i>963</i>
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	<i>4 343</i>	<i>4 122</i>	<i>221</i>		<i>9 207</i>	<i>8 666</i>	<i>541</i>	
Instruments dérivés	451 694	724	448 030	2 940	374 015	5 282	361 318	7 415
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>5</b>		<b>5</b>		<b>188</b>		<b>188</b>	
Titres à la juste valeur par résultat sur option	5		5		188		188	
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>								
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>5</i>		<i>5</i>		<i>94</i>		<i>94</i>	
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>					<i>94</i>		<i>94</i>	
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>30 084</b>	<b>26 420</b>	<b>3 664</b>		<b>14 264</b>	<b>11 242</b>	<b>3 022</b>	
Effets publics et valeurs assimilées	18 924	18 922	2		5 128	5 127	1	
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 049	7 135	2 914		7 905	5 905	2 000	
Actions et autres titres à revenu variable	1 088	363	725		1 231	210	1 021	
Créances disponibles à la vente	23		23					
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>1 842</b>		<b>1 842</b>		<b>1 639</b>		<b>1 639</b>	
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>615 423</b>	<b>71 715</b>	<b>540 751</b>	<b>2 957</b>	<b>477 946</b>	<b>61 556</b>	<b>408 012</b>	<b>8 378</b>

## ◆ Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

<i>en millions d'euros</i>	<b>Total 31.12.2012</b>	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>	<b>Total 31.12.2011</b>	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>609 429</b>	<b>53 524</b>	<b>553 128</b>	<b>2 777</b>	<b>466 677</b>	<b>30 912</b>	<b>433 209</b>	<b>2 556</b>
Titres vendus à découvert	32 504	28 492	4 012		26 259	24 724	1 535	
Titres donnés en pension livrée	90 991		90 991		36 013		36 013	
Dettes représentées par un titre	32 661	23 809	8 852		32 530		32 530	
Instruments dérivés	453 273	1 223	449 273	2 777	371 876	6 188	363 131	2 556
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>								
Instruments dérivés de couverture	1 063		1 063		1 602		1 602	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>610 492</b>	<b>53 524</b>	<b>554 191</b>	<b>2 777</b>	<b>468 280</b>	<b>30 912</b>	<b>434 811</b>	<b>2 556</b>

### Changements de modèles de valorisation

Aucun transfert significatif entre les niveaux 1 et 2 n'est intervenu sur la période.

### Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Au 31 décembre 2012, les instruments financiers dont la valorisation repose sur des données non observables (niveau 3) comprennent essentiellement :

- des parts de CDO à sous-jacents immobiliers américains ;
- des couvertures sur certains des CDO à sous-jacents immobiliers américains mentionnés ci-dessus ;
- des produits de type CDO indexés sur du risque de crédit corporates (activités de corrélation) ;
- dans une moindre mesure, d'autres produits dérivés de taux, d'actions et de crédit.

### Méthode de valorisation

- La méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains est décrite dans la partie gestion des risques du rapport de gestion.
- La valorisation des CDO corporates est faite à l'aide d'un modèle de pricing qui distribue les pertes anticipées en fonction de la subordination des transactions. Ce modèle utilise à la fois des données observables (marges sur les « Credit default Swaps ») et des données dont l'observabilité s'était fortement dégradée (corrélations issues de CDO sur panier type de noms corporates). Crédit Agricole CIB a adapté son modèle pour tenir compte de cette dégradation et l'actualise régulièrement. En particulier, sur les tranches seniors les plus illiquides, Crédit Agricole CIB a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions.

### ◆ Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

#### Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

en millions d'euros	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
	Total	Titres détenus à des fins de transaction	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Instruments dérivés
<b>Solde d'ouverture (01.01.2012)</b>	<b>8 378</b>	<b>963</b>		<b>963</b>		<b>7 415</b>
Gains /pertes de la période <sup>(1)</sup>	(4 258)	(17)		(17)		(4 241)
<i>Comptabilisés en résultat</i>	(4 258)	(17)		(17)		(4 241)
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>						
Achats de la période	769					769
Ventes de la période	(1 293)	(929)		(929)		(364)
Emissions de la période						
Dénouements de la période	(488)					(488)
Transferts	(151)					(151)
<i>Transferts vers niveau 3</i>						
<i>Transferts hors niveau 3</i>	(151)					(151)
<b>Solde de clôture (31.12.2012)</b>	<b>2 957</b>	<b>17</b>		<b>17</b>		<b>2 940</b>

<sup>(1)</sup> Les gains et pertes provenant des actifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à - 2 558 millions d'euros.

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

en millions d'euros	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						
	Total	Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers la clientèle	Dettes envers les établissements de crédit	Instruments dérivés
<b>Solde d'ouverture (01.01.2012)</b>	<b>2 556</b>						<b>2 556</b>
Gains /pertes de la période <sup>(1)</sup>	(400)						(400)
<i>Comptabilisés en résultat</i>	(400)						(400)
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>							
Achats de la période	1 218						1 218
Ventes de la période	(298)						(298)
Emissions de la période							
Dénouements de la période	(222)						(222)
Transferts	(77)						(77)
<i>Transferts vers niveau 3</i>							
<i>Transferts hors niveau 3</i>	(77)						(77)
<b>Solde de clôture (31.12.2012)</b>	<b>2 777</b>						<b>2 777</b>

<sup>(1)</sup> Les gains et pertes provenant des passifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à + 2 035 millions d'euros.

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les gains et pertes de la période provenant des actifs et passifs détenus au bilan à la date de la clôture (- 523 millions d'euros environ) comprennent essentiellement :

- l'effet des variations de valeurs constatées sur les parts de CDO à sous-jacents immobiliers américains et leurs couvertures, à hauteur de + 0,2 milliard d'euros environ ;
- la variation de valeur d'autres produits dérivés de taux, de crédit ou d'actions, et en particulier des CDO corporates valorisés sur la base de données devenues non observables, à hauteur de - 0,7 milliard d'euros environ.

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau ci-dessus.

Durant la période, le montant de justes valeurs des instruments financiers transférés hors du niveau 3 s'élève à -228 millions d'euros environ. Ces transferts résultent essentiellement, de l'effet de l'écoulement du temps, de l'arrivée dans des horizons d'observabilité de la maturité de certains paramètres de valorisation et de la revue de la cartographie d'observabilité.

#### Analyse de la sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Au 31 décembre 2012, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles selon des hypothèses alternatives raisonnables s'élève à - 5 millions d'euros environ (portant sur les activités en cours d'arrêt : - 2 millions d'euros sur les CDO à sous-jacents résidentiels américains et - 3 millions d'euros sur les activités de GED).

Le calibrage des sensibilités est effectué de manière indépendante du Front Office, à partir notamment de données de consensus :

- Tranches super senior de CDO d'ABS : l'ampleur de l'incertitude est estimée de manière forfaitaire (modification de 10% des scénarii de pertes) ;
- Produits dérivés actions : l'ampleur de l'incertitude est déterminée à partir de l'écart-type, par rapport aux données de consensus, des paramètres de volatilité aux dividendes et corrélation standard.

## 10.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

en millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
<b>Marge différée au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>162</b>	<b>241</b>
Marge différée générée par les nouvelles transactions de l'année	32	27
Comptabilisé en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(92)	(106)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant l'année		
<b>Marge différée en fin de période</b>	<b>102</b>	<b>162</b>

### ➤ NOTE 11 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Pas d'événement significatif intervenu après la clôture.

## ➤ NOTE 12 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2012

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2012 se présente ainsi de façon détaillée

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	(a)	Implantation	Méthode au 31.12.2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
<b>Société mère</b>							
<b>Crédit Agricole CIB (S.A.)</b>		France	mère	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
<b>Etablissements bancaires et financiers</b>							
Banco Crédit Agricole Brasil SA		Brésil	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Banque Saudi Fransi - BSF		Arabie Saoudite	mise en équivalence	<b>31,11</b>	31,11	<b>31,11</b>	31,11
Crédit Agricole CIB Algérie	D2	Algérie	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Crédit Agricole CIB Australia Limited		Australie	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Crédit Agricole CIB China Limited		Chine	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Crédit Agricole CIB Merchant Bank Asia Ltd		Singapour	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Crédit Agricole CIB Services Private Limited		Inde	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Crédit Agricole CIB ZAO Russia		Russie	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Crédit Agricole Luxembourg		Luxembourg	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Crédit Agricole Suisse		Suisse	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Crédit Agricole Suisse (Bahamas)		Bahamas	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Crédit Agricole Yatirim Bankasi Turk AS	S2	Turquie	intégration globale	<b>0,00</b>	100,00	<b>0,00</b>	100,00
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	intégration globale	<b>70,13</b>	70,13	<b>68,95</b>	68,92
Finanziaria Indosuez International Ltd		Suisse	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Newedge (groupe)		France	intégration proportionnelle	<b>50,00</b>	50,00	<b>50,00</b>	50,00
PJSC Crédit Agricole CIB Ukraine	S2	Ukraine	intégration globale	<b>0,00</b>	100,00	<b>0,00</b>	100,00
UBAF		France	intégration proportionnelle	<b>47,01</b>	47,01	<b>47,01</b>	47,01
CA Indosuez Private Banking	E3	France	intégration globale	<b>100,00</b>		<b>100,00</b>	
CA Indosuez Gestion	E3	France	intégration globale	<b>100,00</b>		<b>100,00</b>	
<b>Sociétés de bourse</b>							
Cheuvreux/CLSA/Global Portfolio Trading Pte Ltd.	D1	Singapour	intégration globale	<b>0,00</b>	100,00	<b>0,00</b>	100,00
CLSA B.V.		Pays-Bas	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	98,88
Crédit Agricole Cheuvreux North America, Inc		Etats-Unis	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Crédit Agricole Securities (USA) Inc		Etats-Unis	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux Espana S.A.		Espagne	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux International Ltd		Royaume-Uni	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux Nordic AB SB		Suède	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux S.A.		France	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Crédit Agricole Van Moer Courtens		Belgique	intégration globale	<b>92,20</b>	85,00	<b>92,20</b>	85,00



Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	(a)	Implantation	Méthode au 31.12.2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12. 2012	31.12. 2011	31.12. 2012	31.12. 2011
<b>Sociétés d'investissement</b>							
Banque de Financement et de Trésorerie	S5	France	intégration globale	0,00	100,00	0,00	100,00
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Air Finance SA		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Capital Market Asia BV		Pays-Bas	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Global Partners Inc.(groupe)		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Holdings Limited		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB UK IH	S3	Royaume-Uni	intégration globale	0,00	100,00	0,00	100,00
Crédit Agricole Private Banking		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Capital Market Asia BV (Tokyo)	D2	Japon	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Doumer Finance SAS		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Fininvest		France	intégration globale	98,31	98,27	98,31	98,27
Fletirec (groupe)		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
IPFO		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SAFEC	S4	Suisse	intégration globale	0,00	100,00	0,00	100,00
<b>Sociétés de crédit-bail et de location</b>							
Cardinalimmo	S3	France	intégration globale	0,00	49,61	0,00	49,61
IMMOFI CACIB (ex Financière Immobilière Crédit Agricole CIB)	D2/ S3	France	intégration globale	0,00	100,00	0,00	100,00
<b>Assurances</b>							
CAIRS Assurance SA		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
<b>Divers</b>							
Aguadana SL	S1	Espagne	intégration globale	0,00	100,00	0,00	100,00
Aylesbury BV	S3	Royaume-Uni	intégration globale	0,00	100,00	0,00	100,00
CA Brasil DTVM		Brésil	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Conseil SA		Luxembourg	intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
Calixis Finance		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calliope srl		Italie	intégration globale	100,00	100,00	67,00	67,00
Calyce PLC		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLIFAP		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLINFIM		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd		Hong Kong	intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
Crédit Agricole CIB Finance Guernsey Ltd		Royaume-Uni	intégration globale	99,90	99,90	99,90	99,90
Crédit Agricole CIB Financial Products Guernsey Ltd		Royaume-Uni	intégration globale	99,90	99,90	99,90	99,90
Crédit Agricole CIB Financial Solutions		France	intégration globale	99,76	99,76	99,76	99,76
Crédit Agricole CIB Global Banking		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Preferred Funding II LLC		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	(a)	Implantation	Méthode au 31.12.2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12. 2012	31.12. 2011	31.12. 2012	31.12. 2011
<b>Divers</b>							
Crédit Agricole CIB Preferred Funding LLC		Etats-Unis	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Crédit Agricole Private Banking Levante	S1	Espagne	intégration globale	<b>0,00</b>	100,00	<b>0,00</b>	100,00
Crédit Agricole Private Banking Norte	S1	Espagne	intégration globale	<b>0,00</b>	100,00	<b>0,00</b>	100,00
DGAD International SARL		Luxembourg	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Ester Finance Titrisation		France	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
European NPL S.A.		Luxembourg	intégration globale	<b>60,00</b>	60,00	<b>67,00</b>	67,00
Semeru CLSA Capital Partners Pte Ltd	D2	Singapour	intégration globale	<b>74,76</b>	100,00	<b>74,76</b>	100,00
Himalia PLC		Royaume-Uni	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Immobilière Sirius SA		Luxembourg	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
INCA Sarl	S2	Luxembourg	intégration globale	<b>0,00</b>	65,00	<b>0,00</b>	65,00
Indosuez Finance Ltd	S3	Royaume-Uni	intégration globale	<b>0,00</b>	100,00	<b>0,00</b>	100,00
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>99,99</b>	100,00
Island Refinancing Srl		Italie	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>67,00</b>	67,00
LDF 65 (SPV)	S2	Luxembourg	intégration globale	<b>0,00</b>	64,94	<b>0,00</b>	64,94
LSF Italian Finance Company SRL		Italie	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>67,00</b>	67,00
Lyane BV	S2	Pays-Bas	intégration globale	<b>0,00</b>	65,00	<b>0,00</b>	65,00
MERISMA		France	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>100,00</b>	100,00
Sagrantino BV		Pays-Bas	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>67,00</b>	67,00
Sagrantino Italy srl		Italie	intégration globale	<b>100,00</b>	100,00	<b>67,00</b>	67,00
SNC Doumer		France	intégration globale	<b>99,94</b>	99,94	<b>99,94</b>	99,94
SCI La Baume	E3	France	intégration globale	<b>100,00</b>		<b>100,00</b>	

- (a) Entrées (E) dans le périmètre.  
E 1 Franchissement de seuil  
E 2 Création  
E 3 Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :  
S 1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)  
S 2 Sociétés cédées au hors groupe ou perte de contrôle  
S 3 Entités déconsolidées en raison de son caractère non significatif  
S 4 Fusion absorption  
S 5 Transmission Universelle du Patrimoine

Divers :  
D 1 Mode de consolidation modifié  
D 2 Changement de dénomination sociale

**Principales opérations externes réalisées durant l'année 2012**  
aucune opération externe réalisée pour la période

# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.
- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 10.2 de l'annexe aux états financiers, votre Groupe utilise des modèles internes pour la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers non cotés sur un marché actif. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.
- Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe aux états financiers, votre Groupe a procédé à l'estimation des impacts des opérations de cession en cours de certaines entités. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les états financiers. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié de la présentation qui en est faite dans les états financiers.
- Comme indiqué dans les notes 1.4 et 2.4 de l'annexe aux états financiers, votre Groupe a procédé à des tests de dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, ainsi que les principaux paramètres et les hypothèses utilisés et nous nous sommes assurés du caractère approprié de la présentation qui en est faite dans les notes annexes aux états financiers.

- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, votre Groupe a procédé, pour déterminer la juste valeur des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat, à des estimations du risque de crédit émetteur du Groupe. Nous avons examiné les méthodes et les hypothèses retenues et vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les états financiers.
- Votre Groupe procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations de titres de capitaux propres non consolidés, les engagements liés aux régimes de retraites et avantages sociaux futurs, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques et les actifs d'impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Catherine Pariset Emmanuel Benoist

ERNST & YOUNG et Autres  
Valérie Meeus Hassan Baaj

# 7

## ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

arrêtés par le Conseil d'administration en date du 14 février 2013 et  
soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 30 avril 2013

États financiers individuels de Crédit Agricole CIB (S.A.) .....	244
Notes annexes aux états financiers individuels .....	248
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels .....	279

# États financiers individuels de Crédit Agricole CIB (S.A.)

## ➤ BILAN ACTIF

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31.12.2012	31.12.2011
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>153 896</b>	<b>135 678</b>
Caisse, banques centrales		34 408	19 923
Effets publics et valeurs assimilées	4, 4.2, 4.3 et 4.4	50 297	27 843
Créances sur les établissements de crédit	2	69 191	87 912
<b>Opérations avec la clientèle</b>	3, 3.1, 3.2, 3.3. et 3.4	<b>149 245</b>	<b>136 554</b>
<b>Opérations sur titres</b>		<b>32 022</b>	<b>40 196</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	4, 4.2, 4.3 et 4.4	25 531	28 821
Actions et autres titres à revenu variable	4 et 4.2	6 491	11 375
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>7 658</b>	<b>9 005</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	5, 5.1 et 6	620	566
Parts dans des entreprises liées	5, 5.1 et 6	6 744	8 118
Immobilisations incorporelles	6	152	150
Immobilisations corporelles	6	142	171
<b>Actions propres</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>527 820</b>	<b>437 672</b>
Autres actifs	7	97 936	88 386
Comptes de régularisation	7	429 884	349 286
<b>Total actif</b>		<b>870 641</b>	<b>759 105</b>

## ➤ BILAN PASSIF

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31.12.2012	31.12.2011
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>85 777</b>	<b>118 126</b>
Banques centrales		1 056	81
Dettes envers les établissements de crédit	9	84 721	118 045
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>		<b>162 641</b>	<b>127 427</b>
Comptes d'épargne à régime spécial			
Autres dettes	10.1, 10.2 et 10.3	162 641	127 427
<b>Dettes représentées par un titre</b>	11.1 et 11.2	<b>47 492</b>	<b>48 017</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>554 487</b>	<b>443 526</b>
Autres passifs	12	126 389	95 180
Comptes de régularisation	12	428 098	348 346
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>9 207</b>	<b>12 105</b>
Provisions	13	2 680	3 442
Dettes subordonnées	14	6 527	8 663
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>		<b>105</b>	<b>105</b>
<b>Capitaux propres (hors FRBG)</b>	15	<b>10 932</b>	<b>9 799</b>
Capital souscrit		7 254	6 775
Primes d'émission		906	738
Réserves		454	419
Écart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		22	18
Report à nouveau		1 167	1 153
Résultat de l'exercice		1 129	696
<b>Total passif</b>		<b>870 641</b>	<b>759 105</b>

## ➤ HORS BILAN

<i>en millions d'euros</i>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>212 229</b>	<b>229 891</b>
Engagements de financement <sup>(1)</sup>	107 271	98 822
Engagements de garantie	68 096	68 268
Engagements sur titres	952	5 053
Autres engagements donnés <sup>(2)</sup>	35 910	57 748
<b>Engagements reçus</b>	<b>163 831</b>	<b>153 427</b>
Engagements de financement <sup>(3)</sup>	48 007	22 327
Engagements de garantie <sup>(4)</sup>	111 878	122 322
Engagements sur titres	1 260	5 668
Autres engagements reçus	2 686	3 110

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte créditeurs divers pour 2 milliards d'euros; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 22 milliards d'euros sont comptabilisées en engagements de financement donnés entre la date de transaction et la date de règlement.

<sup>(2)</sup> Dont 3 142 millions d'euros de créances apportées en garantie à Crédit Agricole SA dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF).  
Au 31 décembre 2011, ces créances s'élevaient à 5 608 millions d'euros.

<sup>(3)</sup> Au 31 décembre 2011, les titres donnés en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte débiteurs divers pour 7 milliards d'euros; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 27 milliards d'euros sont comptabilisées en engagements de financement reçus entre la date de transaction et la date de règlement.

<sup>(4)</sup> Dont 3 188 millions d'euros d'engagements de garantie reçus de Crédit Agricole S.A..

## Hors bilan : autres informations

Opérations de change et emprunts en devises non dénoués : note 18

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 19, 19.1, 19.2 et 19.3



## ➤ COMPTE DE RÉSULTAT

<i>en millions d'euros</i>	Notes	2012	2011
Intérêts et produits assimilés	20 et 21	4 740	5 241
Intérêts et charges assimilées	20	(3 392)	(3 973)
Revenus des titres à revenu variable	21	422	377
Commissions produits	22 et 22.1	1 570	1 930
Commissions charges	22 et 22.1	(1 159)	(1 121)
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	23	1 231	1 071
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de placement et assimilés	24	82	4
Autres produits d'exploitation bancaire		187	157
Autres charges d'exploitation bancaire		(204)	(216)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>3 477</b>	<b>3 470</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>		<b>(2 190)</b>	<b>(2 384)</b>
Frais de personnel	25.1 et 25.2	(1 307)	(1 448)
Autres frais administratifs	25.3	(883)	(936)
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>(86)</b>	<b>(72)</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>1 201</b>	<b>1 014</b>
Coût du risque	26	(198)	(486)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 003</b>	<b>528</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	27	(510)	(531)
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>493</b>	<b>(3)</b>
Résultat exceptionnel		0	1
Impôt sur les bénéfices	28	640	702
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		(4)	(4)
<b>Résultat net</b>		<b>1 129</b>	<b>696</b>

## Notes annexes aux états financiers individuels

### ➤ NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole CIB sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole CIB est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- Crédit Agricole CIB applique à compter du 1er janvier 2012 le règlement 2011-04 de l'ANC pour les établissements de crédit, relatif au traitement comptable du dispositif prévu à l'article 1 de la loi N°2011-894. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de Crédit Agricole CIB sur la période, aucune opération ne présentant un risque ou avantage significatif non traduit dans les postes de hors bilan.

### Créances

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole CIB à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles ci-après. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

### Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

### Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis :
  - \* six mois pour les créances sur les acquéreurs de logement sur contrepartie clientèle Particuliers France et UE (trois mois pour les particuliers hors France et UE) ;
  - \* six mois pour les créances sur preneurs de crédit-bail immobilier / location financement sur contrepartie clientèle Particuliers France et UE (trois mois pour particuliers hors France et UE) ;
  - \* six mois pour les créances sur les collectivités locales France et UE (trois mois pour collectivités locales hors France et UE) ;
  - \* trois mois pour les créances sur administrations centrales, régionales, sur les entités du secteur public (tous territoires) ;
  - \* trois mois pour toutes les autres créances (tous territoires) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole CIB distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

#### ◆ Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

#### ◆ Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

## Dépréciations au titre du risque de crédit avéré à titre individuel

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole CIB par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 modifié relatif à la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négoc-

## Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée dans la marge d'intérêt sur la durée de vie résiduelle du prêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

## Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.

Sont provisionnés collectivement, les portefeuilles des contreparties et des pays sous surveillance et des secteurs à risque avéré. Ces provisions visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

#### ◆ Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

#### ◆ Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, Crédit Agricole CIB le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

ciables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

## Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de main-teneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisés ou assimilés.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17 (cf. paragraphe « reclassement de titres » ci-après), les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

## Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

### ◆ Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

### ◆ Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations.

Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe identifiés comme douteux, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole CIB dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. subdivision précédente « Crédit à la clientèle », paragraphe « Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement »).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat. Les plus ou moins-values de cession des actions et autres titres à revenus variables sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

## Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole CIB dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

## Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02 et à l'instruction 2000-12 de la Commission Bancaire, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole CIB satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

## Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Les parts dans les entreprises liées et les titres de participations sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus conformément au CRC 2008-07.

Les autres titres détenus à long terme sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

## Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole CIB détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole CIB utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

## Dates d'enregistrement

Crédit Agricole CIB enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

## Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

## Pensions livrées, prêts et emprunts de titres

### Pensions livrées

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif le montant décaissé, représentatif de sa créance sur le cédant.

Les produits et charges relatifs aux titres donnés en pension ou reçus en pension sont rapportés au compte de résultat prorata temporis.

Les titres donnés en pension livrée continuent à faire l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie de portefeuille titres dont ils sont issus.

A partir du 31 décembre 2012, le traitement comptable de l'ensemble des pensions livrées, de prêts et emprunts de titres a été homogénéisé afin de permettre une meilleure lisibilité du bilan. Antérieurement, les pensions livrées, prêts et emprunts de titres avec intention de cession à court terme étaient comptabilisés au bilan en date de transaction. Désormais, ces opérations sont comptabilisées en hors-bilan en date de transaction puis au bilan en date de règlement livraison.

- Au 31 décembre 2012, 22 milliards d'euros sont comptabilisés en engagements de financement donnés (contre 2 milliards d'euros comptabilisés en titres reçus en pension livrée au 31 décembre 2011) et 27,4 milliards d'euros comptabilisés en engagements de financement reçus (contre 7,3 milliards d'euros comptabilisés en titres donnés en pension livrée au 31 décembre 2011).
- Les impacts de cette modification sont détaillés dans l'état du hors-bilan et dans les notes 2, 3, 7, 9, 10 et 12.

### Prêts et emprunts de titres

Chez le prêteur, une créance représentative de la valeur comptable des titres prêtés au prix de marché du jour du prêt est inscrite au bilan, en lieu et place des titres prêtés. A chaque arrêté comptable, la créance est évaluée selon les règles applicables aux titres prêtés, y compris l'enregistrement des intérêts courus sur titres de placement et d'investissement.

Chez l'emprunteur, les titres sont inscrits à l'actif en titres de transaction au prix de marché du jour de l'emprunt. Une dette est enregistrée au passif à l'égard du prêteur en « dettes sur titres empruntés », à chaque arrêté comptable, la dette de titres et les titres sont valorisés au prix de marché le plus récent.

## Immobilisations

Crédit Agricole CIB applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, Crédit Agricole CIB applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole CIB, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole CIB sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

## Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts

concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Crédit Agricole CIB applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## Provisions

Crédit Agricole CIB applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

## Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV<sup>ème</sup> directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres et à l'instruction de la Commission Bancaire 90-01, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole CIB à la discrétion de ses dirigeants, en vue de

faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

## Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Lorsque les instruments sont évalués à la valeur de marché, celle-ci est déterminée :

- à partir des prix disponibles, s'il existe un marché actif ;
- à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

4. gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction comprenant des swaps de taux d'intérêt ou de devises, ainsi que d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt, des titres ou des opérations financières équivalentes.

Les charges et les produits relatifs aux opérations visées au paragraphe ci-dessus sont inscrits au compte de résultat respectivement comme suit :

1. prorata temporis, les pertes latentes faisant l'objet d'une provision pour risques et charges,
2. de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble d'éléments couverts,
3. prorata temporis, les gains et pertes latents n'étant pas comptabilisés,
4. en valeur de marché corrigée d'une provision afin de tenir compte des risques de contrepartie et des coûts administratifs futurs afférents aux contrats.

La valeur de marché est déterminée par actualisation des flux futurs suivant la méthode dite du taux zéro coupon.

Les reclassements d'instruments entre les différentes catégories sont, en principe, exclus à l'exception de ceux qui pourraient concerner le transfert de la catégorie [2] vers la catégorie [1] ou [4] en cas d'interruption d'une couverture. Ce transfert est comptabilisé en retenant la valeur nette comptable de l'instrument, ce dernier suivant ensuite les règles de son portefeuille de destination.

Les soultes constatées lors de la mise en place d'un contrat d'échange de taux ou de devises ou lors de la résiliation ou de l'assignation de ce contrat, sont étalées sur la durée de vie résiduelle de l'opération ou de l'élément couvert, sauf pour les contrats faisant l'objet d'une évaluation en valeur de marché, pour lesquels elles sont immédiatement rapportées au résultat.

## Opérations d'échange de taux d'intérêt ou de devises (swaps, FRAs, caps, floors, collars, swaptions)

Crédit Agricole CIB utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

1. maintien de positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
2. couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ;
3. couverture et gestion du risque global de taux d'intérêt à l'exception des opérations visées en [2] et [4] ;

## Autres opérations de taux ou d'actions

Crédit Agricole CIB utilise divers instruments tels que les futures de taux, les dérivés sur actions, à des fins de négociation ou de couverture d'opérations spécifiques.

Les contrats conclus à des fins de négoce sont évalués à la valeur du marché, et les gains ou pertes correspondants sont portés en compte de résultat.

Les gains ou pertes réalisés et non réalisés, résultant de l'évaluation à la valeur de marché des contrats de couverture spécifique sont répartis sur la durée de vie de l'instrument couvert.

## Dérivés de crédits

Crédit Agricole CIB utilise des dérivés de crédits essentiellement à des fins de couverture ou de négociation, sous la forme de Credit

Default Swaps (CDS). Les CDS de couverture sont comptabilisés comme des instruments financiers à terme et les primes payées sont enregistrées en résultat prorata temporis. Les contrats conclus à des fins de négoce sont évalués à la valeur du marché, et les gains ou pertes correspondants sont portés en compte de résultat.

## Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe. Ce choix a pour objectif de traduire la réalité économique de l'opération conformément aux principes de l'image fidèle et de la prédominance de la substance sur l'apparence.

## Opérations de change

Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

## Contrats de change au comptant et à terme

A chaque arrêté comptable, les contrats de change comptant sont évalués au cours de marché au comptant de la devise concernée.

Les opérations de change à terme qualifiées d'opérations de transaction sont comptabilisées en valeur de marché sur la base du cours à terme pour la durée restant à courir. Les gains ou

les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Le résultat des opérations de change à terme, considérées comme des opérations de change au comptant associées à des prêts et des emprunts, est enregistré prorata temporis sur la durée des contrats.

## Options et futures de change

Les options et futures de change sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture d'opérations spécifiques.

Les contrats conclus à des fins de négoce sont évalués en valeur de marché et les gains ou pertes correspondants sont portés en compte de résultat.

Les gains ou pertes, réalisés ou non, résultant de l'évaluation à la valeur de marché des contrats de couverture spécifique sont comptabilisés symétriquement à ceux de l'opération couverte.

## Intégration de succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les bilans ainsi que les comptes de résultats des succursales étrangères sont convertis en euro aux cours de change de fin d'exercice.

Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan dans la rubrique "Comptes de régularisation".

## Engagements hors bilan

Le hors bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision pour risques et charges enregistrée au passif lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole CIB.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 18 (opérations de change et emprunts en devises non dénoués) et 19 (opérations sur instruments financiers à terme).



## Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion ainsi que l'intéressement sont constatés dans le compte de résultat de

l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né, en « frais de personnel ».

## Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

### Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Crédit Agricole CIB applique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1<sup>er</sup> avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, Crédit Agricole CIB provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime.

Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat

### Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole CIB n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

## Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas

du cadre des activités courantes de Crédit Agricole CIB.

## Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Crédit Agricole CIB étant directement ou indirectement détenu à

100 % par Crédit Agricole S.A., fait partie intégrante du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A. Le résultat d'intégration fiscale correspond à la différence entre l'impôt dû par le sous-groupe fiscal Crédit Agricole CIB à Crédit Agricole S.A. et la somme des impôts individuels des filiales faisant partie intégrante du sous-groupe Crédit Agricole CIB. Ce résultat est enregistré sous la rubrique Impôt sur les Sociétés, en charges ou produits.

## ➤ NOTE 2 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

### Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2012							31.12.2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Comptes et prêts :								
- A vue	19 095				19 095		19 095	12 082
- A terme	5 551	2 482	2 073	2 073	12 179	111	12 290	26 240
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée <sup>(1)</sup>	32 048	3 639	1 986		37 673	23	37 696	49 459
Prêts subordonnés			363	282	645	1	646	650
<b>Total</b>	<b>56 694</b>	<b>6 121</b>	<b>4 422</b>	<b>2 355</b>	<b>69 592</b>	<b>135</b>	<b>69 727</b>	<b>88 431</b>
Dépréciations					(501)	(35)	(536)	(519)
<b>Valeur nette au bilan</b>					<b>69 091</b>	<b>100</b>	<b>69 191</b>	<b>87 912</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte autres passifs; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 10 milliards d'euros sont comptabilisées en engagements de financement donnés entre la date de transaction et la date de règlement.

Parmi les parties liées, la principale contrepartie est le Crédit Agricole S.A. (5 977 millions d'euros au 31.12.2012 et 29 965 millions d'euros au 31.12.2011).

## ➤ NOTE 3 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

### 3.1 Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2012							31.12.2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	1 494	407	295	8	2 204	1	2 205	1 025
Autres concours à la clientèle	11 598	7 567	38 948	20 911	79 024	406	79 430	91 989
Titres reçus en pension livrée <sup>(1)</sup>	64 116	3 689			67 805	8	67 813	43 357
Comptes ordinaires débiteurs	1 307				1 307	3	1 310	1 477
Dépréciations					(1 335)	(178)	(1 513)	(1 294)
<b>Valeur nette au bilan</b>					<b>149 005</b>	<b>240</b>	<b>149 245</b>	<b>136 554</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte autres passifs; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 12 milliards d'euros sont comptabilisées en engagements de financement donnés entre la date de transaction et la date de règlement.

### 3.2 Analyse par zone géographique des bénéficiaires

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
France (y compris DOM-TOM)	24 735	22 925
Autres pays de l'Union Européenne	44 386	41 430
Autres pays d'Europe	3 484	4 558
Amérique du Nord	41 668	34 806
Amérique Centrale et Latine	10 871	11 245
Afrique et Moyen-Orient	5 928	7 170
Asie et Océanie (hors Japon)	10 583	11 830
Japon	8 685	3 483
<b>Total en principal</b>	<b>150 340</b>	<b>137 447</b>
Créances rattachées	418	401
Dépréciations	(1 513)	(1 294)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>149 245</b>	<b>136 554</b>

### 3.3 Encours douteux, encours douteux compromis et dépréciations par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dont Encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis	Couverture en %
France (y compris DOM-TOM)	24 735	193	208	(77)	(159)	58,45%
Autres pays de l'Union Européenne	44 386	486	364	(168)	(241)	48,09%
Autres pays d'Europe	3 484	67	17	(32)	(15)	56,05%
Amérique du Nord	41 668	144	155	(28)	(133)	53,81%
Amérique Centrale et Latine	10 871	33	252	(20)	(209)	80,18%
Afrique et Moyen-Orient	5 928	194	91	(99)	(81)	63,40%
Asie et Océanie (hors Japon)	10 583	193	2	(14)	(2)	8,00%
Japon	8 685	99		(57)		57,58%
Créances rattachées	418	42	136	(42)	(136)	100,00%
<b>Valeur au bilan</b>	<b>150 758</b>	<b>1 451</b>	<b>1 225</b>	<b>(537)</b>	<b>(976)</b>	<b>56,53%</b>

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dont Encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis	Couverture en %
France (y compris DOM-TOM)	22 925	194	182	(47)	(177)	59,64%
Autres pays de l'Union Européenne	41 430	462	394	(149)	(285)	50,74%
Autres pays d'Europe	4 558	44	6	(15)	(6)	42,81%
Amérique du Nord	34 806	85	159	(38)	(117)	63,51%
Amérique Centrale et Latine	11 245	81	89	(43)	(77)	70,70%
Afrique et Moyen-Orient	7 170	78	100	(29)	(90)	66,82%
Asie et Océanie (hors Japon)	11 830	8	14	(4)	(12)	72,92%
Japon	3 483	112		(64)		57,14%
Créances rattachées	401	50	91	(50)	(91)	100,00%
<b>Valeur au bilan</b>	<b>137 848</b>	<b>1 114</b>	<b>1 034</b>	<b>(439)</b>	<b>(855)</b>	<b>60,26%</b>

## 3.4 Analyse par agent économique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012				
	Encours bruts	dont Encours douteux	dont Encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis
Particuliers	890	1	1	(1)	(1)
Agriculteurs	13				
Autres professionnels	79	78	15	(49)	(14)
Clientèle financière	72 106	216	359	(161)	(303)
Entreprises	74 727	1 114	698	(284)	(506)
Collectivités publiques	1 416		16		(16)
Autres agents économiques	1 109				
Créances rattachées	418	42	136	(42)	(136)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>150 758</b>	<b>1 451</b>	<b>1 225</b>	<b>(537)</b>	<b>(976)</b>

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011				
	Encours bruts	dont Encours douteux	dont Encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis
Particuliers	940	16	2	(12)	(1)
Agriculteurs	75				
Autres professionnels	66	50	10	(27)	(10)
Clientèle financière	54 302	180	536	(27)	(391)
Entreprises	78 240	818	371	(324)	(339)
Collectivités publiques	1 810		24		(23)
Autres agents économiques	2 012				
Créances rattachées	401	50	91	(50)	(91)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>137 848</b>	<b>1 114</b>	<b>1 034</b>	<b>(439)</b>	<b>(855)</b>

## ➤ NOTE 4 : TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE ET D'INVESTISSEMENT

en millions d'euros	31.12.2012					31.12.2011
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées	33 105	17 132			50 237	27 872
- dont surcote restant à amortir		(5)			(5)	(1)
- dont décote restant à amortir		24			24	1
Créances rattachées		63			63	23
Dépréciations		(3)			(3)	(52)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>33 105</b>	<b>17 192</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 297</b>	<b>27 843</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Émis par organismes publics	362	2 522		18	2 902	1 990
Autres émetteurs	10 924	7 045		4 972	22 941	27 157
- dont surcote restant à amortir		(29)		(984)	(1 013)	(2 764)
- dont décote restant à amortir		28			28	9
Créances rattachées		86		5	91	78
Dépréciations		(166)		(237)	(403)	(404)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>11 286</b>	<b>9 487</b>	<b>0</b>	<b>4 758</b>	<b>25 531</b>	<b>28 821</b>
Actions et autres titres à revenu variable	6 321	149	103		6 573	11 446
Créances rattachées						
Dépréciations		(16)	(66)		(82)	(71)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>6 321</b>	<b>133</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>6 491</b>	<b>11 375</b>
<b>Total</b>	<b>50 712</b>	<b>26 812</b>	<b>37</b>	<b>4 758</b>	<b>82 319</b>	<b>68 039</b>
<b>Valeurs estimatives</b>	<b>50 712</b>	<b>27 008</b>	<b>40</b>	<b>5 712</b>	<b>83 472</b>	<b>70 428</b>

### Portefeuille de transaction :

Crédit Agricole CIB (S.A.) détient des titres de dettes souveraines d'Espagne, d'Italie, et du Portugal.

Pour l'Espagne, l'exposition nette positive au bilan est de 61 millions d'euros.

Pour le Portugal, l'exposition nette positive au bilan est de 27 millions d'euros.

### Portefeuille de placement :

Crédit Agricole CIB (S.A.) détient des titres de dettes souveraines du Portugal et d'Irlande.

Pour le Portugal, l'exposition nette au bilan est de 142 millions d'euros.

Pour l'Irlande, l'exposition nette au bilan est de 94 millions d'euros.

## 4.1 Reclassements

Crédit Agricole CIB a réalisé, au 01.10.2008, des reclassements de titres tels que permis par le règlement CRC 2008-17.

Les informations sur ces reclassements sont données ci-dessous. Il n'y a pas eu de reclassements de titres supplémentaires de 2009 à 2012.

### ◆ Nature, justification et montant des reclassements opérés

en millions d'euros	Total actifs reclassés	
	Valeur au bilan 31.12.2012	Valeur de marché estimée 31.12.2012
Titres de transaction à titres d'investissement	3 752	3 458

Les titres de transaction transférés en titres d'investissement correspondent à ceux qui, en date de transfert, ne sont plus négociables sur un marché actif, et pour lesquels Crédit Agricole CIB a changé d'intention de gestion, qui est désormais de conserver ces actifs financiers dans un avenir prévisible ou

jusqu'à l'échéance. Le caractère inactif du marché s'apprécie notamment par la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité, et/ou par des prix disponibles fortement dispersés dans le temps et entre les différents intervenants de marché.

### ◆ Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits,

pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

en millions d'euros	Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement (actifs reclassés antérieurement à 2009)					
	Impact cumulé au 31.12.2011		Impact 2012		Impact cumulé au 31.12.2012	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Titres de transaction à titres d'investissement	(92)	(646)	(139)	121	(231)	(525)

## 4.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

en millions d'euros	31.12.2012				31.12.2011			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	21 516	49 548	5 269	76 333	20 781	27 872	10 968	59 621
Titres non cotés	4 327	689	1 304	6 320	8 366		478	8 844
Créances rattachées	91	63		154	78	23		101
Dépréciations	(403)	(3)	(82)	(488)	(404)	(52)	(71)	(527)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>25 531</b>	<b>50 297</b>	<b>6 491</b>	<b>82 319</b>	<b>28 821</b>	<b>27 843</b>	<b>11 375</b>	<b>68 039</b>

## 4.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2012							31.12.2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 650	3 267	9 483	6 443	25 843	91	25 934	29 225
Effets publics et valeurs assimilés	12 899	7 531	20 843	8 964	50 237	63	50 300	27 895
Dépréciations							(406)	(456)
<b>Valeur nette au bilan</b>							<b>75 828</b>	<b>56 664</b>

#### 4.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
France (y compris DOM-TOM)	24 755	11 556
Autres pays de l'Espace Économique Européen	27 041	13 168
Autres pays d'Europe	853	990
Amérique du Nord	4 808	5 927
Amérique Centrale et Latine	5 656	4 246
Afrique et Moyen-Orient	81	103
Asie et Océanie (hors Japon)	5 013	9 320
Japon	7 873	11 708
<b>Total en principal</b>	<b>76 080</b>	<b>57 019</b>
Créances rattachées	154	101
Dépréciations	(406)	(456)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>75 828</b>	<b>56 664</b>

## ➤ NOTE 5 : TITRES DE PARTICIPATION ET FILIALES

SOCIÉTÉS	DEVICES	Capital	Primes, Réserves et Report à nouveau avant affectation des Résultats	Quote-Part du capital détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Banque	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice (d'après comptes audités 2011)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Banque au cours de l'exercice
		en millions de devises d'origine	en millions de devises d'origine	en %	en millions de contre-valeur EUR	en millions de devises d'origine	en millions de devises d'origine	en millions de devises d'origine	en millions de devises d'origine	en millions de contre-valeur EUR
<b>I. - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE CRÉDIT AGRICOLE CIB</b>										
<b>A - FILIALES (détenues à + de 50 % par Crédit Agricole CIB)</b>										
Banco CA Brasil SA	BRL	684	47	75,49	192	USD 10		104	38	10
CA Algeria CIB Bank s.p.a.	DZD	10 000	27	99,99	97		EUR 3 USD 31	1 346	930	8
CA GLOBAL PARTNERS Inc	USD		346	100,00	220	USD 360		2	4	
CA PRIVATE BANKING	EUR	2 201		100,00	2 201	CHF 1 580		1		
CA-CIB (China) Limited	CNY	3 000	128	100,00	313	EUR 1		495	208	21
CA-CIB Global Banking	EUR	145	136	100,00	311				5	5
CASA BV	JPY	9 023	1 765	100,00	498	JPY 8 742 USD 183		7 900	(2 519)	
CLIFAP	EUR	110	6	100,00	113					
DGAD INTERNATIONAL	EUR	7	276	100,00	255	EUR 206	EUR 3		2	
MERISMA SAS	EUR	1 150	(38)	100,00	1 102	EUR 106			(15)	
<b>Sous-total (1)</b>					<b>5 302</b>					
<b>B - PARTICIPATIONS (détenues entre 10 et 50 % par Crédit Agricole CIB)</b>										
BANQUE SAUDI FRANSI	SAR	7 232	9 512	31,11	230		EUR 2	4 585	2 911	122
CA-CIB Preferred. Funding II LLC	USD	654	(159)	50,00	242			16	16	1
CA-CIB Preferred Funding LLC	USD	393	(38)	50,00	174			14	14	1
CREDIT AGRICOLE EGYPT S.A.E	EGP	1 148	547	13,07	75		EGP 18 EUR 2 USD 2	1 072	308	3
Inmobiliaria Colonial	EUR	226	1 115	19,68	95			191	15	
NEWEDGE GROUP	EUR	395	1 383	50,00	459	EUR 1 099 JPY 506	EUR 1 807 JPY 2 650 USD 49	428	(631)	
UBAF	EUR	251	35	47,03	121		EUR 25	68	19	8
<b>Sous-total (2)</b>					<b>1 396</b>					
<b>II. - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>										
<b>A - Filiales non reprises au I. (3)</b>					<b>524</b>					
a) Filiales françaises (ensemble)					219					
b) Filiales étrangères (ensemble)					305					
<b>B - Participations non reprises au I. (4)</b>					<b>142</b>					
a) Participations françaises (ensemble)					12					
b) Participations étrangères (ensemble)					130					
<b>Total des participations (1) + (2) + (3) + (4)</b>					<b>7 364</b>					



## 5.1 Valeur estimative des titres de participation

en millions d'euros	31.12.2012		31.12.2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	8 618	8 830	9 454	9 247
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	(1 874)		(1 336)	
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>6 744</b>	<b>8 830</b>	<b>8 118</b>	<b>9 247</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participations</b>				
Titres non cotés	214	109	230	292
Titres cotés	464	1 034	350	1 418
Avances consolidables	2		2	
Créances rattachées				
Dépréciations	(72)		(34)	
Sous-total titres de participation	608	1 143	548	1 710
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	16	4	24	31
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	(4)		(6)	
Sous-total autres titres détenus à long terme	12	4	18	31
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>620</b>	<b>1 147</b>	<b>566</b>	<b>1 741</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>7 364</b>	<b>9 977</b>	<b>8 684</b>	<b>10 988</b>

La valeur boursière figurant dans le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre. Elle pourrait ne pas être représentative de la valeur de réalisation de la ligne de titres.

en millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
	Valeur au bilan	Valeur au bilan
<b>Total valeurs brutes</b>		
Titres non cotés	8 848	9 708
Titres cotés	464	350
<b>TOTAL</b>	<b>9 312</b>	<b>10 058</b>

## ➤ NOTE 6 : VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

en millions d'euros	31.12.2011	Variations de périmètre	Fusion	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions) (Échéances)	Écarts de Conversion	Autres mouvements	31.12.2012
<b>Titres de participation et parts dans les entreprises liées</b>								
Valeur brute	10 034		(233)	3	(516)	(2)	7	9 293
Dépréciation	(1 370)			(610)	34			(1 946)
<b>Autres titres détenus à long terme</b>								
Valeur brute	24				(3)	(3)		18
Dépréciation	(6)					3		(3)
<b>Avances consolidables</b>								
Valeur brute	2							2
Dépréciation								
Créances rattachées								
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>8 684</b>	<b>0</b>	<b>(233)</b>	<b>(607)</b>	<b>(485)</b>	<b>(2)</b>	<b>7</b>	<b>7 364</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>150</b>			<b>33</b>	<b>(31)</b>			<b>152</b>
Valeur brute	425			62	(32)			455
Amortissement	(275)			(29)	1			(303)
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>171</b>			<b>(25)</b>	<b>(4)</b>			<b>142</b>
Valeur brute	713			31	(18)	(2)		724
Amortissement	(542)			(56)	14	2		(582)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>321</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>(35)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>294</b>

La TUP BFT a donné lieu à l'enregistrement d'un mali technique de 11.5 millions d'euros comptabilisé en actif incorporel.

La TUP Mescas a donné lieu à l'enregistrement d'un mali technique de 39 millions d'euros attribué à la SNC Doumer. Ce mali a été déprécié au 31 décembre 2012 pour 29 millions.

## ➤ NOTE 7 : AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
<b>Autres actifs<sup>(1)</sup></b>	<b>97 936</b>	<b>88 386</b>
Instruments conditionnels achetés	53 815	39 778
Gestion collective des titres CODEVI		
Débiteurs divers <sup>(2)</sup>	42 158	45 614
Comptes de règlements	1 963	2 994
Capital souscrit non versé		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>429 884</b>	<b>349 286</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	399	2 165
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	428 241	345 271
Produits à recevoir	456	381
Charges constatées d'avance	177	424
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme		
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	73	70
Autres comptes de régularisation	538	975
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>527 820</b>	<b>437 672</b>

<sup>(1)</sup> Les montants indiqués sont nets de dépréciations et incluent les créances rattachées.

<sup>(2)</sup> Au 31 décembre 2011, les titres donnés en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte débiteurs divers pour 7 milliards d'euros; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 27 milliards d'euros sont comptabilisées en engagements de financement reçus entre la date de transaction et la date de règlement.

## ➤ NOTE 8 : DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	Dotations	Reprises et Utilisations	Écarts de Conversion	Autres mouvements	31.12.2012
Sur créances interbancaires	519	7	(10)	(9)	29	536
Sur créances clientèle	1 294	546	(316)	(26)	15	1 513
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	527	93	(149)	(6)	23	488
Sur participations et autres titres détenus à long terme	1 376	611	(35)	(2)		1 950
Autres	14	19	(2)		(11)	20
<b>Total</b>	<b>3 730</b>	<b>1 276</b>	<b>(512)</b>	<b>(43)</b>	<b>56</b>	<b>4 507</b>

## ➤ NOTE 9 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012							31.12.2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes et emprunts :								
- A vue	7 330				7 330		7 330	7 600
- A terme	18 417	9 796	16 620	3 192	48 025	136	48 161	80 133
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée <sup>(2)</sup>	25 922	1 354	1 890	44	29 210	20	29 230	30 312
<b>Valeur au bilan<sup>(1)</sup></b>							<b>84 721</b>	<b>118 045</b>

<sup>(1)</sup> Dont 13 154 millions d'euros effectués avec Crédit Agricole S.A. au 31.12.2012.

<sup>(2)</sup> Au 31 décembre 2011, les titres donnés en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte autres actifs; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 11 milliards d'euros sont comptabilisées en engagements de financement reçus entre la date de transaction et la date de règlement.

## ➤ NOTE 10 : COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

### 10.1 Analyse par durée résiduelle

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012							31.12.2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	23 652				23 652	10	23 662	25 238
Autres dettes envers la clientèle	52 438	3 688	6 203	1 841	64 170	107	64 277	47 450
Titres donnés en pension livrée <sup>(1)</sup>	74 111	17	572		74 700	2	74 702	54 739
<b>Valeur au bilan</b>							<b>162 641</b>	<b>127 427</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2011, les titres donnés en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte autres actifs; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 16 milliards d'euros sont comptabilisées en engagements de financement reçus entre la date de transaction et la date de règlement.

## 10.2 Analyse par zone géographique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
France (y compris DOM-TOM)	30 198	34 037
Autres pays de l'Union Européenne	57 642	37 985
Autres pays d'Europe	1 796	2 120
Amérique du Nord	51 999	38 991
Amérique Centrale et Latine	3 113	2 793
Afrique et Moyen-Orient	3 319	2 550
Asie et Océanie (hors Japon)	6 175	7 035
Japon	8 280	1 792
Total en principal	162 522	127 303
Dettes rattachées	119	124
<b>Valeur au bilan</b>	<b>162 641</b>	<b>127 427</b>

## 10.3 Analyse par agent économique

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
Particuliers	479	458
Agriculteurs		1
Autres professionnels	17	11
Clientèle financière	112 706	81 228
Entreprises	36 141	30 685
Collectivités publiques	2 279	7 170
Autres agents économiques	10 900	7 750
Dettes rattachées	119	124
<b>Valeur au bilan</b>	<b>162 641</b>	<b>127 427</b>

## ➤ NOTE 11 : DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

## 11.1 Analyse par durée résiduelle

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012							31.12.2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								4
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	20 053	7 908	11 225	7 781	46 967	185	47 152	47 672
- Émis en France	13 864	6 573	11 170	7 781	39 388	159	39 547	43 435
- Émis à l'étranger	6 189	1 335	55		7 579	26	7 605	4 237
Emprunts obligataires (note 11.2)		320	20		340		340	341
Autres dettes représentées par un titre								
<b>Valeur au bilan</b>					<b>47 307</b>	<b>185</b>	<b>47 492</b>	<b>48 017</b>

## 11.2 Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

en millions d'euros	Échéancier de l'encours au 31 décembre 2012			Encours au 31.12.2012	Encours au 31.12.2011
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Euro</b>	<b>292</b>	<b>20</b>		<b>312</b>	<b>312</b>
Taux fixe	2			2	3
Taux variable	290	20		310	309
<b>Autres devises</b>	<b>28</b>			<b>28</b>	<b>28</b>
Taux fixe	11			11	12
Taux variable	17			17	16
<b>Total en principal</b>	<b>320</b>	<b>20</b>		<b>340</b>	<b>340</b>
Taux fixe	13			13	15
Taux variable	307	20		327	325
Dettes rattachées					1
<b>Valeur au bilan</b>				<b>340</b>	<b>341</b>

## ➤ NOTE 12 : AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
<b>Autres passifs<sup>(1)</sup></b>	<b>126 389</b>	<b>95 180</b>
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	34 338	24 238
Dettes représentatives de titres empruntés	3 890	6 746
Instruments conditionnels vendus	59 880	38 718
Créditeurs divers <sup>(2)</sup>	24 282	20 353
Comptes de règlements	3 999	5 125
Versements restant à effectuer		
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>428 098</b>	<b>348 346</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	899	2 362
Comptes d'ajustement et d'écarts	425 184	342 771
Produits constatés d'avance	615	800
Charges à payer	1 214	1 232
Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers		
Autres comptes de régularisation	186	1 181
<b>Valeur au bilan</b>	<b>554 487</b>	<b>443 526</b>

<sup>(1)</sup> Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

<sup>(2)</sup> Au 31 décembre 2011, les titres reçus en pension livrée comptabilisés en date de transaction étaient enregistrés pour leur montant notionnel en contrepartie du compte créditeurs divers pour 2 milliards d'euros; au 31 décembre 2012 ces opérations qui représentent 22 milliards d'euros sont comptabilisées en engagements de financement donnés entre la date de transaction et la date de règlement.

➤ **NOTE 13 : PROVISIONS**

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et Utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2012
Risques pays	731		6	(168)	(10)	191	750
Risques d'exécution des engagements par signature	19		14	(16)			17
Engagements de retraites et assimilés	156	2	84	(16)	(1)	(19)	206
Instruments financiers	91					(8)	83
Litiges et divers <sup>(1)</sup>	640	10	247	(241)	(1)		655
Autres provisions <sup>(2)</sup>	1 805		405	(1 039)	(11)	(191)	969
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 442</b>	<b>12</b>	<b>756</b>	<b>(1 480)</b>	<b>(23)</b>	<b>(27)</b>	<b>2 680</b>

<sup>(1)</sup> Dont 647 millions d'euros :  
- litiges fiscaux : 153 millions d'euros  
- litiges clients : 332 millions d'euros  
- litiges sociaux : 162 millions d'euros

<sup>(2)</sup> Dont, au titre de CACIB Paris :  
- risques sectoriels : 837 millions d'euros  
- autres risques et charges : 116 millions d'euros

➤ **NOTE 14 - DETTES SUBORDONNÉES - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE****(en monnaie d'émission)**

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012					31.12.2011
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total
<b>Dettes subordonnées à terme :</b>		500		1 383	1 883	3 768
* Euro		500		550	1 050	1 600
* Autres devises de l'U.E.						
* Dollar				833	833	2 168
* Yen						
* Autres devises						
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée :</b>				4 643	4 643	4 735
* Euro				680	680	681
* Autres devises de l'U.E.						
* Dollar				3 963	3 963	4 054
* Yen						
* Autres devises						
<b>Titres et emprunts participatifs</b>						
<b>Total en principal</b>		500		6 026	6 526	8 503
Dettes rattachées					1	160
<b>Valeur au bilan</b>					<b>6 527</b>	<b>8 663</b>

## ➤ NOTE 15 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT REPARTITION)

<i>en millions d'euros</i>	Capitaux propres						
	Capital	Primes & réserves	Réserves et écarts de réévaluation	Report à nouveau	Dépréciations réglementées	Résultat	Total
<b>Soldes au 31 décembre 2010</b>	<b>6 056</b>	<b>852</b>		<b>684</b>	<b>13</b>	<b>1 388</b>	<b>8 993</b>
Dividendes versés en 2011							
Augmentation / Réduction				106			<b>106</b>
Résultat net 2011						696	<b>696</b>
Affectation du résultat 2010	720	305		363		(1 388)	
Dotations / reprises nettes					4		<b>4</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2011</b>	<b>6 775</b>	<b>1 157</b>		<b>1 153</b>	<b>18</b>	<b>696</b>	<b>9 799</b>
Dividendes versés en 2012							
Augmentation / Réduction							
Résultat net 2012						1 129	<b>1 129</b>
Affectation du résultat 2011	479	203		14		(696)	<b>0</b>
Dotations / reprises nettes					4		<b>4</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2012</b>	<b>7 254</b>	<b>1 360</b>	<b>0</b>	<b>1 167</b>	<b>22</b>	<b>1 129</b>	<b>10 932</b>

Au 31 Décembre 2012, le capital social est divisé en 268 687 973 actions de 27 € nominal chacune.

## ➤ NOTE 16 : CONTRIBUTIONS PAR DEVISE AU BILAN

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012		31.12.2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	522 340	535 427	437 479	449 314
Autres devises de l'Union Européenne	44 853	23 963	23 170	23 408
Dollar	228 435	237 729	227 139	218 476
Yen	45 087	44 441	43 266	44 241
Autres devises	29 926	29 081	28 051	23 666
<b>Total</b>	<b>870 641</b>	<b>870 641</b>	<b>759 105</b>	<b>759 105</b>

## ➤ NOTE 17 : OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
<b>Créances</b>	<b>14 749</b>	<b>11 739</b>
Sur les établissements de crédit et institutions financières	3 930	2 468
Sur la clientèle	3 426	5 447
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 393	3 824
<b>Dettes</b>	<b>39 406</b>	<b>29 423</b>
Sur les établissements de crédit et institutions financières	21 670	21 936
Sur la clientèle	11 017	6 577
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	6 719	910
<b>Engagements donnés</b>	<b>20 517</b>	<b>15 736</b>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	1 971	262
Engagements de financement en faveur de la clientèle	372	204
Garanties données à des établissements de crédit	11 121	12 432
Garanties données à la clientèle	7 050	2 838
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	3	
Autres engagements donnés		

## ➤ NOTE 18 : OPÉRATIONS DE CHANGE ET EMPRUNTS EN DEVISES NON DÉNOUÉS

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012		31.12.2011	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>	<b>18 200</b>	<b>18 176</b>	<b>22 420</b>	<b>22 459</b>
Devises	15 838	16 344	18 474	18 078
Euros	2 362	1 832	3 946	4 381
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>158 242</b>	<b>157 914</b>	<b>1 434 869</b>	<b>1 432 691</b>
Devises	129 447	122 897	1 239 646	1 188 033
Euros	28 795	35 017	195 223	244 658
<b>Prêts et emprunts en devises</b>	<b>1 819</b>	<b>8</b>	<b>1 091</b>	<b>227</b>
<b>Total</b>	<b>178 261</b>	<b>176 098</b>	<b>1 458 380</b>	<b>1 455 377</b>



## ➤ NOTE 19 : OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

en millions d'euros	31.12.2012			31.12.2011		
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total <sup>(2)</sup>	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>5 751</b>	<b>12 748 157</b>	<b>12 753 908</b>	<b>5 551</b>	<b>15 125 759</b>	<b>15 131 310</b>
<b>Opérations sur marchés organisés<sup>(1)</sup></b>		<b>6 034 391</b>	<b>6 034 391</b>		<b>5 426 603</b>	<b>5 426 603</b>
Contrats à terme de taux d'intérêt		6 034 362	6 034 362		5 404 921	5 404 921
Contrats à terme de change		3	3			
Instruments à terme sur actions et indices boursiers						
Autres contrats à terme		26	26		21 682	21 682
<b>Opérations de gré à gré<sup>(1)</sup></b>	<b>5 751</b>	<b>6 713 766</b>	<b>6 719 517</b>	<b>5 551</b>	<b>9 699 156</b>	<b>9 704 707</b>
Swaps de taux	5 512	6 356 920	6 362 432	5 002	6 754 848	6 759 850
F.R.A.						
Instruments à terme sur actions et indices boursiers		34 020	34 020		51 520	51 520
Autres contrats à terme	239	322 826	323 065	549	2 892 788	2 893 337
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>11 454</b>	<b>4 181 025</b>	<b>4 192 479</b>	<b>18 209</b>	<b>4 636 254</b>	<b>4 654 463</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>		<b>30 985</b>	<b>30 985</b>		<b>73 218</b>	<b>73 218</b>
Instruments de taux d'intérêt à terme						
Achetés		5 582	5 582		1 019	1 019
Vendus		8 178	8 178		1 442	1 442
Instruments sur actions et indices boursiers						
Achetés		8 231	8 231		35 157	35 157
Vendus		8 882	8 882		35 600	35 600
Instruments de taux de change à terme						
Achetés		112	112			
Vendus						
Autres instruments à terme						
Achetés						
Vendus						
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>11 454</b>	<b>4 150 040</b>	<b>4 161 494</b>	<b>18 209</b>	<b>4 563 036</b>	<b>4 581 245</b>
Option de swaps de taux						
Achetés		735 803	735 803		940 183	940 183
Vendus		689 593	689 593		956 603	956 603
Instruments de taux d'intérêt à terme						
Achetés		507 611	507 611		563 859	563 859
Vendus		596 533	596 533		665 937	665 937
Instruments sur actions et indices boursiers						
Achetés		5 393	5 393		14 978	14 978
Vendus		5 855	5 855		15 747	15 747
Instruments de taux de change à terme						
Achetés		243 226	243 226		280 735	280 735
Vendus		263 377	263 377		317 871	317 871
Autres instruments à terme						
Achetés		1 019	1 019		8 258	8 258
Vendus		1 156	1 156		8 545	8 545
Dérivés de crédit						
Achetés	10 785	552 002	562 787	13 401	374 970	388 371
Vendus	669	548 472	549 141	4 808	415 350	420 158
<b>Total</b>	<b>17 205</b>	<b>16 929 182</b>	<b>16 946 387</b>	<b>23 760</b>	<b>19 762 013</b>	<b>19 785 773</b>

<sup>(1)</sup> Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

<sup>(2)</sup> Dont 1 272 665 millions d'euros effectués avec Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2012.

## 19.1 Instruments financiers à terme - Juste valeur

en millions d'euros	31.12.2012			31.12.2011		
	Total Juste Valeur		Total Notionnel	Total Juste Valeur		Total Notionnel
	Actif	Passif		Actif	Passif	
Futures		(1)	390 586	2	(1)	287 340
Options de change	4 123	(3 923)	511 192	5 551	(5 128)	651 655
Options fermes en devise sur marchés organisés						
Options de taux	35 519	(37 910)	1 433 462	35 540	(37 111)	1 843 737
F.R.A.	773	(729)	1 308 926	766	(746)	1 404 721
Swap de taux d'intérêt	365 906	(361 178)	8 785 328	266 082	(262 170)	8 747 791
Swap de devises	10 818	(11 152)	1 911 980	9 235	(9 001)	1 744 327
Forward taux						
Caps-floors-collars	14 328	(17 976)	1 104 144	14 202	(18 112)	1 229 797
Dérivés sur actions & indices boursiers	4 998	(5 238)	64 395	13 350	(11 805)	155 486
Autres	11 770	(12 402)	1 120 218	19 312	(20 131)	847 014
<b>Sous total</b>	<b>448 235</b>	<b>(450 509)</b>	<b>16 630 231</b>	<b>364 040</b>	<b>(364 205)</b>	<b>16 911 868</b>
Opérations de change à terme	3 420	(2 622)	316 156	10 492	(8 324)	2 873 905
<b>Total général</b>	<b>451 655</b>	<b>(453 131)</b>	<b>16 946 387</b>	<b>374 532</b>	<b>(372 529)</b>	<b>19 785 773</b>

## 19.2 Opérations sur instruments financiers à terme - Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	Opérations de gré à gré			Opérations sur marchés organisés			31.12.2012	31.12.2011
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total
<b>Encours notionnels</b>								
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>	<b>2 595 329</b>	<b>2 508 864</b>	<b>2 512 500</b>	<b>1 263 663</b>	<b>2 023 943</b>	<b>2 118 147</b>	<b>13 022 446</b>	<b>13 478 828</b>
Futures				267 328	123 258		390 586	252 779
F.R.A.	1 074 183	234 743					1 308 926	1 404 721
Swaps de taux d'intérêts	1 345 639	1 297 074	1 139 990	984 343	1 900 135	2 118 147	8 785 328	8 747 792
Options de taux	2	340 592	1 080 326	11 992	550		1 433 462	1 843 738
Caps-floors-collars	175 505	636 455	292 184				1 104 144	1 229 798
<b>Instruments de devises &amp; or</b>	<b>1 472 776</b>	<b>709 873</b>	<b>240 411</b>	<b>112</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 423 172</b>	<b>2 376 572</b>
Opérations fermes de change	1 166 431	564 222	181 327				1 911 980	1 724 918
Options de change	306 345	145 651	59 084	112			511 192	651 653
<b>Autres Instruments</b>	<b>417 883</b>	<b>730 276</b>	<b>18 122</b>	<b>5 358</b>	<b>12 458</b>	<b>516</b>	<b>1 184 613</b>	<b>1 056 468</b>
Dérivés sur actions & indices boursiers	15 129	24 014	6 920	5 358	12 458	516	64 395	155 485
Dérivés sur métaux précieux	565	79					644	258
Dérivés sur produits de base	4 549	2 548	549				7 646	86 325
Dérivés de crédit	397 640	703 635	10 653				1 111 928	814 400
<b>Sous-total</b>	<b>4 485 988</b>	<b>3 949 013</b>	<b>2 771 033</b>	<b>1 269 133</b>	<b>2 036 401</b>	<b>2 118 663</b>	<b>16 630 231</b>	<b>16 911 868</b>
Opérations de change à terme								
Trading	270 901	39 072	5 856				315 829	2 873 025
Opérations de change à terme								
Banking	239	81	7				327	881
<b>Sous-total</b>	<b>271 140</b>	<b>39 153</b>	<b>5 863</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>316 156</b>	<b>2 873 906</b>
<b>Total général</b>	<b>4 757 128</b>	<b>3 988 166</b>	<b>2 776 896</b>	<b>1 269 133</b>	<b>2 036 401</b>	<b>2 118 663</b>	<b>16 946 387</b>	<b>19 785 773</b>

### 19.3 Opérations sur instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

en millions d'euros	31.12.2012		31.12.2011	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	2 940	1 363	2 040	1 915
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	199 569	68 788	191 099	77 909
Risques sur les autres contreparties	20 358	11 001	27 359	15 493
<b>Total par contrepartie</b>	<b>222 867</b>	<b>81 152</b>	<b>220 498</b>	<b>95 317</b>
Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières	216 862	68 369	211 604	90 330
- dérivés actions et sur indices	6 006	12 784	8 896	4 987
<b>Incidences des accords de compensation</b>	<b>186 513</b>	<b>51 846</b>	<b>188 016</b>	<b>50 823</b>
<b>Total après effet des accords de compensation</b>	<b>36 354</b>	<b>29 306</b>	<b>32 482</b>	<b>44 494</b>

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risques.

### ➤ NOTE 20 : PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

en millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Sur opérations avec les établissements de crédit <sup>(1)</sup>	571	1 597
Sur opérations avec la clientèle <sup>(2)</sup>	2 946	3 049
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 21)	432	569
Autres intérêts et produits assimilés	791	26
<b>Intérêts et produits assimilés<sup>(3)</sup></b>	<b>4 740</b>	<b>5 241</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit <sup>(1)</sup>	(1 435)	(2 034)
Sur opérations avec la clientèle <sup>(2)</sup>	(764)	(1 002)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(724)	(871)
Autres intérêts et charges assimilées	(469)	(66)
<b>Intérêts et charges assimilées<sup>(4)</sup></b>	<b>(3 392)</b>	<b>(3 973)</b>
<b>Produits nets d'intérêts et revenus assimilés</b>	<b>1 348</b>	<b>1 268</b>

<sup>(1)</sup> Les commissions sur engagements antérieurement rattachées aux commissions sont reclassées au 31.12.2012 dans les produits et charges d'intérêts. Les produits de commissions sur engagements avec les établissements de crédit s'élevaient à 29 millions d'euros au 31.12.2012 contre 42 millions d'euros au 31.12.2011. Les charges s'élevaient à - 54 millions d'euros au 31.12.2012 contre - 63 millions d'euros au 31.12.2011. Les montants détaillés ci-dessus pour le 31.12.2011 n'ont pas fait l'objet d'un proforma.

<sup>(2)</sup> Les commissions sur engagements antérieurement rattachées aux commissions sont reclassées au 31.12.2012 dans les produits et charges d'intérêts. Les produits de commissions sur engagements avec la clientèle s'élevaient à 346 millions d'euros au 31.12.2012 contre 325 millions d'euros au 31.12.2011. Les charges s'élevaient à - 2 millions d'euros au 31.12.2012 contre - 2 millions d'euros au 31.12.2011.

Les montants détaillés ci-dessus pour le 31.12.2011 n'ont pas fait l'objet d'un proforma.

<sup>(3)</sup> Dont produits avec Crédit Agricole S.A. au 31.12.2012 : 110,4 millions d'euros.

<sup>(4)</sup> Dont charges avec Crédit Agricole S.A. au 31.12.2012 : 196 millions d'euros.

➤ **NOTE 21 : REVENUS DES TITRES**

en millions d'euros	Titres à revenu fixe		Titres à revenu variable	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme			410	362
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	302	387	12	15
Titres d'investissement	130	182		
Opérations diverses sur titres				
<b>Revenus des titres</b>	<b>432</b>	<b>569</b>	<b>422</b>	<b>377</b>

➤ **NOTE 22 : PRODUIT NET DES COMMISSIONS**

en millions d'euros	31.12.2012			31.12.2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	707	(817)	(110)	638	(545)	93
Sur opérations avec la clientèle	364	(28)	336	454	(34)	420
Sur opérations sur titres	42	(76)	(34)	32	(274)	(242)
Sur opérations de change	(1)	(6)	(7)		(5)	(5)
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	207	(159)	48	481	(187)	294
Sur prestations de services financiers (Note 22.1)	251	(73)	178	325	(76)	249
<b>Total produit net des commissions <sup>(1)</sup></b>	<b>1 570</b>	<b>(1 159)</b>	<b>411</b>	<b>1 930</b>	<b>(1 121)</b>	<b>809</b>

<sup>(1)</sup> Dont commissions nettes avec Crédit Agricole S.A. au 31.12.2012 : - 47,1 millions d'euros.

## Note 22.1 Prestations de services bancaires et financiers

en millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	71	102
Produits nets sur moyens de paiement	11	7
Autres produits (charges) nets de services financiers	96	140
<b>Prestations de services financiers</b>	<b>178</b>	<b>249</b>

➤ **NOTE 23 : GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION**

en millions d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Solde des opérations sur titres de transaction	384	(201)
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	1 275	1 610
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	(428)	(338)
<b>Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation</b>	<b>1 231</b>	<b>1 071</b>

## ➤ NOTE 24 : GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	(6)	(121)
Reprises de dépréciations	42	112
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>36</b>	<b>(9)</b>
Plus-values de cession réalisées	80	23
Moins-values de cession réalisées	(60)	(14)
<b>Solde des plus et moins-values de cession</b>	<b>20</b>	<b>9</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>56</b>	
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations pour dépréciations	(6)	(4)
Reprises de dépréciations	8	3
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>2</b>	<b>(1)</b>
Plus-values de cession réalisées	24	7
Moins-values de cession réalisées		(2)
<b>Solde des plus et moins-values de cession</b>	<b>24</b>	<b>5</b>
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>26</b>	<b>4</b>
<b>Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>82</b>	<b>4</b>

## ➤ NOTE 25 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

### Note 25.1 Frais de personnel

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
Salaires et traitements	(955)	(1 080)
Charges sociales	(293)	(303)
Intéressement	(20)	(35)
Participation		
Impôts et taxes sur rémunérations	(39)	(30)
<b>Frais de personnel<sup>(1)</sup></b>	<b>(1 307)</b>	<b>(1 448)</b>

<sup>(1)</sup> Dont charges de retraite au 31.12.2012 : - 66 millions d'euros.  
Dont charges de retraite au 31.12.2011 : - 36 millions d'euros.

## 25.2 Effectif moyen de l'exercice

<i>en ETP : Équivalent Temps Plein</i>	31.12.2012	31.12.2011
Cadres	3 501	3 546
Employés	624	635
Cadres et employés des succursales étrangères	2 839	3 452
<b>Total</b>	<b>6 964</b>	<b>7 633</b>
Dont :		
- France	4 125	4 181
- Étranger	2 839	3 452

## 25.3 Autres frais administratifs

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
Impôts et taxes	(100)	(61)
Services extérieurs	(660)	(713)
Autres frais administratifs	(123)	(162)
<b>Total</b>	<b>(883)</b>	<b>(936)</b>

## ➤ NOTE 26 : COÛT DU RISQUE

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>(1 133)</b>	<b>(1 252)</b>
Dépréciations sur créances douteuses	(481)	(502)
Autres dotations aux provisions et dépréciations	(652)	(750)
<b>Reprises des provisions et dépréciations</b>	<b>1 746</b>	<b>1 085</b>
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	316	523
Autres reprises de provisions et dépréciations	1 430	562
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>613</b>	<b>(167)</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	(313)	(224)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	(554)	(140)
Récupérations sur créances amorties	56	45
<b>Coût du risque</b>	<b>(198)</b>	<b>(486)</b>

## ➤ NOTE 27 : RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉ

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
<b>Immobilisations financières</b>		
Dotations pour dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(664)	(464)
Reprises de dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	89	56
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>(575)</b>	<b>(408)</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(575)	(408)
Plus-values de cession réalisées		
Sur titres d'investissement	26	25
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	57	25
Moins-values de cession réalisées		
Sur titres d'investissement	(24)	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(34)	(173)
<b>Solde des plus ou moins-values de cession réalisées</b>	<b>25</b>	<b>(123)</b>
Sur titres d'investissement	2	25
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	23	(148)
<b>Solde (en perte) ou en bénéfice</b>	<b>(550)</b>	<b>(531)</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cession réalisées	40	
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde (en perte) ou en bénéfice</b>	<b>40</b>	
<b>Résultat net sur actifs immobilisés</b>	<b>(510)</b>	<b>(531)</b>

## ➤ NOTE 28 : IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2012	31.12.2011
Impôt courant de l'exercice <sup>(1)</sup>	644	699
Autres impôts de l'exercice	(4)	3
<b>Total</b>	<b>640</b>	<b>702</b>

<sup>(1)</sup> Rachat par Crédit Agricole S.A. de déficits fiscaux reportables antérieurs au titre de l'intégration fiscale (0,985 milliard d'euros en 2012 contre 0,837 milliard d'euros en 2011).

Crédit Agricole CIB est membre du groupe d'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A.. La convention fiscale entre Crédit Agricole CIB et sa maison mère lui permet de céder ses déficits fiscaux.

## ➤ NOTE 29 : IMPLANTATION DANS DES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

(Implantations dans des états ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du code général des impôts).

### Processus d'investissement

Les projets d'investissements et de désinvestissements effectués par l'ensemble des entités contrôlées directement ou indirectement par Crédit Agricole S.A. doivent s'inscrire dans les orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et mises en œuvre par la Direction générale du Groupe.

Une note de procédure Groupe précise le cadre d'intervention des métiers et des fonctions centrales de Crédit Agricole S.A.. A ce titre, la Direction Finances Groupe et la Direction de la stratégie et du développement sont consultées pour s'assurer du respect des attendus économiques et financiers de l'opération. Elles s'assurent également de l'opportunité de l'opération envisagée et de sa cohérence avec les orientations stratégiques du Groupe. L'intervention de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents ainsi que des Directions de la conformité et des affaires juridiques se traduisent par des avis émis dans le champ de leurs responsabilités respectives.

Ce principe est décliné dans les filiales, s'agissant des nouveaux produits et nouvelles activités, dans le cadre de Comités spécifiques.

### Processus de surveillance des risques

Les entités ci-dessous sont intégrées au périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. et à ce titre au dispositif de prévention et de contrôle des risques de non-conformité du Groupe (comportant notamment les diligences nécessaires en matière de prévention du blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme), décrit par ailleurs dans le rapport du Président du Conseil d'administration du document de référence de Crédit Agricole S.A. (le cas échéant).

Pays	Raison sociale	Événement	Activité	Forme juridique	% détention
Philippines	CLSA (Philippines) Inc (*)		Courtage	Société anonyme	100%
	CLSA Exchange Capital Inc (*)		Société d'investissement	Société anonyme	60%
	Crédit Agricole CIB - Succursale de Manille		Inactive (**)	Succursale	100%
	Philippine Distressed Assets Asia Pacific (SPV-AMC) 1, Inc		Gestion de créances dépréciées	Société anonyme	100%
	Philippine Distressed Assets Asia Pacific (SPV-AMC) 2, Inc		Gestion d'actifs dépréciés	Société anonyme	64%

(\*) CLSA est traité selon la norme IFRS 5 dans les états financiers depuis 2012.

(\*\*) Licence bancaire supprimée à compter du 18/12/2012

La liste ci-dessus a été établie selon l'arrêté du 4 avril 2012 prise par arrêté du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Les Philippines ont signé avec la France, le 25 novembre 2011, un avenant à la convention tendant à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Cet avenant a été promulgué par la France le 29 novembre 2012 (Loi n° 2012-1321 du 29/11/2012, JORF n°0279 du 30/11/2012).



# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction pour identifier ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations et des provisions qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.
- Votre société utilise des modèles internes pour la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers non cotés sur un marché actif. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.

- Votre société procède à des estimations dans le cadre habituel de la préparation des comptes annuels, qui portent, notamment, sur la valorisation des participations, des autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et sur les provisions pour risques juridiques. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Catherine Pariset Emmanuel Benoist

ERNST & YOUNG et Autres  
Valérie Meeus Hassan Baaj

# 8

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Renseignements concernant la société .....	282
Renseignements complémentaires .....	284
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés .....	285
Personne responsable du document de référence et du contrôle des comptes .....	289
Table de concordance .....	291

# Renseignements concernant la société

## Dénomination sociale

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

## Siège social

9 quai du Président Paul Doumer  
92920 Paris La Défense cedex - France  
Tél. : 33 1 41 89 00 00  
Site internet : [www.ca-cib.fr](http://www.ca-cib.fr)

## Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## Date de constitution et durée de la société

La Société a été constituée le 23 novembre 1973. Elle prendra fin le 25 novembre 2064 sauf cas de dissolution ou de prorogation.

## Législation

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme (à Conseil d'administration) de droit français régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est un établissement de crédit agréé en France habilité à traiter toutes les opérations de banque et à fournir tous services d'investissement et services connexes visés au Code monétaire et financier. A ce titre, la Société est soumise aux contrôles des autorités de tutelle françaises, notamment de l'Autorité de contrôle prudentiel. En sa qualité d'établissement de crédit habilité à fournir des services d'investissement, la Société est soumise aux dispositions du Code monétaire et financier en ce qu'il codifie notamment les dispositions relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit et des prestataires de services d'investissement.

La Société est affiliée depuis décembre 2011 au réseau Crédit Agricole au sens du Code monétaire et financier.

## Contrats importants

Crédit Agricole CIB n'a pas conclu de contrats importants – autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires – conférant une obligation ou un engagement important pour le groupe Crédit Agricole CIB.

## Informations sur les tendances

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Crédit Agricole CIB depuis le 31 décembre 2012, date des derniers états financiers vérifiés et publics. Voir « Tendances récentes et perspectives » en page 104.

## Changement significatif

Depuis le Conseil d'administration du 14 février 2013, arrêtant les comptes au 31 décembre 2012, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse nouvelle susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la société et du groupe Crédit Agricole CIB.

## Affiliation

En application de l'article R 512-18 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole CIB a été affilié au réseau du Crédit Agricole en 2011. Comme précisé par l'article L 511-31 du Code monétaire et financier, les organes centraux des établissements de crédit « sont chargés de veiller à la cohésion de leur réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements qui leur sont affiliés. A cette fin, ils prennent toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun de ces établissements comme de l'ensemble du réseau. »

## Documents accessibles au public

Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur dont une partie est incluse ou visée dans le présent document, ainsi que toute information financière pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document peuvent être consultés sur le site internet de Crédit Agricole CIB : [www.ca-cib.fr](http://www.ca-cib.fr) ou à son siège social : 9 quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense.

Une copie des statuts peut être consultée au siège social.

## Publications de Crédit Agricole CIB

Le document annuel d'information ci-dessous recense les informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois par le groupe Crédit Agricole CIB pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers tel qu'exigé par l'article 222.7 du règlement général de l'AMF.

### ◆ Documentation de référence

Disponible sur le site de Crédit Agricole CIB ([www.ca-cib.fr](http://www.ca-cib.fr)) ainsi que sur le site de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))

### ◆ Programmes d'émission et prospectus en qualité d'émetteur ou de garant

Disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)) et visés par la CSSF

### ◆ Communiqués

Publiés sur le site de Crédit Agricole CIB ([www.ca-cib.fr](http://www.ca-cib.fr))

### ◆ Dépôt de documents au Greffe du Tribunal de commerce de Nanterre

Disponibles sur le site : [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

(N° d'identification de Crédit Agricole CIB : 304 187 701)

Avis de dépôt publiés dans la Gazette du palais : 3 Boulevard du Palais 75004 Paris

### ◆ Publications au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)

Publiées sur le site : [www.journal-officiel.gouv.fr/balo](http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo)

## Renseignements complémentaires

### ➤ HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES<sup>(1)</sup>

Collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole CIB<sup>(2)</sup>

en milliers d'euros	ERNST & YOUNG				PRICEWATERHOUSECOOPERS			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>Audit</b>								
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (A)</b>								
Emetteur	3 505	3 491	46%	57%	2 956	3 265	39%	42%
Filiales intégrées globalement	2 468	2 161	33%	35%	3 632	3 750	48%	48%
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes<sup>(1)</sup> (B)</b>								
Emetteur	1 204	100	16%	2%	205	183	3%	2%
Filiales intégrées globalement	23	404	0,3%	7%	656	350	9%	4%
<b>Sous-total (A) + (B)</b>	<b>7 200</b>	<b>6 156</b>	<b>95%</b>	<b>100%</b>	<b>7 449</b>	<b>7 548</b>	<b>98%</b>	<b>97%</b>
<b>Autres prestations (C)</b>								
Juridique, fiscal, social, SI	131	13	2%	0%	163	229	2%	3%
Autres à préciser (si >10% des honoraires d'audit)	221	0	3%	0%	0	16	0%	0%
<b>Sous-total (C)</b>	<b>352</b>	<b>13</b>	<b>5%</b>	<b>0%</b>	<b>163</b>	<b>245</b>	<b>2%</b>	<b>3%</b>
<b>Total (A) +(B) +(C)</b>	<b>7 552</b>	<b>6 169</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>7 612</b>	<b>7 793</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

<sup>(1)</sup> En 2012, les autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes comprennent principalement des diligences réalisées en lien avec le plan d'adaptation de Crédit Agricole CIB, des travaux de revue de conformité au regard de dispositions réglementaires, ainsi que des diligences effectuées dans le cadre d'émissions d'instruments financiers.

### Autres commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB, consolidées par intégration globale

en milliers d'euros	Mazars & Guerard				Deloitte				KPMG				Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant		%		Montant		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>Audit</b>																
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>																
	0	156	0	100%	0	0	0	0%	181	227	85%	100%	305	220	95%	100%
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes</b>																
	0	0	0%	0	0	0	0%	0%	32	0	15%	0%	16	0	5%	0%
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>156</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>214</b>	<b>227</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>322</b>	<b>220</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

<sup>(1)</sup> Cette note indique la charge annuelle des honoraires des Commissaires aux comptes.

<sup>(2)</sup> Y compris les filiales de Crédit Agricole CIB consolidées par intégration globale et auditées par le collège.

# **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

## **Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

#### **AVEC LES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

##### **Garantie octroyée aux membres de la Direction générale**

#### **NATURE ET OBJET**

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 20 décembre 2012 la délivrance par votre société d'une garantie au bénéfice du Directeur général et des Directeurs généraux délégués et d'autres cadres dirigeants généralement signataires d'attestations génératrices de responsabilité.

#### **MODALITÉS**

La garantie octroyée par votre société au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués et à d'autres cadres dirigeants couvre les risques éventuels de mise en cause de leur responsabilité en cas de procédures judiciaires ou administratives engagées à leur encontre, notamment aux Etats-Unis, pendant la durée de prescription applicable aux réclamations en cause, majorée de trois mois.

## Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

### 1. AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

#### Garantie octroyée aux membres du Conseil d'administration

##### NATURE ET OBJET

Votre Conseil, sollicité pour autoriser la conclusion par votre société d'une garantie au profit des Administrateurs, y compris le Président, pour couvrir les risques éventuels de procédures à leur encontre, notamment américaines, a constaté que les Administrateurs étaient tous intéressés et en conséquence n'ont pu prendre part au vote.

##### MODALITÉS

La garantie octroyée par votre société aux Administrateurs y compris le Président couvre les risques éventuels de mise en cause de leur responsabilité en cas de procédures juridictionnelles ou administratives engagées à leur encontre, notamment aux Etats-Unis, pendant la durée de prescription applicable aux réclamations en cause, majorée de trois mois.

Les Administrateurs ne pouvant prendre part au vote, la convention décrite ci-dessus n'a fait l'objet d'une autorisation préalable prévue par l'article L.225-38 du Code de Commerce.

### 2. MESSIEURS JEAN-YVES HOCHER, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PIERRE CAMBEFORT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

#### Management Agreement de CLSA (BV)

##### NATURE ET OBJET

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 2 mars 2009 le projet de signature par votre société d'un Management Agreement relatif à CLSA. Un nouveau Management Agreement a été signé le 20 juillet 2012 lors de la conclusion à cette même date d'une option de vente à la société CITICS International de 80,1% restants du capital de CLSA.

##### MODALITÉS

**Le Management Agreement signé le 5 mars 2009 fixait notamment les objectifs de renforcement de la gouvernance de CLSA, ainsi que des modèles de coopération avec le Groupe et redéfinissait ou supprimait des champs d'exclusivité.** Un nouveau Management Agreement a été signé en 2012 afin de prendre en compte certaines spécificités, notamment en alignant la durée du Management Agreement avec celle, anticipée, de réalisation de la cession de CLSA. Cette nouvelle convention est venue en substitution du Management Agreement du 5 mars 2009 et maintient les modèles de coopération, ainsi que les champs d'exclusivité.

Cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration préalablement à sa mise en place. Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 14 février 2013, votre Conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

## Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### 1. AVEC CRÉDIT AGRICOLE S.A.

#### Souscription d'actions de préférence ou de titres super subordonnés

##### NATURE ET OBJET

A la suite des opérations de rapprochement des activités de Banque de Financement et d'Investissement des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais, une opération d'apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez (devenu Crédit Agricole Corporate and Investment Bank) a été réalisée.

Dans cette circonstance, il est apparu nécessaire de renforcer les fonds propres de votre société. Deux émissions de titres super subordonnés en dollars américains ont ainsi été réalisées en 2004 auxquelles a notamment souscrit Crédit Agricole S.A. pour un montant de USD 1.730 millions.



**MODALITÉS**

Aucun coupon n'est dû par votre société au titre de l'exercice 2012 sur ces deux émissions.

**2. AVEC LE CRÉDIT LYONNAIS****Cession par votre société au Crédit Lyonnais de la Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFC-AG)****NATURE ET OBJET**

Afin que BFC-AG dispose d'une tutelle en adéquation avec son activité de banque de détail, votre société a cédé le 1<sup>er</sup> juillet 2005 sa participation dans BFC-AG au Crédit Lyonnais qui en est devenu seul actionnaire de référence.

La cession effectuée le 1<sup>er</sup> juillet 2005, qui n'a pas donné lieu à garantie de passif, comporte une clause de retour à meilleure fortune arrivée à échéance lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2008 de la BFC-AG. Dans le cadre de l'arbitrage rendu par Crédit Agricole S.A., la mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2011.

**MODALITÉS**

La clause de retour à meilleure fortune a été mise en œuvre en 2012 conformément à la décision arbitrale rendue par Crédit Agricole SA. LCL a versé la somme de 7,5 millions d'euros à Crédit Agricole CIB en application de la clause de retour à meilleure fortune prévue par l'article 3 du contrat du 1<sup>er</sup> Juillet 2005 signé entre LCL et Crédit Agricole CIB. Un produit de 7,5 millions a été en conséquence constaté dans le résultat de l'exercice 2012.

**Convention d'indemnisation du Crédit Lyonnais par votre société****NATURE ET OBJET**

L'activité Banque de Financement et d'Investissement (BFI) du Crédit Lyonnais a été apportée à votre société le 30 avril 2004 avec effet rétroactif, comptable et fiscal, au 1<sup>er</sup> janvier 2004, excepté pour les encours de crédits commerciaux à court, moyen ou long terme pour lesquels votre société a préféré convenir d'un effet différé au plus tard au 31 décembre 2004.

Pour respecter le principe de l'effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004, votre société s'est engagée à indemniser le Crédit Lyonnais des risques de contrepartie afférents à ces encours dès cette date.

**MODALITÉS**

Le montant de la garantie s'élevait à EUR 8.179.900 au 31 décembre 2012 et le montant de la rémunération au titre de l'exercice 2012 s'est élevé à EUR 37.655,75.

**3. AVEC LA S.N.C. DOUMER****Prêt accordé par votre société à la S.N.C. Doumer****NATURE ET OBJET**

L'immeuble du 9, quai du Président-Paul-Doumer, siège social de votre société, était détenu jusqu'au 18 décembre 2012 par la S.N.C. Doumer à qui votre société avait consenti un prêt sans marge.

**MODALITÉS**

Ce prêt, venu à échéance, a été remboursé en totalité au 29 juin 2012 (soit EUR 6.270.289,690) et le montant des intérêts versés au titre de 2012 s'est élevé à EUR 33.632,25.

**4. AVEC LA SOCIÉTÉ NEWEDGE GROUP****NATURE ET OBJET**

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 9 novembre 2010 la signature par votre société d'une convention de sous-traitance auprès de Newedge Group du back-office d'opérations sur des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés en France ou à l'étranger.

La convention couvre les opérations réalisées par votre société et celles réalisées par Crédit Agricole S.A. et Indosuez Finance UK Limited, filiale de votre société, pour lesquelles le traitement back-office a été confié à votre société, cette dernière ayant elle-même recours aux services de Newedge Group pour l'exécution des prestations de back-office.

**MODALITÉS**

La convention de sous-traitance prévoit que les principales prestations fournies par Newedge Group sont :

- l'enregistrement des opérations sur instruments financiers,
- la réconciliation de ces opérations avec celles reconnues des compensateurs,
- le traitement des flux financiers, l'alimentation et l'interface du système comptable de votre société.

La rémunération due à Newedge Group en contrepartie des services fournis est fixée comme suit :

- pour votre société et Indosuez Finance UK Limited, un montant minimum annuel avec indexation à la hausse selon le volume des opérations confiées à Newedge Group,
- pour Crédit Agricole S.A., un montant minimum mensuel avec indexation à la hausse selon le volume des opérations confiées.

Ces deux barèmes sont soumis à une clause d'indexation annuelle selon un indice de référence et il est prévu de pouvoir réduire les montants minima en cas de diminution du champ de la prestation confiée, sous réserve du respect d'un préavis de cinq mois.

Le montant dû à Newedge Group au titre de 2012 pour l'ensemble de cette prestation s'établit à EUR 1.747.455,54.

**5. AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX :****M. FRANCIS CANTERINI, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ****NATURE ET OBJET**

Votre Conseil d'administration a autorisé en date du 11 mai 2011 les engagements pris par Crédit Agricole S.A. au bénéfice de M. Francis Canterini.

**MODALITÉS**

Crédit Agricole S.A. a informé la Société que le contrat de travail de Monsieur Canterini avec Crédit Agricole S.A. serait réactivé en cas de cessation de son mandat de Directeur général délégué de votre société. Monsieur Canterini serait alors réaffecté à Crédit Agricole S.A. ou dans une autre unité du groupe Crédit Agricole S.A., à un poste tenant compte de sa qualification et de son expérience et, au regard des droits afférents à l'ancienneté, de la durée de son mandat de Directeur général délégué de la Société.

Le mandat social de Monsieur Francis Canterini en qualité de Directeur général délégué a pris fin le 19 septembre 2012 conformément aux dispositions relatives à la limite d'âge. Son contrat de travail avec Crédit Agricole S.A. a ensuite été réactivé et il a été détaché auprès de votre société en qualité de Directeur général adjoint.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Catherine Pariset Emmanuel Benoist

ERNST & YOUNG et Autres  
Valérie Meeus Hassan Baaj

# *Personne responsable du document de référence et du contrôle des comptes*

## ➤ **ATTESTATION DU RESPONSABLE**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont une table de concordance indique le contenu en page 292, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Courbevoie, le 18 mars 2013.

Le Directeur général de Crédit Agricole CIB  
Jean-Yves HOCHER

## ➤ CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

### Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Ernst & Young et Autres  
Membre du réseau Ernst & Young

Membre de la Compagnie régionale  
des Commissaires aux comptes de Versailles  
Société représentée par : Valérie Meeus et Hassan Baaj

Siège social :  
1-2 Place des saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense

PricewaterhouseCoopers Audit  
Membre du réseau PricewaterhouseCoopers

Membre de la Compagnie régionale  
des Commissaires aux comptes de Versailles  
Société représentée par : Catherine Pariset et Emmanuel Benoist

Siège social :  
63 Rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Picarle et Associés  
Membre de la Compagnie régionale  
des Commissaires aux comptes de Versailles

Société représentée par :  
Marc Charles

Siège social :  
1-2 Place des saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense

M. Etienne Boris  
Membre de la Compagnie régionale  
des Commissaires aux comptes de Versailles

63 Rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

#### MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Le mandat de la société Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 9 mai 2012.

Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 9 mai 2012.

#### MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Le mandat de la société Picarle et Associés en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 9 mai 2012.

Le mandat de M. Pierre Coll, Commissaire aux comptes suppléant de la Société PricewaterhouseCoopers Audit est venu à expiration lors de l'assemblée du 9 mai 2012.

L'assemblée générale du 9 mai 2012 a nommé M. Etienne Boris en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices.

## Table de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen N°809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

Rubriques de l'annexe XI du Règlement européen N°809/2004	N° de page
1. Personne responsable	289
2. Contrôleurs légaux des comptes	290
3. Facteurs de risque	111 à 137 186 à 196 221
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1 Histoire et évolution de la Société	10 à 12
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	14 à 18
5.2 Principaux marchés	14 à 18
6. Organigramme	13
6.1 Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur	2 à 3
6.2 Liens de dépendance entre les entités du Groupe	161
7. Informations sur les tendances	104
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance	48 à 57
9.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	70 à 91
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	92
10. Principaux actionnaires	221
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1 Informations financières historiques	159 à 278
11.2 États financiers	159 à 240 ; 243 à 278
11.3 Vérifications des informations financières historiques annuelles	241 à 242 279 à 280
11.4 Dates des dernières informations financières	159
11.5 Informations financières intermédiaires	N/A
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	136-137 ; 282
11.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	282
12. Contrats importants	282
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
14. Documents accessibles au public	283

En application des articles 28 du Règlement (CE) N°809/2004 et 212-11 du Règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011, l'examen de la situation financière et du résultat 2011, les facteurs de risque présentés respectivement aux pages 145 à 218, 81 à 98 et 100 à 126 du document de référence 2011 de Crédit Agricole CIB enregistré par l'AMF le 16 mars 2012 sous le numéro D.12-0166 et disponible sur le site internet de Crédit Agricole CIB ([www.ca-cib.com](http://www.ca-cib.com)).

Informations relevant de l'information réglementée au sens du Règlement général de l'AMF (article 221-1) contenues dans le présent Document de référence	N° de page
<p><b>Le présent document de référence, publié sous la forme d'un rapport annuel, intègre l'ensemble des éléments constituant le rapport financier annuel 2012 mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF :</b></p> <p>Les comptes annuels et rapport des contrôleurs légaux de comptes</p> <p>Les comptes consolidés et rapport des contrôleurs légaux des comptes</p> <p>Le rapport de gestion qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'examen de la situation financière et du résultat 2012, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes (article L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)</li> </ul> <p>La déclaration du responsable</p>	<p>243</p> <p>159</p> <p>93-111</p> <p>289</p>
<p><b>En application des articles 212-13 et 221-1 du Règlement général de l'AMF, il contient en outre les informations suivantes au titre de l'information réglementée :</b></p> <p>Le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne ainsi que le rapport afférent des Commissaires aux comptes</p> <p>Le document d'information annuel</p> <p>Le descriptif des programmes de rachat de ses titres par la Société</p>	<p>48</p> <p>283</p> <p>N/A</p>

Ce document respecte l'environnement : il a été conçu de manière à optimiser la quantité de papier. Il est imprimé sur un papier fabriqué à partir de bois provenant de forêts gérées durablement, labellisé PEFC. L'imprimeur est certifié Imprim'Vert. Il recycle et traite l'ensemble des déchets liés à l'impression. Ce document est recyclable.



9 quai du Président Paul Doumer  
92920 Paris La Défense Cedex  
01 41 89 00 00

[www.ca-cib.com](http://www.ca-cib.com)

Le présent document est disponible sur le site de

Crédit Agricole CIB : [www.ca-cib.com](http://www.ca-cib.com)

et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)